

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON,

COMPOSÉE

SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX.

PAR M^r. L^s.-F^s. DE BAUSSET,

ANCIEN ÉVÊQUE D'ALAIS, MEMBRE DU CHAPITRE IMPÉRIAL
DE SAINT-DENIS.

TOME PREMIER.







A PARIS,

CHEZ GIGUET ET MICHAUD, IMP.-LIBRAIRES,
RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. VIII.

HISTOIRE
DE FÉNÉLON.

LIVRE PREMIER.

Fénélon est déjà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paraît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connaître; sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même; ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugé dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'inspirer l'amour de la vertu à la jeunesse, en ornant son imagination et en épurant son goût, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur qui subjugue l'esprit et

commande l'admiration; mais Fénélon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs.

En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénélon; on croit vivre avec lui; il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie; mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la vie de Fénélon. M. de Ramsay, qui avait eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entrait pas dans son plan de faire usage des nombreux matériaux qu'il aurait pu réunir.

Le marquis de Fénélon, son petit-neveu, fit imprimer en 1734 un court Précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits et par son amour pour la religion (1), publia en 1787 une vie très étendue de Fénélon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses œuvres. Il y fit entrer des pièces qui n'avaient point encore vu le jour. De justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connaître tous les manus-

(1) Le père Querbeuf, ancien jésuite.

crits intéressants qu'on avait rassemblés pour cette grande entreprise (1).

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition ; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénélon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnaissance publiques.

La gloire de Fénélon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'église gallicane : j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvait occuper utilement la retraite d'un évêque que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

Naissance de Fénélon.

François de Salignac de Lamothe-Fénélon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénélon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison était aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration (2).

Pons de Salignac, comte de Lamothe-Fénélon, père de l'archevêque de Cambrai, avait

(1) On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de les employer. On désira que sa *Vie de Fénélon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé, qui avait été d'abord annoncée pour le mois d'août 1787.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du premier livre, n°. Ier.

épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre; il en avait des enfants qui étaient déjà au service lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, allait être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué le 16 juin 1674, au combat de Sintzeim, où il commandait en qualité de lieutenant-général, sous les ordres de M. de Turenne.

Ce mariage, qui réunissait toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfants du premier lit, parce qu'ils n'y trouvaient pas au même degré les avantages de la fortune; mais le marquis Antoine de Fénélon, dont nous aurons bientôt occasion de parler, écrivit à l'aîné de ses neveux (1) pour l'exhorter *à se confier à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels, des évènements qui paraissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition.*

François de Fenélon, archevêque de Cambrai, dont nous écrivons l'histoire, fut le fruit de ce second mariage. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à la

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute que l'évènement a justifié les sages et religieuses réflexions du marquis de Fénélon. Sa maison a obtenu encore plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avaient rempli les emplois les plus distingués dans les armées, dans les négociations et dans l'église.

Fénélon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans; son tempérament était faible et délicat. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse avec un soin et une affection qui étaient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçait. « Sa première éducation » fut simple, raisonnable et chrétienne. Elle n'offre rien de remarquable, et n'en fut peut-être » que meilleure, » selon la judicieuse réflexion de son dernier historien (1). Elle fut confiée à un précepteur qui paraît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner en très peu d'années une connaissance plus approfondie de la langue grecque et latine qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presqu'exclusive des grands modèles de l'école d'Athènes et

Première éducation de Fénélon.

(1) Le père Querbeuf.

de Rome que Fénélon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits mêmes de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grâce, la même élégance et la même clarté : c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénélon*.

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels on aimerait à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable.

Il est envoyé à l'université de Cahors.

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui était alors florissante, et dont sa famille était peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie; il y prit même des degrés qui lui suffirent dans la suite pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé (1).

Le marquis Antoine de Fénélon fut frappé de tout ce qu'on lui annonçait de son jeune ne-

(1) Manuscrits du marquis de Fénélon.

veu; il le fit venir à Paris, et le plaça au collège du Plessis pour y continuer ses études de philosophie; il y commença même celles de théologie. Cette maison était dirigée par un homme du premier mérite (1), et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris, qui y achevait également ses premières études. Cette liaison subsista pendant un très grand nombre d'années; si elle s'affaiblit dans la suite par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devaient avoir l'un pour l'autre, n'en a jamais été altérée.

Son oncle le fait venir à Paris, et le place au collège du Plessis.

Il se lie avec le jeune abbé de Noailles.

Le jeune abbé de Fénélon se distingua tellement au collège du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eût un succès extraordinaire (2). On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissements de l'assemblée la plus brillante de Paris (3); on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques moments pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette espèce de confor-

Fénélon prêche à l'âge de 15 ans.

(1) M. Gobinet.

(2) Manuscrits du marquis de Fénélon.

(3) A l'hôtel de Rambouillet.

mité singulière dans l'opinion prématurée que l'on se formait déjà de deux hommes qui devaient dans la suite être appelés à élever les enfants des rois, et à devenir l'ornement et la gloire de l'église de France.

Caractère du marquis Antoine de Fénélon.

Mais le marquis de Fénélon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissements que l'on s'empressait de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénélon en connaissait les règles et les maximes; il y portait cette exactitude qui paraît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'était de ce marquis de Fénélon que le grand Condé disait: *qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.*

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris: *il y a, monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration.*

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des talents qui lui avaient mérité l'estime et l'amitié

des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénélon s'était entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'était mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de St.-Sulpice.

M. Olier était alors occupé d'un projet bien extraordinaire; le cardinal de Richelieu avait réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité; mais depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire se montrait avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentilshommes les plus éprouvés par leur valeur, et de les engager sous la religion du serment dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner, ni accepter aucun appel, ni à servir de second dans les duels qu'on leur proposerait. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénélon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation était universellement établie à la cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires éprouvés et connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent eux mêmes donner le

plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractaient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un concours immense de peuple, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimait leur ferme et invariable détermination (1).

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profâne, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénélon, et ne put s'empêcher de lui dire: « il faut, monsieur, » être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la » valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir » vu rompre le premier une telle glace (2). » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet évènement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces en matière de duels.

Le marquis de Fénélon avait épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avait eu

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du premier livre, n°. II.

(2) Manuscrits.

un fils et une fille; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siège de Candie. Il lui répétait sans cesse (1) « que sa vie n'é» tait pas au pouvoir des ennemis, mais dans la » main de celui qui a compté nos jours et nos » moments, et que l'action la plus agréable à » Dieu, était de mourir pour son roi. » *Il faut avouer*, dit M. de Voltaire (2), en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénélon, tué à la bataille de Raucoux en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi, serait invincible.*

Le marquis de Fénélon fut frappé au siège de Candie du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettait toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation de la seule fille qui lui restait, et il eut le bon-

(1) Manuscrits.

(2) *Siècle de Louis XIV.*

heur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorenci-Laval (1).

Tel était l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénélon, dans le chemin de la vertu et de l'honneur. La Providence ménageait au marquis de Fénélon la plus douce des consolations, en substituant au fils qu'il avait perdu, un neveu qui devint l'objet de ses plus tendres affections.

Il n'avait pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admirait déjà les talents naissants de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur. Le marquis de Fénélon fit entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, et le plaça sous la direction de M. Tronson.

Fénélon entre au séminaire de St.-Sulpice.

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénélon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli au milieu de toute la variété des emplois dont

(1) Grand-père du dernier maréchal de Laval et du cardinal de Montmorenci, encore existant en 1807.

il fut chargé, et des fonctions qu'il eut à remplir.

Le marquis de Fénélon redoutait pour son neveu cette ivresse des succès et des applaudissements publics, si séduisants pour une imagination jeune et vive, et si propres à égarer un cœur, que son extrême sensibilité pouvait ouvrir à des impressions dangereuses. Il voulut que la main habile et courageuse de M. Tronson, consumât tous les sentiments profânes d'amour-propre ou d'ambition qui pouvaient encore se mêler à des penchants vertueux. Il est placé sous la direction de M. Tronson.

Fénélon a été un des principaux ornements de l'église gallicane; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où elle se trouvait au moment où il entra dans une carrière qu'il devait parcourir avec tant de gloire.

Lorsqu'après cinquante ans de guerres civiles, le cardinal de Richelieu eût rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondements d'un gouvernement durable sur ces principes religieux, qui sont les plus fermes garants de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme qui avait l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science, cet homme, qui n'avait pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité État de l'église de France.

et le maintien de l'ordre, savait que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur, parce qu'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha dans le choix des évêques, à rechercher la science unie à la régularité des mœurs et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence, d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'église gallicane; celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'église de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique, et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps, ou quelque particulier hasardait des opinions nouvelles ou dangereuses, il savait les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimait pas plus les idées singulières en religion qu'en politique, et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre à ceux qui

sollicitaient sa liberté, que si on en eût fait autant de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrents de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal de Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius était imprimé deux ans avant sa mort, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existait.

Mais à peine eût-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchait à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des évènements plus récents.

Fénélon fut ami des jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupaient l'attention publique à l'époque où Fénélon entra dans

le monde ; l'une et l'autre n'existent plus aujourd'hui, et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'église de France, pendant un siècle entier, sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt, ou par aucun préjugé de parti.

Des jésuites. L'institut des jésuites, auquel aucun autre institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avait tracé le plan et combiné tous les ressorts, avait été créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux.

En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut avait été de défendre l'église catholique contre les luthériens et les calvinistes, et que son objet politique était de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établi dans chaque pays contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Par-tout où les jésuites pouvaient se faire entendre, ils maintenaient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation.

Si dès sa naissance cette société eut tant de combats à soutenir contre les luthériens et les calvinistes, c'est que partout où les luthériens et les calvinistes cherchaient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenaient la suite nécessaire de leurs opinions religieuses.

Familiarisés avec tous les genres de connaissances, les jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la supériorité des lumières et des talents. La confiance de tous les gouvernements catholiques, et le succès de leur méthode, firent passer presqu'exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

Ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une sévérité de mœurs, une tempérance, une noblesse et un désintéressement personnel, que leurs ennemis mêmes n'ont pu leur contester. C'était la plus belle réponse à toutes les satyres qui les ont accusés de professer des principes relâchés.

Ce corps était si parfaitement constitué, qu'il n'a eu ni enfance, ni vieillesse. On le voit, dès les premiers jours de sa naissance, former des établissements dans tous les états catholiques, combattre avec intrépidité toutes les sectes nées du luthéranisme, fonder des missions dans le levant et dans les déserts de

l'Amérique, se montrer aux mers de la Chine, du Japon et des Indes. Il existait depuis deux siècles, et il avait la même vigueur que dans les temps de sa maturité. Il fut animé jusqu'au dernier soupir du même esprit qui lui avait donné la vie. On ne fut jamais obligé de suppléer par de nouvelles lois à l'imperfection de celles qu'il avait reçues de son auteur. L'émulation qu'il inspirait était utile et nécessaire à ses rivaux mêmes; il expira tout entier, et il entraîna dans sa chute les insensés qui avaient eu l'imprudence de triompher de sa catastrophe.

On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige, les gouvernements, dont les jésuites avaient le mieux mérité, ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les jugements, qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits, ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composaient. Avec les jésuites disparut l'éducation publique dans toute l'Europe catholique; aveu remarquable, qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis et dans celle de leurs amis.

Cette société sut honorer ses malheurs par un courage noble et tranquille ; sa religieuse et impassible résignation attesta la pureté de ses principes et de ses sentiments. Ces hommes, qu'on avait peints si dangereux, si puissants, si vindicatifs, fléchirent, sans murmurer, sous la main terrible qui les écrasait; ils eurent la générosité de respecter et de plaindre la faiblesse du pontife condamné à les sacrifier. Leur proscription a été le premier essai, et a servi de modèle à ces jeux cruels de la fureur et de la folie, qui ont brisé en un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour les richesses des générations passées et futures.

De Port-Royal.

Mais au moment où commence notre histoire de Fénélon, s'élevait à côté des jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille, et cette famille était celle des Arnaud, déjà connue par sa haine héréditaire pour les jésuites. Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talents. Réunis par les mêmes sentiments et les mêmes principes, ils se recommandaient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs, et par un généreux mépris des

honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avait donné une espèce d'existence indépendante de toutes les faveurs de la fortune et de tous les calculs de l'ambition. L'abbesse de Port-Royal, leur sœur, avait acquis et mérité une grande considération par la réforme qu'elle avait établie dans son monastère, et par le spectacle édifiant de toutes les vertus qui ornaient les cloîtres dans les siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions, elle vivait avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété semblaient encore ennoblir et épurer. Ses parents et les amis de ses parents vinrent habiter les déserts qui environnaient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal des Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, détachés de toutes les affections de la terre, allaient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles.

On y voyait des hommes, autrefois distingués à la cour et dans la société par leur esprit et leurs agréments, déplorer avec amertume les frivoles et brillants succès, qui avaient consumé les inutiles jours de leur jeunesse,

gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avaient oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore, répandait sur les déserts de Port-Royal cette sorte de majesté, que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elle. La duchesse de Longueville, qui avait joué un rôle si actif dans les troubles de la fronde, et que la religion avait désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avait entraînée, offrait à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion était l'ouvrage de Port-Royal, et une si illustre pénitente environnait de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avaient fait fléchir une princesse du sang devant les règles saintes et impartiales du ministère évangélique.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servait à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avaient méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivaient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignaient pas de s'abaisser en descendant jusqu'aux éléments des langues pour l'instruction des générations naissantes.

Leurs ouvrages offraient les premiers mo-

dèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue française pouvait être susceptible. Cette glorieuse prérogative semblait leur appartenir exclusivement, et le mérite d'avoir fixé la langue française est resté à l'école de Port-Royal. Les noms des deux Arnaud, des deux le Maître, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue française contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montraient à lire ses écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique (1) a observé à cette occasion que tous les novateurs en religion et en politique ont employé cette méthode avec succès. Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité; elle ne manque jamais de se ranger du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'église, les

(1) Richard Simon, tome 4, page 5 de ses *Lettres critiques*, édit. de 1730.

sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte, et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes, qui apporta plus de trouble que d'édification dans l'église. On devra éternellement regretter que ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres; et l'autre, dans sa courte existence, a jeté un grand éclat par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite, n'aient pas substitué une noble émulation à une dangereuse rivalité. L'une et l'autre paraissaient animées du désir sincère de servir la religion, et comptaient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables; l'une et l'autre pouvaient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'église, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples, et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeraient peut-être encore, et on n'aurait pas à gémir sur les maux qu'ont causés leurs longues inimitiés, et sur les maux plus irréparables encore qui ont suivi leur destruction.

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'ex-

cite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'église de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talents et les vertus qui brillaient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formait encore le caractère national, et la protection d'un roi tel que Louis XIV, permettaient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des protestants à l'église catholique pourrait s'opérer par les seuls moyens d'instruction, de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

La controverse du jansénisme agitait tous les esprits, lorsque le marquis de Fénélon plaça son neveu au séminaire Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson.

Il ne pouvait assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

De S.-Sulpice.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissait déjà de la plus haute considération par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avait opérés en si peu d'années. Son principal établissement était l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avait coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en

avait été l'instituteur et le fondateur, avait eu le bonheur d'associer à ses desseins l'abbé le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenait à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissait d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très grand nombre de jeunes ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur ministère. Ce monument, dont les avantages devaient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité, qui méritait à son auteur la reconnaissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la fronde et la guerre civile avaient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquait de subsistance, et qui était capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer (1).

(1) Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été récemment démoli pour ouvrir la place de l'église de St-Sulpice, et laisser la vue de son magnifique péristile. Mais l'esprit du séminaire de St.-Sulpice et des vertus qui y régnaient, n'était point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

La société de Saint-Sulpice avait reçu un régime aussi différent de celui des jésuites dans l'esprit que dans l'objet de son institution : elle avait voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation; elle ne s'était point appelée à combattre; elle s'était bornée à édifier et à être utile; destinée à former des ministres à l'église, pour les différents ordres de la hiérarchie, elle s'était pénétrée du seul et véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce; elle s'attachait à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondements de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle pensait qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenait uniquement aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seraient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connaissance des affaires et des hommes; enfin, à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étaient les caractères qui formaient l'esprit de cette institution, et les instituteurs en

offraient le modèle le plus touchant dans leur vie entière.

Réunis par les liens d'une association volontaire qui n'engageait point la liberté de ceux qui la composaient, et dont l'autorité ecclésiastique et civile avait consacré le régime; ils donnaient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formait un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les en a vus s'écarter dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissements dans des diocèses dont les évêques avaient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéissance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux mêmes dont ils ne partageaient pas les sentiments.

Leur modestie était portée au point qu'ils redoutaient la gloire comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettaient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les aurait portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut forcé, payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer

un grand crédit, ils échappaient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Étrangers à tous les sentiments que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps ou d'opinions; ils ne s'attachaient qu'aux décisions et à l'autorité de l'église (1).

On croirait leur faire injure si on vantait ici leur piété. Elle était, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation; elle était toute en sentiments; et ils savaient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse dont ils étaient environnés. Ils avaient vu passer sous leurs yeux une longue suite de générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associait aux vertus de leurs anciens élèves,

---

(1) C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de St.-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer. « Je suis sûr que si les jansénistes n'avaient attaqué les » jésuites que sur la morale, ils auraient eu presque tout le » monde de leur côté; il n'y a personne, quelque méchant qu'il » soit, qui ose se déclarer en faveur de la méchante morale. » Vous savez que messieurs de St.-Sulpice font profession ouverte de n'être point jansénistes pour la doctrine; cependant, » pour ce qui est de la morale, ils en usent tout autrement, et » je crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. » (*Lettres critiques* de Richard Simon, tom. 4, pag. 188, édit. d'Amsterdam, 1730.)

bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté la noblesse et le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entr'eux qui avaient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardaient comme un devoir de soulager la maison où ils étaient employés, des frais que pouvait entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services était de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offrait souvent les moyens de conserver à l'église des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite; ceux mêmes qui étaient l'objet de leur bienfaisance ne parvenaient jamais à connaître leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans; elle avait de nombreux établissements dans toutes les parties de la France; et il n'est pas arrivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourrait-on nous savoir mauvais gré de nous être étendu avec une espèce de complaisance sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénélon. Saint-Sulpice fut le berceau de Fénélon, et la gloire de Fénélon rejaillit sur

Saint-Sulpice. *Je ne connais rien de plus vénérable et de plus apostolique que St.-Sulpice;* ce furent les dernières paroles que dicta Fénélon mourant, pour être transmises à Louis XIV.

Confiance de Fénélon pour M. Tronson.

Dieu daigna bénir les vues qui avaient dirigé le marquis de Fénélon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénélon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenait chaque jour sur cette âme douce et vertueuse.

Lettre de Fénélon au marquis de Fénélon. (Manuscrits.)

« Je souhaiterais passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce » qui se passe entre M. Tronson et moi; mais » certes, monsieur, je ne sais guère que vous » en dire; car, quoique ma franchise et mon » ouverture de cœur pour vous me semblent très » parfaites, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, » et que je ne saurais qu'avec peine vous faire » confidence de l'union dans laquelle je suis » avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez entendre les entretiens que nous avons » ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui » fais connaître mon cœur et avec laquelle il » me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez » pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu

» a mis la main d'une manière sensible au des-
» sein dont vous n'aviez encore que jeté les fon-
» dements. Ma santé ne se fortifie point, et
» cette affliction ne serait pas médiocre, si je
» n'apprenais d'ailleurs à m'en consoler. Je
» crois que vous me permettrez. . . . . .

La suite de cette lettre, écrite de la *main de Fénélon*, a été perdue, et nous devons la regretter; elle aurait peut-être servi à nous faire connaître les motifs et l'objet de cette espèce d'agitation intérieure qu'il paraissait alors éprouver. Mais on y observe cet abandon de confiance spirituelle où il se trouvait avec M. Tronson: on voit jusqu'à quel point ce sage et vertueux directeur avait su insinuer, dans le cœur de son jeune élève, les principes et les sentiments de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maximes au-delà des bornes prescrites à la faiblesse humaine.

Cette lettre indique également que malgré sa tendre et respectueuse déférence pour un oncle, qui pouvait lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyait pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui sur toutes les pensées et tous les desseins qui l'occupaient alors, et dont M. Tronson était seul le confident et l'unique dépositaire.

Il paraît que ce fut alors que Fénélon conçut

un projet extraordinaire, dont aucun de ses historiens n'a parlé, et qui excita le mécontentement de son oncle, l'évêque de Sarlat. Ce prélat crut même en devoir porter ses plaintes à M. Tronson, comme on le voit par la réponse de M. Tronson.

Lettre de M. Tronson à M. l'évêque de Sarlat, février 1667. (Manuscrits.)

« Monseigneur, je ne doute point que le dessein de M. votre neveu ne vous ait fort surpris. Le droit que vous avez sur lui par toute » sorte de titres, et les vues raisonnables et très » saintes que vous donnent les besoins de votre » diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette » rencontre un fondement de peine bien légitime. Je vous puis assurer, Monseigneur, que » j'aurais souhaité de tout mon cœur qu'il eût » été en état de pouvoir répondre à vos intentions, et que ce serait avec bien de la consolation que je le verrais s'appliquer à se rendre » digne de travailler sous les ordres d'un prélat, » pour le service duquel je me sacrifierais moi-» même avec joie si je pouvais être en état de le » faire.

» Mais sa résolution est d'une nature, que je » ne vois pas ce que j'y puis faire à présent, » après ce que je lui ai dit avant son départ de » cette ville. Je crois que M. le marquis, votre » frère, et M. le comte, savent assez le peu de » part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché, » dans toutes les circonstances, d'éloigner au-

» tant que j'ai pu cette résolution; je lui ai parlé
» plusieurs fois pour le porter à ne se pas préci-
» piter; je lui ai dit nettement que s'il pouvait
» modérer son désir et demeurer en paix, il
» pourrait, en continuant ses études et ses exer-
» cices de piété, se rendre plus capable de tra-
» vailler un jour dans l'église. Enfin, Monsei-
» gneur, j'ai tâché de mettre sa fermeté à l'é-
» preuve, en lui représentant ce que j'ai cru le
» plus capable de l'ébranler; mais après ces
» épreuves, son inclination se trouvant toujours
» également forte, et ses intentions paraissant
» désintéressées, je me suis vu hors d'état de
» passer outre, ayant employé inutilement tout
» ce que je pouvais, et ne croyant pas, dans
» ces dispositions, avoir droit de faire d'autre
» violence à son désir. Voilà, Monseigneur, ce
» que j'ai cru vous devoir mander sur une af-
» faire sur laquelle vous pouvez prononcer plus
» absolument, mais où j'ai remarqué des réso-
» lutions trop bien affermies pour pouvoir es-
» pérer quelque changement. Je ne dis ceci,
» que pour vous rendre compte de sa conduite
» et de la mienne, pour satisfaire au désir que
» vous m'avez témoigné par la lettre que vous
» m'avez fait l'honneur de m'écrire, et pour
» vous protester que je suis et serai toujours,
» avec tout le respect que je dois, Monseigneur,

» votre très humble et très obéissant servi-
» teur,

» Louis TRONSON. »

« *P. S.* J'ai cru, Monseigneur, devoir ajou-
» ter un mot sur le silence que nous avons gar-
» dé en cette affaire, que j'ai appris depuis ma
» lettre écrite, vous avoir fait quelque peine.
» Premièrement, je vous dirai que nous n'avons
» pas accoutumé de parler des personnes que
» nous dirigeons et confessons; nous leur don-
» nons simplement avis sur ce qu'ils nous de-
» mandent; et ce n'est pas manque de respect
» pour ceux à qui ils appartiennent, si nous te-
» nons secrètes des choses que nous n'avons
» pas droit de publier. Nous supposons toujours
» qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter de
» leurs obligations envers eux.

» Secondement, je vous dirai, Monseigneur,
» que je n'aurais pas même cru devoir vous
» écrire sur cette affaire, dont je m'étais expli-
» qué nettement à M. votre neveu, en présence
» de M. le marquis votre frère. Comme il avait
» été témoin de tous mes sentiments, je ne pus
» douter qu'il ne vous en informât bien ample-
» ment, et je crus qu'il n'y avait point de meil-
» leure voie pour vous les faire connaître, puis-
» qu'il n'y en avait pas de moins suspecte et
» de plus sûre.

» Voilà, Monseigneur, deux principaux fon-
» dements de mon silence sur le voyage de
» M. votre neveu, et ce qui m'avait jusqu'à
» présent retenu et empêché de vous en écrire.
» A présent qu'il s'en est expliqué lui-même
» vous jugerez de sa vocation bien mieux que je
» ne pourrais faire. Son inclination forte et
» permanente, la fermeté de sa résolution, la
» pureté de ses intentions et de ses vues, est ce
» qui m'a paru bien considérable pour y faire
» attention ; et c'est ce que j'ai cru vous devoir
» exposer ici, pour vous rendre compte avec
» toute l'exactitude qui m'est possible, de notre
» conduite en cette affaire, qui nous donnerait
» un sujet de mortification considérable, si elle
» vous laissait le moindre soupçon que nous
» eussions voulu manquer au respect que nous
» vous devons. »

Il est facile de reconnaître dans cette lettre, l'esprit de vertu et de sagesse qui distinguait si éminemment M. Tronson. On y observe la scrupuleuse exactitude de ses principes sur la nature et les limites de l'autorité d'un directeur, et sur la discrétion qui lui est prescrite pour tous les secrets qui lui sont confiés.

Conjectures sur un projet de Fénelon.

Tout ce qui concerne Fénelon excite l'intérêt, et on désire sans doute de savoir quelle était cette résolution extraordinaire qu'il avait prise, et qui paraît avoir contrarié si vivement l'é-

vêque de Sarlat, son oncle. Tous les historiens ne nous offrent aucun éclaircissement sur cette particularité de sa vie.

Mais des pièces originales qui nous ont été communiquées (1) semblent indiquer que le zèle de Fénélon le portait alors, malgré sa jeunesse et sa faible santé, à se consacrer aux missions du Canada. La congrégation de Saint-Sulpice y avait un établissement considérable dans l'île de Montréal, dont l'objet était de travailler à la conversion des sauvages et de procurer les secours de la religion aux habitants de la colonie. Cet établissement naissant avait déjà excité le zèle de quelques ecclésiastiques élevés au séminaire de Saint-Sulpice : plusieurs d'entr'eux étaient passés au Canada, comme nous l'apprennent les mêmes manuscrits où nous avons puisé la connaissance de ce fait.

Nous voyons par la lettre de M. Tronson, que l'abbé de Fénélon s'était rendu lui-même auprès de son oncle, pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé, avec raison, d'une détermination qui était absolument incompa-

(1) Registre original écrit de la main des différents directeurs du séminaire de St.-Sulpice, et qui marque jour par jour l'entrée et la sortie des ecclésiastiques reçus dans cette maison depuis 1641 jusqu'en 1709.

tible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de Saint-Sulpice pour se rendre encore plus digne, par l'étude et la retraite, d'exercer utilement le ministère auquel il se croyait spécialement appelé.

Fénélon entre dans la communauté des prêtres de St.-Sulpice.

L'abbé de Fénélon, après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice, se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse.

On n'aurait pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénélon, pour se pénétrer de toute l'importance et de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien et jamais le pouvoir de nuire; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non pas cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang; qui place sans cesse les ministres de la religion entre la puissance et la faiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discussions pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité; qui console le malheur par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des mal-

heureux à la résignation et prévenir le désespoir; qui inspire la confiance au criminel lui-même par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui avait confiées, s'enoblit lui-même par une glorieuse pauvreté (1); qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les faiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénélon acquit la connaissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité.

Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la socié-

(1) M. Languet, curé de St.-Sulpice, distribuait par an un million d'aumônes, et n'avait qu'un lit de serge et deux chaises de paille.

té, que Fénélon obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes.

C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés.

Mais un avantage inappréciable que Fénélon recueillit du ministère ecclésiastique, fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui, qu'on a peine à concevoir comment au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité qui se reproduit sous mille formes et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique, et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice, d'expliquer l'écriture sainte au peuple, les jours de dimanches et fêtes, fonction qui commença à le faire connaître, et dont il retira pour lui même les plus grands avantages.

Fénélon était à Sarlat, en 1674, auprès de son

oncle; nous avons une de ses lettres écrite de Sarlat (1), au marquis de Fénélon; elle ne porte aucune date; mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzeim, le 15 juin 1674, comme d'un évènement assez récent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposait de faire en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avait pour concurrents les abbés d'Epinai de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beaucoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

Fénélon veut se consacrer aux missions du levant.

Ce fut à cette époque que Fénélon reprit, avec plus d'ardeur, son premier projet de se consacrer aux missions; mais, convaincu avec raison que sa santé ne lui permettrait jamais de résister aux rigueurs du climat du Canada, il porta toutes ses pensées vers les missions du Levant. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite de sa main et qui n'a jamais été imprimée. Elle nous a paru si remarquable, que nous croyons devoir la transcrire telle qu'elle nous est parvenue; elle est datée de Sarlat, du 9 octobre, sans indication d'année.

(1) Manuscrits.

« Divers petits accidents ont toujours retardé
» jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi : le sultan effrayé recule; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage, où Saint Paul annonça aux sages du monde le dieu inconnu; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse; je cueille les lauriers de Delphes et je goûte les délices de Tempé.

Lettre de Fénélon. (Manuscrits.)

» Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux arts, qui la regardent comme leur patrie. »

. . . . Arva, beata
Petamus arva, divites et insulæ.

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien aimé; ô

» heureuse Pathmos ; j'irai baiser sur la terre » les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux » ouverts. Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète, qui a voulu » développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'église comme Babylone, enchaîne » le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà » le schisme qui tombe, l'orient et l'occident » qui se réunissent, et l'Asie, qui voit renaître » le jour après une si longue nuit ; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son » sang, délivrée de ses profanateurs, et revêtue d'une nouvelle gloire. Enfin, les enfants » d'Abraham, épars sur la face de toute la » terre, et plus nombreux que les étoiles du » firmament, qui, rassemblés des quatre vents, » viendront en foule reconnaître le Christ, » qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps » une résurrection. En voilà assez, monseigneur ; et vous serez bien aise d'apprendre » que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de » mes enthousiasmes, qui vous importuneront » peut-être. Pardonnez-les à ma passion de vous » entretenir de loin, en attendant que je puisse » le faire de près. »

Fr. de Fénélon.

On voit par le ton et le style de cette lettre

que Fénelon était encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante, et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées, dont elle a reçu l'impression encore récente.

Cette lettre était probablement adressée à Bossuet, et remonte aux premiers temps de leur liaison; nous verrons bientôt comment elle s'était formée entre deux hommes faits pour se connaître, s'aimer et s'estimer.

On voit que Fénélon était parvenu à obtenir le consentement de l'évêque de Sarlat, son oncle, pour son projet des missions du levant. Peut-être ce prélat ne se crut-il plus en droit d'opposer un second refus à une vocation qui paraissait si marquée, et que le temps n'avait fait que confirmer. Il ne pouvait d'ailleurs alléguer pour les missions du levant la rigueur du climat, comme il l'avait fait pour le voyage du Canada.

Mais sans doute des réflexions ultérieures, la crainte d'affliger mortellement un oncle, dont il avait arraché, plutôt qu'obtenu l'aveu, la pensée déchirante de manquer à la reconnaissance envers un prélat et un parent, qui réunissait les titres les plus sacrés pour un cœur comme le sien, lui firent d'abord suspendre

l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi *les Nouvelles-Catholiques*, dont M. de Harlai, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès, dans cette nouvelle carrière, et le vif désir qu'il paraissait conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou; c'était rentrer en quelque sorte dans le genre d'apostolat pour lequel il avait montré un attrait si décidé.

Fénélon est nommé supérieur des Nouvelles-Catholiques.

M. de Harlai, archevêque de Paris, possédait au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son diocèse tous les genres de mérite et de talent qu'il observait dans son clergé. La voix publique avait déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénélon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avait su conquérir à un âge où l'on n'est pas même remarqué; il n'hésita pas à le nommer supérieur *des Nouvelles-Catholiques* et des filles de *la Madeleine de Traisnel*.

L'abbé de Fénélon n'avait alors que vingt-sept ans, et on lui confia un emploi, qui était ordinairement réservé à des ecclésiastiques

éprouvés par une longue expérience, et vieillis dans les fonctions les plus délicates du ministère.

Pour être plus à portée d'exercer ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénélon, son oncle (1), à qui le roi avait accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

La communauté des Nouvelles-Catholiques formait une association de quelques personnes pieuses, qui n'étaient liées par aucun vœu religieux. Elle avait été instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut était d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avaient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montraient disposées à se convertir. Elles avaient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution destinée à procurer à ceux dont il avait partagé les erreurs, le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il

(1) Manuscrits.

accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom de M. de Turenne avaient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération, qui excita M. de Harlai à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV, et d'un homme tel que M. de Turenne. Son choix tomba sur l'abbé de Fénélon, et l'abbé de Fénélon fit bientôt connaître que son nom serait aussi un titre de gloire pour le siècle de Louis XIV.

Il entrait avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenait indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentait pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux, ni des sacrifices aussi pénibles : mais elle avait aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'erreur que de l'idolâtrie, et de détruire des opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions ex-

travagantes, qui ne peuvent ni séduire l'esprit, ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénélon montra dans son nouvel emploi le mérite si rare et si nécessaire de donner toujours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à portée de tous les esprits, en la variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissait le don précieux de faire aimer la vertu par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'âme avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance, dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi et de son intérêt pour notre bonheur.

La seule distraction que l'abbé de Fénélon se permit de mêler à des occupations, qui paraîtraient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, était d'entretenir avec M. Tronson cette correspondance de piété qu'il avait appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui était pour lui un second directeur.

Le marquis de Fénélon avait un grand nombre d'amis, auxquels il fit connaître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués, qui faisaient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénélon, et qui vivaient avec lui d'une manière plus intime, on remarquait le duc de

Beauvillier, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénélon, sur les témoignages de M. Tronson. On y remarquait aussi le célèbre Bossuet qui fut frappé, dès les premiers moments, du mérite extraordinaire qu'annonçait ce jeune ecclésiastique.

Fénélon se lie avec Bossuet.

Son oncle l'avait également présenté à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui jouissait alors d'un grand crédit à la cour, et qui réunissait à un extérieur agréable et noble de grands talents pour l'administration, et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grâce que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé, et il sut toujours les diriger d'une manière aussi convenable pour le clergé, que conforme aux vues du gouvernement. M. de Harlai accueillit l'abbé de Fénélon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté, qui étaient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la cour prêtait la séduction la plus flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

Mais M. de Harlai vit avec peine l'abbé de Fénélon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du dauphin présentaient

déjà à l'archevêque de Paris comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensible, M. de Harlai ne fut pas assez maître de lui-même, pour ne pas laisser apercevoir à Fénélon combien il en était affecté. Peut-être aussi s'imagina-t-il que des considérations d'un autre genre empêchaient Fénélon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avait attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénélon ne se présentait à l'archevêché que très rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisaient un devoir. Ce fut dans une de ces occasions, que M. de Harlai lui dit d'un ton de reproche, où il entrait plus d'amertume que de bienveillance : *M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.*

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénélon, que cette vénération filiale qu'il montrait pour un évêque, dont le génie, les talents et les vastes connaissances commandaient sans doute l'admiration, mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvait effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénélon fut entraîné rapidement par un sentiment irrésistible vers ce

grand homme dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappelaient les pères des premiers siècles du christianisme; chaque jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet, qui vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique, qui promettait déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvrait devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment de goût et d'estime qu'il avait pris pour son jeune élève. Il se montrait toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et de longs travaux l'avaient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentiments ces deux grands hommes; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion

qu'ils avaient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'église et à la religion.

L'évêque de Sarlat résigne à Fénélon le prieuré de Carenac.

Fénélon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, pour faire un voyage à Sarlat. L'évêque de Sarlat, son oncle, venait de lui résigner son prieuré de Carenac, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de 3 ou 4000 liv. de rente, fut le seul qu'eut Fénélon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit en cette occasion à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein de goût et de gaîté, le récit de la pompeuse réception, dont on honora son entrée à Carenac. On pourra observer par ce récit que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux.

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 1681. (Manuscrits.)

« Oui, madame, n'en doutez pas ; je suis » un homme destiné à des entrées magnifiques. » Vous savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans » votre gouvernement. Je vais vous raconter » celle dont on m'a honoré en ce lieu.

» M. de Rouffillac pour la noblesse; M. Rose, » curé, pour le clergé; M. Rigandie, prieur » des moines pour l'ordre monastique, et les » fermiers de céans pour le tiers-état, viennent

» jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je
» marche accompagné majestueusement de tous
» ces députés ; j'arrive au port de Carenac, et
» j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en
» foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des
» bourgeois, s'avancent, et en même temps je
» découvre que, par un stratagème galant, les
» troupes de ce lieu, les plus aguerries, s'é-
» taient cachées dans un coin de la belle île
» que vous connaissez; de là, elles vinrent en
» bon ordre de bataille me saluer avec beau-
» coup de mousquetades ; l'air est déjà tout
» obscurci par la fumée de tant de coups, et
» l'on n'entend plus que le bruit affreux du
» salpêtre. Le fougueux coursier que je monte,
» animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans
» l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets pied
» à terre au bruit de la mousqueterie, qui se
» mêle à celui des tambours. Je passe la belle
» rivière de Dordogne, presque toute couverte
» de bateaux qui accompagnent le mien. Au
» bord m'attendent gravement tous les moines
» en corps ; leur harangue est pleine d'éloges
» sublimes ; ma réponse a quelque chose de
» grand et de doux. Cette foule immense se
» fend pour m'ouvrir un chemin ; chacun a les
» yeux attentifs pour lire dans les miens quelle
» sera sa destinée ; je monte ainsi jusqu'au châ-
» teau d'une marche lente et mesurée, afin de

» me prêter pour un peu de temps à la curio-
» sité publique. Cependant mille voix confuses
» font retentir des acclamations d'allégresse,
» et l'on entend partout ces paroles : *Il sera les*
» *délices de ce peuple*. Me voilà à la porte déjà
» arrivé, et les consuls commencent leur ha-
» rangue par la bouche de l'orateur royal. A
» ce nom, vous ne manquez pas de vous repré-
» senter ce que l'éloquence a de plus vif et de
» plus pompeux. Qui pourrait dire quelles
» furent les grâces de son discours ? il me com-
» para au soleil ; bientôt après je fus la lune ;
» tous les autres astres les plus radieux eurent
» ensuite l'honneur de me ressembler ; de là,
» nous en vînmes aux éléments et aux mé-
» téores, et nous finîmes heureusement par le
» commencement du monde. Alors le soleil
» était déjà couché, et, pour achever la com-
» paraison de lui à moi, j'allai dans ma cham-
» bre pour me préparer à en faire de même. »

C'est du même ton de gaîté que Fénélon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carenac.

A Issigeac(1), 16 juin 1681.

« On n'a pas tous les jours un grand loisir et

Lettre de Fénélon à Mme. de Laval, 16 juin 1681. (Mémoires.)

(1) Maison de campagne des évêques de Sarla, que l'oncle de Fénélon avait réparée et embellie avec soin.

» un sujet heureux pour écrire en style su-
» blime. Ne vous étonnez donc pas, madame,
» si vous n'avez pas eu cette semaine une rela-
» tion nouvelle de mes aventures; tous les jours
» de la vie ne sont pas des jours de pompe et de
» triomphe. Mon entrée dans Carenac n'a été
» suivie d'aucun évènement mémorable. Mon
» règne y a été si paisible, qu'il ne fournit au-
» cune variété pour embellir l'histoire. J'ai
» quitté ce lieu là pour venir trouver ici M. de
» Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant; je m'y
» suis même arrêté un jour, pour y entendre
» plaider une cause fameuse par les Cicérons
» de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent
» pas de commencer par le commencement du
» monde, et de venir ensuite tout droit par le
» déluge jusqu'au fait. Il était question de don-
» ner du pain par provision à des enfants qui
» n'en avaient pas. L'orateur, qui s'était chargé
» de parler aux juges de leur appétit, mêla ju-
» dicieusement dans son plaidoyer beaucoup
» de pointes fort gentilles avec les plus sérieu-
» ses lois du code, les métamorphoses d'Ovide,
» et des passages terribles de l'Ecriture sainte.
» Ce mélange, si conforme aux règles de l'art,
» fut applaudi par les auditeurs de bon goût.
» Chacun croyait que les enfants feraient
» bonne chère, et qu'une si rare éloquence
» allait fonder à jamais leur cuisine; mais, ô

» caprice de la fortune! quoique l'avocat eût
» obtenu tant de louanges, les enfants ne purent
» obtenir du pain : on appointa la cause; c'est-
» à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné
» à ces malheureux de plaider à jeun, et les
» juges se levèrent gravement du tribunal pour
» aller dîner; je m'y en allai aussi, et je partis
» ensuite pour apporter vos lettres à M. de Sar-
» lat. Je suis arrivé ici presqu'*incognito*, pour
» épargner les frais d'une entrée. Sur les sept
» heures du matin je surpris la ville; ainsi,
» il n'y a ni harangue, ni cérémonie, dont je
» puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour ré-
» jouir mademoiselle de Laval, vous faire part
» des fleurs de rhétorique, qu'un prédicateur
» de village répandit sur nous, ses auditeurs in-
» fortunés; mais il est juste de respecter la
» chaire plus que le barreau. »

C'est pendant le court séjour que Fénélon fit à Carenac, qu'il composa l'ode qui commence par ces vers :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace.....

De l'abbé de Langeron.

On doit bien croire que Fénélon n'avait jamais eu l'idée de faire imprimer cette ode; elle ne le fut en effet qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque*, publiée

par sa famille. Elle était adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goûts avait uni à Fénélon dès sa première jeunesse, qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les évènements de sa vie; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquait combien Fénélon, encore rempli de la lecture d'Homère, avait été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poète a donné à Ulysse :

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port.
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,
Bravant les flots nuit et jour.
O combien de mon bocage,
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour.

espèce de tableau prophétique de la destinée, qui était réservée dans la suite à Fénélon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode :

Loin, loin trompeuse fortune,
Et toi, faveur importune,
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui était restée dès sa jeunesse du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère nous l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui invita Fénélon, long-temps après, à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction de M. le duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénélon préférait l'*Odyssée* à l'*Iliade ;* il y retrouvait une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

Après une courte absence Fénélon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques, et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénélon ne commandait pas toujours l'amour et le respect ; si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée, ne portaient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus faible trait contre un si beau génie, on ne manquerait pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, ont contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles.

Traité de l'éducation des filles.

Ce fut alors cependant que Fénélon écrivit son premier ouvrage ; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile en effet de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation a été emprunté du *Traité sur l'éducation des filles*. Fénélon avait dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention.

Fénélon n'avait pas même composé cet ouvrage pour le public : c'était un simple hommage de l'amitié ; il ne l'avait écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageait tous les sentiments de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénélon. Occupée avec le plus respectable intérêt de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles qui, grâce aux exemples domestiques qu'elles eurent sous les yeux pendant leur jeunesse et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de

Fénélon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire et que la religion ennoblit.

Comme elles étaient encore trop jeunes pour que Fénélon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur éclairé doit employer selon la différence des caractères, des penchants et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes; mais il saisit avec tant d'art et de profondeur tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère, comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit s'efforcer de prévenir, des penchants qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de développer.

C'est ainsi que nous devons à l'heureuse nécessité où se trouva Fénélon de former un système général d'éducation pour l'enfance, de ce qu'un ouvrage, qui n'était destiné que pour une seule famille, soit devenu un livre élémentaire qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu, que nous nous croyons dispensés de

le faire connaître dans tous ses détails; nous ne craignons pas même d'avouer que nous nous étions d'abord proposé d'insérer, dans une espèce d'analyse, tout ce qui nous avait paru avoir un caractère plus marqué d'agrément ou d'utilité. C'était dans cet esprit que nous en avions commencé l'extrait; peu à peu, et sans nous en apercevoir nous-mêmes, notre extrait était devenu l'ouvrage tout entier : ce qui nous a averti qu'il est du petit nombre de ces livres parfaits auxquels on ne peut rien ajouter ni rien retrancher sans en altérer l'esprit et la régularité.

Fénélon commence son *Traité de l'éducation des filles* dès les premiers jours de la vie, dès cette époque où un seul et même nom, celui d'*enfant*, convient également aux deux sexes. En lisant cette première partie de son ouvrage, on ne peut s'empêcher de s'étonner de la modestie avec laquelle il nous présente plusieurs observations de détail aussi fines que justes et profondes; l'étonnement augmente encore en comparant cette simplicité avec le faste des auteurs plus récents, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui semblaient leur appartenir.

« *Je ne donne pas ces petites choses pour » grandes*, écrit Fénélon; » mais que Fénélon paraît grand, lorsqu'il ne donne que comme de

petites choses ces observations fines et délicates qui tenaient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées; qui supposaient tant de goût et de tact, et qui étaient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux !

Dans la première partie de son ouvrage, Fénélon s'est adressé aux parents, aux instituteurs, aux institutrices, et a fait, pour ainsi dire, leur éducation encore plus que celle des enfants et des élèves.

C'est aux enfants mêmes qu'il adresse ensuite ses instructions. Après avoir veillé à la conservation de toutes les facultés morales et naturelles; après avoir cherché à prévenir les défauts et les inconvénients capables d'en corrompre l'usage, c'est de leur âme et de leur intelligence qu'il s'occupe; c'est leur esprit et leur cœur qu'il essaie de former, et il établit tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion.

Il fait arriver les enfants à l'instruction par leur penchant même à la frivolité; c'est le goût général des enfants pour les histoires que Fénélon emploie pour les instruire de la religion.

Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à portée des enfants, et les leur

faire comprendre autant qu'il est donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guères plus que les enfants. *C'est une vraie persuasion* que Fénélon veut obtenir des enfants; et, comme il le dit lui-même, *ce n'est pas en jetant un enfant dans des subtilités de philosophie qu'on parvient à obtenir cette vraie persuasion.*

Il profite de la poupée même avec laquelle joue l'enfant pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités morales, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses d'une autre vie : c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénélon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute superstition. *Il ne faut jamais laisser mêler dans la foi ou dans les pratiques de piété rien qui ne soit tiré de l'évangile, ou autorisé par une approbation constante de l'église. Accoutumez-les donc à n'admettre pas légèrement certaines histoires sans autorité, et à ne s'attacher pas à de certaines dévotions qu'un zèle*

indiscret introduit, sans attendre que l'église les approuve.

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'église catholique, tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible que des enfants bien pénétrés de ses maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion : on serait même fondé à penser que ce degré d'instruction pourrait suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de faire remarquer que Fénélon, dans ce Traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury. Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'associer cet homme si recommandable dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

Fénélon était bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller de tous les avantages que la culture de l'esprit peut ajouter à leurs agréments naturels. Il savait qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique par le charme de la douceur; à y entretenir l'esprit

d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles; à graver dans le cœur de leurs enfants les premiers éléments de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer; à faire succéder la sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence si nécessaire pour adoucir l'humeur toujours impérieuse et personnelle des hommes. *Ces devoirs*, dit Fénélon, *sont les fondements de la vie humaine. Le monde n'est point un fantôme; c'est l'assemblage de toutes les familles. Eh! qui est-ce qui peut les policer avec un soin plus exact que les femmes?*

Il désire que les femmes se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connaissances qui ne leur sont ni utiles ni nécessaires, et d'un excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observait-il avec peine que plusieurs femmes de son temps s'étaient déjà écartées de cette sage réserve. *On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules, pour les condamner à une ignorance absolue.*

Mais avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénélon, il

invite celles même d'entr'elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auraient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir qu'*il doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la science presqu'aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice.*

C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes personnes du » bel esprit. Elles sont exposées à prendre sou» vent la facilité de parler et la vivacité d'ima» gination pour l'esprit; elles veulent parler de » tout; elles décident sur les ouvrages les moins » proportionnés à leur capacité; elles affectent » de s'ennuyer par délicatesse; elles sont vaines, » et la vanité fait parler beaucoup; elles sont » légères, et la légèreté empêche les réflexions » qui feraient souvent garder le silence. *Rien » n'est estimable que le bon sens et la vertu.* »

Fénélon interdit absolument les romans aux jeunes personnes. « Leur imagination errante » tourne leur curiosité avec ardeur vers des ob» jets dangereux; elles se passionnent pour des » romans, pour des comédies, pour des récits » d'aventures chimériques; elles se rendent l'es» prit visionnaire en s'accoutumant au langage » magnifique des héros de ces histoires fabu» leuses; *elles se gâtent même par-là pour le » monde.* Une pauvre fille, pleine du tendre et

» du merveilleux qui l'ont charmée dans ses
» lectures, est étonnée de ne point trouver dans
» le monde de vrais personnages qui ressem-
» blent à ces héros. »

On voit que Fénélon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominait dans le siècle où il a vécu; de ces romans qui représentaient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâce, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont il était en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se serait montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, dont les personnages représentent une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des sentiments qui ne sont malheureusement que l'histoire trop sincère des désordres de la société.

Fénélon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes, et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimulation
» est d'autant plus inutile, que si le monde est
» quelquefois trompé sur quelque action parti-
» culière, il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une
» vie entière. »

Il n'y a pas jusqu'à des leçons de grâce et de

bon goût sur la parure, qu'il n'ait trouvé le moyen d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il ne dissimule pas « que la vanité est naturelle » aux jeunes personnes, parce qu'elles naissent » avec un désir violent de plaire. De là cet em- » pressement pour tout ce qui paraît devoir les » distinguer et favoriser l'empire de leurs agré- » ments et de leurs grâces extérieurs. De là ce » faste qui ruine les familles. »

Mais il fait voir combien elles s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudrait « qu'on leur fît remarquer la » noble simplicité qui paraît dans les statues et » les autres figures qui nous restent des femmes » grecques et romaines. Elles y verraient com- » bien des cheveux noués négligemment par » derrière, et des draperies pleines et flottantes » à longs plis, sont agréables et majestueuses. »

Mais par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénélon ajoute : « Il ne faut pas sou- » haiter qu'elles prennent l'extérieur antique ; » il y aurait de l'extravagance à le vouloir : il » faut seulement qu'elles prennent le goût de » cette simplicité d'habits, si noble, si gracieuse, » *et d'ailleurs si convenable aux mœurs chré-*

» *tiennes... les véritables grâces suivent la na-*
» *ture, et ne la gênent jamais.* »

Après avoir indiqué les défauts que l'on doit éviter, Fénélon expose les devoirs que les femmes ont à remplir. Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant, que l'écriture fait dans le livre des proverbes, *de la femme vraiment admirable, que ses enfants ont dit heureuse; que son mari a louée, et qui a été louée par ses propres œuvres dans l'assemblée des sages, et par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée.*

Nous nous sommes un peu étendu sur ce *Traité d'éducation*, non seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénélon, et qu'il réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet, mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance, à M. de Beauvilliers, le précepteur des enfants des rois. Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse qui sait donner à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais

sortir des bornes où il doit se renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

Lorsqu'on a lu le *Traité de l'éducation des filles*, on est disposé à croire que Fénélon n'avait pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il vivait dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeait à la vérité chez le marquis de Fénélon, son oncle, qui avait autrefois beaucoup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle vivait alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé de toutes ses anciennes relations, qu'un petit nombre d'amis qui partageaient ses principes et ses sentiments. Il est vrai que ces amis étaient des hommes du premier mérite par leur vertu et leur caractère; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvaient déjà pour Fénélon cette espèce d'attrait, qui lui tint si étroitement unis pendant toute sa vie, tous ceux qui avaient une fois commencé à l'aimer. Ce fut

dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avaient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénélon apprit à connaître le monde beaucoup mieux qu'il ne l'aurait connu, en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce serait une illusion de croire qu'on ne connaît bien le monde, qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs si bruyants, à ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie dans ce vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes; la connaissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs et plus d'élégance dans les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles, pour avoir un grand usage du monde; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'es-

prit et de caractère qui forme la véritable urbanité.

Il est en effet assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littérature et les beaux arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivaient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avaient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres n'étaient pas entièrement étrangers au monde; il faut bien voir les hommes, lorsqu'on veut les connaître et les juger; mais ceux même d'entr'eux, que le bonheur des circonstances avaient mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tout ce que le rang, la naissance et la faveur avaient élevé au-dessus d'eux, évitaient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions; ils s'attachaient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueillaient du spectacle des jeux de la fortune et du combat éternel des passions. Ils retournaient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse re-

traite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai dans les douces affections de la nature et de l'amitié (1).

Tandis que Fénélon se livrait aux occupations utiles et vertueuses d'un emploi obscur et presqu'ignoré ; tandis qu'il se disposait par l'étude et la méditation à acquérir les connaissances et les talents nécessaires pour rendre un jour à l'église des services plus éclatants, il avait eu à pleurer la mort d'un oncle qui avait dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avait été encore plus utile, en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne (2). C'était sous ses yeux, c'était dans sa maison et dans l'intimité de cette douce confiance, qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénélon s'était pénétré du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

---

(1) Nous avons placé aux *Pièces justificatives* du livre Ier., n°. III, un morceau très curieux de l'abbé Gédoyn sur la vie retirée que menaient autrefois à Paris les magistrats et les gens de lettres.

(2) Le marquis Antoine de Fénélon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avait demandé, dans la chapelle du séminaire de St.-Sulpice.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénélon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avait embrassée, prouve en effet qu'il était digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que la rigidité des ses maximes avait contribué à prémunir Fénélon contre les dangers auxquels auraient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitait toujours à supposer dans les hommes toutes les vertus dont il portait le goût et le sentiment au fond de son cœur. Il est des âmes qu'il faut chercher à défendre de l'excès même de leurs vertus, et celle de Fénélon était de ce nombre. Il en est à qui il est nécessaire de révéler la triste vérité qu'elles ne pourraient jamais soupçonner, si on ne leur montrait les hommes tels qu'ils sont, et Fénélon avait encore cette estimable inexpérience.

Mais il lui restait trois amis précieux, qu'il ne cessa de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avait déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposait des rapports si vertueux entre l'âme de deux hommes dont les caractères différents à plusieurs égards, se rapprochaient et s'unis-

saient en tout ce qui concernait les intérêts de la religion et la gloire de l'église.

M. de Beauvilliers avait d'abord accueilli l'abbé de Fénélon comme le neveu de l'un des hommes qu'il estimait le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève était devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre, et M. de Beauvilliers prenait déjà conseil du jeune abbé de Fénélon pour les affaires de sa conscience. Ils avaient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentiments et toutes nos affections dans le sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivait avec un intérêt paternel son ancien élève dans la carrière qui s'ouvrait devant lui. Il ne cessait de l'entretenir par ses sages avis dans cet esprit de recueillement et de méditation, si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition. Deux sentiments qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attaché à leur considération personnelle.

Fénélon trouvait toujours dans ses entretiens avec Bossuet, de nouveaux motifs pour estimer

et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode qu'il s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenait de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des pères de l'église, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage et la nature des questions qu'ils ont eu à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes et souvent opposées. Il lui montrait la mauvaise foi des hérétiques qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour supposer de la contradiction entre leur langage et leurs opinions. Il lui faisait sentir que c'était surtout dans les livres sacrés et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devait chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénélon, déjà familiarisé avec la science des saintes écritures par les instructions publiques, qu'il avait données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité du *style scripturaire*, si nous osons nous servir de cette expression. Cette langue sacrée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses

écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne pouvait assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui était parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes, et toute la hauteur de ce style sublime, qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

Un grand avantage pour Fénélon, comme l'une de ses distractions les plus douces, était la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny (1). C'était là où Bossuet allait chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires, qui remplissaient tous ses moments à Paris et à la cour : retraite sacrée, qui pouvait seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venaient sans cesse interroger l'oracle de l'église gallicane. Là, Fénélon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé Fleury, étaient assurés de jouir de Bossuet tout entier. Les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les moments consacrés à l'étude, devenaient des occasions et des moyens d'instruction sous la forme d'une simple conversation.

(1) Maison de campagne des évêques de Meaux.

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque si heureuse pour l'un et pour l'autre, Fénélon ne se fît un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais.

Sur un manuscrit de Fénélon contre le système de Malebranche.

Nous avons entre les mains la copie d'une réfutation très étendue que Fénélon a faite du *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche. Cette copie est entièrement conforme à l'original écrit de la main de Fénélon, et elle était vraisemblablement destinée pour l'imprimeur. L'original se trouvait encore il y a quelques années parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été ensuite confié. Nous n'avons pu constater par quel accident ce manuscrit de la main de Fénélon en a été soustrait au milieu du désordre que le malheur des temps a introduit dans une multitude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original est entièrement écrit de la main de Fénélon, il porte à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénélon avait soumis son travail.

Au reste, la copie que nous en avons, peut facilement suppléer à l'original. On y distingue au simple coup-d'œil, les corrections, les changements et les observations que Bossuet avait ajoutés au travail de Fénélon. On sait que le

Traité de la nature et de la grâce, du père Malebranche, produisit dans le temps entre ce célèbre métaphysicien et Arnaud, des discussions très longues et très animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnaud. Il était déjà honorable pour Fénélon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savait donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui était encore plus glorieux pour Fénélon, c'était de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, et de penser sur Malebranche comme Arnaud, juge si profond et si éclairé sur ces matières.

Au reste, on sait que Bossuet se montra encore plus sévère que Fénélon. On lit dans le recueil de ses ouvrages (1) une lettre très curieuse qu'il écrivit à un jeune homme, admirateur passionné des systèmes de Malebranche. Bossuet, qui n'était point accoutumé à transiger avec la vérité, se joue avec un mélange de plaisanterie et de gravité du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante, que l'on peut observer comment le génie pénétrant de

(1) Tome IX, page 550.

Bossuet allait au-devant de l'avenir : *Un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'église, et il éclatera en son temps, si, de bonne heure, on ne cherche à s'entendre avant de s'engager tout à fait. Croyez-moi, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie.*

Il faut rendre justice à Malebranche, si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des erreurs de son esprit; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de contention et de parti. Il unissait toute l'élévation d'un génie supérieur à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avait plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenait à l'érudition et à des connaissances positives; indifférence qui est certainement un tort, lorsqu'on enveloppe dans le même mépris ce qu'il est bon et ce qu'il est inutile de savoir. Entraîné par son imagination à se livrer à de brillantes illusions, il élevait toujours l'édifice de ses systèmes sur des idées abstraites, aux-

quelles il ne donnait aucun point d'appui. Aussi lui reprochait-on *de bâtir en l'air*. Mais ses intentions étaient aussi pures, que ses conceptions étaient nobles et élevées. Il voulait toujours lier la religion à la philosophie, alliance sans doute désirable, lorsqu'on consent à respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par ces bornes immuables que la religion et la théologie opposent aux imaginations indiscrètes, se trouvait dans un élément plus favorable, en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique se plaît à s'égarer. Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'église. On peut même croire que la lettre de Bossuet, dont nous venons de parler, lui fit prendre la résolution de ne plus rien hasarder sur des matières qui lui étaient trop étrangères. Modeste comme il l'était, il dût naturellement croire qu'il se trompait dans une question où Bossuet ne pensait pas comme lui.

Traité du ministère des Pasteurs.

Fénélon s'occupait dans le même temps d'un ouvrage qui avait un rapport plus direct aux fonctions dont il était chargé, que les systèmes métaphysiques de Malebranche ; nous voulons parler de son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il pensait avec raison que toute la controverse entre les catholiques et les protestants pouvait

se réduire à l'examen de cette seule question pour l'instruction de la multitude. Il suffirait en effet de montrer que les ministres protestants n'avaient ni caractère, ni mission légitime, pour renverser tous les fondements de la réforme. Si l'on se rappelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'église, on reconnaîtra que ces deux habiles antagonistes avaient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisaient, venaient se rallier nécessairement à ces deux questions fondamentales. Bossuet avait marqué tous les caractères qui devaient faire reconnaître dans l'église romaine le nom et l'autorité de la véritable église. Fénélon voulut faire reconnaître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable église. C'était la même question, représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* a uniquement pour objet de prouver : « Que le plus » grand nombre des hommes, ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, » la sagesse divine ne pouvait mettre devant » leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver » de tout égarement, *qu'une autorité exté-*

» *rieure*, qui tirant son origine des apôtres et
» de Jésus-Christ même, leur montre une suite
» de pasteurs sans interruption. »

Toutes les preuves, toutes les autorités et tous les raisonnements que Fénélon a réunis dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les protestants eux-mêmes sont forcés de reconnaître.

La seule différence est que l'église catholique, appuyée sur les monuments les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours, tandis que les protestants ne sachant où remonter avant le 16e. siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses, pour se créer des ancêtres; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante, le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, où il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avait parlé aux savants, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme,

aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénélon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*.

C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendaient au même but. L'un assurait l'empire de l'église en foudroyant les chefs qui osaient combattre contr'elle, et contester son autorité. L'autre offrait un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du Ministère des Pasteurs* ne suppose dans son auteur une connaissance très étendue de tous les monuments de l'histoire et de la tradition ecclésiastique. Mais Fénélon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle; il a su les enchaîner à des raisonnements si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'était de Bossuet que Fénélon avait emprunté cette méthode, dont on ne devrait jamais s'écarter dans toutes les discussions quelconques, celle d'élaguer toutes les questions inutiles, et de s'attacher uniquement aux difficultés essentielles.

En effet, si on lit avec attention tous les écrits de controverse de Bossuet, on observera

sans peine, que dans ceux mêmes où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but; il ramène toujours la question à son véritable objet; et lorsque sa logique foudroyante a attéré ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester, ni accorder, sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tout cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avait cherché à opposer à sa première impétuosité; il les brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si faibles efforts.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénélon; si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres, se consacrer avec tant de zèle, de succès et de gloire à des controverses, dont les résultats intéressaient également l'église et l'état. On se trouvait alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si long-temps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation de l'édit de Nantes, avait voulu faire pré-

céder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devaient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les Mémoires du temps, et même les correspondances particulières, pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenaient aux controverses religieuses. Ce n'était pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres qu'elles s'agitaient avec une chaleur que la disposition générale des esprits excitait et entretenait. On voit par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes mêmes que leur sexe et leur état semblaient dispenser de s'en occuper, aimaient à s'en entretenir et à nourrir leur esprit de toutes les connaissances qui y avaient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres de voir les ouvrages les plus sérieux devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agréments et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les moments de solitude qu'elles pouvaient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle qui paraît toujours s'aggrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensait encore que les études graves et religieuses convenaient à la dignité de l'esprit humain, et pouvaient influer utilement sur

la morale publique et particulière; c'était cette tendance générale de tous les esprits, qui avait répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellents ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

Mais le moment était arrivé où Fénélon allait sortir de l'obscurité dans laquelle il avait cherché à s'envelopper. Il suffisait à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il était en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il était chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des évènements humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savait que le premier de tous les mérites dans l'ordre de la Providence, est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose partout où elle nous conduit; et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénélon jouissait de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il recueillait toutes les bénédictions que la tendre reconnaissance de ses nombreux néophytes aimait à lui prodiguer, et il avait déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur

rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude, et à cette vie douce et paisible qui convenait à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes (1); et, en éloignant les pasteurs dont la présence devait naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvait laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptait le plus de protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'église catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères.

Fénélon est chargé des missions du Poitou.

Ce fut dans cette circonstance que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénélon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénélon avait déjà été souvent prononcé à Louis XIV; il était instruit de la sagesse avec laquelle il dirigeait les Nouvelles-Catholiques, et des succès dont son zèle était récompensé. Ce monarque attachait sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution de ses

(1) Au mois d'octobre 1685.

vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimait par son choix.

Les missions du Poitou offraient à Fénélon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçait depuis plusieurs années. Il pouvait d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se conciliait avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse pour des missions encore plus laborieuses. Il était donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination le caractère de cette même vocation, qui avait déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposait de lui associer, et dont on l'établissait le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui aurait demandé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés. C'étaient des ecclésiastiques, déjà connus par leurs talents et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'église, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire de tous les gens de bien. C'étaient l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénélon; le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois; l'abbé

Milon, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Condom.

Louis XIV attachait tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avait d'abord adoptées pour ramener les protestants, qu'il voulut faire connaître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénélon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénélon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité. Ce prince n'hésita pas un moment à déférer à sa demande après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avaient pour objet que la sûreté personnelle de l'abbé de Fénélon et de ses collègues.

Rien, peut-être, n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles semblaient contrarier les mesures qu'il avait adoptées pour faire respecter son autorité.

Lorsque dans la suite des rassemblements dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent

Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque ; il ne fit que ce que devait faire tout souverain obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les protestants restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion sans chercher à tourmenter leur conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvements séditieux furent exposées aux loix terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir, avec sévérité, ceux mêmes de ses officiers qui avaient été au-delà de ce que le soin de leur sûreté personnelle et la nécessité d'assurer l'ordre public avaient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'était d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que

dans le temps même où il révoquait successivement les privilèges extraordinaires que les protestants avaient arrachés à main armée à la faiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparait à interdir l'exercice public de leur religion, il écrivait à tous les intendants de son royaume (1): *Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion.*

Fénélon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugerait la plus convenable pour la conversion des protestants, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagements et la douceur qui étaient dans son caractère.

Fénélon arrive en Poitou.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il était chargé, fut de se présenter à l'évêque de Larochelle (2), et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa bénédiction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il savait que si le choix et l'appui du roi pouvaient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvait et ne devait en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'église de Jésus-Christ sur

(1) Lettre du roi aux commissaires départis, 10 juillet 1682.

(2) Henri de Montmorenci de Laval, de Bois-Dauphin.

des fondements inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avait déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de Larochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénélon s'était refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'était en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces qui avaient été si long-temps le principal boulevard de la république protestante en France et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talents, abandonner les fonctions qu'ils remplissaient à la cour, et renoncer à tous les agréments de la capitale pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il était assez naturel que le contraste de tant de sacrifices et de confiance, avec l'appareil si différent qu'on avait eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avait faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le

Vivarais lui avaient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissants qui s'occupaient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachaient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violence.

Il s'était figuré que ces missionnaires, envoyés par la cour, lui retraceraient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestants avaient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre *la nouvelle Babylone;* et il ne voyait que des hommes qui venaient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur, et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres retracent la sainteté dans leurs mœurs et leur conduite.

Fénélon pensait que la méthode la plus facile et la plus sûre, pour ramener les protestants à l'église, était de leur montrer comment leurs pasteurs avaient usurpé une autorité qui ne

leur avait point été déléguée, dont ils ne pouvaient présenter le titre primordial, qui ne leur avait point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvait par conséquent conférer aucun des effets spirituels nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyaient que du moment où les disciples seraient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étaient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenaient pas, ils se trouveraient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentaient à eux avec les caractères légitimes que la consécration de l'église leur avait imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avait transmis.

Nous avons vu que Fénélon s'était déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*. Il n'avait point encore fait imprimer ce petit ouvrage; mais il en fit l'usage le plus heureux dans ses conférences avec les protestants du Poitou.

Fénélon s'attachait ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avaient nourris contre les pratiques et les cérémonies de l'église romaine. Il leur enseignait les actes indispensables qu'elle prescrit; et il leur apprenait à ne pas les confondre avec des

usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénélon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou, doivent être attribués en grande partie à cette manière simple et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au-dessus de son intelligence.

Cependant, il était bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarque avec peine que la méfiance et des considérations purement humaines inspiraient souvent des abjurations peu sincères : en vain avait-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée, toute apparence de contrainte et de violence ; il la voyait toujours agitée du sentiment de crainte qui lui était communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. *Si on voulait*, écrivait-il avec douceur à Bossuet, *leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons.*

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénélon ne comptait pour de véritables conversions, que celles qui étaient marquées par un changement réel

et durable dans les opinions et dans les mœurs. Il avait la ferme conviction que les paroles de vérité et de charité qu'il portait dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avait triomphé si long-temps, ne seraient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiraient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développerait.

Il semble en effet que la providence ait justifié, d'une manière sensible, les vœux et les espérances de Fénélon; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces, qui comptaient alors un si grand nombre de protestants et qui avaient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient précisément celles qui, à une époque bien récente (1), ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénélon.

Il fallait que Fénélon eût laissé dans tous les cœurs, une impression bien profonde d'amour et de respect, puisque non seulement les provinces qu'il avait parcourues, mais celles-mêmes où sa réputation s'était étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnaissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénélon fut

(1) Guerre de la Vendée.

nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'Académie d'Angers sembla indiquer, pour sujet du prix d'éloquence : le bonheur des peuples qui devaient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénélon. L'auteur du discours couronné rappela, en ces termes, les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles » témoins de ses vertus (de Fénélon), eux qui » n'ont pas été moins édifiés de sa doctrine que » de son exemple, dans une ville qui a toujours » été considérée comme le rempart de l'erreur, » et où il en a détruit les fondements, autant » par sa douceur que par la force de la vérité. » Son zèle infatigable n'en est pas demeuré là ; » ces hommes, qui avaient été ramenés par ses » soins de l'égarement, ont été confirmés par » sa charité toujours agissante, dans la pureté » de la foi qu'ils avaient nouvellement reçue ; » il s'est attaché particulièrement à protéger ce » sexe que sa faiblesse expose le plus souvent » au péril d'une rechute malheureuse : j'ose dire, » messieurs, que l'église est redevable d'une si » belle conquête à cet homme apostolique. »

On aura peine à croire que Fénélon eût à se justifier sur la méthode qu'il avait suivie pour faciliter la réunion des protestants. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'état, chargé du département des provinces du Poitou et du pays

d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochait un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'église recommande, mais qu'elle ne prescrit pas (1). On aurait voulu que Fénélon fît en un moment de ces nouveaux convertis, si faibles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay était sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu réfléchi, et il savait que cette impatience indiscrète aurait plus contribué à rebuter qu'à attirer les protestants; mais l'intérêt qu'il prenait à Fénélon ne lui permettait pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations que l'envie, la malignité et un faux zèle affectaient de répandre. Ce jeune ministre était frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemar; il connaissait le mérite de Fénélon; il devait y

(1) J'ai eu entre les mains, en 1786, les lettres du marquis de Seignelay, ainsi que les originaux des réponses de Fénélon. Elles étaient alors au dépôt du Louvre; il paraît qu'elles se sont perdues depuis les évènements qui ont amené tant de bouleversements dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire à ma prière, aux archives nationales, au dépôt des manuscrits de la bibliothèque impériale, et à la bibliothèque du conseil d'état.

être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avait lui-même. Son esprit, ses talents, son extrême activité promettaient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine française que son père avait créée : une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière. On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportait au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînait sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portait toujours au fond de son cœur des principes et des sentiments de religion, qu'il aimait à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avait avec M. Tronson, à qui il s'était adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne. Avec de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénélon de faire comprendre, au marquis de Seignelay, la sagesse et la régularité des principes qui avaient dirigé sa conduite envers les protestants.

Fénélon avait continué ses relations avec Bossuet pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre qui fait partie de la dernière édition des œuvres de Bossuet (1). Nous croyons devoir la

(1) Tome IX, page 565.

mettre sous les yeux de nos lecteurs ; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissait encore : on y remarquera la manière dont Fénélon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avait transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénélon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet dans le système de conduite qu'il avait suivi avec les nouveaux convertis.

A la Tremblade, ce 8 mars 1686.

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous » dire, Monseigneur, je ne puis m'abstenir de » l'honneur de vous écrire; c'est ma consolation » en ce pays : il faut me permettre de la pren- » dre. Nos convertis vont un peu mieux ; mais » le progrès est bien lent : ce n'est pas une pe- » tite affaire de changer les sentiments de tout » un peuple. Quelle difficulté devaient trouver » les apôtres pour changer la face de l'univers, » pour renverser le sens humain, vaincre tou- » tes les passions et établir une doctrine jus- » qu'alors inouïe, puisque nous ne saurions per- » suader des ignorants par des passages clairs » et formels qu'ils lisent tous les jours, en fa- » veur de la religion de leurs ancêtres, et que » l'autorité même du roi remue toutes les pas- » sions pour nous rendre la persuasion plus fa-

» cile ; mais si cette expérience montre com-
» bien l'efficacité des discours des apôtres était
» un grand miracle, la faiblesse des huguenots
» ne fait pas moins voir combien la force des
» martyrs était divine.

» Les huguenots mal convertis sont attachés
» à leur religion jusqu'aux plus horribles excès
» d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des
» peines paraît, toute leur force les abandonne ;
» au lieu que les martyrs étaient humbles, do-
» ciles, intrépides et incapables de dissimula-
» tion ; ceux-ci sont lâches contre la force, opi-
» niâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte
» d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont
» tomber peu à peu dans une indifférence de
» religion pour tous les exercices extérieurs,
» qui doit faire trembler. Si on voulait leur faire
» abjurer le christianisme et suivre l'alcoran,
» il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons :
» pourvu qu'ils s'assemblent la nuit et qu'ils ré-
» sistent à toute instruction, ils croyent avoir
» assez fait. C'est un terrible levain dans une
» nation : ils ont tellement violé, par leurs par-
» jures, les choses les plus saintes, qu'il reste
» peu de marques auxquelles on puisse recon-
» naître ceux qui sont sincères dans leur con-
» version ; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et
» qu'à ne se rebuter point de les instruire.

» Mais *le grand-chancelier* (1), quand le
» verrons-nous, Monseigneur? il serait bien
» temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans
» notre solitude, après avoir confondu dans
» Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cra-
» moisy de nous regarder en pitié.

» N'oubliez pas notre retour avec M. de Sei-
» gnelay; mais parlez uniquement de votre chef.
» S'il nous tient trop long-temps éloigné de vous,
» *nous supprimerons encore l'*ave maria, *et*
» *peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse*
» *hérésie*, pour obtenir une heureuse disgrâce
» qui nous ramène à Germigny; ce serait un
» coup de vent qui nous ferait faire un joli nau-
» frage. Honorez toujours de vos bontés, Mon-
» seigneur, notre troupe, et particulièrement
» celui de vos serviteurs qui vous est dévoué
» avec l'attachement le plus respectueux. »

Cette lettre eut l'effet que Fénélon en attendait; il reçut la permission de revenir à Paris; il rendit compte, directement à Louis XIV, de l'état où il avait laissé la religion dans les provinces qu'il venait de parcourir, n'entretint le roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien

(1) Il s'agit de l'oraison funèbre du chancelier le Tellier, que Bossuet venait de prononcer; et que Cramoisy était alors occupé à imprimer.

qu'ils avaient fait, de celui qui restait à faire, des moyens qui étaient à la disposition du gouvernement pour l'établissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénélon, après avoir rempli envers le roi un devoir que le respect lui imposait, rentra paisiblement dans la retraite dont il n'était sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la cour.

Il était si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avait été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avait même été admise par le roi et immédiatement révoquée avant qu'elle fût devenue publique. On attribua généralement cette espèce de disgrâce à M. de Harlai, archevêque de Paris, qui ne pouvait pardonner à Fénélon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avait accueilli ses offres de services et d'amitié.

Il éprouva la même malveillance l'année suivante dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avait été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénélon avait faits dans son diocèse pendant le cours de ses missions. Il crut rendre le service le plus important

à l'église et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avait acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnaissance. Il vint à Paris, et sans laisser même soupçonner à Fénélon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au roi un mémoire pour supplier sa majesté de lui accorder l'abbé de Fénélon pour coadjuteur : on fut instruit de cette démarche; et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour l'exclure de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avait été de celui de Poitiers. On fit entendre au roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle, pour Fénélon, était inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de la grâce. C'est ainsi que Fénélon, que les jansénistes ont toujours regardé comme un de leurs plus grands adversaires, fut d'abord exclus des dignités ecclésiastiques comme un de leurs partisans : rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénélon pour les places et la fortune; il lui était assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre; ses opinions étaient déjà connues; ses liaisons étaient publiques. M. de Beauvilliers et M. Tronson étaient très opposés aux nouvelles doctrines, et personne n'aurait osé accuser Bossuet de jansénisme.

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénélon consentit enfin à laisser imprimer son *Traité de l'Education*

des filles, et celui du *Ministère des pasteurs*, dont nous avons déjà parlé. Il ne les avait point d'abord destinés au public; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avaient eu connaissance.

La réputation que Fénélon s'était faite dans ses missions du Poitou, avait déjà attiré sur lui tous les regards; mais en consentant à publier presqu'en même temps deux ouvrages sur des sujets intéressants pour la religion et la morale, il semblait appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendait avec tant d'éclat et de rapidité. Ses amis devaient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention; et les personnes impartiales pouvaient être disposées à se montrer sévères par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits; Fénélon n'avait encore ni ennemis ni envieux.

Telles étaient les occupations de Fénélon; il se regardait, et tout le monde le regardait comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui semblaient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignorait l'opposition que M. de Harlai avait mis à son avancement; et la faveur avec laquelle le public ve-

nait d'accueillir ses *Traités de l'Education des filles* et *du Ministère des pasteurs*, ne pouvait pas lutter contre le crédit de ce prélat.

Mais un évènement imprévu transporta tout à coup Fénélon au milieu de la cour, et l'éleva à une place à laquelle paraissaient attachés les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénélon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

Éducation de M. le duc de Bourgogne.

Louis XIV voyait approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandait les soins d'un gouverneur. Un prince qui avait toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avait donné Montauzier et Bossuet pour instituteurs à son fils, était digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils.

Le progrès des années et une vie plus sérieuse commençaient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire, et la religion lui avait fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montauzier, il avait obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être dans un pareil choix n'avait-il cherché que la gloire, et il avait

eu le bonheur de trouver la vertu réunie au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment, une seule pensée, celle de le confier à l'homme le plus vertueux de sa cour; il ne cherchait alors que la vertu, et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus propres à former un grand prince : cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'éducation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénélon exigent que nous le fassions connaître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler de M. de Beauvilliers, c'est parler de Fénélon.

Paul, duc de Beauvilliers, s'était trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père (1), par les évènements malheureux, qui avaient enlevé ses deux frères aînés à la fleur de leur âge. Il conserva à la cour et dans l'exercice des emplois, dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avait reçus dans le temps où il était destiné à une profession plus grave et plus sainte (2). Il avait épousé la

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. IV.

(2) Le duc de Beauvilliers avait d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.

seconde fille de Colbert, et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentiments et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété. Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs de Chevreuse et de Mortemar, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avait fait naître, et que le temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avait d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachaient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemar, ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, dans les longues années de sa faveur, n'avait pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans; et elle s'étonnait de n'obtenir du duc de Mortemar, son neveu, et de sa

femme, que les égards qu'ils devaient à une personne qui leur appartenait de si près.

Louis XIV, qui portait un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions dont il n'avait pu se défendre, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure avec la servitude peu honorable, où l'intérêt et l'ambition avaient engagé le reste de sa cour. Il avait conçu dès lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un goût, qui en auraient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvait convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachait à ramener le roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençait déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dut entretenir et favoriser de tout son pouvoir l'estime et la confiance que Louis XIV montrait à M. de Beauvilliers. Elle ne pouvait également que savoir gré à toute la famille de M. de Beauvilliers de l'espèce de distance où elle s'était toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entrait-il dans ses vues de fixer de bonne heure l'opinion publique sur la nature de ses rapports avec le roi, en se montrant dans une liaison particu-

lière avec une société, qu'aucune considération n'aurait portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la famille de M. de Beauvilliers dans une espèce d'intimité, qui pût attester à toute la cour qu'elle ne pouvait ni ne devait être confondue avec madame de Montespan. Elle allait régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers, tous les indifférents, les simples connaissances étaient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avaient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'était entré ni singularité, ni calculs d'ambition dans le système de conduite de M. de Beauvilliers envers madame de Montespan; comme il n'était ni dans son caractère, ni dans ses principes de contrarier les sentiments du roi, lorsqu'ils pouvaient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étaient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachaient à Louis XIV. Il avait été à portée de suivre l'origine et les progrès de la faveur de madame de Maintenon, et de reconnaître qu'elle en était redevable autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit

et à la sagesse de son caractère. Il avait vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la providence avait appelée auprès du trône par des voies extraordinaires, pour arracher le roi à des engagements coupables, et le fixer dans le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'était formée entre madame de Maintenon et toute la famille de M. de Beauvilliers une intimité qui convenait à leurs sentiments et à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimait la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. M. de Beauvilliers et ses parents, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la cour, vivaient à Versailles comme ils auraient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutait l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu de M. de Beauvilliers, qui n'avait jamais rieu demandé, et qui n'avait, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissait à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avait eu une preuve assez récente. A la mort du premier maréchal de Villeroi, en 1685, qui avait laissé vacante la place du chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de

son propre mouvement, lui avait donné le duc de Beauvilliers pour successeur. M. de Beauvilliers n'avait pas même eu la pensée de demander une place, dont sa jeunesse paraissait devoir l'exclure. Il n'avait encore que trente-sept ans, et il ne pouvait soupçonner que le roi eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avait été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne doutait que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des courtisans plus actifs que M. de Beauvilliers, et qui avaient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avait servi à rapprocher encore plus M. de Beauvilliers de la personne de Louis XIV; et ce prince avait observé avec satisfaction que les honneurs et la faveur n'apportaient aucun changement ni à sa modération; ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1688, Louis XIV confia au dauphin son fils les honneurs du siège de Philisbourg, il lui donna Vauban, pour lui apprendre l'art de la guerre, et M. de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'était donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince qui allait, pour la première

fois, être exposé à tous les regards, loin de la cour, en présence des armées françaises et des armées ennemies (1).

Avec de pareilles dispositions, et avec la volonté sincère de donner pour gouverneur à son petit-fils l'homme le plus vertueux de sa cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Ce n'était pas un titre purement honorifique comme celui de chef du conseil royal des finances; c'était le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. M. de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutait, bien plus qu'il n'ambitionnait, un emploi, dont il connaissait, mieux que personne, les difficultés et les obligations. Il était même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer.

M. de Beauvilliers est nommé gouverneur du duc de Bourgogne, 1689.

Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de cham-

(1) Le dernier écrivain de la vie de Fénélon (le père Querbeuf) a fait une légère méprise, en supposant que M. de Beauvilliers était déjà ministre d'état, lorsque Louis XIV le nomma gouverneur de M. le duc de Bourgogne. M. de Beauvilliers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, et lorsque le roi y rappela M. de Pompone.

bre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique (1), qui avait veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince ; il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devaient concourir à l'éducation.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avait depuis long-temps pour un homme qu'elle affectionnait elle-même. Mais la suite des évènements fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer, ne put se détacher des sentiments que la vertu de M. de Beauvilliers avait fait naître en lui.

C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avait estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance qu'à ceux qui avaient surpris son goût bien plus que son estime.

Louis XIV n'avait pas été indécis un seul moment dans le choix d'un gouverneur pour

(1) Moreau.

son petit-fils ; M. de Beauvilliers ne fut pas indécis un seul moment dans le choix du précepteur qui devait partager ses fonctions ; on était venu le chercher, et il alla chercher Fénélon. Ces exemples de désintéressement sont ensuite devenus si rares en France, qu'on serait porté à les regarder comme des ornements de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestaient pas la vérité. Il faut seulement en conclure que cette espèce d'incrédulité pour tout ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur de M. le duc de Bourgogne, le 16 août 1689, et dès le lendemain 17, il avait proposé et fait agréer au roi l'abbé de Fénélon pour précepteur. Fénélon ignorait encore que son ami eût été nommé gouverneur. Bossuet apprit le 18 (1) cette nouvelle à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvait alors ; et dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivait, et pour

Fénélon est nommé précepteur de M. le duc de Bourgogne.

(1) On voit par ces dates, que M. de St.-Simon s'est trompé, lorsqu'il a écrit *que M. de Beauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur*, et qu'il fait entendre que M. de Beauvilliers connaissait à peine Fénélon dans ce temps-là ; on a vu que leur liaison était déjà bien ancienne.

celui qui en était l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet.

Lettre de Bossuet à la marquise de Laval, 18 août 1689.

« Hier, madame, je ne fus occupé que du » bonheur de l'église et de l'état; aujourd'hui » que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus » d'attention sur votre joie, elle m'en a donné » une très sensible. M. votre père (1), un ami » de si grand mérite et si cordial, m'est revenu » dans l'esprit. Je me suis représenté comme » il serait à cette occasion, et à un si grand » éclat d'un mérite *qui se cachait avec tant de* » *soin*. Enfin, madame, nous ne perdrons pas » M. l'abbé de Fénélon; vous pourrez en jouir; » et moi, quoique provincial, je m'échapperai » quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, » je vous en conjure, les témoignages de ma » joie, et les assurances du respect avec lequel » je suis, madame, votre très humble et très » obéissant serviteur. »

J. Benigne, évêque de Meaux.

A Germigny, ce 19 août 1689.

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses entretiens particuliers, imprimés longtemps après sa mort: « Qu'elle avait contribué » à faire nommer l'abbé de Fénélon précepteur

(1) Le marquis Antoine de Fénélon.

» de M. le duc de Bourgogne. » Il est en effet assez vraisemblable que, liée comme elle l'était alors, avec M. de Beauvilliers, le nouveau gouverneur avait pris la précaution de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du roi. Il était à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avait cherché à lui donner, et dont on s'était servi pour exclure Fénélon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissements. Cependant ce choix était tombé sur deux hommes, dont l'un obligé par ses emplois d'habiter la cour, y vivait dans une profonde retraite; et l'autre n'avait encore d'autre titre que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avait pu échapper à la renommée malgré sa modestie, et l'autre avait révélé, sans le vouloir, le secret de son âme et de son génie dans deux ouvrages, où il ne s'était proposé que d'être utile à l'église et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé de l'hommage que l'académie d'Angers rendit à Fénélon dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermait un éloge de M. de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'était que le simple récit de ses bienfaits. On y

parlait sans pompe et sans ostentation des établissements utiles qu'il avait formés dans tous les lieux où il possédait des terres, dans les villes où il commandait, dans les provinces qu'il gouvernait. On ignorait à la cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée; et il fallut que la voix reconnaissante des provinces les plus éloignées vint apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette âme si simple et si modeste.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissements, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs, au milieu de cet empressement des courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettait dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie, une voix plus grave, plus austère, une voix que son cœur était accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénélon, et vint l'arracher à l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante:

« Vous serez peut-être surpris, monsieur, » de ne m'avoir point trouvé dans la foule de

Lettre de M. Tronson à Fénélon, août 1689.

» ceux qui vous ont félicité de la grâce que sa » majesté vient de vous faire. Mais je vous prie » très humblement de ne pas condamner ce » petit retardement; j'ai cru que dans une » conjoncture où je m'intéressais si fort, je ne » pouvais rien faire de mieux que de commen- » cer par adorer les desseins de Dieu sur vous, » et de lui demander pour vous la continua- » tion de ses miséricordes. J'ai tâché de faire » l'un et l'autre le moins mal que j'ai pu; je » puis vous assurer après cela que j'ai eu une » vraie joie d'apprendre que vous aviez été » choisi.

» Le roi a donné dans ce choix une nouvelle » marque de sa piété, et un témoignage sensi- » ble de son discernement; et cela est assuré- » ment fort consolant. L'éducation, dont sa » majesté a cru vous devoir confier le soin, a » de si grandes liaisons avec le bonheur de l'é- » tat et le bien de l'église, qu'il ne faut être que » bon français pour être ravi qu'elle soit en si » bonnes mains; mais je vous avoue fort ingé- » nuement que ma joie se trouve bien mêlée de » craintes, en considérant les périls auxquels » vous êtes exposé; car on ne peut nier que » dans le cours ordinaire des choses, notre » élévation ne nous rende notre salut plus dif- » ficile. Elle nous ouvre la porte aux dignités » de la terre; mais vous devez craindre qu'elle

» ne vous la ferme aux solides grandeurs du
» ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très
» grands biens dans la situation où vous êtes ;
» mais vous pouvez aussi vous y rendre coupa-
» ble de très grands maux. Il n'y a rien de mé-
» diocre dans un tel emploi ; le bon ou le mau-
» vais succès y ont presque toujours des suites
» infinies. Vous voilà dans un pays où l'évan-
» gile de Jésus-Christ est peu connu, et où
» ceux mêmes qui le connaissent ne se servent
» ordinairement de cette connaissance que
» pour s'en faire honneur auprès des hommes.
» Vous vivez maintenant parmi des personnes
» dont le langage est tout païen, et dont les
» exemples entraînent presque toujours vers
» les choses périlleuses. Vous vous verrez envi-
» ronné d'une infinité d'objets qui flattent les
» sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les
» passions les plus assoupies. Il faut une grande
» grâce et une prodigieuse fidélité, pour résis-
» ter à des impressions si vives et si violentes en
» même temps. Les brouillards horribles qui
» règnent à la cour sont capables d'obscurcir
» les vérités les plus claires et les plus évidentes.
» Il ne faut pas y avoir été bien long-temps
» pour regarder comme outrées et excessives
» des maximes qu'on avait si souvent goûtées,
» et qu'on avait jugées si certaines, lorsqu'on les
» méditait au pied du crucifix. Les obligations

» les mieux établies deviennent insensiblement
» ou douteuses ou impraticables. Il se présen-
» tera mille occasions où vous croirez même
» par prudence et par charité devoir un peu
» ménager le monde; et cependant quel étrange
» état est-ce pour un chrétien, et plus encore
» pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en
» composition avec l'ennemi de son salut; en
» vérité, monsieur, votre poste est bien dan-
» gereux; et avouez de bonne foi qu'il est bien
» difficile de ne pas s'y affaiblir, et qu'il faut
» une vertu bien consommée pour s'y soutenir.
» Si jamais l'étude et la méditation de l'écriture
» sainte vous ont été nécessaires, c'est bien
» maintenant qu'elles le sont d'une manière
» indispensable. Il semble que vous n'en ayez
» eu besoin jusqu'ici que pour vous remplir de
» bonnes idées, et vous nourrir de la vérité;
» mais vous en aurez besoin désormais pour
» vous garantir des mauvaises impressions, et
» vous préserver du mensonge... Il vous est
» certainement d'une conséquence infinie de
» ne perdre jamais de vue le redoutable mo-
» ment de votre mort, où toute la gloire du
» monde doit disparaître comme un songe, et
» où toute créature, qui aurait pu vous servir
» d'appui, fondra sous vous.

» Vos amis vous consoleront sans doute sur
» ce que vous n'avez pas recherché votre em-

» ploi ; et c'est assurément un juste sujet de
» consolation, et une grande miséricorde que
» Dieu vous a faite ; mais il ne faut pas trop
» vous appuyer là-dessus. On a souvent plus de
» part à son élévation qu'on ne pense ; il est
» très rare qu'on l'ait appréhendée, et qu'on
» l'ait fuie sincèrement ; on voit peu de per-
» sonnes arriver à ce degré d'abnégation. On
» ne recherche pas toujours avec l'empresse-
» ment ordinaire les moyens de s'élever ; mais
» on ne manque guères de lever adroitement
» les obstacles ; on ne sollicite pas fortement
» les personnes qui peuvent nous servir ; mais
» on n'est pas fâché de se montrer à elles par
» les meilleurs endroits ; et c'est justement à
» ces petites découvertes humaines, qu'on peut
» attribuer le commencement de son élévation ;
» ainsi personne ne saurait s'assurer entière-
» ment qu'il ne se soit pas appelé soi-même.
» Ces démarches de manifestation de talents,
» qu'on fait souvent, sans beaucoup de ré-
» flexion, ne laissent pas d'être fort à craindre,
» et il est toujours bon de les effacer par les
» sentiments d'un cœur contrit et humilié.
» Je ne sais pas si vous ne trouverez point
» cette lettre un peu trop libre et un peu trop
» longue, et si elle ne vous paraîtra plutôt un
» sermon fait mal à propos, qu'un compliment
» judicieux. Je serais certainement et plus court

» et plus retenu, si je désirais moins votre salut. » Prenez-vous-en à mon cœur, qui ne peut être » que vivement touché de vos véritables inté- » rêts. Croyez, s'il vous plaît, que je ne cesserai » de demander *que Dieu vous pénètre du senti- » ment inviolable de sa charité, afin que nulle » tentation ne change, ou n'affaiblisse les » pieux sentiments qu'elle vous inspirera.* C'est » la prière que fait l'église pour obtenir la cha- » rité pour ses enfants. Je suis avec respect.....

Fénélon était digne d'entendre un langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvait tous les principes dont il avait été nourri, et qui avaient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avaient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson était le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis A. de Fénélon, était mort dès 1683; mais il pleurait encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat (1). Sans doute deux parents si tendres et si religieux, qui avaient servi de père à leur neveu, auraient éprouvé la plus douce satisfaction en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifiait leurs soins et leurs espérances.

(1) Mort le premier mai 1688, âgé de 83 ans.

Sans doute Fénélon dut regretter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il allait être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette onction touchante qui lui rappelait avec tant de sensibilité tous les souvenirs de sa jeunesse, et semblait réunir dans la bouche d'un seul homme la voix respectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il voulait et qu'il pouvait faire.

Le duc de Beauvilliers avait trop d'estime et de confiance en l'abbé de Fénélon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement du choix de tous les instituteurs, qui devaient travailler sous ses ordres et sous sa direction.

Fénélon nomme l'abbé de Langeron lecteur du jeune prince.

L'abbé de Langeron fut nommé lecteur; il était le plus ancien ami de Fénélon; il était digne de l'être. Son esprit, ses talents, ses connaissances très étendues et très variées, auraient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour l'associer à une éducation dirigée par Fénélon.

L'abbé Fleury et l'abbé de Beaumout sont nommés sous précepteurs.

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur; on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix. Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son âme et du caractère de son esprit. Ses vertus

lui méritèrent la vénération de ses contemporains, et son nom est encore prononcé avec respect dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et la variété des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère caractérisent tous ses écrits. Personne n'a mieux su faire connaître et faire aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'église annonce qu'il en avait les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère et quelquefois injuste dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de ferveur et de perfection. On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury, ont pu lui laisser la liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connaissait par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avait été chargé de celle des princes de Conti, et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois en 1683, avait rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'étude; mais son premier besoin était d'être utile à l'église; lorsqu'en 1685, l'abbé de Fénélon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury, et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénélon le con-

nut, plus il apprit à l'aimer et à l'estimer, et il regarda comme un bonheur pour lui, et un avantage inappréciable pour M. le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénélon, fut associé à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il fit voir par son zèle et son application qu'il n'avait point été appelé par la voix de la chair et du sang. Il fut dix ans sous-précepteur du petit-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus faible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénélon, il eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux, et il eut le bonheur de n'avoir rien à désirer, ni rien à regretter (1).

Le duc de Beauvilliers avait également choisi pour faire les fonctions de sous-gouverneur, en qualité de gentilshommes de la manche, deux hommes aussi distingués par leurs principes religieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et du Puy. Un seul trait suffit

(1) Ce ne fut qu'après la mort de Fénélon, et au commencement du règne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services; il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716, et c'est à lui que nous devons en grande partie la conservation des manuscrits de Fénélon.

à leur éloge. Leur attachement à Fénélon leur coûta leurs places et leur fortune, et ils ne lui en restèrent que plus attachés.

Tous ceux qui composaient l'éducation de M. le duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénélon n'avait alors que trente-huit ans, et M. de Beauvilliers, quarante-un.

Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnait entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avaient qu'un cœur, un esprit et une âme; cette âme était celle de Fénélon.

Tel était le charme extraordinaire de Fénélon, et l'ascendant irrésistible qu'il obtenait sur tous ceux qui l'approchaient, que ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talents ou des connaissances dans les parties qui lui étaient étrangères, ne dispensaient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine mali-

gnité d'esprit devaient naturellement porter à juger Fénélon avec sévérité.

Le chancelier d'Aguesseau nous a laissé dans *les Mémoires de la vie de son père* (1), un portrait intéressant de Fénélon.

« L'archevêque de Cambrai était un de ces » hommes rares, destinés à faire époque dans » leur siècle, et qui honorent autant l'huma- » nité par leurs vertus, qu'ils font honneur » aux lettres par des talents supérieurs ; facile, » brillant, dont le caractère était une imagina- » tion féconde, gracieuse, dominante, sans » faire sentir sa domination. Son éloquence » avait en effet plus d'insinuation que de véhé- » mence, et il régnait autant par les charmes » de la société que par la supériorité de ses ta- » lents ; se mettant au niveau de tous les esprits, » et ne disputant jamais, paraissant même cé- » der aux autres, dans le temps qu'il les entraî- » nait. Les grâces coulaient de ses lèvres, et il » semblait traiter les grands sujets, pour ainsi » dire, en se jouant ; les plus petits s'ennoblis- » saient sous sa plume, et il eût fait naître des » fleurs du sein des épines. Une noble singula- » rité répandue sur toute sa personne, et je ne » sais quoi de sublime dans le simple, ajou- » taient à son caractère un certain air de pro-

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII.

» phète. Le tour nouveau, sans être affecté, » qu'il donnait à ses expressions, faisait croire » à bien des gens qu'il possédait toutes les » sciences, comme par inspiration; on eût dit » qu'il les avait inventées, plutôt qu'il ne les » avait apprises; toujours original, toujours » créateur, n'imitant personne, et paraissant » lui-même inimitable. Ses talents, long-temps » cachés dans l'obscurité des séminaires, et » même peu connus à la cour, lors même qu'il » se fût attaché à faire des missions pour la con- » version des religionnaires, éclatèrent enfin » par le choix que le roi en fit pour l'éducation » de son petit-fils le duc de Bourgogne. Un si » grand théâtre ne l'était pas trop pour un si » grand acteur, et si le goût qu'il conçut pour » le mystique n'avait trahi le secret de son » cœur, et le faible de son esprit, il n'y eût » point eu de place que le public ne lui eût des- » tinée, et qui n'eût paru encore au-dessous de » son mérite. »

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misantrope et son esprit satyrique portaient naturellement à la censure, bien plus qu'à la louange, le duc de St.-Simon, le plus observateur des courtisans, et le plus amer des historiens, nous représente Fénélon sous les mêmes traits.

Portrait de Fénélon par M. de St.-Simon, Mém., t. 2, p. 327.

« Il le peint doué d'une éloquence naturelle, » douce, fleurie, d'une politesse insinuante, » mais noble et proportionnée, d'une élocution » facile, nette, agréable, embellie de cette » clarté nécessaire pour se faire entendre dans » les matières les plus embarrassées et les plus » abstraites; avec cela, un homme qui ne vou- » lait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui » il parlait; qui se mettait à la portée de cha- » cun, sans se faire jamais sentir; qui les met- » tait à l'aise, et qui semblait enchanter; de » façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en dé- » fendre, ni pas chercher à le retrouver. C'est » ce talent si rare et qu'il avait au dernier de- » gré, qui lui tint ses amis si étroitement atta- » chés toute sa vie malgré sa chute, et qui dans » leur dispersion, les réunissait pour se parler » de lui, pour le regretter, pour le désirer, » pour se tenir de plus en plus à lui. »

Le nom que portait Fénélon le fit jouir à la cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnait droit de prétendre, et qui n'appartenaient pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table de M. le duc de Bourgogne et de monter dans son carosse (1). Cet honneur n'ajoutait sans doute rien au mérite

(1) Manuscrits.

de Fénélon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet qui n'en avait pas joui ; on doit également être bien convaincu que Bossuet ne s'en estimait pas moins, et qu'il ne lui vint seulement pas dans l'idée d'envier à l'abbé de Fénélon, des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportait d'attention à maintenir ces distinctions honorifiques, qui ne pouvaient humilier aucun esprit raisonnable et qui acquittaient la reconnaissance du souverain sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'était avec cette monnaie d'opinion qu'un roi de France payait le sang et les services de ces anciennes familles (1) *qui, ne pouvant acquérir des richesses, espéraient des honneurs, et qui se consolaient de ne les avoir pas obtenus, en pensant qu'elles avaient acquis de l'honneur.*

Une âme, telle que celle de Fénélon, dut sans doute s'enflammer des plus nobles sentiments, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvrait à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au plus haut degré de splendeur, le

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois.*

maître presqu'absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur étaient attachés aux vertus ou aux vices, à la force ou à la faiblesse, aux talents ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son âme un effroi involontaire. Son âge, celui du roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il était peut-être destiné à recueillir la reconnaissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talents, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyait réunis autour de lui, ne devait-il pas redouter d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts, à donner une âme, un esprit, un caractère à une statue inanimée; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheraient à développer; à commander à l'imagination d'un enfant que tout avertissait de sa grandeur actuelle et de la puissance que l'avenir lui réservait.

Fénélon avait sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçait à la France qu'un règne obscur et des destinées incertai-

nes; et cependant ce prince était le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avaient point eu à combattre des défauts effrayants, un caractère indomtable, un orgueil révoltant, des penchants irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talents et toutes les connaissances, pouvaient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé, du caractère que le duc de Bourgogne avait apporté en naissant; tel était le prince que Fénélon était chargé d'élever: sans doute un enfant de sept ans ne pouvait pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables; mais il fallait bien qu'il eût laissé entrevoir dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avait à craindre de lui, puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il était devenu, rappelaient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avait été.

Caractère de M. le duc de Bourgogne.

« M. le duc de Bourgogne, dit M. de St-Simon (1), naquit terrible, et dans sa première

(1) Voyez ses Mémoires.

» jeunesse fit trembler. Dur, colère jusqu'aux
» derniers emportements contre les choses ina-
» nimées, impétueux avec fureur, incapable
» de souffrir la moindre résistance, même des
» heures et des éléments, sans entrer dans des
» fougues à faire craindre que tout ne se rom-
» pît dans son corps, *c'est ce dont j'ai été sou-*
» *vent témoin;* opiniâtre à l'excès, passionné
» pour tous les plaisirs, la bonne chère, la chasse
» avec fureur, la musique avec une sorte de ra-
» vissement, et le jeu encore où il ne pouvait
» supporter d'être vaincu, et où le danger avec
» lui était extrême; enfin, livré à toutes les pas-
» sions et transporté de tous les plaisirs, sou-
» vent farouche, naturellement porté à la cruau-
» té, barbare en raillerie, saisissant les ridicules
» avec une justesse qui assommait; de la hau-
» teur des cieux, il ne regardait les hommes
» que comme des atômes avec qui il n'avait au-
» cune ressemblance, quels qu'ils fussent. A
» peine les princes ses frères lui paraissaient
» intermédiaires entre lui et le genre humain;
» *quoiqu'on eût toujours affecté de les élever*
» *tous trois dans une égalité parfaite:* l'esprit,
» la pénétration brillaient en lui de toutes parts,
» jusque dans ses emportements; ses reparties
» étonnaient; ses réponses tendaient toujours
» au juste et au profond, même dans ses fu-
» reurs; il se jouait des connaissances les plus

» abstraites; l'étendue et la vivacité de son es-
» prit étaient prodigieuses, et l'empêchaient de
» s'appliquer à une seule chose à la fois, jusqu'à
» l'en rendre incapable. »

Tel était le prince qui fut confié à Fénélon: tout était à craindre d'un pareil caractère, tout était à espérer d'une âme qui annonçait tant d'énergie.

» Tant d'esprit et une telle force d'esprit, Mémoires de St.-Simon.
» joint à une telle sensibilité, à de telles pas-
» sions, et toutes si ardentes, n'étaient pas d'une
» éducation facile. Le duc de Beauvilliers, qui
» en sentait exactement les difficultés et les
» conséquences, s'y surpassa lui-même par son
» application, sa patience, la variété des remè-
» des. Fénélon, Fleury, quelques gentilshom-
» mes de la Manche, Moreau, premier valet de
» chambre, fort au-dessus de son état, quelques
» rares valets de l'intérieur, le duc de Che-
» vreuse, seul du dehors, tous furent mis en
» œuvre, et tous du même esprit, travaillèrent
» chacun sous la direction du gouverneur, dont
» l'art déployé dans un récit serait un ouvrage
» également curieux et instructif. Le prodige
» est qu'en très peu de temps la dévotion et la
» grâce en firent un autre homme, et changè-
» rent tant et de si redoutables défauts en ver-
» tus parfaitement contraires. De cet abîme
» sortit un prince affable, doux, humain, mo-

» déré, patient, modeste, humble et austère » pour soi, tout appliqué à ses obligations, et » les comprenant immenses; il ne pensa plus » qu'à allier les devoirs de fils et de sujet à ceux » auxquels il se voyait destiné. »

Mais que de soins, d'attention, de patience, que d'art, d'habileté, quel esprit d'observation; que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône?

Éducation morale de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parents, la partie de l'instruction serait celle qui lui donnerait le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève avait reçus de la nature, il ferait des progrès rapides dans tous les genres de connaissances qui distinguent les esprits supérieurs et qui n'appartiennent pas toujours aux enfants des rois; mais le plus difficile était de briser d'abord cette âme si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénélon l'avait conçu pour le bonheur de l'humanité:

en un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchaient à exprimer dans leurs conceptions ce *beau idéal* de la nature, qui donnait aux formes humaines une expression céleste et surnaturelle.

L'enfant confié aux soins de Fénélon était appelé à régner, et Fénélon voyait, dans cet enfant, vingt millions d'hommes qui attendaient leur bonheur ou leur malheur du succès de ses soins; ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune, ou plutôt il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente, toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devait être en action bien plus qu'en instruction : l'élève ne pouvait jamais prévoir la leçon qui l'attendait, parce qu'il ne pouvait prévoir lui-même les torts dont il se rendait coupable par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étaient toujours le résultat nécessaire et naturel des excès auxquels il s'était abandonné.

Si on veut connaître la méthode de Fénélon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *fables* et les *dialogues* qu'il écrivit pour

Fables de Fénélon.

le jeune prince. Chacune de ces fables, chacun de ces dialogues fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeait utile ou nécessaire, pour rappeler la faute qu'il venait de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devait l'instruire.

On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avait en effet aucun besoin. Fénélon ne les composait, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment; mais il serait facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devaient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt auquel tant d'autres intérêts venaient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il fallait éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devait présenter que ce qu'il pouvait saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé; elles renferment quelques allu-

sions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettaient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application : c'est ainsi que Fénélon le familiarisait peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poètes de l'antiquité avaient créée pour embellir des couleurs brillantes de leur imagination l'obscurité des premiers jours du monde, et pour suppléer aux faits que la révélation ne leur avait point appris sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *fables* a toujours une élégance naturelle qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la convenance, de la propriété et du choix des mots. Elles ont toujours un but moral, mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité, puisque rien encore ne l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnaître et se retrouver.

Les *fables* que Fénélon écrivait pour le duc de Bourgogne se rapportaient presque toujours à un fait qui venait de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettait pas d'éluder l'application : c'était un miroir dans lequel il était forcé de se reconnaître, et qui lui offrait souvent des traits peu flatteurs pour son

jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces venaient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui aurait jamais rappelé que des souvenirs affligeants ou des reproches sévères. C'était avec cette variété de tons, avec ces ménagements délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfants, presqu'aussi susceptible que celui des hommes, que Fénélon parvenait à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison et les premières leçons de la vertu.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le » sommeil d'un jeune prince pour que son sang » puisse se rafraîchir, sa bile s'appaiser ; pour » qu'il puisse obtenir la force et la santé dont il » aura besoin, *et je ne sais quelle douceur tendre qui pourrait lui manquer*. Pourvu qu'il » dorme, qu'il rie, qu'il adoucisse son tempérament, qu'il aime les jeux de la société, » qu'il prenne plaisir à aimer les hommes et à » se faire aimer d'eux, toutes les grâces de l'esprit et du corps viendront en foule pour l'orner. »

Fable d'un jeune prince.

S'il veut l'exciter à mettre plus d'attention à

ses études et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles ne sont pures et élégantes, lui dit, d'un ton fier et impatient : « Comment oses-tu te moquer du » fils de Jupiter ? Le faune répond sans s'émou» voir, et comment le fils de Jupiter ose-t-il faire » quelque faute ? »

Le jeune Bacchus et le Faune.

Fénélon veut retracer au duc de Bourgogne, dans une seule fable, tous les défauts de son caractère, et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportements.

Fable du Fantasque.

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe? » Rien au-dehors, tout au-dedans ; il se coucha » hier les délices du genre humain ; ce matin, » on est honteux pour lui, il faut le cacher. En » se levant, le pli d'un chausson lui a déplu ; » toute la journée sera orageuse, et tout le » monde en souffrira : il fait peur, il fait pitié ; » il pleure comme un enfant, il rugit comme un » lion. Une vapeur maligne et farouche trouble » et noircit son imagination comme l'encre de » son écritoire barbouille ses doigts. N'allez pas

» lui parler des choses qu'il aimait le mieux il » n'y a qu'un moment; par la raison qu'il les a » aimées, il ne les saurait plus souffrir. Les par- » ties de divertissements qu'il a tant désirées » lui deviennent ennuyeuses, il faut les rom- » pre; il cherche à contredire, à se plaindre, » à piquer les autres; il s'irrite de voir qu'ils » ne veulent point se fâcher. Quand il manque » de prétexte pour attaquer les autres, il se » tourne contre lui-même, il se blâme, il ne se » trouve bon à rien, il se décourage; il trouve » fort mauvais qu'on veuille le consoler; il veut » être seul, et il ne peut supporter la solitude; » il revient à la société et s'aigrit contr'elle: on » se tait, ce silence affecté le choque; on parle » tout bas, il s'imagine que c'est contre lui; » on parle tout haut, il trouve qu'on parle trop » et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste; » on est triste, cette tristesse lui paraît un re- » proche de ses fautes; on rit, il soupçonne » qu'on se moque de lui. Que faire? être aussi » ferme et aussi patient qu'il est insupportable, » et attendre en paix qu'il revienne demain » aussi sage qu'il l'était hier. Cette humeur » étrange s'en va comme elle vient; quand elle » le prend, on dirait que c'est un ressort de » machine qui se démonte tout à coup. Il est » comme on dépeint les possédés; sa raison est » comme à l'envers, c'est la déraison elle-même

» en personne; poussez-le, vous lui ferez dire » en plein jour qu'il est nuit, car il n'y a plus » ni jour ni nuit pour une tête démontée par » son caprice ; quelquefois il ne peut s'empê- » cher d'être étonné de ses excès et de ses fou- » gues. Malgré son chagrin, il sourit des paroles » extravagantes qui lui ont échappé; mais quel » moyen de prévoir ces orages et de conjurer » la tempête? il n'y en a aucun; point de bons » almanachs pour prédire ce mauvais temps. » Gardez-vous bien de dire: demain nous irons » nous divertir dans un tel jardin; l'homme » d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain; » celui qui vous promet maintenant disparaîtra » tantôt, vous ne saurez plus où le prendre pour » le faire souvenir de sa parole; en sa place, » vous trouverez un je ne sais quoi qui n'a ni » forme ni nom, qui n'en peut avoir, et que » vous ne sauriez définir deux instants de suite » de la même manière. Etudiez-le bien, puis » dites-en tout ce qu'il vous plaira, il ne sera » plus vrai le moment d'après que vous l'aurez » dit. Ce je ne sais quoi veut et ne veut pas; il » menace, il tremble; il mêle des hauteurs ri- » dicules avec des bassesses indignes; il pleure, » il rit; il badine, il est furieux. Dans sa fureur » la plus bizarre et la plus insensée, il est plai- » sant, éloquent, subtil, plein de tours nou- » veaux, quoiqu'il ne lui reste pas seulement

» une ombre de raison. Prenez bien garde de
» ne lui rien dire qui ne soit juste, précis et
» exactement raisonnable, il saurait bien en
» prendre avantage et vous donner adroitement
» le change; il passerait d'abord de son tort au
» vôtre, et deviendrait raisonnable pour le seul
» plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes
» pas. C'est un rien qui l'a fait monter jusqu'aux
» nues, qu'est-il devenu? il s'est perdu dans la
» mêlée, il n'en est plus question; il ne sait plus
» ce qui l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâ-
» che et qu'il veut se fâcher, encore même ne
» le sait-il pas toujours; il s'imagine souvent
» que tous ceux qui lui parlent sont emportés et
» que c'est lui seul qui se modère; mais peut-
» être qu'il épargnera certaines personnes aux-
» quelles il doit plus qu'aux autres, ou qu'il
» paraît aimer davantage; non, sa bizarrerie ne
» connaît personne, elle se prend sans choix à
» tout ce qu'elle trouve; le premier venu lui est
» bon pour essuyer ses emportements; tout lui
» est égal pourvu qu'il se fâche, il dirait des in-
» jures à tout le monde; il n'aime plus les gens,
» il n'en est point aimé; on le persécute, on le
» trahit; il ne doit rien à qui que ce soit; mais
» attendez un moment, voici une autre scène;
» il a besoin de tout le monde; il aime, on l'aime
» aussi; il flatte, il s'insinue, il ensorcelle tous
» ceux qui ne pouvaient plus le souffrir; il avoue

» son tort, il rit de ses bizarreries; il se contre-
» fait, et vous croiriez que c'est lui-même dans
» ses accès d'emportement, tant il se contrefait
» bien. Après cette comédie jouée à ses propres
» dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne
» fera plus le démoniaque. Hélas! vous vous
» trompez, il le fera encore ce soir, pour s'en
» moquer demain sans se corriger. »

Ne retrouve-t-on pas dans cette charmante composition toute la finesse d'observation que Labruyère a mise dans ses *Caractères*. Ne reconnaît-on pas dans ce portrait, le prince dont M. de Saint-Simon nous a peint les premiers emportements avec des couleurs si effrayantes. Mais Labruyère recueillait, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composait ses tableaux après une étude réfléchie et un travail difficile; et Fénélon peignait son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment même où il le suprend dans ses écarts. M. de Saint-Simon écrivait ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontait les faiblesses et les vertus; et c'était au jeune prince lui-même que Fénélon adressait le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances; c'était en le forçant de fixer ses regards sur sa pro-

pre image, qu'il le faisait rougir de ses emportements; c'était en présence de ceux-mêmes qui en avaient été témoins, et dont il ne pouvait démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenait l'art difficile de se vaincre lui-même.

Fable de la Médaille.

Fénélon imagina un jour de lire une lettre qu'il supposait écrite par Bayle, au sujet d'une prétendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçait toute la sagacité des savants. « Cette médaille représentait un enfant » d'une figure très belle et très noble. On voit » Pallas qui le couvre de son égide; les trois » grâces sèment des fleurs sur ses pas; Apollon, » suivi des Muses, lui offre sa lyre; Vénus paraît » en l'air dans son char attelé de colombes, qui » laisse tomber sur lui sa ceinture. La victoire » lui montre d'une main un char de triomphe, » et de l'autre, lui présente une couronne. Les » paroles sont prises d'Horace; *Non sine dis* » *animosus infans*. Le revers est bien différent: » il est manifeste que c'est le même enfant; car » on reconnaît d'abord le même air de tête; » mais il n'a autour de lui que des masques gro- » tesques et hideux, des reptiles vénimeux, des » vipères, des serpents, des insectes, des sa- » tyres moqueurs, qui rient et qui montrent du » doigt la queue d'un poisson monstrueux, par » où finit le corps de ce bel enfant. Au bas, on » lit ces paroles également empruntées d'Ho-

» race : *Turpiter atrum desinit in piscem*. Les » savants, disait la prétendue lettre de Bayle, » se trouvaient partagés sur l'explication de » cette médaille. Les uns croyaient y recon- » naître Caligula, qui, étant fils de Germani- » cus, avait donné, dès son enfance, de hautes » espérances pour le bonheur de l'empire, mais » qui dans la suite devint un monstre. D'autres » voulaient que ce fût Néron, dont les com- » mencements furent si heureux et la fin si » horrible. Les uns et les autres convenaient » qu'il s'agissait d'un jeune prince éblouissant, » qui promettait beaucoup, et dont toutes les » espérances ont été trompeuses. D'autres enfin, » plus méfiants, ne croyaient pas que cette mé- » daille fût antique. Ils s'imaginaient y voir » l'emblême de grandes espérances changées en » de grands malheurs, et affectaient de faire » entrevoir malignement quelque jeune prince » dont on tâchait de rabaisser les bonnes qua- » lités par les défauts qu'on lui imputait. »

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédaient les accents de la plus tendre sensibilité ; et Fénélon empruntait la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportait la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée prenait aux destinées d'un prince appelé

par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur.

Fable du Rossignol et de la Fauvette.

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu inconnu, qui vient orner notre bocage? Il est sensible à nos chansons; il aime la poésie; elle adoucira son cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est fier.

» Que ce jeune héros croisse en vertu, comme une fleur que le printemps fait éclore! qu'il aime les doux jeux de l'esprit! que les grâces soient sur ses lèvres! que la sagesse de Minerve règne dans son cœur!

» Qu'il égale Orphée par les charmes de sa voix, et Hercule par ses hauts faits! qu'il porte dans son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir la férocité! qu'il soit bon, qu'il soit sage, bienfaisant, tendre pour les hommes et aimé d'eux! que les Muses fassent naître en lui toutes les vertus!

» Il aime nos douces chansons; elles entrent dans son cœur, comme la rosée tombe sur nos gazons brûlés par le soleil. Que les dieux le modèrent et le rendent toujours fortuné! qu'il tienne en sa main la corne d'abondance! que l'âge d'or revienne par lui! que la sagesse se répande de son cœur sur tous les mortels, et que les fleurs naissent sur ses pas! »

Quelle heureuse influence devaient avoir sur un jeune prince plein d'âme et d'esprit, des

leçons présentées avec tant de charme par un instituteur qui mêlait à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur.

Mais il n'était pas au pouvoir de Fénélon de maîtriser tout à coup un caractère impérieux, qui se révoltait souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs.

Lorsque le jeune prince se livrait à ces accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendait que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertaient sans affectation pour observer avec lui le plus profond silence. On évitait de répondre à ses questions; on le servait en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi, comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'était degradé lui-même par des fureurs incompatibles avec la raison. On paraissait ne s'occuper de lui que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornait à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retirait tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvait

réduit ; on l'abandonnait ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude effrayante, le malheureux jeune homme, trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimait à se confier encore en l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venait se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénélon, qui le pressait contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violents d'un caractère impétueux, avec une raison prématurée, le jeune prince semblait se méfier de lui-même, et il appelait *l'honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagements d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénélon.

Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fénélon, de faire sur le champ ce qu'il m'ordonnera, et de lui obéir dans le moment qu'il me défendra quelque chose, et si j'y manque, je me soumets à toutes sortes de punitions et de déshonneur. Fait à Versailles, le 29 novembre 1689.

Signé Louis.

Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir ma promesse. Ce 20 septembre. Je prie M. de Fénélon de le garder encore.

Le prince qui souscrivait *ces engagements d'honneur*, n'avait encore que huit ans, et déjà il sentait la force de ces mots magiques, *foi de prince et d'honneur.*

Dans ces moments propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénélon se voyait heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochait lui-même avec amertume. Il ne s'occupait qu'à relever son âme abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ses excès.

Fénélon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités de son élève. On nous a conservé (1) le récit de la manière dont Fénélon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de M. le duc de Bourgogne. Cette conduite de Fénélon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre auprès des enfants des princes et des grands.

(1) Vie de M. le dauphin, père de Louis XV, par M. l'abbé Proyart.

Fénélon s'était vu forcé de parler à son élève avec une autorité et même une sévérité qu'exigeait la nature de la faute dont il s'était rendu coupable ; le jeune prince se permit de lui répondre : *Non, non, monsieur, je sais qui je suis, et qui vous êtes*. Fénélon, fidèle aux maximes qu'il avait enseignées lui-même dans son Traité *de l'Éducation*, ne répondit pas un seul mot ; il sentit que le moment n'était pas venu, et que dans la disposition où se trouvait son élève, il n'était pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il était profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène qu'il méditait, et qu'il voulait rendre assez imposante pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine M. le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénélon entra chez lui ; il n'avait pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avait à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénélon lui adressant aussitôt la parole avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit : « Je ne sais, mon-

» sieur, si vous vous rappelez ce que vous m'a-
» vez dit hier : *que vous saviez ce que vous*
» *êtes, et ce que je suis ;* il est de mon devoir
» de vous apprendre que vous ignorez l'un et
» l'autre. Vous vous imaginez donc, monsieur,
» être plus que moi ; quelques valets, sans
» doute, vous l'auront dit ; et moi, je ne crains
» pas de vous dire, puisque vous m'y forcez,
» *que je suis plus que vous.* Vous comprenez as-
» sez qu'il n'est pas ici question de la naissance.
» Vous regarderiez comme un insensé celui qui
» prétendrait se faire un mérite de ce que la
» pluie du ciel a fertilisé sa moisson, sans arro-
» ser celle de son voisin. Vous ne seriez pas plus
» sage, si vous vouliez tirer vanité de votre
» naissance, qui n'ajoute rien à votre mérite
» personnel. Vous ne sauriez douter que je suis
» au-dessus de vous par les lumières et les con-
» naissances. Vous ne savez que ce que je vous
» ai appris ; et ce que je vous ai appris n'est
» rien, comparé à ce qu'il me resterait à vous
» apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en avez
» aucune sur moi, et je l'ai moi-même, au con-
» traire, pleine et entière sur vous. Le roi, et
» *monseigneur* vous l'ont dit assez souvent.
» Vous croyez peut-être que je m'estime fort
» heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce
» auprès de vous ; désabusez-vous encore, mon-
» sieur ; je ne m'en suis chargé que pour obéir

» au roi, et faire plaisir à *monseigneur;* et » nullement pour le pénible avantage d'être » votre précepteur, et afin que vous n'en dou- » tiez pas, je vais vous conduire chez sa majesté, » pour la supplier de vous en nommer un autre, » dont je souhaite que les soins soient plus » heureux que les miens. »

Le duc de Bourgogne que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avaient accablé de douleur, fut atterré par cette déclaration. Il chérissait Fénélon avec toute la tendresse d'un fils; et d'ailleurs son amour propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisaient déjà pressentir tout ce que l'on penserait de lui, si un instituteur du mérite de Fénélon se voyait forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte, la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles entrecoupées à chaque instant par ses sanglots: *Ah! monsieur, je suis désespéré de ce qui s'est passé hier; si vous parlez au roi, vous me ferez perdre son amitié...; si vous m'abandonnez, que pensera-t-on de moi?* Je vous promets.... je vous promets que vous serez content de moi.... mais promettez-moi...

Fénélon ne voulut rien promettre; il le laissa un jour entier dans l'inquiétude et l'incertitude.

Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avait fait intervenir dans cette scène pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénélon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève, et à calmer ses passions impétueuses. C'était surtout vers cet objet si essentiel, que M. de Beauvilliers et lui avaient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts, l'un et l'autre en reçurent la récompense. La suite de cette histoire fera voir que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères dans son enfance et dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnaissance pour les hommes vertueux qui avaient présidé à son éducation.

Éducation littéraire de M. le duc de Bourgogne.

Fénélon avait bien prévu que la partie de l'instruction serait celle qui lui donnerait le moins de peine avec un élève brillant d'esprit et d'imagination, et qui avait autant d'avidité que d'aptitude à apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux

sans attendrissement sur tous les fragments (1) écrits de la main de Fénélon et de M. le duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire.

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avait si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connaissait aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années; et ce n'était peut-être pas un malheur. Les maîtres étaient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples; et ce travail forcé leur donnait une connaissance plus approfondie des langues qu'ils enseignaient, des auteurs qu'ils expliquaient, des difficultés qu'ils avaient à vaincre, et des beautés qu'ils avaient eu le bonheur de découvrir. Les disciples profitaient du travail du maître qui les dirigeait et qui les associait au secret de leur méthode. Ils apprenaient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études,

(1) Ces fragments ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous précepteur, et depuis évêque de Saintes.

et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisait avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisait l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimait à s'embellir.

C'était à l'école de ces maîtres, qui étudiaient en même temps qu'ils apprenaient à étudier, que s'étaient formés tous les auteurs qui avaient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le seizième siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue française à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénélon ne croyait pas déroger à l'élévation de son génie et de sa place de précepteur des enfants de France, en composant lui-même les thèmes et les versions de son élève; il rédigea même une espèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir; le plus ou moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot français qu'on veut traduire; et c'était toujours dans les meilleurs auteurs latins et français, que Fénélon puisait ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le composait sous les

yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupait en même temps que le disciple, servait à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paraissait chercher un mot qu'il savait bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avait déjà employé, et l'enfant triomphait, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénélon ne perdait jamais de vue que cet enfant était appelé à régner; aussi avait-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeait propre à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avait l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachait surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte. Il s'en servait pour graver profondément dans l'âme du jeune prince ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules captiver l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paraissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initiait sans peine et sans effort à toutes les connaissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève les modèles de

mposition, il l'excitait à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avait pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction.

Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ces sujets de thèmes, de versions et de fables écrites de la main de M. le duc de Bourgogne. Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençait à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connaître que son éducation était déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paraissait le comporter.

Des thèmes et des versions ne peuvent pas être, sans doute, un titre de gloire littéraire pour Fénélon; mais nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportait aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thèmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça quelques années après le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénélon s'exprimait en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en français.

Toutes les langues recevaient naturellement l'empreinte de la sensibilité de son âme, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénélon déplore la mort récente de Lafontaine (1). Donner un pareil sujet de version à son élève, c'était lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que M. le duc de Bourgogne, encore enfant, avait désiré avec empressement de voir et de connaître Lafontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avait fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que le jeune prince montrait pour les fables de cet auteur inimitable, avait charmé Lafontaine, autant que ses bienfaits avaient excité en lui de reconnaissance, et Lafontaine a consacré ces deux sentiments en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs de M. le duc de Bourgogne à lui demander un travail au-dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par des succès prématurés, pour faire valoir le

(1) Nous avons inséré ce morceau, écrit de la main de Fénélon, parmi les *Pièces justificatives* du livre premier, n°. IV.

mérite de leurs soins et de leurs talents. Fénélon rapporte lui-même (et c'était après la mort du jeune prince), « qu'il avait soin de lui » faire abandonner l'étude toutes les fois qu'il » voulait commencer une conversation, où il » pût acquérir des connaissances utiles; c'est » ce qui arrivait assez souvent; l'étude se re- » trouvait assez dans la suite, car il en avait le » goût; mais son précepteur voulait aussi lui » donner le goût d'une conversation solide, » pour le rendre sociable, et l'accoutumer à » connaître les hommes dans la société. Dans » ces conversations, son esprit faisait un sen- » sible progrès sur les matières de littérature, » de politique, et même de métaphysique. On » y faisait également entrer sans affectation » toutes les preuves de la religion. Son humeur » s'adoucissait dans de tels entretiens; il deve- » nait tranquille, complaisant, gai, aimable; on » en était charmé; il n'avait alors aucune hau- » teur, et il s'y divertissait mieux que dans ses » jeux d'enfant, où il se fâchait souvent mal à » propos. »

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

C'était dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivait quelquefois de dire (1), « *je laisse derrière la porte le duc de Bour-* » *gogne, et je ne suis plus avec vous que le* » *petit Louis*; » paroles assez remarquables,

Ibid.

en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avait le sentiment de ce qu'il était né au moment même où il voulait le faire oublier.

Lettre de Fénélon au père Martineau, 1712.

« Il nous a dit souvent, ajoute Fénélon, » qu'il se souviendrait toute sa vie de la dou- » ceur qu'il goûtait, en étudiant sans con- » trainte. Nous l'avons vu demander qu'on lui » fît des lectures pendant ses repas et à son » lever, tant il aimait toutes les choses qu'il » avait besoin d'apprendre. Aussi n'ai-je jamais » vu aucun enfant entendre de si bonne heure » et avec tant de délicatesse les choses les plus » fines de la poésie et de l'éloquence. Il conce- » vait sans peine les principes les plus abstraits; » dès qu'il me voyait faire quelque travail pour » lui, il entreprenait d'en faire autant, et tra- » vaillait de son côté, sans qu'on lui en parlât. »

Ce jeune prince se passionnait tellement pour les sujets et les personnages, dont ses lectures lui retraçaient le tableau et le caractère, que Fénélon se plaisait encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette âme jeune et sensible. « J'ai vu, écrit Fénélon dans » sa lettre à l'académie française, j'ai vu un » jeune prince à huit ans, saisi de douleur à la » vue du péril du petit Joas; je l'ai vu impa- » tient sur ce que le grand prêtre cachait à Joas

» son nom et sa naissance ; je l'ai vu pleurer » amèrement, en écoutant ces vers :

» Ah ! miseram Eurydicen animâ fugiente vocabat :
» Eurydicen toto referebant flumine ripæ.

En parcourant les essais informes de ces premiers temps de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaîté, qu'un homme beaucoup plus avancé en âge se serait trouvé heureux de saisir et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avait d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince, et que tout en lisant, il mêlait au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve, ce qui amenait des méprises singulières et des contrastes bizarres ; le duc de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de toute autre chose, et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé de Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle Saint-Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur*

Othon et Artaxerxès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix. L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappaient, et que le prince transcrivait littéralement comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage à ses instituteurs surpris de reconnaître le naturel et la vérité avec laquelle il avait peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savait se prêter avec tant de bonheur et de facilité à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses, comme aux amusements les plus ingénieux, était parvenu, dès l'âge de dix ans (1), à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles avec une exactitude, une finesse de style, qui étonnait toujours les personnes les plus instruites; à expliquer Horace, Virgile, les Métamorphoses d'Ovide; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avait lu Tite-Live tout entier; il avait traduit les commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

(1) Vie de Fénélon, par le père Querbeuf.

On aurait peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, si l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avait concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation, n'eut lui-même attesté (1) « qu'il n'avait jamais vu à » personne une pénétration aussi facile, une » mémoire aussi vaste et aussi sûre, un jugement plus juste et plus suivi, une imagination plus vive et plus féconde. C'était, » ajoute-t-il, un esprit du premier ordre ; il ne » se contentait pas de connaissances superficielles ; il voulait tout approfondir ; sa curiosité était immense ; et dans les commencements où son extrême vivacité l'empêchait » de s'assujettir aux règles, il emportait tout » par la pénétration et la force de son génie. »

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux mémoires écrits en partie de la main de Fénélon, et qui font voir avec quelle attention il surveillait de Cambrai même tous les détails de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfants de France. Ce sont des instructions qu'il adressait à l'abbé

(1) Opuscules de Fleury.

Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince en son absence.

Projet d'études pour M. le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695.

« Je crois qu'il faut le reste de cette année » laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses » thèmes et ses versions, comme il les fait ac- » tuellement.

» Ses thèmes sont tirés des *Métamorphoses* » *d'Ovide ;* le sujet est fort varié ; il lui apprend » beaucoup de mots et de tours latins ; il le » divertit : et comme les thèmes sont ce qu'il y » a de plus épineux, il faut y mettre le plus » d'amusement qu'il est possible.

» Les versions sont alternativement d'une » comédie de Térence, et d'un livre des odes » d'Horace : il s'y plait beaucoup ; rien ne peut » être meilleur ni pour le latin, ni pour former » le goût. Il traduit quelquefois les fastes, l'his- » toire de Sulpice-Sévère, qui lui rappelle les » faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en » tiendrais là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures.

» Il sera très utile de lire les jours de fêtes » les livres historiques de l'écriture.

» On peut aussi lire le matin ces jours-là l'his-

» toire monastique d'orient et d'occident de » M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus » convenable, de même des vies de quelques » saints particuliers ; mais s'il s'en ennuyait, » il faudrait varier.

» On peut aussi le matin lui lire, en les lui » expliquant, des endroits choisis des auteurs » *De re rusticâ*, comme le vieux Caton et Co- » lumelle, sans l'assujétir à en faire une ver- » sion pénible. On peut faire de même *des Jours* » et des œuvres d'Hésiode, de l'*Economique* de » Xénophon. Il a lu les Géorgiques, il n'y a » pas long-temps, et les a traduites. Il faut lui » montrer légèrement quelques morceaux de » la *Maison Rustique* et *de la Quintinie;* mais » sobrement ; car il ne saura que trop de tout » cela ; son naturel le porte ardemment à tout » le détail le plus vétilleux sur les arts et l'agri- » culture même.

» Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez » mûr et assez appliqué aux choses de raison- » nement pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir » des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut » remettre ces lectures à l'année prochaine.

» Pour l'histoire, on pourrait lire les après- » midi ce qu'il n'a point achevé de lire de l'his- » toire de *Cordemoi;* ou, pour mieux faire, le » porter doucement à continuer jusqu'à la fin du » deuxième volume de cette histoire l'extrait

» qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne ; ensuite, on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de Saint-Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de la Chaise. Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir ; le lecteur sachant choisir et remarquer ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait de ces auteurs, qu'on peut lire toutes les fois qu'il voudra travailler à son extrait. Il faut lui accourcir un peu le temps de l'étude, et lui ménager quelque petite récompense.

» On peut diversifier ce travail par un autre qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'histoire romaine avec les dates des principaux faits à la marge ; cela l'accoutumera à ranger les faits et à se faire une idée de la chronologie.

» On peut aussi travailler avec lui, comme par divertissement, à faire diverses tables chronologiques, comme nous nous sommes divertis à faire des cartes particulières.

» Je crois qu'on pourrait, au retour de Fontainebleau, commencer la lecture de l'histoire d'Angleterre par le mémoire de M. l'abbé Fleury ; puis on lui lirait l'histoire de Duchesne.

Plan d'études pour 1696.

A Cambrai, ce 19 mars 1696.

» Je suis d'avis, monsieur, que nous sui-
» vions, autant qu'il sera possible, pendant
» cette année, votre projet d'études.

» Pour la religion, je commencerais par les
» livres *sapientiaux*; mais je ne croirais pas
» qu'on dût se borner à la vulgate pour la *sa-*
» *gesse* et pour l'*ecclésiastique*. Je crois qu'on
» peut se servir de quelque traduction moins
» imparfaite. Pour les livres poétiques, on peut
» en faire un essai; mais comme les autres li-
» vres tiendront quelque temps, parce qu'il
» est bon de les expliquer à mesure qu'on les
» lira; je regarde la lecture des livres poétiques
» comme étant encore un peu éloignée.

» J'approuve fort la lecture des lettres choi-
» sies de Saint-Jérôme, de Saint-Augustin, de
» Saint-Cyprien et de Saint-Ambroise. Les con-
» fessions de Saint-Augustin ont un grand
» charme, en ce qu'elles sont pleines de pein-
» tures variées et de sentiments tendres. On
» pourrait en passer les endroits subtils et abs-
» traits, ou s'en servir pour faire de temps en
» temps quelque petit essai de métaphysique.
» Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut
» rien presser là-dessus, de peur de rebuter des

» opérations purement intellectuelles un es-
» prit impatient, et en qui l'imagination pré-
» vaut encore beaucoup. Quelques endroits
» choisis de *Prudence* et de *Saint-Paulin*
» seront excellents. L'histoire des variations
» sera bonne; mais il me semble qu'elle aurait
» besoin d'être précédée par quelque histoire
» de l'origine et du progrès des hérésies dans
» le dernier siècle. Si Varillas était moins ro-
» mancier, il serait notre homme. Il a traité
» les évènements qui regardent l'hérésie dans
» toutes les parties de l'Europe depuis le temps
» de Wiclef. Vous trouverez peut-être quelque
» autre auteur plus convenable. Je ne sais si
» Sleidan est traduit en français : il n'y a pas
» moyen de le faire lire en latin.

» Pour les sciences, je ne donnerais aucun
» temps à la grammaire, ou du moins je lui en
» donnerais fort peu. Je me bornerais à expli-
» quer ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*,
» un *substantif*, un *adjectif* et un *relatif*, un
» *verbe substantif neutre*, *passif*, *actif* et *dé-*
» *ponent*. Nous avons un extrême besoin d'être
» sobres, et en garde sur tout ce qui s'appelle
» curiosité.

» Pour la rhétorique, je n'en donnerais point
» de préceptes; il suffit de donner de bons
» modèles, et d'introduire par-là dans la pra-

» tique; à mesure qu'on fera des discours pour » s'exercer, on pourra remarquer l'usage des » principales figures, et le pouvoir qu'elles ont » quand elles sont dans leur place.

» Pour la logique, je la différerais encore de » quelques mois.

» Je ferais plutôt un essai de la jurisprudence; mais je ne voudrais la traiter d'abord » que d'une manière positive et historique.

» Je ne dirais rien présentement sur la phy- » sique, qui est écueil.

» Pour l'histoire, celle d'Allemagne faite par » Heiss. Je laisserais le reste au mémoire que » M. le Blanc (1) nous promet; il comprendra » les extraits nécessaires de Wicquefort, et ce » qu'il y a de bon dans les petites républiques.

» Au reste, après y avoir pensé plus que je » n'avais fait, je crois qu'il n'est pas à propos » de commencer la lecture d'aucun mémoire » de M. le Blanc, que quand on les aura pres- » que tous; c'est une matière qu'il est impor- » tant de traiter de suite; il ne faut pas perdre » de vue ce qu'on vient de lire d'un pays, pour » être en état de bien juger de ce que l'on va » lire d'un pays voisin; c'est cet assemblage et » ce coup-d'œil général, qui fait la comparai-

(1) Attaché à l'éducation des princes, et auteur d'un Traité très rare et très précieux sur les monnaies de France.

» son de toutes les parties, et qui donne une
» juste idée du gros de l'Europe.

» Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est
» déjà lu, ce me semble. On pourrait parcou-
» rir Bentivoglio. Grotius ne se laisse pas lire;
» on pourrait néanmoins le parcourir aussi, et
» lire les plus importants morceaux. On pourra
» s'épargner une partie de cette peine, si M. le
» Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant
» les extraits qui méritent d'être rapportés.

» Vous voyez, monsieur, que je suis plus
» libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais
» mieux mon devoir de loin que de près. Ne
» prenez, de tout ce que je vous propose, que
» ce que vous jugerez convenable, et ne vous
» gênez point. Il sera bon que vous preniez la
» peine de communiquer ma lettre à M. l'abbé
» de Langeron, par rapport aux heures où il
» travaille auprès de M. le duc de Bourgogne.

» J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai
» déjà prêché deux fois; il me paraît que cela
» fait plusieurs biens. Je tâche de donner aux
» peuples les vraies idées de la religion, qu'ils
» n'ont pas assez: j'acquiers de l'autorité; je les
» accoutume à des maximes qui autorisent les
» bons confesseurs; enfin, je donne aux prédi-
» cateurs l'exemple de ne chercher ni arrange-
» ment, ni subtilité, et de parler précisément
» d'affaires. Priez Dieu, mon cher monsieur,

» afin que je ne sois pas *une cymbale qui re-» tentit en vain.* Aimez-moi toujours comme » je vous aime et vous révère. »

On voit par la multitude et la variété des lectures et des compositions, qui devaient remplir les jours et les heures de M. le duc de Bourgogne, pendant l'intervalle d'une seule année, combien son éducation avait été fortement nourrie et soigneusement développée dans toutes ses parties.

On voit également par quel motif Fénélon recommandait de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince des objets d'instruction vers lesquels il aurait été trop vivement entraîné, et qui auraient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer qu'il existait à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisants sur l'histoire de France. M. de Thou était trop diffus; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son histoire n'embrasse d'ailleurs qu'un période assez court; mais quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exempte de partialité, elle aurait pu offrir la matière d'excellents extraits. Le père Daniel n'avait point encore écrit son histoire. L'érudition de Duchesne était plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques vies particulières, étaient les seuls que l'on pût

proposer. Le style des écrivains plus anciens était devenu inintelligible. Fénélon était donc obligé de faire lui-même ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en était de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptait pas encore un seul historien. L'Allemagne n'était guères plus heureuse. Il est surprenant que Fénélon n'ait pas proposé de faire connaître l'histoire d'Espagne à M. le duc de Bourgogne par des extraits du jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne était alors tombée dans un tel état de faiblesse et de décadence, qu'elle n'attirait ni les regards, ni l'attention; et Fénélon ne prévoyait pas que peu d'années après, l'un de ses élèves serait élevé sur le trône de cette monarchie.

On aura été peut-être étonné que Fénélon ne jugeât ni bien utile, ni bien nécessaire de consumer un temps précieux à faire connaître à son élève tous les principes métaphysiques de la grammaire et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avait eu lieu d'observer que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbi-

traire, contribuent à dessécher l'imagination des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auraient été aux beautés réelles et à l'éloquence du style. Il se bornait, pour ce qui regarde la grammaire, à désirer que le jeune prince sût parfaitement et avec clarté ce qu'il serait honteux d'ignorer, ce que c'est qu'un *nom*, un *pronom*, un *verbe*, un *adjectif*, un *substantif;* et quant à la rhétorique, il jugeait entièrement inutile d'en donner des préceptes. Il croyait « *qu'il* » *valait bien mieux donner de bons modèles,* » *et introduire par-là dans la pratique.* »

Il paraît que Fénélon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa lettre à l'académie française, qui précéda sa mort de très peu de temps, il écrivait : « Ne donnez » d'abord que les règles les plus générales » de la grammaire ; les exceptions viendront » peu à peu. Le grand point est de mettre une » personne, le plutôt qu'on peut, dans l'ap- » plication sensible des règles par un fréquent » usage. Ensuite cette personne prend plaisir

» que l'accessoire ; le principal est de bien ali-
» gner les mots dans l'ordre que prescrit le bon
» usage et les règles qu'ils ont établies eux-
» mêmes. Ce n'est pas ainsi que procèdent les
» grands écrivains ; ils se sont tellement péné-
» trés du génie de la langue, qu'ils le devinent,
» pour ainsi dire, jusque dans ses caprices.
» Celui à qui un instinct prompt et infaillible
» ne révèle pas pourquoi telle expression est
» préférable à telle autre, pourquoi tel mot doit
» être placé ici plutôt que là, quand même il
» en ignorerait la raison métaphysique ou
» grammaticale ; celui-là, dis-je, ne saura ja-
» mais écrire. On ne doit pas conclure de tout
» ceci qu'il faille négliger la grammaire, mais
» seulement qu'il ne suffit pas d'en posséder
» toutes les règles ; et qu'il est encore plus es-
» sentiel de former le goût d'un élève, que de
» lui bien apprendre la syntaxe. »

On aura pu remarquer que parmi les livres dont Fénélon prescrivait la lecture à M. le duc de Bourgogne, il en est quelques-uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du dix-huitième siècle auraient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de S. Jérome, de S. Augustin de S. Cyprien, de S. Ambroise.* Cependant,

celui qui recommandait cette lecture était Fénélon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agréments de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connaître à son élève ; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut dégré toutes les connaissances nécessaires pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire.

Mais Fénélon savait que la religion étant le seul frein des rois, il convenait à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connaître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

Éducation religieuse de M. le duc de Bourgogne.

Aussi, ce fut vers cet objet important que Fénélon dirigea avec le plus d'ardeur tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui était le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvait pas emprunter un organe plus pur, ni un interprête plus éclairé que l'abbé Fleury.

Nous avons déjà observé, au sujet du *Traité de l'Éducation des filles*, que Fénélon pensait qu'on devait initier les hommes à la connaissance de la religion, bien plus par la narration

des faits que par des raisonnements abstraits. L'abbé Fleury était de la même opinion (1) : « Entre plusieurs ouvrages des Pères, nous » avons, dit l'abbé Fleury, un grand nombre » d'instructions pour ceux qui voulaient se faire » chrétiens. Elles sont, pour la plupart, fondées » sur les faits; et le corps du discours est d'or- » dinaire une narration de tout ce que Dieu a » fait pour le genre humain. Rien n'est plus » clair que ce que S. Augustin en a écrit dans » le livre *de la vraie religion*, et dans celui » qu'il a composé exprès de la manière dont il » faut catéchiser les ignorants. Il parle toujours » de narration; il suppose toujours que l'ins- » truction doit se faire en racontant les faits, et » les étendant plus ou moins selon l'importance » et la capacité du disciple. Le modèle de ca- » téchisme qu'il donne lui-même à la fin de ce » traité, est un abrégé de toute l'histoire de la » religion, mêlé de diverses réflexions. Cette » manière d'instruire est non seulement la plus » sûre et la plus proportionnée à toute sorte d'es- » prits, c'est encore la plus facile et la plus » agréable : tout le monde peut entendre et » suivre une histoire; les enfants surtout en sont » très avides. »

Bossuet avait exécuté le même plan pour l'é-

(1) Discours sur l'histoire ecclésiastique.

ducation du père de M. le duc de Bourgogne, et c'est à cette grande conception que nous devons son chef-d'œuvre, *son Discours sur l'histoire universelle.*

Fénélon voulait que M. le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété ni des illusions d'une crédulité superstitieuse: il voulait former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un être plus puissant que les rois les plus puissants. Il voulait que ce prince eût toujours présent à la pensée, le compte redoutable qu'il aurait à rendre de l'usage de son autorité dans ce jour solennel, où ses propres sujets seraient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'était dans cette vertueuse intention que Fénélon s'attachait à nourrir dans l'âme du duc de Bourgogne des sentiments vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

Lorsque Fénélon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étaient assez avancées pour qu'il pût s'approcher des sacrements, avec la foi et la piété que demande l'église, il lui fit faire sa première communion. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits la minute originale du discours qu'il lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment où M. le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénélon lui adressa le discours suivant :

(1) « Le voilà enfin arrivé, Monseigneur, ce » jour que vous avez tant désiré et attendu, ce » jour qui doit apparemment décider de tous » les autres de votre vie jusqu'à celui de votre » mort. Votre sauveur vient à vous sous les ap- » parences de l'aliment le plus familier, afin de » nourrir votre âme comme le pain nourrit tous » les jours votre corps : il ne vous paraîtra » qu'une parcelle d'un pain commun ; mais la » vertu de Dieu y est cachée, et votre foi saura » bien l'y trouver. Dites-lui comme Isaïe le di- » sait : *verè tu Deus absconditus.* C'est un dieu » caché par amour ; il nous voile sa gloire de » peur que nos yeux n'en soient éblouis, et

(1) Manuscrits.

» afin que nous puissions en approcher plus fa-
» milièrement ; c'est là que vous trouverez la
» manne cachée avec les divers goûts de toutes
» les vertus célestes. Vous mangerez le pain qui
» est au-dessus de toute substance ; il ne se
» changera pas en vous, homme vil et mortel,
» mais vous serez changé en lui, pour être un
» membre vivant du Sauveur. Que la foi et l'a-
» mour vous fasse goûter le don de dieu ; *gus-*
» *tate et videte quoniam suavis est dominus.* »

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la cour : M. le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacrements, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les mémoires du temps (1) rapportent « qu'il communiait au moins tous
» les quinze jours, avec un recueillement et
» un abaissement qui frappait tous ceux qui en
» étaient témoins, et toujours en collier et en
» habit de l'ordre du Saint-Esprit », comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du dieu qu'il venait adorer.

(1) Mémoires de St.-Simon.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auraient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion était parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la cour, et madame de Maintenon disait elle-même (1) : « depuis la » première communion de M. le duc de Bourgogne, nous avons vu disparaître peu à peu » tous les défauts qui, dans son enfance, nous » donnaient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étaient sensibles » d'une année à l'autre : d'abord, raillé de toute » la cour, il était devenu l'admiration des plus » libertins ; il continue à se faire violence pour » détruire entièrement ses défauts. Sa piété l'a » tellement métamorphosé, que d'emporté qu'il » était il est devenu modéré, doux, complaisant ; on dirait que c'est là son caractère, et » que la vertu lui est naturelle. »

C'est ainsi que la religion opérait chaque jour dans le caractère de ce jeune prince, des miracles qui étonnaient tous ceux qui l'avaient vu dans ses premières années. On ne pouvait plus reconnaître ce prince si redoutable par ses fureurs et ses emportements, sous ces formes

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

douces et attachantes que la vertu donnait à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénélon avait tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son âme les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venaient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre dont nous avons déjà cité quelques fragments, « qu'un jour que le

Lettre de Fénélon au père Martineau.

» jeune prince était en très mauvaise humeur, » et qu'il voulait cacher dans sa passion ce qu'il » avait fait en désobéissant, il le pressa de lui » dire la vérité *devant Dieu;* alors il se mit en » grande colère, et il s'écria : *pourquoi me le* » *demandez-vous devant Dieu? eh bien! puis-* » *que vous me le demandez ainsi, je ne puis* » *pas vous désavouer que j'ai fait telle chose.* » Il était comme hors de lui par l'excès de la » colère; et cependant la religion le dominait » tellement, qu'elle lui arrachait un aveu si pé- » nible. »

Ibid.

Fénélon observe encore que ce sentiment habituel de religion le dominait au point, « qu'il » ne l'avait jamais vu, excepté dans les mo- » ments d'humeur, penser que selon la plus » droite raison et conformément aux plus pures » maximes de l'évangile. Par une suite de ces » mêmes sentiments religieux, il avait des com- » plaisances et des égards pour certaines per-

» sonnes profanes qui en méritaient; mais il » n'ouvrait son cœur et ne se confiait entière- » ment qu'aux personnes qu'il croyait sincère- » ment pieuses. »

Enfin, la religion avait tellement brisé ce caractère si dur, si hautain, si plein de lui-même, « qu'on ne lui disait rien de ses défauts, qu'il » ne connût, qu'il ne sentît et qu'il n'écoutât » avec reconnaissance. Je n'ai jamais vu per- » sonne, ajoute Fénélon, à qui j'eusse moins » craint de déplaire, en lui disant contre lui- » même les plus dures vérités : j'en ai fait des » expériences étonnantes. »

Lettre de Fénélon au père Martineau.

On se tromperait fort, si l'on pouvait croire que les principes de religion et les sentiments de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachaient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénélon voulait faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé; il voulait qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connaissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

Ce fut en effet à cette époque que, satisfait des progrès rapides que le duc de Bourgogne avait faits dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, Fénélon conçut le projet de lui faire passer successivement en revue les principaux

Dialogue des Morts de Fénélon.

personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Non seulement il y trouvait l'avantage de lui retracer la mémoire des évènements auxquels ces personnages avaient pris part ; mais il se proposait surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il voulait empêcher que son jugement se laissât trop facilement surprendre par cette espèce d'éclat, qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse ; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. Il avait déjà essayé avec succès cette méthode dans les *fables* qu'il avait composées, pour corriger les défauts de caractère de son élève, et pour nourrir sa jeune imagination de toutes les riantes fictions de la mythologie.

Mais il embrassa dans ses *Dialogues des Morts* un projet plus vaste et d'un plus grand intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénélon demande tous les interlocuteurs dont il a besoin pour faire entendre d'utiles vérités. Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui, par leur

rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou ont laissé un nom célèbre par de grands talents et des ouvrages immortels.

Fénélon composait ces *Dialogues* à mesure que M. le duc de Bourgogne avançait dans la connaissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avaient séduits ou égarés pendant leur vie; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leur conduite, tous les crimes de leur ambition; et il annonce ainsi au jeune prince comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve dans ces *Dialogues* le même naturel et la même facilité qui caractérisent tous les écrits de Fénélon. On y voit jusqu'à quel point il s'était rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est surtout frappé de la justesse de ses jugements et de ses réflexions. Le lecteur se les appropria

sur le champ, comme si Fénélon n'eût fait que le prévenir; Fénélon montre dans ses jugements et ses opinions une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il était supérieur à ces admirations exagérées, ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Télémaque*, n'étaient que l'expression du sentiment habituel qu'il portait au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constants pour le soulagement des peuples et le bien de l'humanité.

On admire la singulière variété des sujets que Fénélon a choisis pour ses *Dialogues des Morts*. On serait d'abord porté à croire qu'il ne faisait qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspirait, ou selon qu'un sujet paraissait lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer qu'il n'avait qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se retrouve jusque dans ceux de *ces Dialogues*, qui paraissent avoir le moins de rapport avec les devoirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci et du Poussin*. Fénélon savait qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer

ni étranger, ni indifférent aux progrès des beaux arts. Ils supposent dans ceux qui les cultivent une certaine élévation dans le caractère ou dans l'esprit, et annoncent souvent l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vu naître, le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixait presqu'habituellement à Versailles, on ignorerait (1) « que Fénélon allait quelquefois » le surprendre dans les heures de son travail, » pour parler peinture avec lui, et qu'il le pré» vint par toute sorte de marques d'estime et » de considération. »

On ne soupçonnera certainement pas Fénélon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu faire un artiste de M. le duc de Bourgogne; mais il aimait les arts par ce même goût naturel, qui a répandu tant de grâce et de dou-

(1) Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, 1730.

ceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain (1), Fénélon *avait le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montrait jamais l'un que pour faire aimer l'autre.* La facilité singulière dont il était doué, lui fit acquérir dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard (2), « non seulement la connaissance » des termes et du fond même de l'art, mais le » mit à portée de saisir le caractère des maîtres » anciens et modernes. » C'est ce qu'il est aisé d'observer en lisant son dialogue de *Parrhasius* et *du Poussin*, on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *funérailles de Phocion par le Poussin;* et on s'étonne avec raison de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénélon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre (3).

(1) Lettre sur les Anglais et les Français.

(2) Vie de Mignard.

(3) On publia en 1712, peu de temps après la mort de M. le duc de Bourgogne, une partie des *Dialogues et des Fables de Fénélon* sans le nom de l'auteur, et sans son aveu. En 1718, en 1721 et en 1727, on en publia de nouvelles éditions, plus correctes et plus étendues; mais on ne trouvait dans aucune de ces éditions les deux dialogues de *Parrhasius et du Poussin*, et de *Léonard de Vinci et du Poussin.* Fénélon avait attaché si peu d'importance à ces faciles productions, qu'il ne composait que selon la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en

On conçoit à peine comment les occupations et les études religieuses qui avaient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénélon, avaient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus à quelques égards de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée.

Les *Dialogues* seuls que Fénélon composait pour son instruction, supposaient nécessairement une connaissance détaillée des évènements de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettait en scène devant lui. Car on n'imaginera pas, sans doute, que Fénélon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne

---

avait pas même gardé de copie. Il est vraisemblable qu'après avoir fait lire ces deux dialogues à M. le duc de Bourgogne, il en avait remis le manuscrit à Mignard, dont il avait placé adroitement l'éloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avait conservés s igneusement, comme un monument de l'estime dont Fénélon l'avait honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Feuquières, sa fille, l'abbé de Monville publia la vie de ce célèbre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avait trouvés parmi les papiers de Mignard.

les eût pas déjà assez connus pour les reconnaître, et les retrouver tels qu'il les avait vus dans leurs ouvrages, ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paraîtra cependant moins étonnant, si on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que M. le duc de Bourgogne était parvenu à entendre, à expliquer, et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avaient réussi à placer avec goût, choix et méthode dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans, tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chef-d'œuvres de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales.

On doit ajouter qu'on lui avait donné une connaissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si son attrait lui en inspirait le désir, ou si les circonstances lui en faisaient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que ja-

mais ni l'intérêt, ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ou dans ses écrits, disait de M. le duc de Bourgogne, « qu'il eût été dif» ficile de trouver dans le royaume, non pas un » gentilhomme, mais quelque homme que ce » fût de son âge plus instruit que lui. »

Ce prince eut même dès sa première jeunesse un talent qu'ont très rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avait que dix-huit ans, et ses lettres étaient déjà citées pour le naturel et le bon goût qui s'y faisaient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon (1), la femme de son siècle qui écrivait avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivait avec le plus de grâce.

Nous nous sommes attachés à retracer avec une attention particulière le tableau de l'éducation de M. le duc de Bourgogne; elle fut le chef d'œuvre de la vertu et du génie; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénélon avait placé sur ce jeune prince

(1) « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût, le roi d'Espagne » de fort bon sens, M. le duc de Berry fort mal. Il est ici grand » bruit des belles, bonnes et tendres lettres de M. le duc de » Bourgogne. » (*Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700.)

tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

Mais ce serait bien méconnaître le caractère et les vertus de Fénélon, que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères de M. le duc de Bourgogne.

On doit seulement observer que Fénélon fut éloigné de la cour très peu de temps après que M. le duc de Berry fut confié à ses soins; ce court intervalle fut même rempli par de fréquents voyages à Cambrai.

Éducation du duc d'Anjou.

Quant à M. le duc d'Anjou (depuis Philippe V), il est facile de reconnaître un élève de Fénélon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avait sans doute refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montraient avec tant d'éclat dans M. le duc de Bourgogne. Mais elle lui avait donné une âme honnête et vertueuse, une grande rectitude dans le jugement, et une grande fermeté dans le caractère.

Fénélon sut profiter de ces précieux avantages pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendait susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauve-garde de la

pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats par une valeur calme, intrépide, et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée; et au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagements. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles espagnols qui s'étaient sacrifiés pour lui; il fut sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul, qu'il l'eût été à Versailles; il chérissait avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir, et il n'eut d'autre système politique que celui qui pouvait se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénélon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avait saisi dans le jeune duc d'Anjou ce mélange de faiblesse et de qualités estimables que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa faiblesse même était un défaut de ses bonnes qualités; elle tenait à une extrême modestie, et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement que Philippe V conserva toujours pour la mémoire de Fénélon,

attestent la reconnaissance du duc d'Anjou, pour l'éducation qu'il en avait reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatants de sa protection. Lorsque le marquis de Fénélon publia en 1734, sa magnifique édition du *Télémaque*, ce fut à Philippe V qu'il la dédia; et quoique la santé de ce prince fut déjà très altérée, il parut sortir de l'état de langueur où il était tombé, pour applaudir avec toute l'Europe à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillants avaient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône des honneurs et des récompenses proportionnées à l'utilité de ses services et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénélon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il était environné, et les embarras trop réels de sa situation personnelle.

Nous craignons d'autant moins de faire connaître ces détails de la vie intérieure de Fénélon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux amis, et des hommes estimables qui partageaient ses travaux.

Fénélon, en entrant à la cour, s'était imposé deux lois, auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui ; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander ni pour ses parents, ni pour ses amis.

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénélon fut long-temps gênée et embarrassée dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble que dans les leçons d'économie qu'elle donnait à sa belle-sœur. Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénélon parler des détails de son ménage. Il écrivait le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV), à madame de Montmorenci-Laval, sa cousine germaine et son amie intime (1) : « J'attends toujours les comptes qui » m'apprendront l'état de mes affaires. De ce » côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes ; car » nous voici en un temps où l'on ne peut éviter » de faire des provisions. *J'ai été obligé de » donner pour cela près de cinq cents francs ; » après quoi il ne me reste plus d'argent que » vingt pistoles pour le courant de toute ma* » dépense ; et je ne sais si je pourrai avoir de » l'argent de la cour au retour de Fontainebleau.

Désintéressement et modération de Fénélon.

(1) Manuscrits.

» Cependant il a fallu que j'aie encore depuis » peu donné dix louis d'or aux valets de pied » du roi, pour l'entrée dans les carosses. *Pour » mes comptes de maître d'hôtel, je suis exac- » tement l'ordre que vous m'avez donné, et » j'espère devenir assez économe.* »

On voit par une autre lettre de Fénélon à madame de Laval, qu'il resta cinq années entières dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou à M. de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il lui écrivait le 31 mars 1691 (et il y avait déjà dix-huit mois qu'il était précepteur de M. le duc de Bourgogne).

« Vous pouvez juger que je fais d'assez grands » efforts pour m'acquitter (1), puisque j'ai déjà » payé, depuis un an et demi, plus de huit » mille francs, sans avoir reçu un sou de grâce » au-delà de mes appointements, et ne touchant » presque plus rien de mon prieuré de Carenac, » qui est ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait » dans ma dépense des retranchements bien » nouveaux pour ma place; mais la justice » est la première de toutes les bienséances.* Je » dois encore une grosse somme à mon libraire; » il faut que j'achète un peu de vaisselle d'ar-

(1) Manuscrits.

» gent, et que je vous paie les choses que vous
» m'avez prêtées, et qui s'usent. »

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénélon portait le scrupule de la délicatesse dans ces détails domestiques, que trop de personnes affectent de dédaigner comme le partage des esprits minutieux et des âmes étroites. On oublie trop souvent qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre et une inviolable fidélité à tous ses engagements.

« Je vous renvoie, ma chère cousine, la vais- Lettre de Fénélon à madame de Laval, 10 juillet 1692. (Manuscrits.
» selle que vous avez eu la bonté de me prêter
» si long-temps. Je ne saurais vous renvoyer de
» même les autres choses que j'ai usées depuis
» trois ans. Comme vous en avez le mémoire,
» je vous conjure avec la dernière instance d'en
» régler le prix, et de vouloir bien le joindre au
» compte de ce que je vous devais. D'ailleurs,
» ne croyez point que ce soit un défaut de con-
» fiance; il n'y a personne à qui je voulusse
» devoir comme à vous. Je vous dois trop, pour
» avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse.
» Mais un compte final est absolument néces-
» saire pour voir clair dans ma petite économie,
» et pour prendre mes mesures justes. Ne vous
» mettez point en peine de faire ce compte exac-
» tement, ni de me le montrer en détail, pour-
» vu que la somme soit fixée, il ne m'importera
» de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle soit
» arrêtée précisément, je serai dans une vraie

» inquiétude, dont vous pouvez me soulager » par un demi-quart d'heure d'attention à finir » ce compte. Faites-moi donc cette grâce au » plutôt. Je vous la demande aussi fortement » qu'on peut demander quelque chose, et vous » me mettriez dans une peine très sensible, si » vous la refusiez. »

Si quelqu'un jugeait ces détails indignes de l'histoire, je me bornerais à faire observer que celui qui apportait une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, était Fénélon, était le précepteur des petits-fils de Louis XIV; que Fénélon jouissait à cette époque de la plus grande faveur à la cour, et qu'il avait alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche sur la gêne de sa situation, aurait pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas excéder ses moyens; mais ce seul mot aurait plus coûté à la délicatesse de Fénélon, qu'une noble et sage économie.

Si la justice était pour Fénélon la première de toutes les bienséances, la charité était aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ces lettres, bien plus propres, peut-être, à faire connaître l'âme d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénélon écrivait encore à madame de Laval, le 15 janvier 1693, dans un temps où, après quatre

ans de séjour à la cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu consistait dans le petit prieuré de Carenac (1). « Quoique mes besoins n'aient jamais été aussi » pressants qu'ils le sont, je vous demande ins- » tamment, ainsi qu'à ma sœur, comme une » marque de vraie amitié, que vous preniez sur » Carenac tout ce qui pourra vous manquer à » l'une et à l'autre. Ce n'est pas que ma bourse » ne soit aux abois par les retardements de mon » paiement, et par l'extrême cherté de toutes » choses cette année. *Je suis sur le point de » congédier presque tous mes domestiques*, si » je ne reçois promptement quelques secours. Je » ne veux point que vous fassiez, de votre chef, » aucun effort pour moi; je vous renverrai ce » que vous me prêteriez; j'aime mieux souffrir. » Faites ensorte qu'on m'envoie tout l'argent » qu'on pourra de Carenac, *après avoir pourvu » néanmoins aux aumônes pressées; car j'ai- » merais mieux, à la lettre, vivre de pain sec, » que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité » les pauvres de mon bénéfice.* »

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira, comme nous; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau, ni d'aussi touchant que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu

(1) Manuscrits.

de cette cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle était déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchait à environner Louis XIV, ne se bornaient pas à gémir avec elle des profusions qui avaient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'était par leur conduite et leur désintéressement personnel qu'ils accoutumaient Louis XIV à des idées d'ordre et d'économie, que le malheur des circonstances rendait chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions avait succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découragement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon était modérée par caractère, et modeste par le souvenir toujours présent à son esprit, de la situation malheureuse où elle avait été si long-temps réduite. La modestie et la modération de Fénélon tenaient à des sentiments en quelque sorte plus élevés ; son âme était naturellement généreuse et bienfaisante ; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnait la force de résister à son penchant ; il s'arrêtait toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

Il en coûtait peu à Fénélon d'être désintéressé pour lui-même ; la modération de son caractère lui donnait peu de désirs et de besoins ; et la sévérité de ses principes religieux sur les biens et les dignités ecclésiastiques, le rendait inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'église prescrit aux ministres de la religion ; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en comparant la mollesse et la complaisance avec laquelle, ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde, se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnaît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignorait le crédit de Fénélon à la cour dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon ; et on doit bien croire que les parents ne sont jamais les derniers à entendre retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles, étaient également marqués par une approbation éclatante et par des murmures

concentrés. Il est assez naturel dans ces occasions que des parents se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénélon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parents les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il était tendrement attaché à la marquise de Laval (1); il avait été élevé avec elle; elle était la fille unique du marquis Antoine de Fénélon, qui avait servi de père à Fénélon. La marquise de Laval parut se flatter que le crédit du précepteur des enfants de France pourrait faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la lieutenance de roi de la Marche, qui était depuis long-temps dans sa famille. Mais Fénélon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettaient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit : « M. de Lostanges, à » qui le roi avait donné la lieutenance de roi » de la Marche, a été tué au siège de Mons; » ainsi voilà cette charge vacante comme au- » paravant, et par conséquent madame de La- » val dans les mêmes termes où elle était. *Elle* » *sait bien que je ne dois, ni ne puis, en l'état*

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 17 avril 1691. (Manuscrits.)

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du premier livre, n°. VI.

» *où je suis, demander des grâces au roi. Si* » *j'en avais quelqu'une à demander, ce ne* » *serait pas pour moi; ce serait pour elle et* » *pour M. son fils. Mais je ne puis me relâ-* » *cher d'une règle étroite, que la bienséance de* » *mon état, et ce que le roi attend de moi m'en-* » *gagent à suivre.* J'avertis donc madame de » Laval, afin qu'elle puisse agir suivant qu'elle » croira qu'il lui convient de le faire pour » M. son fils. Je la supplie même de ne comp- » ter pour rien mes sentiments. Il est vrai que » je crois que les démarches qu'on fera, ou » qu'on ferait faire, seraient inutiles. Le roi » ne donne point des charges à des enfants, » surtout quand les pères n'ont pas été tués au » service, et que ce ne sont point des charges » de sa maison; car pour les anciens domes- » tiques, il les traite d'une manière bien diffé- » rente du reste des gens; c'est suivant cette » règle, que le roi a toujours rejeté tout ce » qu'on lui a dit en faveur du fils de madame » de Laval pour cette lieutenance de roi. Voilà » une espèce de mémoire que j'avais fait d'a- » bord; je vous l'envoie tel que je l'ai fait. En » vérité, je voudrais de tout mon cœur pou- » voir agir en faveur de M. votre fils; *mais* » *quand il s'agirait de ma vie, je ne deman-* » *derais rien au roi;* si je pouvais vous entre- » tenir, vous conviendriez que je ferais une » extrême faute de faire autrement. D'ailleurs

» je suis persuadé que ma demande n'aurait
» aucun succès. »

Ce n'était pas seulement sur des demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénélon avait à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyait souvent obligé de résister aux empressements de ses amis, qui gémissaient d'être privés de la douceur habituelle de sa société.

La marquise de Laval, devenue depuis peu sa belle-sœur, par son mariage avec le comte de Fénélon, portait quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigeance, cette jalousie délicate, qui lui faisait trouver que Fénélon ne l'aimait pas encore assez au gré de son cœur; elle ne voulait pas comprendre que Fénélon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône, avait des devoirs à remplir, dont il devait un compte rigoureux à Dieu et au roi; que dans sa place, il appartenait encore plus à l'état qu'à sa famille; que ses jours et ses moments n'étaient plus à lui; et qu'en acceptant la servitude honorable à laquelle il s'était voué, s'il n'avait pas renoncé à l'amitié, il avait perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchait au moins à consoler sa belle-sœur par ces tendres expressions, où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable. « Je ne suis point content, ma chère

» sœur, de la manière dont nous nous sommes » vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte tou- » jours, ce me semble, la meilleure disposition » du monde pour vous témoigner une vraie » amitié, et pour vous parler à cœur ouvert; » mais la brièveté du temps, et votre préven- » tion que je ne vous aime pas assez, me tien- » nent dans une certaine réserve, dont je ne » suis point content. Je vous conjure de croire » que je vous aime, que je vous estime, que je » vous honore. »

Lettre de Fénélon à madame de Laval, 14 septembre 1695. (Manuscrits.)

Et comment Fénélon aurait-il pu faire du duc de Bourgogne, ce qu'il en avait fait, si cet objet, presqu'exclusif de ses devoirs, de ses sentiments et de ses vœux, n'eût pas occupé son âme tout entière, et rempli tous ses jours et tous ses moments. Le succès le plus heureux avait justifié ses soins et ses espérances; et la cour étonnée ne pouvait comprendre comment le court espace de quelques années avait suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

Jugement de Bossuet sur l'éducation de M. le duc de Bourgogne.

Tout ce que l'on racontait de l'esprit, de l'instruction et des talents de M. le duc de Bourgogne, parut étonner Bossuet lui-même, qui se méfiait en général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le

jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu long-temps sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en serait pas de la réputation de M. le duc de Bourgogne comme de celles que la flatterie fait quelquefois aux enfants des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paraissent sur le théâtre du monde.

Le suffrage de Bossuet était fait pour toucher et pour encourager Fénélon. Ces deux grands hommes étaient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournaient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avait établi chez lui à Versailles, lorsqu'il y exerçait les fonctions de précepteur du premier dauphin, des conférences sur l'écriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistaient à ces conférences, pour donner une idée du mérite de leur travail ; c'étaient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Longuerüe, M. Pélisson, M. Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénélon.

Conférence de Bossuet et de Fénélon sur l'écriture sainte.

On retrouve toujours les mêmes sentiments de confiance et d'amitié dans quelques lettres de Bossuet et de Fénélon, qu'on nous a conservées. Il n'est pas étonnant qu'à portée de se voir fréquemment à Versailles, il ne nous en soit pas resté un plus grand nombre ; mais ce

que nous en avons suffit pour attester la sincère estime dont ils étaient pénétrés l'un pour l'autre.

On voit même que Fénélon, en rendant justice à la profondeur des recherches et à la grandeur des idées que Bossuet avait développées dans ses notes sur l'Apocalypse, s'était permis d'avoir une opinion différente de la sienne sur le premier verset du chapit. 9 de l'Apocalypse. Bossuet avait supposé que *par l'étoile qui tombe du ciel sur la terre*, on devait entendre *Paul de Samosate*. Fénélon croyait au contraire que cette partie de la révélation de Saint-Jean devait s'appliquer aux barbares qui fondirent sur l'empire romain. En lisant les réflexions qu'il adressa à Bossuet lui-même, pour combattre son interprétation et pour lui proposer la sienne, on ne peut contester qu'il n'ait su au moins l'appuyer sur les conjectures les plus plausibles.

Ce qui ajoute à l'intérêt que l'on éprouve, en voyant ces deux beaux génies réunir, par une sainte conspiration, leurs vues, leurs lumières et leurs travaux pour la gloire de la religion, c'est d'y observer cette douce et aimable familiarité, qu'ils savaient allier à la gravité de leurs occupations. Bossuet ayant envoyé à Fénélon son mémoire sur plusieurs erreurs qu'il reprochait à l'abbé Dupin, dans sa

Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, Fénélon lui répond : « J'ai été ravi de voir la

Lettre de Fénélon à Bossuet, 3 mars 1692.

» vigueur mesurée du vieux docteur et du » vieux évêque. Je m'imaginais vous voir en » calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme » un aigle tient dans ses serres un faible éper» vier. »

Mais il ne lui dissimule pas en même-temps « qu'il a trouvé, ainsi que MM. de Court,

Ibid.

» de Langerou et de Fleury, qu'il allait un » peu au-delà des paroles de l'auteur dans la » censure qu'il en faisait. »

On aime à suivre jusqu'aux dernières traces des sentiments qui ont uni si long-temps Bossuet et Fénélon, comme on aime à retrouver les vestiges des monuments célèbres par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses, qui divisèrent deux évêques que la postérité se plaît à réunir dans les mêmes sentiments de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation de M. le duc de Bourgogne donnèrent à Fénélon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France était plus désintéressée que celle de la cour. Les courtisans ne considèrent souvent dans les dispositions ou les qualités qu'annonce

l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle. Ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des faiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses.

Mais tout ce qui est étranger à la cour, est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour propre; les habitants des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un prince.

C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve. C'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures puériles, si souvent démenties par l'évènement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et mérita tant de gloire à Fénélon.

On voit par le discours que lui adressa le directeur de l'académie française, que l'opinion publique était déjà fixée sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort

Fénélon est reçu à l'Académie française.

de Pélisson (1) avait laissé une place vacante à l'académie, et elle s'était empressée de lui donner l'abbé de Fénélon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'académie française tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénélon n'avait pas besoin de ce titre pour y être admis. On peut seulement remarquer dans le compliment que lui adressa le directeur de l'académie (2), le jour de sa réception, que Fénélon était déjà jugé par ses contemporains, comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avait encore donné au public que son *Traité de l'Education des Filles*, et celui du *Ministère des Pasteurs*. Mais l'éducation de M. le duc de Bourgogne était un ouvrage d'un tout autre genre et d'une tout autre importance. Cet ouvrage était déjà, pour ainsi dire, jugé par le public, et le directeur de l'académie n'était que l'organe de la France entière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avait dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avait produit (3), « il admirait dans Fénélon la

(1) En 1693.

(2) M. Bergeret.

(3) Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénélon, le jour de sa réception.

» vaste étendue de ses connaissances en tout » genre d'érudition, sans confusion et sans » embarras ; son juste discernement pour » en faire l'application ; cet agrément et cette » facilité d'expression qui venait de la clarté » et de la netteté des idées ; cette mémoire » prodigieuse dans laquelle, comme dans une » bibliothèque qui le suivait partout, il trou- » vait à propos les exemples et les faits his- » toriques dont il avait besoin. Enfin cette ima- » gination de la beauté de celle qui fait les » plus grands hommes dans tous les arts ; » cette douceur qui lui était propre, et par la- » quelle il avait su rendre le travail aimable » aux jeunes princes, et leur faire trouver du » plaisir dans l'étude. »

Ce jugement porté sur Fénélon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'était déjà montré tel qu'il a toujours été. Si on veut peindre aujourd'hui Fénélon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

Fénélon prononça, selon l'usage, le jour de sa réception, un discours qui est trop connu (1)

(1) Les auteurs de la *Bibliothèque britannique*, en parlant de ce discours de Fénelon, disent : « qu'il brille dans le recueil

pour qu'il soit besoin de le rapporter en entier. Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses » maximes et inviolable dans ses promesses, fai- » sant sentir ce que peuvent la réputation du » gouvernement et la confiance des alliés. Le » temps, qui efface les autres noms, fait croître » le sien; et à mesure qu'il s'éloigne de nous, il » est mieux dans son point de vue. »

Fénélon, en faisant l'éloge de Pélisson, qu'il remplaçait à l'Académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Fénélon, destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, écrivait sans le savoir sa propre histoire, et se peignait lui-même tel qu'il devait être un jour, lorsqu'il dit de Pélisson : « Pour montrer » toute sa vertu, il ne lui manquait que d'être » malheureux, il le fut. »

Il fait ensuite connaître le véritable mérite des grands écrivains du siècle de Louis XIV, en montrant comment ils avaient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avait justement reprochées à l'hôtel

» des harangues académiques, *velut inter ignes luna minores*; » qu'on y voit son goût pour Homère, pour la poésie naïve et » touchante, pour ces traits d'une noble simplicité des Raphaël » et des Carraches, qu'il a si bien imités à sa manière. »

(1742, avril, mai, juin, 19e. vol., page 54.)

de Rambouillet. « On n'abuse plus, comme on » le faisait autrefois, de l'esprit et de la parole; » on ne s'attache plus aux paroles que pour ex- » primer toute la force des pensées, et on n'ad- » met que les pensées vraies, solides et con- » cluantes pour le sujet où l'on se renferme. » L'esprit même se cache, parce que toute la » perfection de l'art consiste à imiter si naïve- » ment la simple nature qu'on la prenne pour » elle. *Ainsi, on ne donne plus le nom d'es- » prit à une imagination éblouissante; on le » réserve pour un génie réglé et correct qui » tourne tout en sentiment, qui suit pas à pas » la nature, qui ramène toutes les pensées » aux principes de la raison, et qui ne trouve » beau que ce qui est véritable.* Le vrai su- » blime dédaigne tous les ornements emprun- » tés, et ne se trouve que dans le simple...... La » passion est l'âme de la parole. »

C'est dans ce même discours que Fénélon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de composition. « On a recon- » nu, dit Fénélon, que les beautés du discours » ressemblent à celles de l'architecture: les ou- » vrages les plus hardis ne sont pas les meil- » leurs. Il ne faut admettre dans un édifice au- » cune partie destinée au seul ornement; mais » visant toujours aux belles proportions, on doit

» tourner en ornements toutes les parties néces-
» saires à soutenir un édifice. »

Serait-il permis de raconter, au sujet de la réception de Fénélon à l'Académie française, que madame de Maintenon le plaisantait quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivait aussi à madame de Dangeau, dont le mari était de l'Académie, « on m'a toujours reproché » que je ne regardais point l'Académie *comme* » *un corps sérieux*. » Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère qui montre combien cette femme, qui avait tant d'esprit, était peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avait supposé, et qui lui avait d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie de madame de Maintenon qui inspira dans la suite à Fénélon l'idée de donner, aux travaux de l'Académie française, une direction vraiment utile et sérieuse.

Ce serait bien mal connaître l'esprit des cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction si pure dont jouissait Fénélon. Peut-être on lui aurait pardonné de faire de M. le duc de Bourgogne un grand prince; ce prince était encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans;

Mais Fénélon était devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étaient déjà connus, commençait à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyaient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On a vu qu'on avait cherché à refroidir Bossuet pour Fénélon par des éloges exagérés de l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut être s'était-on flatté d'exciter dans le cœur du précepteur du père un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande âme de Bossuet avait trompé ces viles espérances. Bossuet, accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, avait voulu juger lui-même cette éducation si vantée, et il avait reconnu qu'elle était encore au-dessus des éloges qu'on lui en avait faits. Il semble qu'une déclaration aussi imposante aurait dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance encore sourde et cachée des envieux de Fénélon, on parut craindre qu'il ne se fût plus occupé à entretenir M. le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique et dans des pratiques minu-

tieuses, qui rétrécissaient son esprit et remplissaient tous ses moments, qu'à lui donner les connaissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire.

Louis XIV, déjà prévenu contre Fénélon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et de mécontentement à M. de Beauvilliers; M. de Beauvilliers lui répondit avec modestie et fermeté (1) : « Sire, je ne connais » qu'un évangile, et je crois devoir à mon Dieu » et à mon roi de ne rien négliger pour préparer » à la France un roi vertueux. On peut savoir » de M. le duc de Bourgogne lui-même en quoi » consistent ses exercices de piété. Je suis prêt » à leur substituer le chapelet, si on le juge » convenable. Mais pour fermer la bouche à » tous mes accusateurs, j'ose les défier de pro- » duire l'exemple d'un seul prince, qui, à » l'âge de M. le duc de Bourgogne, soit aussi » instruit dans toutes les sciences humaines. »

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénélon, entre Montauzier et Beauvilliers, un parallèle injurieux. La gloire, les talents et les vertus de ces hommes supérieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis long-temps par le suffrage unanime de leurs

(1) Vie de Fénélon par le père Querbeuf.

contemporains, et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entr'eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croirait honorer par une injuste prééminence, ce serait montrer un enthousiasme puéril et maladroit. On offenserait également la mémoire de celui que l'on prétendrait élever, et de celui qu'on aurait la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avait favorisé M. le duc de Bourgogne par une pénétration d'esprit si remarquable, et une telle avidité pour s'instruire, que Fénélon eût sous ce rapport un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres, qui présidèrent à ces deux éducations. Serait-il permis de penser que l'austère vertu et l'inexorable rigidité de M. de Montauzier, pouvait intimider, ou, si l'on veut,

devait moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes de M. de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portait dans toutes ses manières, comme dans toute sa conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son âme; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu, qui se serait même reproché l'amour de la gloire.

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire que le vaste génie de Bossuet, qui embrassait toujours dans ses sublimes conceptions tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avait conquis toutes les sciences, plutôt qu'il ne les avait apprises; que cet homme étonnant, qui paraissait toujours parler au nom du ciel, dont il avait emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avait plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la faible intelligence d'un enfant, que Fénélon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une âme plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avait qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon

roi ; qui oubliait sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire, et qui avait placé toute son ambition dans le bonheur d'une géneration qu'il ne devait pas voir.

Ne peut-on pas dire que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs. Est-il possible de supposer qu'un prince de 15 ans, à qui la nature avait refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit, qu'elle accorda depuis à son fils ; qu'un prince, que son extrême timidité empêchait de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développement de ses idées, et dont on avait voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvaient en recevoir (1), fût ca-

(1) « Feu Monseigneur savait à cinq ou six ans mille mots » latins, et pas un seul quand il fut maître de lui. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, raconte madame de Caylus, le mérite et » la vertu de M. de Montauzier, l'esprit et le savoir de M. de » Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du roi qui a fait » élever si dignement son fils, et du dauphin qu'on croira sa- » vant et habile, parce qu'il le devait être. On ignorera les dé- » tails qui nous ont fait connaître l'humeur de M. de Montauzier, » et qui l'ont fait voir plus propre à rebuter un enfant tel que » Monseigneur, né doux, paresseux et opiniâtre, qu'à lui ins-

pable de suivre la marche rapide, ou plutôt le vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée de *l'Histoire universelle*, et pût saisir toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connaissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très peu d'hommes.

Télémaque, au contraire, n'était-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentiments naturels de tout prince du même âge. Fénélon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du *Télémaque*, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore, depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé, et dans le calme d'une vie tranquille, singulière destinée d'un livre qui n'avait été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si long temps le charme de tous les âges et de toutes les conditions !

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si différent; nous avons seulement voulu indiquer

» pirer les sentiments qu'il devait avoir. La manière rude avec
» laquelle on le forçait d'étudier, lui donna un si grand dégoût
» pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir
» quand il serait son maître : il a tenu parole. »

(*Souvenirs de madame de Caylus.*)

que l'un était plus propre que l'autre à remplir l'objet qu'on paraissait s'être proposé.

Mais il vaut mieux convenir de bonne foi que Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'à tous les hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays ; s'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnaissance, n'a trompé ni ses contemporains, ni la postérité ; et le discours sur l'*Histoire universelle* est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaires contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'âme reçoit à la lecture de ces deux chefs-d'œuvres de deux grands hommes.

Dans le premier âge de la vie, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ce temps heureux où l'estimable inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénélon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où des sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire.

Mais lorsque les années commencent à refroidir l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avaient ébloui notre âme encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avaient rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui changent la face des empires et le sort des nations, alors, nous avons besoin de la main ferme et inflexible de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite avec un effroi religieux dans les profondeurs de cette providence, dont les coups de tonnerre (1) *font mourir les royaumes mêmes et tomber les trônes les uns sur les autres avec un fracas effroyable, pour nous faire sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation est le propre partage des choses humaines.*

(1) Discours sur l'histoire universelle.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE FÉNÉLON.

LIVRE DEUXIÈME.

Controverse de Bossuet et de Fénélon sur le quiétisme.

Les premières années de l'éducation de M. le duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénélon. Il avait obtenu sur ce jeune prince un utile ascendant; il avait dompté son caractère; il avait ouvert son cœur à tous les sentiments vertueux; il avait dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvait offrir d'exemple. La cour admirait avec surprise un changement qui surpassait tout ce que la flatterie aurait pu supposer. Fénélon se livrait aux plus douces espérances; il voyait déjà se réaliser dans l'avenir ces systèmes de justice, de paix et de bonheur, que son imagination se plaisait

à créer, et qui devaient succéder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

Situation de Fénélon à la cour.

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénélon jouissait de tout le bonheur qu'il avait su réunir autour de lui. Presque tous ses moments étaient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offrait la seule distraction dont son cœur avait besoin. Une entière conformité de principes et de sentiments religieux l'unissait intimement à M. de Beauvilliers. Son esprit, ses talents, le charme de sa conversation et l'heureuse séduction de ses manières lui avaient concilié tous les suffrages.

La cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservait toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénélon. L'exemple du monarque, qui se montrait de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnait une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur allaient chercher la vertu; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avaient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénélon.

Faveur de Fénélon auprès de Mme. de Maintenon.

Le charme de son caractère avait entraîné madame de Maintenon; elle lui montrait une confiance qu'elle n'avait éprouvée pour per-

sonne au même degré. Fénélon avait été à portée de la voir souvent chez M. de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avait autant de goût que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme, dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'écartaient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avait le sentiment et le besoin. On observe dans quelques-unes de ses lettres les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle; elle écrivait à madame de St.-Géran : *Votre abbé de Fénélon est fort bien venu ici. Tout le monde ne lui rend pourtant pas justice, et il voudrait être aimé avec ce qu'il faut pour l'être.*

M. de St.-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sous leurs rapports avec le monde, ou avec des intérêts politiques, nous dit que Fénélon possédait plus que personne le don de plaire; « qu'il avait pour cela » des talents faits exprès; une douceur, une » insinuation, des grâces naturelles qui cou» laient de source; un esprit facile, ingénieux, » fleuri, dont il faisait toujours un usage con» venable à chaque chose et à chaque personne; » un abord facile à tous, une conversation ai» sée, légère, et toujours décente; un com» merce enchanteur; une aisance qui en don» nait aux autres; cet air, ce bon goût, qu'on

» ne tient que de l'usage de la meilleure com-
» pagnie et du grand monde, qui se trouvait
» répandu de soi-même dans toutes ses conver-
» sations. »

Mais madame de Maintenon observait l'abbé de Fénélon sous des rapports plus sérieux et non moins attachants. Lorsque sa liaison avec lui commençait à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivait à madame de St.-Géran : « J'ai vu encore aujourd'hui l'abbé de Fénélon.
» Il a bien de l'esprit; il a encore plus de piété;
» c'est justement ce qu'il me faut. »

Ce fut donc la piété de Fénélon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle était alors occupée à donner à la maison de St.-Cyr des règlements conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'était proposées dans cet établissement.

Madame de Maintenon avait autant de modestie que de lumières ; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à St.-Cyr l'ordre et la régularité qui devaient garantir ce magnifique établissement de toutes les variations, dont les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées, que celles que le temps et l'expérience ont affermies. Elle ré-

clama les conseils et les instructions de tout ce que l'église de Paris offrait alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étaient des hommes aussi célèbres par leurs connaissances que par leur piété; c'étaient le P. Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères; M. Joly, supérieur général de St. Lazare; l'abbé des Marais, depuis évêque de Chartres. Fénélon fut associé à ces hommes respectables. Bientôt il fit voir que son âme et son esprit pouvaient embrasser les objets les plus éloignés, et saisir pour l'amour de la religion et du bien public les contrastes les plus singuliers. On vit le même homme qui élevait le petit-fils de Louis XIV et préparait à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers éléments du christianisme. Il étonnait par son habileté et son expérience dans la conduite des âmes ces hommes vénérables qui avaient blanchi dans l'exercice de ces pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passaient par les mains de madame de Maintenon, qui y trouvait chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes de l'abbé de Fénélon. Il réunissait tout ce qui pouvait convenir à sa piété et plaire à son goût. Elle voulut peut-être éprouver sa sincérité, en

exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avait pu observer en elle, et Fénélon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon. L'idée était singulière (1) : l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'était méfiée de sa sincérité, elle dut être rassurée; et la franchise de Fénélon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous n'en rapporterons que les traits les plus saillants; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon était aussi digne d'entendre la vérité que Fénélon de la dire.

Madame de Maintenon consulte Fénelon sur ses défauts.

« Je ne puis, madame, vous parler sur vos » *défauts* qu'au hazard. Vous n'avez jamais agi » de suite avec moi, et je compte pour peu ce » que les autres m'ont dit de vous; mais n'im- » porte, je vous dirai ce que je pense.

» Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui » vous avez du goût et de l'estime; mais vous

(1) Madame de Maintenon avait copié de sa main ces avis de l'abbé de Fénélon; on les trouva après sa mort parmi ses papiers. Madame de Glapion, supérieure de St.-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroy, qui lui répondit : « Je vous renvoie le » petit livret que vous m'avez confié. Avouez qu'il y a un petit » mouvement de vanité à faire parler de ses défauts. »

» êtes froide dès que ce goût vous manque ; » quand vous êtes sèche, votre sécheresse va » assez loin ; ce qui vous blesse, vous blesse » vivement.

» Vous tenez par un sentiment de mauvaise » gloire au plaisir de soutenir votre prospérité » avec modération, et de paraître, par votre » cœur, au-dessus de votre place.

» Vous êtes naturellement disposée à la con- » fiance pour des gens de bien, dont vous n'a- » vez pas assez éprouvé la prudence ; mais » quand vous commencez à vous défier, votre » cœur s'éloigne d'eux trop brusquement. Il y » a cependant un milieu entre l'excessive con- » fiance qui se livre, et la défiance qui ne sait » plus à quoi s'en tenir, lorsqu'elle sent que ce » qu'elle croyait tenir lui échappe.

» On dit, et selon toute apparence avec vé- » rité, que vous êtes sévère ; qu'il n'est pas per- » mis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant » dure à vous-même, vous l'êtes aussi aux au- » tres ; que quand vous commencez à trouver » quelque faible dans les gens que vous avez » espéré de trouver parfaits, vous vous en dé- » goûtez trop vite, et que vous poussez trop » loin le dégoût.

» On dit que vous vous mêlez trop peu des » affaires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont » inspirés par l'inquiétude, par l'envie de se

» mêler du gouvernement, et par le dépit » contre ceux qui distribuent les grâces, ou par » l'espoir d'en obtenir par vous. Le zèle du » salut du roi ne doit point vous faire aller au- » delà des bornes que la providence semble » vous avoir marquées.

» Ce n'est pas la fausseté que vous avez à » craindre, tant que vous la craindrez. Les » gens faux ne croient pas l'être; les vrais » tremblent toujours de n'être pas assez vrais.

» Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le roi » et sur l'état, n'est pas de crier, ou bien de fati- » guer le roi; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu » à peu le cœur de ce prince par une conduite » ingénue, cordiale et patiente.

Votre esprit est plus capable d'affaires que » vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être » un peu trop de vous-même; ou bien vous » craignez trop d'entrer dans des discussions » contraires au goût que vous avez pour une » vie tranquille et recueillie.

» Chacun, plein de son intérêt, veut vous y » entraîner, et vous trouve insensible à la » gloire de Dieu, si vous n'êtes aussi échauf- » fée que lui. Chacun veut même que votre avis » soit conforme au sien, et sa raison à la » vôtre ».

Mais le fragment suivant est bien remarquable par le courage avec lequel Fénélon

parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le roi se conduit bien moins par » des maximes suivies, que par l'impression » des gens qui l'environnent, et auxquels il » confie son autorité, l'essentiel est de ne perdre » aucune occasion pour l'obséder par des » gens vertueux, qui agissent de concert avec » vous, pour lui faire accomplir dans leur » vraie étendue ses devoirs, dont il n'a aucune » idée..... Le grand point est de l'assiéger, puisqu'il » veut l'être, de le gouverner, puisqu'il » veut être gouverné. Son salut consiste à être » assiégé par des gens droits et sans intérêt. » Vous devez donc mettre toute votre application » à lui donner des vues de paix, et surtout » de soulagement des peuples, de modération, » d'équité, de défiance à l'égard des conseils » durs et violents, d'horreur pour les actes » d'autorité arbitraire, enfin, d'amour pour » l'église, et d'application à lui chercher de » saints pasteurs. »

Tous les conseils que Fénélon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentiments.

« Vous avez à la cour des personnes qui paraissent » bien intentionnées; elles méritent » que vous les traitiez bien, et que vous les en-

» couragiez ; mais il faut beaucoup de précau-
» tion ; car mille gens se feraient dévots pour
» vous plaire. Pour votre famille, rendez-lui
» les soins qui dépendront de vous, selon les
» règles de modération que vous avez dans le
» cœur : mais évitez également deux choses ;
» l'une, de refuser de parler pour vos parents,
» quand il est raisonnable de le faire ; l'autre,
» de vous fâcher, quand votre recommanda-
» tion ne suffit pas. Il me paraît que vous ai-
» mez comme il faut vos parents, sans ignorer
» leurs défauts, et sans perdre de vue leurs
» bonnes qualités. »

La femme célèbre, à qui ces conseils s'adressaient, a prouvé qu'elle était capable d'en faire la règle de sa conduite. Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse puissent avouer à une plus haute fortune ; jamais aucune femme n'a montré plus de modération dans une si étonnante prospérité ; personne n'a jamais mieux senti, ni mieux exprimé le vide affreux que laissent souvent la puissance et la grandeur. C'était elle qui écrivait à sa nièce :

« (1) On rachète bien les plaisirs et l'enivre-
» vrement de la jeunesse. Je trouve, en repas-

(1) Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette.

» sant ma vie, que depuis l'âge de trente-
» deux ans, qui fut le commencement de ma
» fortune, je n'ai pas été un moment sans
» peine, et qu'elles ont toujours augmenté. »

C'était encore elle qui écrivait à madame de la Maisonfort : « Que ne puis-je vous donner » mon expérience? que ne puis-je vous faire » voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine » qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez- » vous pas que je meurs de tristesse dans une » fortune qu'on aurait eu peine à imaginer. J'ai » été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai » été aimée partout; dans un âge plus avancé, » j'ai passé des années dans le commerce de » l'esprit; je suis venue à la fortune, et je vous » proteste que tous les états laissent un vide af » freux. »

Plus madame de Maintenon voyait l'abbé de Fénélon, plus elle s'attachait à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur (1). Elle venait de perdre l'abbé Gobelin qui avait eu sa confiance dès sa première jeunesse (2), et qui l'avait long-temps dirigée avec » fermeté, mais qui lui était devenu presque » inutile; elle avait conservé pour lui la même

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du deuxième livre, n°. Ier., sur une lettre à Louis XIV, attribuée à Fénélon.

(2) Entretiens de madame de Maintenon.

» confiance, la même docilité, le même goût;
» mais il avait pris une si grande crainte d'elle,
» il la traitait avec tant de respect, il l'embar-
» rassait si fort par la contrainte que son éléva-
» tion lui donnait malgré lui et malgré elle,
» que de continuelles infirmités se joignant à
» toutes ces raisons, elle s'adressa pendant
» quelque temps au P. Bourdaloue. Mais ce
» saint et savant prédicateur lui déclara qu'il
» ne pourrait la voir que tous les six mois à
» cause de ses sermons. Elle comprit que tout
» habile, tout vertueux, tout expérimenté,
» tout zélé qu'il était, elle ne pourrait pas en
» tirer le secours presque continuel dont elle
» avait besoin. En se privant du P. Bourdaloue,
» elle redoubla d'estime pour lui; car, ajoute-
» t-elle, avec assez de naïveté, la direction de
» ma conscience n'était point à dédaigner; elle
» hésita quelque temps entre l'abbé de Fénélon
» et l'abbé Desmarais, depuis évêque de Char-
» tres. Elle connaissait ce dernier par l'abbé
» Gobelin, qui logeait au séminaire des Trente-
» trois dont l'abbé Desmarais était supérieur. Son
» extérieur, bien loin d'avoir rien qui attirât,
» était tout à fait propre à éloigner. Il avait un
» air froid, sec et austère; mais tout ce qu'elle
» vit en lui, dans ses rapports avec St.-Cyr,
» parut à madame de Maintenon si saint, si
» vertueux, si sage, si modéré, si prudent,

» qu'elle se décida à lui donner sa confiance ;
» elle fit part de son projet à l'abbé Brisacier,
» qui, avec une droiture merveilleuse, et sans
» profiter de l'ouverture pour la porter à le
» choisir lui-même, ou l'abbé Tiberge, son
» intime ami, pour qui elle avait une égale es-
» time, dit à madame de Maintenon : vous ne
» sauriez mieux faire, madame, que de pren-
» dre M. l'abbé Desmarais pour votre direc-
» teur ; il a tout ce qui vous convient et qui
» vous est nécessaire : elle pria l'abbé Brisacier
» de lui en faire la proposition. L'abbé Des-
» marais le refusa d'abord, regardant cette
» charge comme formidable, ainsi qu'il lui
» écrivit à elle-même quelque temps après. Il
» fallut employer l'autorité de M. Tronson,
» supérieur général de St.-Sulpice, pour qui
» l'abbé Desmarais avait une entière déférence,
» et qui le décida à se charger de la conscience
» de madame de Maintenon. »

C'est de madame de Maintenon elle-même que nous empruntons ces détails ; et elle ajoutait : « J'ai souvent pensé depuis, pourquoi je
» ne pris pas l'abbé de Fénélon, dont toutes les
» manières me plaisaient, dont l'esprit et la
» vertu m'avaient si fort prévenu en sa faveur.
» Comment au milieu de tout ce qui devait me
» déterminer d'un côté, me jetais-je de l'autre ?
» Elle s'exprimait ainsi long-temps après l'af-

» faire du quiétisme et la disgrâce de Fénélon ; » elle attribuait cette détermination à une bonté » de la providence, qui avait voulu la préser- » ver des erreurs de M. de Cambrai (1). »

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénélon et l'abbé Desmarais pour la direction de sa conscience, elle était bien éloignée de lui supposer des erreurs. On voit par tous les détails de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eut commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtait ses maximes, vénérait sa vertu, et admirait son désintéressement.

---

(1) On lit dans les notes placées à la suite de l'éloge de Fénélon, par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804 : « Madame de Maintenon prit Fénélon pour son directeur à la » mort de l'abbé Gobelin; et cette direction, qui pouvait donner » la plus grande influence sur le gouvernement, effraya ses en- » nemis, qui dès-lors conjurèrent sa perte: il y avait alors contre » lui plusieurs cabales à la cour. L'affaire du quiétisme décida » enfin madame de Maintenon à le quitter, et à choisir pour » confesseur M. Godet Desmarais, évêque de Chartres, ennemi » très passionné de l'archevêque de Cambrai. »

On vient de voir par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénélon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avait donné sa confiance spirituelle à l'abbé *Desmarais*, *long-temps avant l'affaire du quiétisme*. On verra dans la suite que l'abbé Desmarais, depuis évêque de Chartres, fut opposé à la doctrine de Fénélon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très passionné*.

Désintéressement de Fénelon.

Cette dernière qualité devait surtout frapper madame de Maintenon; elle en offrait elle-même le modèle le plus admirable dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettait à ses pieds toute la cour et tous les ambitieux. On aura peine à croire que Fénélon fut cinq ans précepteur des enfants de France sans recevoir la plus faible grâce. Le seul revenu dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, consistait dans le petit prieuré de Carenac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avait résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçait les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon; mais madame de Maintenon et M. de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénélon, pensaient pour lui comme ils pensaient pour eux-mêmes.

Il est nommé à l'abbaye de St.-Valery.

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénélon, puisque personne ne s'en occupait pour lui. Il parut même honteux de s'en être ressouvenu si tard. Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de St.-Valery; il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnaissance et de sa bonté.

C'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençait à sourire à Fénélon, que

s'élevèrent les premiers nuages qui devaient troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très grand nombre de manuscrits de Fénélon, qui n'ont jamais été publiés. Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénélon; ou du moins nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce serait bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat, et ce résultat fût tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étaient pas sans danger. Fénélon eut le mérite encore plus rare de se soumettre au jugement qui l'avait condamné.

Histoire de madame de Guyon.

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, était née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille

considérée dans cette ville. Elle fut mariée à seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devait sa noblesse et sa fortune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avait que vingt-huit ans lorsqu'elle perdit son mari (1), qui lui laissa trois enfants en bas-âge. Elle avait montré de bonne heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avait conduit. Ce prélat, qui jouissait de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde, qui se faisaient remarquer dans la conduite et dans tous les sentiments de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec des nouvelles catholiques, qui allaient établir une communauté à Gex pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille, dont les enfants étaient encore si jeunes, aurait eu besoin d'être justifiée par une vie entière consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. Le caractère de madame Guyon ne lui permit pas de jouir de cette heureuse

(1) Il mourut le 21 juillet 1676.

obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation.

Du père Lacombe.

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette ville qu'elle revit le P. Lacombe, barnabite. Elle avait déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avait fait dix ans auparavant; elle s'était sentie dès lors attirée vers lui, et elle avait cru reconnaître dans cette disposition une vue particulière de la providence; c'était même ce qui l'avait portée à le consulter par lettres dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de cette nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame Guyon avec le P. Lacombe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame Guyon aurait eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du P. Lacombe; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendait peu propre à exercer un ministère si utile. Il était lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée, et cette conformité de goûts et de maximes entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle était appelée à exercer dans l'église un ministère extraordinaire.

Toute la suite de sa vie a laissé apercevoir qu'elle était tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique.

Les parents de madame Guyon virent avec peine qu'elle avait adopté un genre de vie qui ne lui permettait plus de remplir ses devoirs de mère de famille. Mais en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement; elle leur abandonna la garde noble de ses enfants, qui la faisait jouir d'un revenu de plus de 40,000 liv. de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

Il paraît que l'évêque de Genève conçut quelque méfiance de l'attrait qu'elle marquait, ainsi que le P. Lacombe, pour un genre de dévotion qui pouvait conduire à des illusions dangereuses; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs à ce religieux.

Il paraît aussi que la communauté de Gex aurait désiré que madame Guyon disposât en faveur de cet établissement du peu de fortune qui lui restait; qu'elle s'y refusa, et qu'il en résulta un mécontentement mutuel, qui détermina madame Guyon à s'en séparer.

Une séparation aussi brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite, eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle

aurait pu suivre, selon les règles communes, et sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit était plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevaient déjà contre elle. Elle suivit le P. Lacombe à Thonon, dans le Chablais; elle se logea à la vérité dans un couvent d'urselines; mais elle y voyait habituellement ce religieux, qui était devenu son disciple, bien plus que son directeur; elle fut ensuite à Grenoble, où elle donna des conférences publiques; s'y fit des ennemis et des partisans, et parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande chartreuse.

Elle alla rejoindre le P. Lacombe à Verceil, où ce religieux était venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avait cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avait déjà été à Turin, où elle avait laissé une réputation honorable par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez qui elle logeait.

En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattait d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, était déjà un peu prévenu contre elle; il était blessé de quelques singularités qu'il avait remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné lieu à ses ennemis d'hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ces voyages qu'elle composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé : *Moyen court et facile pour faire oraison;* et l'autre, *L'explication mystique du Cantique des cantiques.* Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble, et le second à Lyon. Ils parurent à la vérité munis de quelques approbations respectables; mais ces sortes d'approbations ne forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le P. Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avait parcourus.

M. de Harlay gouvernait alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu faire à ce prélat, il avait au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvaient troubler la paix de l'église et l'ordre public.

La condamnation récente que le pape Innocent XI venait de porter contre les ouvrages et contre la personne du prêtre Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avait fait d'une fausse spiritualité, justifiaient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignorait pas que cette doctrine avait trouvé des partisans secrets en France même, et on ne pouvait apporter trop de vigilance pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le P. Lacombe, lui parurent exiger de sa part des mesures de précaution et de sévérité; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle des Molinos. Il demanda et obtint un ordre du roi pour s'assurer de leurs personnes.

Le père Lacombe est rêté, 168-.

Le P. Lacombe fut arrêté au mois d'octobre

1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires; et comme il continuait à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son livre de l'*Analyse de l'oraison mentale*, on le transféra dans l'île d'Oléron, et ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées, où nous le retrouverons encore en 1698.

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite aux religieuses de Ste.-Marie de la rue St.-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official et de son vice-gérent. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais il est bien évident que cette instruction juridique n'avait fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avait intentées contre ses moeurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux amis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avait laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le seul doute aurait suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme qui aurait cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

Madame Guyon est arrêtée, 1688.

On doit encore observer que partout où ma-

dame Guyon arrivait, chargée de préventions qui auraient dû éloigner d'elle, et d'humiliations qui semblaient supposer la conviction d'un grand délit, elle parvenait bientôt à dissiper tous les nuages par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus sévères un intérêt et un zèle qui les transformaient en ses disciples.

Pendant la détention de Madame Guyon aux filles de Ste.-Marie de la rue St.-Antoine, madame de Miramion eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessaient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours, et l'attrait qu'elle leur inspirait pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connaître, et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avait entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paraissait un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe, qui annonçaient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissait d'une considération qui était la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres aux yeux de Dieu et des hommes. Un témoignage comme

le sien était fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon. Elle avait déjà entendu parler avec éloge de madame Guyon à deux autres personnes, dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvait manquer de faire impression sur elle.

Madame de la Maisonfort.

Madame Guyon avait à St.-Cyr une parente que madame de Maintenon affectionnait singulièrement, et qu'elle désirait d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre du Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avait été attirée à St.-Cyr dans le temps où l'on n'y était point assujétie à des vœux absolus. Elle avait beaucoup d'esprit, de vertu. Une imagination aimable et brillante n'excluait point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisait à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devait un jour la remplacer pour entretenir à St. Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle voulait y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de St.-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimait à répandre tous ses sentiments dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent

une délicatesse, un goût et une confiance, qui ne se retrouvent jamais qu'avec un mélange de contrainte dans ses autres correspondances. Il était naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

La duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénélon, voyait souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avait formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avaient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la cour étonnée admirait ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune était liée depuis long-temps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avait connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule (1). L'une et l'autre avaient ensuite obtenu la permission de se rapprocher de Paris, et elles s'étaient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avait logé long-temps chez le père de madame Guyon; c'est là où elle avait contracté pour elle une amitié et une estime, que les contradictions et les évène-

(1) Marie de Meaupou, mère du surintendant Fouquet.

ments ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie était enfermée au monastère de la Visitation, elle chercha à adoucir et à abréger sa captivité. Sa propre expérience lui avait appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parlait souvent chez madame de Beauvilliers à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisait une peine d'intervenir dans une affaire, où elle supposait que des raisons indispensables avaient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du roi.

M. de Harlai n'avait rien aperçu dans la procédure de son official qui pût inculper les mœurs de madame Guyon; et comme elle protestait (1) toujours qu'elle n'était point attachée à ce qu'elle avait écrit, qu'au moment qu'on lui déclarait qu'elle était dans l'erreur, elle y renonçait, et qu'elle était même prête à brûler ses écrits; ce prélat se flatta qu'une cap-

(1) Manuscrits de Pirot.

tivité de huit mois la rendrait désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations, et elle recouvra sa liberté.

A cette époque, Fénélon ne connaissait point encore madame Guyon. A la vérité, il en avait souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontrait habituellement chez madame de Beauvilliers. Mais le genre de vie si singulier de madame Guyon, le parti qu'elle avait pris de s'éloigner de ses enfants pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que madame de Béthune lui supposait, l'avaient plutôt indisposé contre elle, que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avaient été témoins de sa conduite pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte et si contraire à celle qu'il s'était formée, changea ses premières impressions en une disposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnaissance la conduisit aux

pieds de madame de Maintenon; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là où Fénélon la vit fréquemment, lorsqu'il fut devenu précepteur de M. le duc de Bourgogne; et c'est là où madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

On ne peut en effet contester que tous les amis qu'elle se fit dans cette société ne fussent des hommes très distingués : il suffirait de nommer Fénélon. L'esprit de parti a pu refuser à M. de Beauvilliers un génie très élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandaient une circonspection habituelle. Mais M. de St.-Simon, qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avait vécu intimement avec M. de Beauvilliers, lui accorde *de l'esprit et beaucoup d'esprit.*

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissait, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connaissances très variées et très étendues. Le nom de M. de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénélon, et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressants.

Si l'on résistait au préjugé que doivent for-

mer en faveur de madame Guyon l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénélon, M. de Beauvilliers et M. de Chevreuse, si on les suppose aveuglés par une malheureuse illusion, on ne peut pas accuser de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée, qu'elle lui avait d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservaient de tout engouement. Il fallait au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne, qui avait autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portait à la méfiance, et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté, dont elle était sans cesse environnée, la tenait toujours en garde contre ses propres penchants.

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connaître une femme dont elle entendait vanter le mérite à toutes les personnes qu'elle était le plus habituée à estimer. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez que les bruits injurieux qu'on avait répandus contre madame

Guyon n'avaient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attirait souvent madame Guyon dans sa maison de Beynes, près de Versailles, et c'est de Beynes qu'elle venait souvent à la cour pour y voir M. et madame de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposait sa doctrine sous les formes les plus séduisantes et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des âmes pures et religieuses. Fénélon, qui avait fait dans sa jeunesse une étude particulière des auteurs mystiques, fut enchanté de retrouver leurs maximes, leur langage, leurs sentiments et leurs expressions affectueuses dans la bouche d'une femme qui avait fait de grands sacrifices pour se vouer au même genre de perfection. Familiarisé depuis long-temps avec un langage qui ne pouvait être bien entendu que des âmes pieuses, il croyait que l'on ne devait pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des vœux trop passionnés. Il se justifiait à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avait demandées sur ce que sa doctrine pouvait offrir d'obscur ou d'excessif, et il avait cru recon-

naître dans ses réponses toute la candeur d'une âme vivement éprise de l'amour de la perfection, et toute la simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

Madame de Maintenon attire madame de Guyon à St.-Cyr.

Madame de Maintenon assista à quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Alors elle forma le dessein de faire jouir St.-Cyr des instructions d'une femme qui avait le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendaient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non seulement par Fénélon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de St.-Cyr. Madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame Brinon. Un goût extrême de spiritualité (1) avait rendue madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénélon; et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissaient à madame Guyon, lui faisait souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même pour lesquelles elle se sentait tant d'attrait.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à St.-

(1) C'était d'elle que madame de Maintenon écrivait : *La chanoinesse est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avait obtenues à Versailles. Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des autres religieuses qui marquaient le même goût, quelques-uns de ses écrits, où elle avait développé toutes les parties de son système.

L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la cour, de l'enthousiasme qu'elle avait inspiré à St.-Cyr, persuadèrent sans doute à madame Guyon qu'elle était appelée à une mission extraordinaire; mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir.

Madame de Maintenon avait été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avait observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avait défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avait gagné toute la société de Beauvilliers; la faveur qu'elle lui avait accordée était plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénélon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevait pas sans doute dans ses opinions toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais

on voit par quelques-unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre madame Guyon, et dans un temps où elle lui accordait encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentait déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ces maximes, dont la nouveauté l'étonnait avec raison. Elle écrivait à madame de St.-Géran : « J'ai eu pendant deux mois *une* » *explication du Cantique des cantiques*. Il y » a des endroits obscurs ; il y en a d'édifiants ; » il y en a que je n'approuve en aucune ma- » nière. L'abbé de Fénélon m'avait dit que le » *moyen court* contenait les mystères de la » plus sublime dévotion, à quelques petites » expressions près qui se trouvent dans les » écrits des mystiques. J'en lus un morceau » au roi, qui me dit que c'étaient des rêveries ; » il n'est pas encore assez avancé dans la piété » pour goûter cette perfection. »

L'abbé Desmarais, directeur de madame de Maintenon, était devenu évêque de Chartres après la mort de M. de Villeroy. Il l'avait prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité, qu'on prétendait introduire avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire connaître. M. de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages

dont il parle, sous les vues d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées toujours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évêque entièrement étranger au monde et à l'ambition.

Caractère de M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres.

« Ce prélat, dit M. de St.-Simon (1), était » fort savant, et surtout profond théologien. » Il y joignait beaucoup d'esprit, de la fermeté, » même des grâces ; et ce qui était le plus sur- » prenant dans un homme qui avait été con- » centré dans son métier, il était tel pour la » cour et pour le monde, que les plus fins » courtisans auraient eu de la peine à le suivre, » et auraient eu à profiter de ses leçons. Mais » c'était en lui un talent enfoui pour les autres, » parce qu'il ne s'en servait jamais sans un vrai » besoin. Son désintéressement, sa piété, sa » rare probité étaient son seul lustre, et ma- » dame de Maintenon, au point où il en était, » suppléait à tout. Il tenait à elle par les liens » les plus intimes ; il était évêque de St.-Cyr en » sa qualité d'évêque de Chartres ; il en était

(1) Mémoires de St.-Simon, tome II, page 310.

» le directeur unique; il était de plus celui de » madame de Maintenon. Ses mœurs, sa doc» trine, ses devoirs épiscopaux, tout était ir» réprochable. Il ne faisait à Paris que des » voyages courts et rares, logeait au séminaire » St.-Sulpice, se montrait encore plus rare» ment à la cour, et voyait madame de Main» tenon long temps et souvent à St.-Cyr, et fai» sait d'ailleurs par lettres tout ce qu'il voulait.»

Si, à l'idée que M. de St.-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignages que nous avons trouvés dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des évêques les plus vertueux qui aient honoré l'église de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Desmarais avait été pourvu de l'abbaye d'Igny dans le diocèse de Rheims, et le seul emploi qu'il se permettait de son revenu, était de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de St.-Sulpice par la réputation de M. Tronson; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique. Il y trouva l'abbé de Fénélon, qui, selon la réflexion d'un écrivain (1), « étu» diait les mystiques qui l'égarèrent, tandis » que l'abbé Desmarais étudiait l'écriture sainte, » qui n'égare jamais »; il devint son ami, com-

(1) L'abbé Berthier.

battit ensuite ses opinions, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer. Il parut en Sorbonne, il y fut admiré et ne le sut pas. Devenu supérieur du séminaire des Trente-Trois, il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connaître à madame de Maintenon. Il résista long-temps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre, qui n'avait pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la terre sainte. L'abbé Desmarais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposait, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffraient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistait en une cuiller et une fourchette, et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'état, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre; il prêchait souvent, ne plaisait pas : il convertissait. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour ses deux collègues les plus chers à son cœur, Fénélon et le cardinal de Noailles, sans cesser un

moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Louis XIV, aux princes, aux papes, au roi d'Espagne, étaient dignes des premiers siècles de l'église. On a imprimé long-temps après sa mort ses lettres de direction à madame de Maintenon, et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec laquelle ce prélat, qui n'avait jamais vu le monde, et qui n'était jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

Tel était l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur sur l'opinion qu'elle devait prendre des maximes de madame Guyon. L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'immiscer, pour ainsi dire, dans le ministère ecclésiastique, et s'asseoir dans la chaire, pour enseigner un système de spiritualité dont elle s'attribuait l'invention. Mais aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner avec trop de précipitation une personne dont la piété était honorée par tout ce qu'il y avait alors de plus vertueux à la cour, et qui avait le suffrage de Fénélon, dont il estimait la droiture et les talents. D'ailleurs, ses opinions personnelles,

comme nous aurons lieu de l'observer, se rapprochaient à quelques égards de celles qu'on lui exposait. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connaissance plus approfondie des maximes qu'on introduisait à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisait. Il se borna dans le premier moment à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avait obtenu à St.-Cyr, et à réprimer dans les religieuses de cette maison le penchant extrême qu'elles montraient pour toutes ces nouveautés.

Après s'être instruit avec toute l'attention dont il était capable, des maximes de madame Guyon, l'évêque de Chartres fut justement alarmé d'une doctrine « qui invitait à ne se » gêner en rien, à s'oublier entièrement, à » n'avoir jamais de retour sur soi-même, et à » cette liberté des enfants de Dieu, dont on ne » se servait que pour ne s'assujétir à rien. » Il voulut prévenir les mauvais effets qui pourraient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachait à Fénélon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui prescrivait la haute opinion qu'il avait de sa vertu; mais il l'invita, en sa

qualité d'évêque de St.-Cyr, à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour préserver cette maison du danger qui la menaçait, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon comme infectés d'erreurs très répréhensibles.

Madame de Maintenon se refroidit pour madame Guyon.

Il faut rendre justice à madame de Maintenon : elle sentit que dans une matière aussi délicate et aussi étrangère au genre d'instruction et de connaissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvaient pas suffire pour fixer avec confiance son opinion. Il était bien difficile que son goût pour Fénélon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connaissait sa vertu et même son amitié pour Fénélon, mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet, qui était déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière, dont nous aurons bientôt à rendre compte, et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres; elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qu'elle commençait déjà à distinguer, et M. de Noailles se déclara encore plus fortement contre les maximes de madame Guyon.

Le témoignage de trois prélats aussi recom-

mandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui l'attachait toujours à Fénélon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvaient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous les intérêts de la cour; elle ne pouvait faire un choix plus judicieux que celui auquel elle s'arrêta pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le P. Bourdaloue; M. Joly, supérieur général de St.-Lazare; MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'aurait pu être suspect à Fénélon s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenait à une société qui faisait profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étaient en relation de confiance avec lui. M. Joly était généralement estimé, et ne connaissait que la religion et la vérité. M. Tronson avait dirigé les premiers pas de Fénélon, le chérissait avec la tendresse d'un père, et se plaisait à le considérer comme appelé à la cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs.

Leurs réponses furent uniformes, et ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise.

En lisant la lettre de Bourdaloue à madame de Maintenon, il n'est personne qui ne soit

frappé de la simplicité, de l'onction et de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare avec la plus exacte précision le point où doit s'arrêter l'âme la plus exaltée, lors même qu'elle tend avec effort à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnaît bien dans son langage cet homme vraiment apostolique, dont la vie était encore plus éloquente pour la religion que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre combien l'expérience lui avait donné de lumières pour la direction des âmes, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions même les plus pures. « Ce qui serait à souhaiter, dans le siècle » où nous sommes, écrivait Bourdaloue, ce » serait qu'on parlât peu de ces matières, et » que les âmes mêmes, qui pourraient être vé» ritablement dans l'oraison de contemplation, » ne s'en expliquassent jamais entre elles, et » même encore rarement avec leurs pères spi» rituels. »

M. Tronson se bornait (1) à conseiller à madame de Maintenon « de regarder les écrits de » madame Guyon comme suspects, en atten» dant que des personnes habiles et revêtues

(1) Manuscrits.

» d'une autorité suffisante, en eussent examiné » les maximes, et condamné ce qu'elles pou» vaient renfermer de pernicieux. » Le plan que proposait M. Tronson, fût suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie par des témoignages aussi décisifs, ne se permit plus de varier dans l'opinion qu'elle devait se former de la doctrine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénélon dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié aurait pu lui indiquer.

Fénélon voyait, sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de l'exactitude de la doctrine de madame Guyon, parce qu'il la jugeait conforme aux idees pures et sublimes qu'il s'était faites de l'amour de Dieu, non moins convaincu de sa vertu, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontrait, en feignant d'abandonner ses sentiments. Mais en même temps il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon pour éloigner de St.-Cyr ce goût de nouveautés dont elle paraissait s'alarmer; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de St.-Cyr, non seulement les ou-

vrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avait point dissimulé que l'évêque de Chartres pensait d'une manière différente de la sienne, et l'évêque de Chartres le lui avait déclaré à lui-même. Fénélon crut alors que l'autorité de Bossuet pourrait être utilement employée à éclaircir une question, qui commençait à s'obscurcir par la manière dont elle était présentée ou entendue.

Conduite estimable de Bossuet envers madame Guyon.

Il venait d'avoir une preuve bien récente de la discrétion et de la modération de Bossuet au sujet de madame Guyon elle-même; car on ne peut guère douter que ce ne fût Fénélon qui eût inspiré quelques mois auparavant à madame Guyon l'idée de s'adresser à Bossuet pour lui exposer tous ses sentiments, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision.

Ainsi il est bien évident que lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire sur la demande de madame Guyon elle-même et de ses amis, il n'apportait aucune prévention personnelle.

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence que Bossuet eut pour madame Guyon dans ces premiers temps. Il faut dire aussi qu'elle parut agir avec lui de très bonne

foi. Non seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés et les écrits qu'elle avait composés pour les justifier; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avait déposé ses pensées les plus secrètes, et entr'autres sa vie *manuscrite*.

Cette vie *manuscrite* offrait des particularités si extraordinaires, qu'elles auraient pu l'exposer à de très grands dangers dans un siècle moins éclairé; mais elles parurent à Bossuet encore plus extravagantes que répréhensibles. On s'en servit dans la suite pour répandre sur sa personne et sur ses maximes un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avait offert elle-même le prétexte. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra en cette occasion plus de confiance à Bossuet qu'à Fénélon, à qui elle n'avait jamais communiqué *cette vie manuscrite*.

Bossuet, avant de prendre connaissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposait d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

Bossuet, après avoir employé plusieurs mois

à l'examen des écrits de madame Guyon, eut avec elle un long entretien (1) chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être trop à faire valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins qu'il la jugeait alors plus digne de pitié que de censure. Il lui donna dans cette conférence les avis les plus convenables pour rectifier tout ce qu'il y avait d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avait prise d'elle-même et de sa mission.

Après avoir vu madame Guyon, qu'il se flattait d'avoir désabusé, Bossuet chercha de bonne foi à désabuser également Fénélon, qu'il aimait encore. Il lui communiqua les extraits des écrits de madame Guyon, les plus propres à le convaincre de ses illusions. Fénélon, toujours favorable à la doctrine du pur amour, ne voyait que le principe, en écartait les conséquences odieuses, et se montrait facile à excuser dans la bouche d'une femme des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette matière. Il citait des exemples imposants pour justifier les magnifiques éloges que madame

(1) 30 janvier 1694.

Guyon se donnait à elle-même. Pour ce qui était de ses révélations et de ses prophéties, il se bornait à dire avec St.-Paul, *qu'il fallait éprouver les esprits*, et ne pas les condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénélon, celle de madame Guyon qui paraissait vouloir revenir contre ses engagements, commença à indisposer Bossuet. On doit cependant admirer tous les ménagements qu'il continua à observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon (1).

Bossuet, dans cette lettre, lui rappelait les étranges assertions qu'il avait extraites de ses propres écrits. On ne sait si l'on doit s'étonner davantage des excès où une imagination déréglée peut quelquefois conduire une âme réellement vertueuse, que de la touchante bonté avec laquelle un évêque, tel que Bossuet, daigne compâtir à sa faiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts, et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénélon et sur les autres amis de madame Guyon.

---

(1) Tome XIII des Œuvres de Bossuet, lettre du mars 1694.

Il paraît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; elle cherchait à la vérité à excuser ou à interpréter quelques-unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

On devait espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resterait tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'était choisie; mais la solitude ne lui fut pas favorable; son imagination s'aigrit par des rapports infidèles, qui lui firent croire que sa réputation était attaquée et ses mœurs soupçonnées. Tout à coup elle écrivit à madame de Maintenon « pour lui » demander des commissaires moitié ecclésias- » tiques, moitié laïcs, pour juger sa doctrine » et ses mœurs. Elle offrait de se rendre dans » telle prison qu'il plairait au roi de lui in- » diquer. »

Madame Guyon demande des commissaires.

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse, et le ton de sa lettre laissait apercevoir combien elle était déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez » dire à madame Guyon que j'ai encore parlé » au roi, et qu'il a fort approuvé un nouvel » examen de ses écrits. On emploiera pour cela » des personnes d'une grande vertu et d'un » grand savoir : c'est de quoi vous pouvez l'as- » surer. Je souhaite bien sincèrement qu'elle » ne soit pas dans l'erreur. »

Madame Guyon insistait toujours pour qu'on lui nommât des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïcs; elle fondait sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs, et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avait besoin pour son entière justification d'un jugement prononcé par des juges laïcs.

Cette demande fut écartée, et madame de Maintenon en expose la raison dans une lettre au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien » cru des bruits que l'on faisait courir sur les » mœurs de madame Guyon; je les crois très » bonnes et très pures; mais c'est sa doctrine » qui est mauvaise, du moins par les suites. » En justifiant ses mœurs, il serait à craindre » qu'on ne donnât cours à ses sentiments, et » que les personnes déjà séduites ne crussent » que c'est les autoriser. Il vaut mieux appro- » fondir une bonne fois ce qui a rapport à la » doctrine, après quoi tout le reste tombera » de lui-même. Je m'y emploierai fortement. » Quant à M. de Châlons, et à M. le supérieur » de St.-Sulpice qu'elle veut associer à M. de » Meaux, je ne crois pas que cette demande » lui soit refusée. »

Dès que l'on avait pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen

régulier, Bossuet avait dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme était devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il était déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressait madame Guyon, et elle ne pouvait récuser un juge dont elle avait invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

On nomme pour commissaires Bossuet, M. de Châlons et M. Tronson.

Mais Bossuet s'était si franchement expliqué avec madame Guyon elle-même sur tous ses systèmes de spiritualité et ses prétentions à des dons extraordinaires; qu'elle prévoyait bien que si ce prélat était seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignît des commissaires aussi sévères, elle n'aurait rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires avec l'évêque de Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. Elle comptait parmi ses prosélytes les plus zélés la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons, et elle le jugeait assez mal, pour croire qu'une pareille considération pourrait influer sur son opinion. Quant à M. Tronson, elle savait combien il était affectionné à Fénélon; mais elle ignorait apparemment que M. Tronson était incapable de sacrifier la vérité à l'amitié.

Au milieu de toutes ces discussions, qui pre-

naient chaque jour un caractère plus marqué, telle était l'estime générale que les personnes les plus prévenues contre madame Guyon conservaient à Fénélon, qu'elles s'occupaient toujours à le détacher de cette cause presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvait renoncer à l'intérêt qu'il lui avait inspiré, et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes dans une lettre de confiance qu'elle écrit à madame de St.-Géran. « Encore une » lettre de madame Guyon ! cette femme est » bien importune; il est vrai qu'elle est bien » malheureuse; elle me prie ajourd'hui de » faire associer à l'évêque de Meaux l'évêque » de Châlons et le supérieur de St.-Sulpice pour » juger définitivement des points sur lesquels » on accuse sa foi : elle me promet une obéis- » sance aveugle. Je ne sais si le roi voudra don- » ner encore cette nouvelle mortification à » M. de Pâris; car enfin, cette hérésie est née » dans son diocèse, et c'est à lui à en décider » le premier. Comptez qu'il ne laissera pas per- » dre ses droits. M. l'abbé de Fénélon a trop de » piété pour ne pas croire qu'on peut aimer » Dieu uniquement pour lui-même, et trop » d'esprit pour croire qu'on peut l'aimer au » milieu des vices les plus honteux. Il m'a pro- » testé qu'il ne se mêlait de cette affaire, que » pour empêcher qu'on ne condamnât par inat-

» tention les sentiments des vrais dévots. Il n'est
» point l'avocat de madame Guyon, quoiqu'il
» en soit l'ami. Il est le défenseur de la piété
» et de la perfection chrétienne ; je me repose
» sur sa parole, *parce que j'ai connu peu*
» *d'hommes aussi francs que lui*, *et vous*
» *pouvez le dire.* »

Les trois commissaires (1) nommés pour l'examen de la doctrine de madame Guyon, dédaignèrent avec raison de discuter les imputations calomnieuses, qu'on avait cherché à répandre contre ses mœurs. Ils s'attachèrent uniquement à s'assurer de ses dispositions, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits, qui offraient un sens répréhensible. Ses réponses (2) parurent annoncer l'intention de n'avoir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'église, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires, qui conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentiments, que ce fut alors qu'elle demanda elle-même à Bossuet de vouloir bien la recevoir au couvent de la Visitation de

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. II.

(2) Manuscrit des demandes et des réponses de madame Guyon.

Meaux. Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugerait à propos de lui donner, et de n'entretenir au-dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu; il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux dans les premiers jours de janvier 1695.

Madame Guyon se retire au couvent de la Visitation de Meaux.

Après avoir ainsi écarté tous les faits personnels qui étaient étrangers à l'objet de leur commission, après avoir obtenu sur la doctrine, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, des éclaircissements qu'ils jugèrent suffisants, les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentiments de l'église sur les points controversés par quelques maximes doctrinales, qui serviraient désormais de règle pour l'enseignement et la pratique dans les matières de spiritualité, et préviendraient tous les abus qu'on serait tenté de faire des expressions trop figurées qui sont répandues dans un grand nombre d'auteurs mystiques.

Conférences d'Issy.

Tel fut le véritable objet des conférences d'Issy : c'était la maison de campagne du séminaire de St.-Sulpice. L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étaient convenus de s'y rendre par égard pour M. Tronson, dont les

infirmités et la santé languissante exigeaient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenait également à la détermination que l'on avait prise de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignait les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvait d'ailleurs se trouver blessé de voir des évêques étrangers statuer sur une question de doctrine ou sur une hérésie née dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de six mois. Les fréquents voyages que Bossuet était obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenaient nécessairement d'assez longs intervalles entre chaque conférence. Mais ces intervalles n'étaient point perdus pour leur travail ; les commissaires les employaient à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étaient occupés et des nouvelles opinions qui cherchaient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés (1). « Ces conférences commençaient par la prière » et finissaient par elle ; on n'y portait aucune » passion ; on n'y cherchait que la vérité ; on » travaillait séparément ; on conférait sans pré» cipitation et sans préjugé. »

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

Fénélon prenait un vif intérêt à ces conférences ; il n'y était point encore admis ; mais ses anciennes et habituelles relations avec Bossuet, M. de Noailles et M. Tronson, son zèle pour la doctrine du pur amour, son amitié, ou même si l'on veut, sa prévention pour madame Guyon, l'étude approfondie qu'il avait faite de tous les auteurs mystiques, lui donnaient en cette matière des connaissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir négliger. Fénélon a écrit depuis (1), et Bossuet ne l'a point contesté : « que ce prélat convint au commencement des » conférences qu'il n'avait jamais lu ni Saint-» François de Sales, ni le bienheureux Jean » de la Croix, ni la plupart des auteurs mys-» tiques, et qu'il voulut que Fénélon lui en » donnât des recueils ; il fit en conséquence des » extraits de St.-Clément d'Alexandrie, de St.-» Grégoire de Nazianze, de Cassien et du tré-» sor ascétique, pour montrer que les anciens » n'avaient pas moins exagéré que les mystiques » des derniers siècles ; qu'il ne fallait prendre » en rigueur ni les uns, ni les autres, qu'on » en rabattît tout ce qu'on voudrait, et qu'il » en resterait encore plus qu'il n'en fallait pour

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» contenter les vrais mystiques ennemis de l'il-
» lusion. »

Bossuet, accoutumé au langage exact et rigoureux de l'école, et peu familiarisé avec cette doctrine assez nouvelle pour lui, laissa sans doute percer son étonnement de toutes *ces suppositions impossibles*, de tous ces transports exagérés qu'il traita dans la suite de *pieux excès et d'amoureuses extravagances* (1); il parut alors craindre que Fénelon ne partageât véritablement des illusions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance naissante.

Fénelon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivait : (2) « Ne soyez point en peine de moi;
» je suis dans vos mains comme un petit enfant;
» je puis vous assurer que ma doctrine n'est pas
» ma doctrine; elle passe par moi sans être à
» moi, et sans rien y laisser; je ne tiens à rien,
» et tout cela m'est étranger.... J'aime autant
» croire d'une façon que d'une autre; dès que
» vous aurez parlé, tout sera effacé chez moi.
» Comptez, monseigneur, qu'il ne s'agit que
» de la chose en elle même, et nullement de
» moi; vous avez la charité de me dire que vous
» souhaitez que nous soyons d'accord; et moi,

(1) Voyez son instruction sur les états d'oraison.

(2) Lettre du 28 juillet 1694.

» je dois vous dire davantage; nous sommes » par avance d'accord de quelque manière que » vous décidiez; ce ne sera point une soumis- » sion extérieure, ce sera une sincère convic- » tion. Quand même ce que je crois avoir lu » me paraîtrait plus clair que deux et deux font » quatre, je le croirais encore moins clair, » que mon obligation de me défier de mes lu- » mières, et de leur préférer celles d'un évê- » que tel que vous.... Je tiens trop à la tradi- » tion, pour en arracher celui qui en doit être » la principale colonne en nos jours... Quoique » mon opinion sur l'amour pur et sans intérêt » propre, ne soit pas conforme à votre opinion » particulière, vous ne laissez pas de permettre » un sentiment qui est devenu le plus commun » dans toutes les écoles, et qui est manifeste- » ment celui des auteurs que je cite. »

Malgré toutes les précautions qu'on avait cru devoir prendre pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlai parvint à en être instruit; il fut blessé de ce mystère; il en porta ses plaintes au roi; il voulut prévenir les opérations des commissaires, et, en qualité de juge nécessaire d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit le 16 octobre 1694 une ordonnance qui condamnait, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'Oraison men-*

M. de Harlay condamne les ouvrages du P. Lacombe et de madame Guyon.

tale du P. Lacombe, ainsi que le moyen court et l'explication mystique du Cantique des Cantiques de madame Guyon.

M. de Harlai crut que ce coup d'éclat allait dissoudre les conférences d'Issy, qui paraissaient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'ordonnance de l'archevêque de Paris ne changeait rien au plan arrêté par les commissaires; qu'elle ne faisait que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étaient abstenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame Guyon; qu'il ne s'agissait pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui n'emprunteraient leur autorité que de la confiance et de la considération qu'on croirait pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle était que l'opinion des commissaires contribuerait à désabuser Fénélon et M. de Beauvilliers des illusions de madame Guyon.

D'ailleurs madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénélon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talents utiles à l'église dans une grande place, avait le projet de le faire nommer à l'archevêché de

Cambrai, qui était alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avait applaudi aux vues de madame de Maintenon, et il espérait, comme elle, que les conférences d'Issy concilieraient tous les sentiments, et achèveraient de dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre lui et Fénélon.

Cependant Fénélon continuait à correspondre avec Bossuet sur les extraits des auteurs mystiques qu'il lui avait demandés. Fénélon y trouvait les autorités les plus puissantes et les plus décisives pour se confirmer dans son opinion sur la charité désintéressée, et Bossuet ne pouvait goûter des maximes qui lui paraissaient blesser toutes les idées qu'il s'était faites de la doctrine de l'église sur l'objet et les motifs de la charité. Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fénélon invoquait le témoignage, il ne pensait pas qu'ils pussent faire autorité sur un point de doctrine. Fénélon ne voyait que le principe, et il était séduit par tout ce qu'il offrait de pur et de sublime. Bossuet voyait les conséquences, et il en était effrayé.

Malgré cette diversité de sentiments, Fénélon annonçait dans toutes ses lettres qu'il était prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornait à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une

doctrine qui, de son propre aveu, n'avait pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes ces lettres de Fénélon à Bossuet, des 12 et 16 décembre 1694 (1), expriment un abandon, une confiance et une bonne foi qui attestent la candeur de l'âme la plus pure; il va jusqu'à lui dire : « Quand vous le voudrez, » monseigneur, je vous dirai comme à un con» fesseur tout ce qui peut être compris dans » une confession générale de toute ma vie, et » tout ce qui regarde mon intérieur. »

On a voulu faire usage de ces lettres pour mettre Fénélon en contradiction avec luimême, et montrer combien il s'était écarté dans la suite de cette disposition si humble et si soumise; mais ce ne serait que par un défaut d'attention qu'on accuserait Fénélon de contradiction. Le véritable point de la difficulté était de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, était *une erreur*, ou ne l'était pas. Bossuet pensait que la béatitude devait entrer comme motif spécifique et secondaire dans la charité; mais arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parlaient en faveur de l'opinion de Fénélon dans une question qu'il n'avait pas encore

(1) Tome XIII des OEuvres de Bossuet.

lui-même assez approfondie à cette époque, il sentait qu'il ne pouvait pas qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénélon, il aurait voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénélon répondait qu'il était prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçait qu'elle était une *véritable erreur*; et c'est ce que Bossuet ne voulut point encore prononcer. « Vous n'avez qu'à, » monseigneur, lui écrivait Fénélon, me donner » ma leçon par écrit, *pourvu que vous m'écriviez » précisément ce qui est la doctrine de l'église, » et les articles dans lesquels je m'en suis écarté, » je me tiendrai inviolablement à cette règle.* » Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénélon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet sur sa doctrine de la charité désintéressée; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressants, et que Bossuet ne voulut point alors s'expliquer, ni prononcer contre la charité désintéressée, comme il l'a fait dans la suite.

Ce fut vers ce point essentiel que furent dirigées les conférences d'Issy; on verra bientôt que les articles qui y furent arrêtés laissèrent cette question indécise, parce que l'église elle-même n'avait rien décidé. Les commissaires crurent, avec raison, devoir s'attacher à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité

prétendait faire d'une opinion problématique, en transformant quelques circonstances très rares en un état habituel et ordinaire.

L'objet secret que s'était proposé madame de Maintenon dans les conférences d'Issy, était de s'assurer par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons des véritables sentiments de Fénélon. Elle lui était encore sincèrement affectionnée; elle désirait son élévation à l'archevêché de Cambrai; mais elle aurait employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus faible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardaient encore les opinions de Fénélon comme des *erreurs*, ni même comme des sentiments assez inquiétants, pour s'opposer aux vues que l'on avait en sa faveur. Il est en effet assez remarquable que ce fut très peu de jours après que Fénélon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (1).

Fénélon est nommé à l'archevêché de Cambrai.

Quand Louis XIV annonça à Fénélon qu'il le nommait à l'archevêché de Cambrai, Fénélon lui répondit avec une respectueuse reconnaissance, qu'il ne pouvait regarder comme un bienfait une dignité qui l'arrachait à des

(1) Le 4 février 1695.

fonctions qui lui étaient chères; *mais je prétends*, lui dit Louis XIV, *que vous restiez en même temps précepteur de mes petits-fils.* Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposaient aux désirs de sa majesté. *Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence: vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois, et vous surveillerez de Cambrai leur éducation pendant le reste de l'année, comme si vous étiez à Versailles.*

5. Il se démet de son abbaye.

Le jour même où Fénélon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au roi la démission de son abbaye de St.-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénélon insista, et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auraient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçaient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé Langeron, son ami, que leurs fonctions auprès des jeunes princes rendaient susceptibles d'une grâce justement méritée.

Il paraît que cette action de Fénélon fit beau-

coup d'éclat dans le temps, parce que les exemples d'une si grande modération étaient sans doute bien rares (1). « M. l'abbé de Fénélon, écrivait madame de Coulanges à madame de Sévigné, a paru surpris du présent que le roi lui a fait. En le remerciant, il lui a rendu son unique abbaye. M. de Rheims a dit que M. de Fénélon pensant comme il faisait, prenait le bon parti, et que lui, pensant comme il fait, il fait bien aussi de garder les siennes. »

Fénélon est associé aux Conférences d'Issy.

La nomination de Fenélon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée était aussi raisonnable qu'utile; elle avait pour objet d'amener Fénélon à modifier lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'excessif dans son système de la charité parfaite. Il est vraisemblable que ce dessein, qui eut d'abord tout le succès qu'on en avait attendu, aurait suffi pour tout concilier, si les malheureux incidents qui survinrent, n'avaient fait évanouir toutes les espérances qu'on avait conçues des conférences d'Issy.

Lorsque Fénélon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avait déjà presqu'entièrement fixé ses idées sur les objets soumis à leur

(1) Lettre du 22 février 1695.

examen. Il avait profité des extraits de Fénélon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réunir, dans un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattait de l'avoir appuyé sur des principes assez solides et sur des autorités assez décisives pour tenir en respect les critiques ignorants des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que dans le temps même où il avait invité Fénélon à lui fournir des extraits, il n'était jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit sur l'objet de ce travail. Fénélon avait souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui sur toutes ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer, faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissait parler et écrire sans répondre un seul mot. Il disait seulement qu'il se réservait à juger de tout à la fin. Il comptait sur la soumission entière et absolue que Fénélon lui avait si souvent promise par ses lettres, et il avait raison d'y compter; mais il faut convenir aussi que Fénélon avait droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvait être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénélon ne fut que simple ecclésiastique; mais elle devait

paraître extraordinaire, dès qu'on s'était proposé de le ramener par persuasion. Il semble même qu'elle devait cesser entièrement au moment où Fénélon était devenu le collègue de Bossuet dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénélon un projet de trente articles tout rédigés, comme il l'envoya à l'évêque de Châlons et à M. Tronson; quant aux deux derniers, rien n'était plus simple, ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étaient que le résultat des fréquentes conférences qu'ils avaient déjà eues ensemble. Mais il n'en était pas de même de Fénélon, puisqu'il n'avait pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénélon allait être revêtu, et la qualité de commissaire qui l'autorisait à signer lui-même comme juge, changeait nécessairement sa position.

Il serait bien injuste de représenter un pareil changement comme une variation. On sent assez qu'il était bien différent pour Fénélon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardait comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénélon à Bossuet, des 6 et 8 mars 1695, qu'il lui soumet

à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-neuvième article. Bossuet y supposait *que les auteurs mystiques n'avaient jamais parlé de certains états où les âmes se trouvent quelquefois....* Fénélon lui rapporte un passage formel de St.-François de Sales sur ces sortes d'états, « et le supplie humblement de considérer » qu'il ne pouvait, *dans sa situation présente*, » souscrire par *persuasion* à cette assertion. » Bossuet parut sentir lui-même la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

Mais ce changement, qui ne tenait qu'à une plus grande exactitude d'expression, ne suffisait pas pour satisfaire Fénélon sur une doctrine qui lui était chère. Cependant après avoir lu les trente articles, il déclara, par une lettre à Bossuet et à l'évêque de Châlons, « qu'il les » signerait *par déférence contre sa persuasion*, » mais que si on voulait y ajouter certaines » choses, *il était prêt à les signer de son* » *sang.* »

On a voulu dans la suite (1) tourner contre Fénélon l'offre qu'il avait faite de signer *par déférence contre sa persuasion;* mais il paraît qu'il a expliqué ces expressions d'une manière

(1) Relation du quiétisme.

à ne rien laisser à désirer (1). « S'il eût cru ces » articles faux, il aurait mieux aimé mourir » que de les signer ; mais il les croyait très » véritables ; il les trouvait seulement insuffi- » sants pour lever certaines équivoques et » pour finir toutes les questions ». Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive* sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre* articles, qu'on intercala avec les *trente* déjà proposés, et il déclara que dès ce moment il était prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentiments sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695.

Fénélon signe les 34 articles d'Issy.

Fénélon continuait à correspondre avec Bossuet sur le ton de leur ancienne amitié ; il lui écrivait le 27 mars 1695, environ quinze jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y » a rien de nouveau en ce pays-ci, sinon que » vous n'y êtes plus, et que ce changement se » fait sentir aux philosophes. Je m'imagine » qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, » vous irez revoir Germigny paré de toutes les » grâces du printemps ; dites-lui, je vous sup-

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» plie, que je ne saurais l'oublier, et que j'es-
» père me retrouver dans ses bocages, avant
» que d'aller chez nos Belges, qui sont *extremi*
» *hominum.* »

Bossuet et M. de Noailles condamnent les ouvrages de madame Guyon.

Bossuet et l'évêque de Châlons étaient convenus de publier, aussitôt qu'ils seraient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy dans une ordonnance qui porterait en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait rien demandé de semblable à Fénélon, soit parce qu'il n'était point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques n'avaient point encore pénétré dans son diocèse, soit enfin parce qu'on sentit qu'il devait cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avait accordées et qu'il continuait à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paraître son ordonnance le 16 avril 1695. Il y condamnait *La guide spirituelle de Molinos*, *la pratique facile de Malaval*, *l'Analyse de l'oraison mentale du P. Lacombe*, et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *explication du Cantique des Cantiques*, et *la Règle des associés à l'enfance de Jésus*. Il eut l'attention de ne pas la nommer; l'évêque de Châlons eut les mêmes ménagements pour elle dans son ordonnance du 25 avril 1695.

Ce fut, après avoir publié ces ordonnances dans leurs diocèses, que Bossuet et l'évêque de Châlons revinrent à Paris pour assister au sacre de Fénelon. Une circonstance, aussi peu importante, devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénélon. En répondant à la *Relation du quiétisme*, Fénélon faisait observer assez adroitement qu'il fallait bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avait ensuite prétendu, puisqu'il avait vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de Maintenon (1) et celles du cardinal de Noailles, ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré de présider à cette cérémonie; qu'il eut même à écarter des difficultés de forme qui paraissaient s'y opposer, et que par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénélon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation (2).

---

(1) Lettres du 25 mai 1696.

(2) La difficulté venait de ce que Fénelon devait être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet voulait être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistants. St.-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvaient à Paris, et,

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui semblait si étranger à toutes leurs controverses ; mais les choses avaient changé de face ; Bossuet avait écrit dans sa *Relation du quiétisme*, qu'il regardait depuis long-temps Fénélon comme infecté de cette erreur, et comme le *montan d'une nouvelle priscille.* Fénélon avait alors le droit de lui demander pourquoi il avait montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains ce *nouveau montan*, sans exiger préalablement de lui aucune rétraction de ses erreurs.

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre, fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant, et on substitua pour second assistant l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de St.-Cyr, le 10 juin 1695, en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité qui était la juste et honorable récompense des soins donnés à leur

Fénélon est sacré à St.-Cyr.

Louis XIV lui-même trouvaient peu convenable et peu régulier que l'évêque de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres.

éducation. Personne ne prévoyait encore que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçait l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, serait bientôt suivi d'une longue disgrâce et des plus amères contradictions.

Immédiatement après le sacre de Fénélon, Bossuet se pressa de retourner à Meaux, pour terminer l'affaire de madame Guyon, qui s'y était retirée depuis six mois au monastère de la Visitation. Il avait pris dans ce long intervalle les informations les plus exactes sur les bruits peu avantageux, et même sur les inculpations très graves qu'on avait répandus contre elle. Il ne les avait point trouvés assez fondés pour balancer les témoignages favorables qu'il recevait de sa conduite, depuis qu'elle était, pour ainsi dire, sous ses yeux.

L'équité naturelle de Bossuet ne lui permettait pas de sacrifier à des rumeurs vagues la réputation d'une femme qui s'était abandonnée volontairement à ses conseils avec toutes les apparences de la candeur et de la bonne foi. Les religieuses de Meaux se réunissaient pour vanter sa piété, sa douceur, sa résignation; elle s'était exactement conformée à toutes les lois que Bossuet lui avait imposées; elle n'avait entretenu aucune correspondance au-dehors, elle avait accepté le confesseur que ce prélat

lui avait donné, et ce confesseur manifestait une satisfaction entière de ses sentiments et de ses dispositions. Bossuet ne crut donc pas devoir hésiter de lui accorder le certificat le plus avantageux sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions.

Bossuet donne un certificat avantageux à madame Guyon, le 1er. juillet 1695.

Ce certificat faisait mention de deux actes souscrits par madame Guyon, d'une *soumission* et d'une *déclaration*. Par le premier, elle se soumettait à l'ordonnance du prélat, du 16 avril 1695, qui avait condamné ses ouvrages, et qui renfermait les trente-quatre articles d'Issy. Cet acte de *soumission* était suivi de la déclaration suivante : « Je déclare néanmoins, » avec tout respect et sans préjudice de la présente *soumission* et *déclaration* que je n'ai » jamais eu *intention* de rien avancer qui fût » contraire à l'esprit de l'église catholique, » apostolique et romaine, à laquelle j'ai tou» jours été et serai toujours soumise, Dieu ai» dant, jusqu'au dernier soupir de ma vie; ce » que je ne dis pas pour me chercher une ex» cuse, mais dans l'obligation où je crois » être de *déclarer avec simplicité mes inten-* » *tions* (1). »

Et au bas de la souscription à l'ordonnance où Bossuet avait censuré les livres de madame

(1) Manuscrits.

Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu » aucune des *erreurs* expliquées dans ladite » lettre pastorale, ayant toujours eu *intention* » d'écrire dans un sens très catholique, ne » comprenant pas alors qu'on en pût donner un » autre. »

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénélon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avait droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avait justifiées lui-même dans deux actes dont il avait dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent à madame Guyon, était encore plus honorable (1); elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermait les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets.

Il paraît, par ces deux dernières pièces, que madame Guyon partit de Meaux le 9 juillet 1695; elle mit dans ce départ une espèce de mystère et de précipitation qui dut choquer Bossuet. On a vu que ce prélat n'avait eu pour elle que les procédés les plus honnêtes, et lui avait même rendu des services essentiels; il est

(1) Manuscrits.

vrai qu'il lui avait laissé la liberté de sortir du couvent quand elle le jugerait à propos. Il avait seulement exigé d'elle qu'elle ne s'arrêtât point à Paris; qu'elle n'y vît point les personnes de la cour qui passaient pour s'être mises sous sa direction, et qu'elle se rendît immédiatement aux eaux de Bourbon, comme elle en avait annoncé le projet.

Madame Guyon sort mystérieusement de Meaux.

La première chose qu'elle fit, fut de manquer à toutes ses promesses; elle voulut d'abord voiler une conduite aussi peu convenable sous des formes de politesse et de reconnaissance; elle écrivit à Bossuet, peu de jours après son départ de Meaux, une lettre honnête et respectueuse, et elle le suppliait d'accepter un tableau de dévotion. Bossuet était peu accessible à ce genre de séduction et de flatterie; il aurait préféré une conduite plus simple et plus sincère; elle ne faisait point connaître dans sa lettre le lieu de sa retraite, et ne donnait qu'une adresse détournée. Cependant Bossuet daigna lui répondre avec bonté (1); il mêlait à ses avis quelques réflexions sur les circonstances singulières de son départ, et un sentiment de charité le porta à lui donner encore quelques conseils, dont il eût été à dési-

(1) Manuscrit. Nous avons cette lettre écrite de la main de Bossuet.

rer pour elle et pour ses amis qu'elle eût fait un meilleur usage.

Bossuet dut être étonné de recevoir en réponse à des conseils si sages et si modérés, une lettre de madame Guyon, où elle semblait lui faire des reproches de ce qu'il s'était plaint de sa fuite de Meaux, et de la manière dont elle était revenue à Paris avec la duchesse de Mortemar et madame de Morstein, sa fille. Elle se justifie assez mal sur les circonstances de son départ. Indépendamment du ton très peu mesuré de cette lettre, ce qu'elle renferme de plus repréhensible, c'est qu'elle y cherche à tromper grossièrement Bossuet sur le lieu de sa retraite ; elle y fait entendre qu'elle n'était plus à Paris, qu'elle était à la campagne prête à partir pour les eaux de Bourbon ; cependant on découvrit dans la suite qu'elle était restée à Paris, et qu'elle s'y tint d'abord cachée dans une maison du faubourg St.-Germain : elle fit plus ; fière d'avoir obtenu un certificat de Bossuet, elle en répandit des copies, et ses disciples eurent l'imprudence de publier cet acte comme un témoignage de la pureté de sa doctrine, tandis qu'on n'y trouvait que l'excuse *de ses intentions*. Une pareille conduite faisait assez connaître qu'elle s'était bien moins proposée de suivre les avis de ce grand évêque, que de surprendre sa bonne foi.

Des personnes vertueuses et éclairées, et entr'autres M. Tronson (1), se crurent obligées de marquer à Bossuet leur étonnement de ce qu'il avait accordé si facilement un acte, dont on cherchait à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisaient partie. Il paraît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon (2); mais elle ne voulut jamais le lui rendre.

Il est facile de concevoir que Bossuet dut être profondément blessé des procédés artificieux de madame Guyon, et de l'abus peu réfléchi que quelques-uns de ses partisans se permettaient de faire de sa modération et de sa bonté. Depuis cette époque, on n'aperçoit plus entre Bossuet et Fénélon que ces faibles égards, que le respect de soi-même et l'usage du monde prescrivent entre des personnes de ce rang et de ce caractère; mais à travers tous ces ménagements étudiés, on observe sensiblement tous les indices d'une méfiance assez mal déguisée.

Avant de rapporter les évènements affligeants qui en résultèrent, nous devons rendre compte d'un changement assez important, qui arriva dans l'église de France, et dont les suites

(1) Manuscrits.
(2) Manuscrits.

ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

Mort de M. de Harlai, archevêque de Paris.

François de Harlai, archevêque de Paris, mourut le 6 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avait dans l'esprit des parties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avait été long-temps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenaient au goût de ce prince, et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé, avait long-temps assuré son crédit. Il avait su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisaient l'église de France. Les politiques et les indifférents affectèrent dans la suite de regretter la sagesse profane de M. de Harlai, pour déprimer les vertus pieuses et modestes du cardinal de Noailles. M. de Harlai avait vu depuis quelques années décheoir sa faveur et sa considération à la cour. Il n'appartient pas à l'histoire que nous écrivons, d'en rappeler les causes publiques ou secrètes. Cette mort faisait vaquer le premier siége de l'église de France dans un temps où la piété du roi et l'esprit du gouvernement attachaient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénélon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de

Cambrai. Peut-être se flattèrent-ils qu'on aurait eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il aurait pu remplir avec tant d'éclat et de succès leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paraît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avait plutôt de l'estime que du goût pour Fénélon. On a même prétendu que son esprit trop brillant et ses principes trop populaires avaient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portaient à se méfier de tout ce qui ressemblait à l'esprit de système. Quoique madame de Maintenon ne fut pas encore entièrement opposée à Fénélon, elle était déjà sensiblement refroidie pour lui; elle était rassurée sur le fond de sa doctrine par son adhésion aux articles d'Issy; mais elle voyait avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentiments pour Fénélon s'affaiblissaient, elle prenait un goût plus marqué pour l'évêque de Châlons. Ce goût n'était peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avait eu si long-temps pour Fénélon; mais elle se reposait avec plus de sécurité et sans aucun mélange d'inquiétude sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles; ce prélat réunissait à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'es-

prit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignait pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles; et cette disposition, qui tenait à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être dans la suite trop dépendant de l'opinion des autres; mais c'était un titre de plus en sa faveur auprès de madame de Maintenon, qui craignait également de trop gouverner, et d'être trop gouvernée.

« (1) Comme dans le choix des successeurs,
» on cherche toujours à éviter l'inconvénient
» dont on a été le plus frappé dans la conduite
» de leurs prédécesseurs, le roi, dont la reli-
» gion avait été souvent alarmée par le compte
» qu'on lui avait rendu de la conduite person-
» nelle du dernier archevêque de Paris, voulut
» se mettre l'esprit en repos par le choix d'un
» sujet, dont les mœurs pussent devenir le
» modèle de l'église gallicane. La bonté dont
» il honorait toute la maison de Noailles, le
» goût personnel qu'il avait pour la candeur,
» la simplicité et la modestie de l'évêque de
» Châlons, qui relevaient en lui l'éclat de ses
» vertus, enfin des conseils (ceux de madame
» de Maintenon), auxquels le roi était dans
» l'habitude de se prêter aisément, achevèrent

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tom. XIII, p. 162.

» de le déterminer en faveur de ce prélat, dont » la vertueuse résistance augmenta encore l'es- » time que sa majesté avait déjà pour lui. »

M. de Noailles était à Châlons, lorsque M. de Harlai mourut. On connaissait si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement ; elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlai : « Si l'on vous offre la place va- » cante, la refuserez-vous, sans consulter les » gens de bien? en trouverez-vous qui ne vous » disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà » faits, et sans vous, dans la vue de tout chan- » ger à l'avenir ? y eût-il jamais une cause de » translation plus forte que le bien de l'église » et le salut du roi? est-il permis de préférer le » repos au travail, et de refuser une place que » la providence vous donne, sans que vous y » ayez contribué ? gardez-moi le secret de ce » billet, et sans aucune exception, que pour » madame votre mère. »

Le cardinal de Noailles (1) sembla prévoir toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendaient dans cette nouvelle carrière :

(1) Quoique M. de Noailles ne devint cardinal que quelques années après (en 1700), nous lui donnons déjà le titre sous lequel il a été le plus connu.

on put à peine arracher de lui un demi-consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore le 18 août : « Je comprends en » partie la pesanteur et l'importance du joug » qu'on veut vous imposer; mais il faut travailler; vous avez de la jeunesse et de la » santé; ce n'est pas à moi à vous exhorter à » la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de » l'église, et au salut du roi. Voyez une lettre » d'un de vos amis (1), qui sait ce qui se passe; » vous nous garderez le secret à tous; il faut » quelquefois tromper le roi pour le servir, et » j'espère que Dieu nous fera la grâce de le » tromper encore en pareille intention, et de » concert avec vous; » et sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris, dès le lendemain 19 août 1695.

Quelques personnes furent surprises que Louis XIV n'eût point placé Bossuet sur le premier siège de cette église gallicane, dont il était l'oracle et le plus digne interprète. On doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du roi et de la personne en qui il avait le plus de confiance. Il paraît même que madame de Maintenon crut devoir consulter le curé de

(1) L'évêque de Chartres.

Versailles (1); soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions; soit qu'elle voulût simplement connaître l'opinion publique sur les trois hommes du clergé de France, qui jouissaient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui était conforme au vœu de son cœur. « Plu-
» sieurs pensent, répondit le curé de Versailles,
» que si M. de Fénélon n'avait pas été placé
» depuis peu, le choix tomberait sur lui, et on
» le désire si fort, que l'on voudrait que cette
» première grâce du roi ne fût que l'avant
» goût d'une plus grande. Mais vous savez, in-
» terrompit madame de Maintenon, ce qui
» nous empêche de le proposer; mais M. de
» Meaux et M. de Châlons nous restent; auquel
» des deux vous arrêteriez-vous? à celui qui
» refuserait, répondit le curé, et certainement
» M. de Châlons n'acceptera pas. »

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les âmes les plus pieuses, auraient désiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a toute apparence, leur répondit

(1) François Hébert, curé de Versailles, depuis évêque d'Agen; son opinion influait quelquefois sur madame de Maintenon pour le choix des évêques.

» Bossuet (1), et même toute certitude, que Dieu
» par sa miséricorde, autant que par sa justice,
» me laissera dans ma place. Quand vous sou-
» haitez qu'on m'offre et que je refuse, vous
» voulez contenter la vanité, il faut mieux
» contenter l'humilité; il n'y a plus à douter,
» malgré tant de vains discours des hommes,
» que, selon tous mes désirs, je ne sois enterré
» aux pieds de mes saints prédécesseurs, en
» travaillant au salut du troupeau qui m'est
» confié. »

La conduite inexcusable de madame Guyon envers Bossuet, et le mystère avec lequel elle était venue se cacher à Paris, avaient singulièrement indisposé contre elle madame de Maintenon et Bossuet. C'est depuis cette époque que nous les voyons l'un et l'autre aussi aigris contre elle, qu'ils avaient paru portés jusqu'alors à accueillir favorablement ses explications.

Les suites fâcheuses de cette disposition retombaient nécessairement sur Fénélon. La prévention qu'il conservait pour elle ne lui permettait ni de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de sa conscience l'invitait à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentiments

(1) Lettre de Bossuet à madame de Luynes, religieuse à Jouarre.

d'une femme dont il connaissait toute la piété, et qu'il croyait douée d'une grâce particulière pour conduire les âmes religieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Fénélon fit un court voyage à Cambrai, immédiatement après son sacre (1). Lorsqu'il prit congé de madame de Maintenon, elle avait paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque, cette confiance et cette liberté qui laissent croire que leurs sentiments mutuels n'avaient encore éprouvé aucune altération sensible; cette lettre peint avec une aimable gaîté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre. Telle était encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservait de Fénélon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux dames de St.-Cyr, en y ajoutant ces mots : « Ce n'est pas assez de » faire des exhortations à nos filles ; il leur faut » donner des exemples de perfection. En voici » un *que j'ai trouvé dans un auteur, qui ne* » *leur est ni suspect, ni désagréable.* »

A son retour à Versailles, Fénélon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, si ce n'était avec la même confiance;

---

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. III.

toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyait pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessait d'avoir pour madame Guyon. Il ne paraît pas que madame de Maintenon en fut encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit au cardinal de Noailles (1) : « J'ai vu hier M. de Beauvilliers; » je crois cet homme-là fort droit. Je vis aussi » M. l'archevêque de Cambrai, qui m'assura » fort du désir qu'il a d'être bien avec vous. » Nous parlâmes de madame Guyon; il ne » change point là-dessus; je crois qu'il souffri» rait le martyre plutôt que de convenir qu'il » a tort. »

Madame Guyon est arrêtée.

Fénélon retourna une seconde fois à Cambrai vers le milieu de décembre 1695, et ce fut très peu de jours après qu'arriva le fâcheux éclat, dont les suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avait prévu. Bossuet avait vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de madame Guyon; on était depuis long-temps à sa recherche, et on n'avait pu encore découvrir sa retraite; elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg St.-Antoine, le..... décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en

(1) Le 15 novembre 1695.

donner avis au cardinal de Noailles par le billet suivant : « Le roi m'ordonne, monseigneur, » de vous mander que madame Guyon est ar- » rêtée; que voulez-vous qu'on fasse de cette » femme, de ses amis, de ses papiers; le roi » sera encore ici tout le matin; écrivez-lui di- » rectement. »

Le parti le plus simple et le plus raisonnable aurait été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il aurait été facile de surveiller ses correspondances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger; elle y aurait vécu, et serait morte presqu'ignorée.

Ses ennemis, ou plutôt les ennemis de ses amis, s'étaient flattés que sa détention leur procurerait des moyens ou des prétextes pour remonter à des personnages un peu plus importants; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitements qu'elle eut à essuyer. On voit par les lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles (1), que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire aurait commencé et fini par les moyens les plus simples et les plus réguliers; mais Bossuet était justement blessé des procé-

(1) Des 5 et 9 janvier 1696.

dés de madame Guyon. Il écrivit à madame de Maintenon (1), aussitôt qu'il apprit qu'elle était arrêtée, « qu'il en était ravi, et que ce » mystère cachait bien des maux à l'église. »

Il faut convenir que madame Guyon offrit de son côté de justes motifs pour qu'on se crût obligé de ne pas lui rendre une liberté dont elle n'aurait pas manqué d'abuser. Sa passion dominante était alors de chercher à propager sa doctrine et ses maximes au moins très singulières. Au lieu de montrer dans les interrogatoires qu'elle subit à Vincennes; le même esprit de repentir et de soumission qu'elle avait paru montrer au couvent de la Visitation de Meaux (2); « elle déclara qu'elle avait continué d'avoir commerce avec le P. Lacombe, » parce qu'on ne le lui avait jamais défendu, » et qu'elle le regardait comme un saint homme; » elle soutint toujours qu'à son égard elle n'avait » jamais été dans l'erreur; qu'elle avait pu pécher en quelques expressions, n'étant pas » assez instruite des termes, mais qu'elle n'avait » jamais eu de mauvaise doctrine; qu'on avait » pu condamner ses livres pour les expressions, » mais que le dogme en était sans atteinte; » qu'aussi elle n'avait jamais eu besoin de *ré-*

(1) 2 janvier 1696.

(2) Manuscrit de Pirot.

» *tractation*, et qu'à la faveur d'une simple » déclaration, M. de Meaux lui avait donné » une déclaration authentique qu'il était con- » tent d'elle; que c'était une approbation de sa » conduite et de sa doctrine.»

Ce singulier entêtement, qui n'était pas même tout à fait exempt de mauvaise foi, fit sentir au cardinal de Noailles qu'il était convenable et nécessaire d'exiger de madame Guyon une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avait signée à Meaux: elle s'y refusa pendant plusieurs mois.

Ce fut à Cambrai, où Fénélon venait à peine d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon était arrêtée et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle avait des ennemis puissants, qui s'étaient proposés de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs.

Ordonnance de l'évêque de Chartres contre les écrits de madame Guyon.

Avant que madame Guyon eût été arrêtée, l'évêque de Chartres avait fait paraître son ordonnance contre ses écrits et ceux du P. Lacombe; cette ordonnance, datée du 21 novembre 1695, rapportait un très grand nombre de propositions extraites de leurs ouvrages, et particulièrement du traité des *torrents* de madame Guyon, qui n'était encore que manuscrit. Il est certain qu'en lisant ces propositions,

on ne peut assez s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que l'auteur de la nature lui a prescrite. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune, ou conduisent à des conséquences révoltantes, si elles doivent être prises dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très opposée à la doctrine de madame Guyon, était si exacte et si régulière, si pleine d'égards et de mesure pour la personne des auteurs condamnés, que Fénélon lui-même, si nous en croyons M. Tronson (1), « la trouvait très bien composée, et » en approuvait fort le style. »

Depuis la détention de madame Guyon, Fénélon s'imposa la loi de ne se permettre aucune démarche qui pût le faire regarder comme protecteur d'une doctrine devenue si odieuse; il est vraisemblable que si l'on n'eût pas dans la suite exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avait, toutes ces malheureuses contestations auraient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale. Il ignorait

(1) Manuscrits.

encore jusqu'à quel point on était parvenu à aigrir l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la cour, et celle de ses amis les plus chers, était devenue précaire et incertaine. M. de Beauvilliers était mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avait pas permis de faire connaître à son ami le danger qui les menaçait également. Il ne voulait pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénélon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvaient être intéressés; c'est dans une lettre de la propre main de M. de Beauvilliers à M. Tronson que nous trouvons ces détails; ce respectable ecclésiastique était non seulement son directeur, mais son conseil, et sa consolation dans tous les moments de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitaient les plus grands intérêts de la cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs que les récits moins fidèles que l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les mémoires du temps.

« Je vous dirai, monsieur (1), avec la sincé» rité que vous me connaissez, qu'il me paraît

(1) Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 29 février 1696. (Manuscrits.)

» clairement qu'il y a une cabale très forte et » très animée contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de Chartres est trop homme de bien » pour en être ; mais il est prévenu et échauffé » sous main. Pour madame de Maintenon, elle » suit totalement ce qu'on lui inspire, et croit » rendre gloire à Dieu, en étant toujours prête » à passer aux dernières extrémités contre » M. de Cambrai. Je le vois donc à la veille » peut-être de se voir ôté d'auprès des princes, » comme étant capable de leur nuire par sa » mauvaise doctrine. Si on l'entreprend, et » qu'on y réussisse, je pourrai avoir mon tour ; » mais, au scandale près, je vous dirai ingé- » nuement que j'en serais, ce me semble, bien- » tôt consolé ; si même (après une aventure » pareille à celle de M. de Cambrai) vous esti- » miez qu'il fût d'ordre de Dieu que je n'atten- » disse point à être chassé, et que je quittasse » de mon pur mouvement, je ne me sentirais » pas de répugnance à le faire ; vous me croi- » rez aisément, si vous vous souvenez de ce qui » s'est passé entre nous.

» Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui » conseillerais pas, quand il le voudrait, de » faire une condamnation formelle des livres » de madame Guyon. Il donnerait aux liber- » tins de la cour un trop beau champ, et ce » serait confirmer tout ce qui se débite au pré-

» judice de la piété. Quoi! dans un temps où » M. de la Reynie (1) vient, pendant six se» maines entières, d'interroger madame Guyon » sur nous tous, quand on la laisse prisonnière, » et que ses réponses sont cachées avec soin, » M. de Cambrai, un an après MM. de Pâris et » de Meaux, s'aviserait tout d'un coup de faire » une censure de livres inconnus dans son dio» cèse! Ne serait-ce pas donner lieu de croire » qu'il est complice de tout ce qu'on impute à » cette pauvre femme, et que par politique et » crainte d'être renvoyé chez lui, il s'est pressé » d'abjurer.

» Vous savez, monsieur, tout ce que je vous » ai dit de ma conduite sur madame Guyon; » j'ai laissé passer toutes choses; encore aujour» d'hui je garde un profond silence, et je con» tinuerai, je crois, parce que je suis persuadé » que Dieu le veut ainsi. Mais pour M. de » Cambrai, je me croirais obligé à dire ouver» tement ce qui pourrait le justifier; et quand » il serait hors d'auprès des princes, je le dirais » encore plus hautement, parce que j'aurais » encore plus d'espérance de persuader, puis» qu'il n'y aurait plus d'intérêt pour moi, et » qu'on verrait que la justice et la vérité seules » m'obligeraient à faire ce que je ferais. Je

(1) Lieutenant de police.

» vous supplie que ceci soit pour vous seul, » monsieur ; à la réserve de l'article qui con- » tient mes réflexions sur les interrogatoires de » M. de la Reynie, par rapport à ce qu'on veut » exiger de M. de Cambrai, je vous proteste » que c'est la seule chose que je lui ai dit que » je vous manderais, et que je lui ai caché le » reste. Vous me connaissez très éloigné, par » la miséricorde de Dieu, de vouloir vous men- » tir. Le temps presse de parler à M. de Char- » tres; au moins, je crois le voir ainsi. Faites- » moi savoir des nouvelles de votre santé par » un billet que M. Bourbon (1) m'écrira, s'il » lui plaît. Priez Dieu pour moi, j'en ai en vé- » rité plus de besoin que je ne peux vous le » dire. J'avais proposé à M. l'évêque de Char- » tres que M. de Cambrai s'exprimât bien net- » tement sur les propositions mauvaises, et » qu'il s'expliquât sur les douteuses; cela ne » lui a pas paru suffisant, et on lui persuade » que le bien de l'église veut une condamna- » tion précise des livres de madame Guyon.

» Madame de Beauvilliers, qui sait que je » vous écris, me prie de vous faire un compli- » ment de sa part ; elle vous aurait été voir, si » elle n'eût été très incommodée depuis trois

(1) Directeur au séminaire de St.-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servait de secrétaire à M. Trouson.

» mois. Au reste, comme je l'ai dit à M. de
» Chartres, on n'a nulle inquiétude à avoir sur
» le chapitre des princes; aucun d'eux ne sait
» qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle
» madame Guyon, ni un livre intitulé le *Moyen*
» *court*. Si nous avons eu une conduite de cette
» réserve envers M. le duc de Bourgogne, qui
» est sensible à la piété, et d'un esprit très
» avancé, dans un temps où rien ne paraissait
» à craindre, nous aviserions-nous à présent
» de chercher à lui donner des impressions,
» qui ne conviendraient pas, quand nous som-
» mes si éloignés nous-mêmes d'avoir des sen-
» timents condamnables, et que d'ailleurs le
» père de Valois, son confesseur, est aussi sûr
» qu'il l'est sur le fait du quiétisme. »

On voit par la suite des évènements que M. Tronson réussit d'abord à dissiper, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres; mais ce prélat n'en persévéra pas moins dans le système de conduite qu'il avait adopté pour déraciner dans son diocèse et à St.-Cyr les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui était si suspecte.

Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695, fut une espèce de réforme dans la direction spirituelle de la maison de St.-Cyr, dont il était supérieur.

A sa prière, madame de Maintenon engagea

Bossuet à faire à St.-Cyr des conférences publiques sur les caractères de la véritable et de la fausse spiritualité, et elle y assista elle-même; ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696. Madame de Maintenon s'était surtout proposée de se servir de ces conférences pour ramener celles des religieuses de St.-Cyr qu'elle soupçonnait de pencher vers les opinions de madame Guyon par confiance pour Fénélon. Parmi elles, était madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnait d'une manière si particulière; elle l'autorisa même à entrer dans une espèce de controverse par écrit avec Bossuet. Nous avons sous les yeux le mémoire des questions de madame de la Maisonfort, et des réponses de Bossuet. On est étonné, en lisant les unes et les autres, de voir d'un côté la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions avec lesquelles une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet daigne employer dans une circonstance où tout autre que lui se serait peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle ennoblit bien plus Bossuet, que n'aurait pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Si une délicatesse excessive en amitié n'eût

pas rendu Fénélon un peu trop inflexible, s'il eût bien voulu déférer à la droiture et aux conseils de l'évêque de Chartres et aux vues de conciliation de M. Tronson, qui ne pouvait lui être suspect, il aurait été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçait. C'est ce qu'il est facile de reconnaître par les lettres manuscrites de M. Tronson (1).

Madame Guyon était enfermée depuis près de huit mois dans le donjon de Vincennes; elle persistait toujours à penser et à dire que sa doctrine était irréprochable, et qu'elle avait pu seulement se tromper, en employant des expressions peu exactes. L'abus qu'elle avait fait du certificat que Bossuet lui avait donné à Meaux, exigeait qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentiments, et se garantir de nouvelles variations de sa part. Elle se refusait avec opiniâtreté à donner cette satisfaction à l'official du cardinal de Noailles. Elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénélon, se montrerait peut-être plus facile, et elle écrivit tout à coup qu'elle était prête à souscrire à tout ce que M. Tronson croirait juste et convenable. Le cardinal de Noailles connaissait l'affection du supérieur de St.-Sulpice pour Fénélon, mais il connaissait

(1) Du 1er. et du 10 mars 1696.

aussi sa droiture, et l'exactitude de ses principes; il s'en remit à lui avec une entière confiance pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon.

Fénélon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, et peut-être toujours un peu trop favorable à sa doctrine, rédigea lui-même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa au cardinal de Noailles et à M. Tronson. M. Tronson le jugea insuffisant (1); il en adopta seulement une partie, en rectifia plusieurs expressions qui ne lui parurent pas renfermer une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel de la part de madame Guyon de conformer désormais sa conduite et ses sentiments aux règles et aux instructions qui lui seraient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avait pris, et signa la déclaration rédigée par M. Tronson, le 28 août 1696. Elle fut transférée au mois d'octobre suivant à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la

(1) Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse, 27 août 1696. (Manuscrits.)

servir, et qui avaient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures; on la remit pour sa direction spirituelle entre les mains de M. de la Chétardie, curé de St.-Sulpice.

On serait tenté de croire, par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, que Bossuet avait vu avec peine ce faible adoucissement accordé à madame Guyon (1). « En » envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, » un paquet d'une dame de St.-Louis, je lui » mandai qu'on pensait à mettre madame » Guyon auprès de M. le curé de St.-Sulpice; » nous n'aurons pas là-dessus son approbation; » mais pour moi, je crois qu'il est de mon de» voir de dégoûter des actes violents le plus » qu'il m'est possible. »

Madame de Maintenon s'était totalement éloignée de Fénélon, depuis qu'on était parvenu à la faire consentir aux mesures de rigueur qu'on exerçait contre madame Guyon. Nous rapporterons quelques fragments d'une longue lettre manuscrite de Fénélon à M. Tronson; elle donnera l'idée de toutes les difficultés et de tous les embarras de sa position. « Je » vous supplie, monsieur, de tout mon cœur,

(1) Du 25 septembre 1696.

Lettre de Fénélon à M. Tronson, 26 fév. 1696. (Manuscrits.)

» par toute l'amitié que vous me témoignez » depuis tant d'années, d'examiner soigneusement, et le plutôt que vous pourrez, les cahiers que je vous envoie (1)..... Si quelque » chose vous paraît un peu équivoque, marquez l'endroit, je l'expliquerai dans les termes les plus forts et les plus précis; si vous » trouvez que je me trompe pour le fond des » choses, vous n'aurez qu'à me corriger, et » qu'à mettre à l'épreuve ma docilité: voilà ce » qui regarde la doctrine.

» Pour la personne (madame Guyon), on » veut que je la condamne avec ses écrits. Quand » l'église fera là-dessus un formulaire, je serai » le premier à le signer de mon sang et à le faire » signer. Hors de là, je ne puis, ni ne dois le » faire. J'ai vu de près des faits certains qui » m'ont infiniment édifié; pourquoi veut-on » que je la condamne sur d'autres faits que je » n'ai point vus, qui ne concluent rien par eux-mêmes, et sans l'entendre pour savoir ce » qu'elle y répondrait.

» Pour les écrits (de madame Guyon), je déclare hautement que je me suis abstenu de » les examiner, afin d'être hors de portée d'en » parler ni en bien, ni en mal à ceux qui vou-

(1) Fénélon y exposait ses véritables sentiments sur la charité.

» draient malignement me faire parler. Je les » suppose encore plus pernicieux qu'on ne le » prétend ; ne sont-ils pas assez condamnés par » tant d'ordonnances, qui n'ont été contredites » de personne, et auxquelles les amis de la per- » sonne et la personne même se sont soumis » paisiblement? Que veut-on de plus? je ne suis » point obligé de censurer tous les mauvais » livres, et surtout ceux qui sont absolument » inconnus dans mon diocèse... Me convient-il » d'aller accabler une pauvre personne, que » tant d'autres ont déjà foudroyée, et dont j'ai » été ami. Il ne me convient pas même d'aller » me déclarer d'une manière affectée contre » ses écrits; car le public ne manquerait pas » de croire que c'est une espèce d'abjuration » qu'on m'a extorquée....... Quant à M. de » Meaux, je serai ravi d'approuver son livre, » comme il le souhaite, *mais je ne le puis hon-* » *nêtement, ni en conscience, s'il attaque* » *une personne qui me paraît innocente, ou* » *des écrits que je dois laisser condamner aux* » *autres, sans y ajouter inutilement ma cen-* » *sure.* Je reviens à M. l'évêque de Chartres ; » c'est un saint prélat, c'est un ami tendre et » solide ; mais il veut, par un excès de zèle » pour l'église et d'amitié pour moi, me mener » au-delà des bornes. Je crois que madame de » Maintenon a la même pente ; il n'y a que lui

» qui puisse la calmer, et il n'y a que vous, » monsieur, qui puissiez persuader M. de » Chartres de mes raisons, si vous en êtes per- » suadé vous-même. On veut me mener pied à » pied, et insensiblement par une espèce de » concert secret; c'est M. de Meaux qui est » comme le premier mobile; M. de Chartres » agit par zèle et par bonne amitié; madame » de Maintenon s'afflige et s'irrite contre nous » à chaque nouvelle impression qu'on lui » donne. Mille gens de la cour, par malignité, » lui font revenir par des voies détournées des » discours empoisonnés contre nous, parce » qu'on croit qu'elle est déjà mal disposée. » M. l'évêque de Chartres et elle sont persua- » dés qu'il n'y a rien de fait, si je ne condamne » la personne et les écrits; c'est ce que l'inqui- » sition ne me demanderait pas; c'est ce que je » ne ferai jamais que pour obéir à l'église, » quand elle jugera à propos de dresser un for- » mulaire comme contre les jansénistes; qu'im- » porte que je ne croie madame Guyon ni mé- » chante, ni folle, si d'ailleurs je l'abandonne » par un profond silence, et si je la laisse mou- » rir en prison, sans me mêler jamais ni direc- » tement, ni indirectement de tout ce qui a » rapport à elle?.... Tout se réduit donc de » ma part à ne vouloir point parler contre ma » conscience, *et à ne vouloir point insulter*

» *inutilement à une personne que j'ai révérée* » *comme une sainte, sur tout ce que j'en ai* » *vu par moi-même. En vérité, peut-on dou-* » *ter de ma bonne foi? ai-je agi en homme* » *politique et dissimulé; serais-je dans l'em-* » *barras où je suis, si j'avais eu le moindre* » *respect humain?* Pourquoi donc me deman- » der ce qu'on exigerait à peine d'un homme » suspect d'imposture. Je vous conjure, mon- » sieur, de lire tout ceci attentivement, et » même de le faire lire à M. l'évêque de Char- » tres, si vous le jugez à propos..... Après cela » je n'ai plus rien à faire que de laisser décider » la providence.»

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évêque de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermait. Ce prélat parut d'abord convaincu que la position personnelle de Fénélon ne lui permettait ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparait à publier.* Il se borna à désirer (1) que dans toutes les circonstances, qui s'offriraient naturellement, Fénélon *témoigna qu'on avait eu raison de les censurer.* Fénélon en prit l'engagement, et il y fut fidèle.

(1) Manuscrits.

Madame de Maintenon avait été trop sincèrement attachée à Fénélon, pour ne pas s'ouvrir entièrement à lui sur la peine que lui faisait éprouver ce qu'elle appelait son aveuglement pour madame Guyon : elle prit le parti de lui écrire ; nous n'avons point sa lettre ; mais nous avons trouvé dans nos manuscrits la réponse de Fénélon ; elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes, qui influaient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier. C'est d'ailleurs la première occasion où nous observons que Fénélon ait ouvertement indiqué Bossuet comme le principal auteur des inculpations qu'on cherchait à répandre contre lui.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 6 mars 1696. (Manuscrits.)

« Votre dernière lettre, qui devait m'affliger » sensiblement, madame, me remplit de con- » solation ; elle me montre un fond de bonté, » qui est la seule chose dont j'étais en peine. Si » j'étais capable d'approuver une personne qui » enseigne un nouvel évangile, j'aurais hor- » reur de moi-même ; il faudrait me déposer et » me brûler, bien loin de me supporter comme » vous faites. Mais je puis fort innocemment » me tromper sur une personne *que je crois* » *sainte*, parce que je crois qu'elle n'a jamais » eu intention d'enseigner ou de croire rien de » contraire à la doctrine de l'église catholique.

» Si je me trompe dans ce fait, mon erreur est » très-innocente; et comme je ne veux jamais » ni parler, ni écrire pour autoriser, ou excu- » ser cette personne; mon erreur est aussi in- » différente à l'église, qu'innocente pour moi.

» Je dois savoir les vrais sentiments de ma- » dame Guyon mieux que tous ceux qui l'ont » examinée pour la condamner; car elle m'a » parlé avec plus de confiance qu'à eux. Je l'ai » examinée en toute rigueur, et peut-être que » je suis allé trop loin pour la contredire. *Je » n'ai jamais eu aucun goût naturel pour elle » ni pour ses écrits. Je n'ai jamais éprouvé » rien d'extraordinaire en elle, qui ait pu me » prévenir en sa faveur.* Dans l'état le plus » libre et le plus naturel, elle m'a expliqué » toutes ses expériences et ses sentiments. Il » n'est pas question des termes que je ne dé- » fends point, et qui importent peu dans une » femme, pourvu que le sens soit catholique. » Il m'a paru qu'elle était naturellement exa- » gérante, et peu précautionnée dans ses expé- » riences; elle a même un excès de confiance » pour les gens qui la questionnent. *La preuve » en est bien claire, puisque M. de Meaux » vous a redit comme des impiétés les choses » qu'elle lui avait confiées avec un cœur sou- » mis et en secret de confession.* Je ne compte » pour rien ni ses prétendues prophéties, ni

» ses prétendues révélations; je ferais peu de
» cas d'elle, si elle les comptait pour quelque
» chose. Une personne qui est bien à Dieu,
» peut dire dans le moment ce qu'elle a eu au
» cœur, sans en juger et sans vouloir que les
» autres s'y arrêtent. Ce peut être une impres-
» sion de Dieu (car ses dons ne sont point ta-
» ris), mais ce peut être aussi une imagina-
» tion sans fondement. La voie où l'on aime
» Dieu, uniquement pour lui, en se renon-
» çant pleinement soi-même, est une voie de
» pure foi, qui n'a aucun rapport avec les mi-
» racles et les visions. Personne n'est plus pré-
» cautionné, ni plus sobre que moi là-dessus.
» Je n'ai jamais lu ni entendu dire à madame
» Guyon qu'elle fût *la pierre angulaire*. Mais
» supposé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis
» point en peine du sens de ces paroles; si elle
» veut dire qu'elle est Jésus-Christ, elle est
» folle, elle est impie; je la déteste, et je le
» signerai de mon sang. Si elle veut dire seu-
» lement qu'elle est comme la pierre du coin,
» qui lie les autres pierres de l'édifice, c'est-à-
» dire qu'elle édifie, et qu'elle unit plusieurs
» personnes en société qui veulent servir Dieu;
» elle ne dit d'elle que ce qu'on peut dire de
» tous ceux qui édifient le prochain, et cela
» est vrai de chacun, suivant son degré. Pour
» la *petite église*, elle ne signifie point dans le

» langage de St.-Paul, d'où cette expression est
» tirée, une église séparée de la catholique;
» c'est un membre très soumis. De telles ex-
» pressions ne portent par elles-mêmes aucun
» mauvais sens; il ne faut point juger par elles
» de la doctrine d'une personne; tout au con-
» traire, il faut juger de ces expressions par le
» fond de la doctrine de la personne qui s'en
» sert. Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand et*
» *de ce petit lit*; mais je suis bien assuré qu'elle
» n'est pas assez extravagante et assez impie
» pour se préférer à la Ste.-Vierge. Je parierais
» ma tête que tout cela ne veut rien dire de pré-
» cis, *et que M. de Meaux est inexcusable de*
» *vous avoir donné comme une doctrine de*
» *madame Guyon ce qui n'est qu'un songe*,
» *ou quelque expression figurée*, *ou quelque*
» *autre chose d'équivalent*, *qu'elle ne lui avait*
» *même confié que sous le secret de la confes-*
» *sion*. Quoi qu'il en soit, si elle se comparait
» à la Ste.-Vierge pour s'égaler à elle, je ne
» trouverais point de termes assez forts et assez
» rigoureux pour abhorrer une si extravagante
» créature. Il est vrai qu'elle a parlé quelque-
» fois comme une mère qui a des enfants en Jé-
» sus-Christ, et qu'elle leur a donné des conseils
» sur les voies de la perfection. Mais il y a une
» grande différence sur la présomption d'une
» femme qui enseigne indépendamment de l'é-

» glise, et une femme qui aide les âmes, en leur » donnant des conseils fondés sur ses expérien» ces, et qui le fait avec soumission aux pas» teurs. Toutes les supérieures de communautés » doivent diriger selon cette dernière méthode, » quand il n'est question que de consoler, d'a» vertir, de reprendre, de mettre les âmes dans » de certaines pratiques de perfection, ou de » retrancher certains soutiens de l'amour-pro» pre. La supérieure, pleine de grâce et d'ex» périence, peut le faire très utilement; mais » elle doit renvoyer aux ministres de l'église » toutes les décisions qui ont rapport à la doc» trine. Si madame Guyon a passé cette règle, » elle est inexcusable; si elle l'a passée seule» ment par zèle indiscret, elle ne mérite que » d'être redressée charitablement, et cela ne » doit pas empêcher qu'on ne puisse la croire » bonne; si elle y a manqué avec obstination » et de mauvaise foi, cette conduite est incom» patible avec la piété. Les choses avantageuses » qu'elle a dites d'elle-même, ne doivent pas » être prises, ce me semble, dans toute la ri» gueur de la lettre. St.-Paul dit *qu'il accom» plit ce qui manquait à la passion de Jésus» Christ.* On voit bien que ces paroles seraient » des blasphêmes, si on les prenait en toute ri» gueur, comme si le sacrifice de Jésus-Christ » eût été imparfait, et qu'il fallût que St.-Paul

» lui donnât le degré de perfection qui lui man-
» que. A Dieu ne plaise que je veuille compa-
» rer madame Guyon à St.-Paul; mais St.-Paul
» est encore plus loin du fils de Dieu, que ma-
» dame Guyon ne l'est de cet apôtre. La plu-
» part de ces expressions pleines de transport,
» sont insoutenables, si on les prend dans toute
» la rigueur de la lettre. Il faut entendre la per-
» sonne, et ne se point scandaliser de ces sortes
» d'excès, si d'ailleurs la doctrine est inno-
» cente, et la personne docile. La bienheureuse
» Angèle de Foligny, que St.-François de Sales
» admire, Ste.-Catherine de Sienne et Ste.-Ca-
» therine de Gênes, ont dirigé beaucoup de
» personnes avec cette subordination de l'é-
» glise; et elles ont dit des choses prodigieuses
» de l'éminence de leur état. Si vous ne saviez
» pas que ce qu'elles disent vient d'être cano-
» nisé, vous en seriez encore plus scandalisée
» que de madame Guyon. St.-François d'Assise
» parle de lui même dans des termes aussi capa-
» bles de scandaliser. Ste.-Thérèse n'a-t-elle pas
» dirigé, non seulement ses filles, mais des
» hommes savants et célèbres, dont le nombre
» est assez grand? n'a-t-elle pas même parlé
» assez souvent contre les directeurs qui gênent
» les âmes? l'église ne demande-t-elle pas à
» Dieu d'*être nourrie de la céleste doctrine de*
» *cette sainte?* Les femmes ne doivent pas en-

» seigner, ni décider avec autorité; mais elles
» peuvent édifier, conseiller et instruire avec
» dépendance pour les choses déjà autorisées.
» Tout ce qui va plus loin me paraît mauvais,
» et il n'est plus question que des faits sur les-
» quels je puis me tromper innocemment et
» sans conséquence.

» Permettez-moi de vous dire, madame,
» qu'après avoir paru entrer dans notre opinion
» de l'innocence de cette femme, vous passâtes
» tout à coup dans l'opinion contraire; dès ce
» moment vous vous défiâtes de mon entête-
» ment; vous eûtes le cœur fermé pour moi;
» des gens qui voulurent avoir occasion d'en-
» trer en commerce avec vous, et de se rendre
» nécessaires, vous firent entendre par des voies
» détournées que j'étais dans l'illusion, et que
» je deviendrais peut-être un hérésiarque. On
» prépara plusieurs moyens de vous ébranler;
» vous fûtes frappée; vous passâtes de l'excès
» de simplicité et de confiance à un excès
» d'ombrage et d'effroi. Voilà ce qui a fait tous
» nos malheurs; vous n'osâtes suivre votre
» cœur, ni votre lumière. Vous voulûtes (et
» j'en suis édifié) marcher par la voie la plus
» sûre, qui est celle de l'autorité. La consul-
» tation des docteurs vous a livrée à des gens
» qui, sans malice, ont eu leur prévention et
» leur politique. Si vous m'eussiez parlé à

» cœur ouvert, et sans défiance, j'aurais en
» trois jours mis en paix tous les esprits échauf-
» fés de St.-Cyr dans une parfaite docilité sous
» la conduite de leur saint évêque. J'aurais fait
» écrire par madame Guyon les explications
» les plus précises de tous les endroits de ses
» livres, qui paraissent ou excessifs ou équi-
» voques. Ces explications ou rétractations
» (comme on voudra les appeler) étant faites
» par elle de son propre mouvement, en pleine
» liberté, auraient été bien plus utiles pour
» persuader les gens qui l'estiment, que des si-
» gnatures faites en prison, *et des condamna-*
» *tions rigoureuses faites par des gens qui n'é-*
» *taient certainement pas encore instruits de*
» *la matière, lorsqu'ils vous ont promis de*
» *censurer.* Après ces explications ou rétrac-
» tations écrites et données au public, je vous
» aurais répondu que madame Guyon se serait
» retirée bien loin de nous, et dans le lieu que
» vous auriez voulu, avec assurance qu'elle
» aurait cessé tout commerce et toute écriture
» de spiritualité. Dieu n'a pas permis qu'une
» chose si naturelle ait pu se faire : *on n'a rien*
» *trouvé contre ses mœurs, que des calom-*
» *nies.* On ne peut lui imputer qu'un zèle in-
» discret, et des manières de parler d'elle-
» même, qui sont trop avantageuses pour sa
» doctrine ; quand elle se serait trompée, de

» bonne foi, est-ce un crime? mais n'est-il pas » naturel de croire qu'une femme, qui a écrit » sans prévention avant l'éclat de Molinos, a » exagéré ses expressions, et qu'elle n'a pas su » la juste valeur des termes. Je suis si persuadé » qu'elle n'a rien cru de mauvais, que je ré» pondrais encore de lui faire donner une ex» plication très précise et très claire de toute » sa doctrine pour la réduire aux justes bornes, » et pour détester tout ce qui va plus loin. Cette » explication servirait pour détromper ceux » qu'on prétend qu'elle a infectés de ses er» reurs, ou pour la décréditer auprès d'eux, » si elle fait semblant de condamner ce qu'elle » a enseigné.

» Peut-être croirez-vous, madame, que je » ne fais cette offre que pour la faire mettre » en liberté. Non : je m'engage à lui faire faire » cette explication précise et cette réfutation » de toutes les erreurs condamnées, sans son» ger à la tirer de prison. Je ne la verrai point; » je ne lui écrirai que des lettres que vous ver» rez, et qui seront examinées par les évêques; » ses réponses passeront toutes ouvertes par le » même canal ; on fera de ces explications l'u» sage qu'on voudra. Après tout cela, laissez» la mourir en prison. Je suis content qu'elle y » meure, que nous ne la voyons jamais, et que » nous n'entendions jamais parler d'elle. Il me

» paraît que vous ne me croyez ni fripon, ni » menteur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle » à l'église. Je vous jure devant Dieu qui me » jugera, que voilà les dispositions du fond » de mon cœur. Si c'est là un entêtement, du » moins c'est un entêtement sans malice, un » entêtement pardonnable, un entêtement qui » ne peut nuire à personne, ni causer aucun » scandale; un entêtement qui ne donnera ja- » mais aucune autorité aux erreurs de madame » Guyon, ni à sa personne. *Pourquoi donc » vous resserrez-vous le cœur à notre égard, » madame, comme si nous étions d'une au- » tre religion que vous? pourquoi craindre de » parler de Dieu avec moi, comme si vous » étiez obligée en conscience à fuir la séduc- » tion? pourquoi croire que vous ne pouvez » avoir le cœur en repos et en union avec » nous? pourquoi défaire ce que Dieu avait » fait si visiblement? je pars avec l'espérance » que Dieu qui voit nos cœurs les réunira, » mais avec une douleur inconsolable d'être » votre croix.*

» J'oubliais de vous dire, madame, que je » suis plus content que je ne l'ai jamais été de » M. l'évêque de Chartres; je l'ai cru trop » alarmé; mais je n'ai jamais cru qu'il agît que » par un pur zèle de religion, et une tendre » amitié pour moi. Nous eûmes ces jours pas-

» sés une conversation très cordiale, et je suis
» assuré qu'il sera bientôt très content de moi;
» je m'expliquerai si fortement envers le pu-
» blic, que tous les gens de bien seront satis-
» faits, et que les critiques n'auront rien à
» dire. Ne craignez pas que je contredise M. de
» Meaux; je n'en parlerai jamais que comme
» de mon maître, et de ses propositions (1)
» comme de la règle de la foi. *Je consens qu'il*
» *soit victorieux et qu'il m'ait ramené de*
» *toutes sortes d'égarements;* il n'est pas ques-
» tion de moi, mais de la doctrine qui est à
» couvert; il n'est pas question des termes que
» je ne veux employer qu'à son choix, pour
» ne le point scandaliser, mais seulement du
» fond des choses, et je suis content de ce qu'il
» me donne. Il paraîtra en toutes choses que
» je ne parle que son langage, et que je n'agis
» que de concert et par son esprit; sincèrement
» je ne veux avoir que déférence et docilité
» pour lui.

» *Si je croyais que vous fussiez dans la dis-*
» *position où vous étiez, quand vous me fîtes*
» *l'honneur de m'écrire la dernière fois à*
» *Cambrai de l'envie que vous aviez de rece-*
» *voir de mes lettres, je vous écrirais avec*
» *mon ancienne simplicité, et je crois que*

(1) Les 34 articles d'Issy.

» *vous n'y trouveriez aucun venin.* Je fus ravi » de voir lundi le goût que vous conserviez » pour les œuvres de St.-François de Sales; » cette lecture vous est bien meilleure que celle » de M. Nicole, qui a voulu décider d'un style » moqueur sur les voies intérieures, sans trai- » ter de l'amour désintéressé, ni des épreuves » des saints, ni de l'oraison passive. Rien ne » serait plus aisé que de confondre cet ou- » vrage; mais l'esprit de contention n'est pas » celui des enfants de Dieu.

» Tout ce que je prends la liberté de vous » dire, madame, pour vous rassurer, est dit » sans intérêt. Je ne veux rien de vous que » votre bonté pour moi; je ne puis laisser rom- » pre des liens que Dieu a formés pour lui » seul. »

On voit combien Fénélon, dans un très court espace de temps, avait perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon; nous ne pouvons plus espérer désormais de retrouver entre elle et Fénélon la plus faible trace du sentiment qui les avait unis si long-temps. Sa correspondance avec le cardinal de Noailles laisse assez apercevoir qu'elle avait déjà transporté en lui, quoique avec des nuances différentes, le goût et la confiance qu'elle avait eus en Fénélon. L'esprit et l'imagination du cardinal de Noailles ne pouvaient pas lui ren-

dre tout ce que Fénélon lui donnait; mais sa douceur, sa piété, sa candeur le rendaient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avait besoin de lui confier.

Cependant il était encore possible que ce choc de sentiments et d'opinions, concentré parmi un très petit nombre de personnes, ne produisît au-dehors ni éclat, ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée qui divisa pour toujours Bossuet et Fénélon.

Immédiatement après les conférences d'Issy, Bossuet s'était occupé avec ardeur d'étudier à fond tous les auteurs mystiques qui avaient parlé ou traité de l'*État d'oraison*. Les trente-quatre articles lui avaient paru suffisants pour arrêter les principaux abus qui commençaient à s'introduire; mais ces articles se réduisaient à quelques principes généraux, qui ne formaient pas un corps de doctrine assez développé pour l'instruction des fidèles, et la conduite des ministres de l'église. Ce fut l'objet d'un travail considérable et d'une infinité de recherches, qui occupèrent Bossuet plus d'un an. Il s'était déjà assuré de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, et il ne lui venait pas même dans l'esprit que Fénélon osât lui refuser la sienne. Mais dans

cette dernière supposition, il était décidé à l'attaquer personnellement, et il paraissait peu redouter l'évènement d'un combat, qui devait ajouter un nouveau triomphe à sa gloire. La malignité a supposé à Bossuet des sentiments peu dignes d'une si grande âme, et des vues ultérieures d'ambition, qui ne s'accordaient pas plus avec son âge déjà avancé, qu'avec l'histoire du reste de sa vie.

Il avait déjà prévenu Fénélon qu'il travaillait à une instruction sur *les États d'oraison*, et qu'il se proposait de la soumettre à son examen. Fénélon lui avait répondu de Cambrai (1): » Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux » et à Germigny, pour passer quelques jours » auprès de vous, et pour prendre à votre ouvrage toute la part que vous voudrez bien m'y » donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. »

Madame Guyon n'était point encore arrêtée (2), lorsque Fénélon écrivit cette lettre. On a vu par la lettre de Fénélon à madame de Maintenon (3) combien cet évènement, auquel Bossuet avait eu tant de part, avait altéré ses

(1) 18 décembre 1695.

(2) Elle ne le fut que quelques jours après.

(3) Du 6 mars 1696.

dispositions envers lui. On ne doit pas être surpris du peu d'empressement qu'il avait à revêtir de son approbation un ouvrage, dont l'auteur paraissait être devenu l'ennemi personnel de ses amis. Aussi écrivit-il à Bossuet le 9 mai 1696 : « Si vous avez, monseigneur, quelque chose à » m'envoyer, je vous supplie de ne me l'envoyer » pas sitôt. J'ai attendu à Cambrai le plus long- » temps qu'il m'a été possible ce que vous m'a- » viez fait l'honneur de me promettre. Je suis » occupé à la visite de mon diocèse; quand elle » sera finie, j'irai faire un tour à Versailles, et » je crois qu'il vaut mieux remettre à ce temps- » là ce que vous voulez que je fasse. »

Bossuet fut sans doute un peu surpris de cette réponse vague et dilatoire ; du moins on peut le présumer par une seconde lettre de Fénélon, du 24 mai 1696 : « Si j'avais reçu pen- » dant le carême ce que vous voulez que je » voie, j'aurais été diligent à vous en rendre » compte. Dès que je serai débarrassé de ma » visite, je partirai pour aller à Versailles re- » cevoir vos ordres ; en attendant, je vous sup- » plie de croire, monseigneur, que je n'ai » besoin de rien pour vous respecter avec un » attachement inviolable. Je serai toujours » plein de sincérité pour vous rendre compte » de mes pensées, et plein de déférence pour » les soumettre aux vôtres. *Mais ne soyez* » *point en peine de moi, Dieu en aura soin.*

» Le lien de la foi nous tient unis pour la doc» trine ; et pour le cœur, je n'y ai que respect, » zèle et tendresse pour vous. Dieu m'est té» moin que je ne ments pas. »

Fénélon, à son retour à Paris, fut assez positivement instruit de l'esprit dans lequel Bossuet avait composé son ouvrage, pour se décider à ne point y attacher son nom. Il ne put d'ailleurs ignorer que cette *approbation* ne lui était demandée, *que pour arracher de lui une véritable rétractation sous un titre spécieux* ; et Bossuet lui-même ne le dissimula pas dans la suite. Il prévit et il dut prévoir que son refus allait l'engager dans une controverse très délicate et très animée avec un homme aussi imposant par son génie et ses talents, que par la considération dont il était environné. Il sentit qu'il avait deux objets indispensables à remplir, l'un pour l'intérêt de sa propre réputation, et l'autre pour celui de sa tranquillité.

Il crut donc devoir s'attacher d'abord à ne pas laisser subsister le plus faible nuage sur l'exactitude de sa doctrine et la sincérité de ses sentiments. Ce fut dans cette vue qu'il rédigea une explication très détaillée des trente-quatre articles d'Issy. Il exposa avec candeur ses maximes sur *la charité* et sur l'*oraison passive*. Il soumit cette explication au cardinal de Noailles et à M. Tronson ; l'un et l'autre avaient assisté

aux conférences d'Issy ; ils connaissaient les véritables principes de la matière, et l'esprit des trente-quatre articles qui étaient leur ouvrage. L'un et l'autre approuvèrent l'explication de Fénélon, et n'y remarquèrent aucune erreur. C'est un fait important qui n'a jamais été contesté; et une lettre manuscrite de M. Tronson (1) nous en offre la preuve.

Mais il restait à Fénélon un second objet à remplir, non moins important sous un autre rapport; c'était de prémunir l'esprit de madame de Maintenon contre les impressions que Bossuet chercherait à lui donner, en lui dénonçant le refus d'approuver son livre comme un indice certain de sa complicité avec madame Guyon : il mit un soin particulier à justifier les motifs de ce refus, en les exposant avec autant de franchise que de fermeté. Il réunit le 2 août 1696 à Issy, chez M. Tronson, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, et il leur lut son mémoire, dont nous avons la copie originale. On y remarque en tête ces mots écrits de la main de Fénélon : *Mémoire que je fis pour montrer que je ne devais pas approuver le livre de M. de Meaux, et que M. de Pâris fit approuver par madame de Maintenon.* Ce n'est pas sans intention que nous appuyons sur ces circons-

(1) Du 22 mars 1696.

tances. On verra que ce mémoire, qu'il adressa à madame de Maintenon, sous la forme d'une lettre, fut la principale pièce dont Bossuet se servit dans sa *relation du quiétisme*, pour traduire Fénélon devant le public comme complice, et, pour ainsi dire, comme fauteur de tous les égarements de madame Guyon (1).

Fénélon exposait dans ce mémoire les considérations impérieuses qui ne lui permettaient pas d'approuver le livre de Bossuet; mais il y prenait en même temps l'engagement formel de rendre compte au public de sa doctrine sur les matières contestées, et de soumettre cette espèce de profession de foi au jugement du cardinal de Noailles, de M. Tronson et des ecclésiastiques les plus vertueux et les plus éclairés du diocèse de Paris. Le cardinal de Noailles, l'évêque de Chartres, et madame de Maintenon elle-même, parurent convaincus de la force des raisons présentées par Fénélon, et l'engagement qu'il prenait, acheva de les convaincre de sa bonne foi.

(1) L'extrême étendue de ce mémoire ne nous a pas permis de l'insérer dans le corps de l'ouvrage; il aurait suspendu trop long-temps la suite des faits historiques; mais cette pièce est trop importante pour ne pas la mettre sous les yeux des lecteurs; on verra qu'elle se lie nécessairement à la suite des événements. On la trouvera aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. IV.

Fénélon, se confiant en leurs dispositions, se hâta d'annoncer à Bossuet sa détermination. Il était au moment de partir pour Cambrai ; et en partant, il remit le manuscrit de Bossuet au duc de Chevreuse, avec la lettre suivante (1) pour ce prélat :

Fénélon refuse d'approuver le livre de Bossuet.

« J'ai été très fâché, monseigneur, de ne » pouvoir emporter à Cambrai ce que vous » m'avez fait l'honneur de me confier; mais M. » le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expli- » quer ce qui m'a obligé à tenir cette conduite. » Il a bien voulu, monseigneur, se charger » aussi du dépôt pour le remettre ou dans vos » mains à votre retour de Meaux, ou dans » celles de quelque personne que vous aurez la » bonté de lui nommer. Ce qui est très certain, » monseigneur, c'est que j'irais au-devant de » tout ce qui peut vous plaire, et vous témoi- » gner mon extrême déférence, si j'étais libre » de suivre mon cœur en cette occasion. J'es- » père que vous serez persuadé des raisons qui » m'arrêtent, quand M. le duc de Chevreuse » vous les aura expliquées. Comme vous n'avez » rien désiré que par bonté pour moi, je crois » que vous voudrez bien entrer dans des raisons » qui me touchent d'une manière capitale; elles » ne diminuent en rien la reconnaissance, le

(1) Du août 1696.

» respect, la déférence et le zèle avec lesquels » je vous suis dévoué. »

Bossuet peint assez naturellement dans sa *relation du quiétisme*, l'impression que fit sur lui cette lettre de Fénélon, lorsqu'elle lui fut remise par le duc de Chevreuse. « Quoi! M. de » Cambrai va montrer que c'est pour soutenir » madame Guyon qu'il se désunit d'avec ses » confrères! Tout le monde va donc voir qu'il » en est le protecteur! ce soupçon qui le désho- » norait dans tout le public, va donc devenir » une certitude! quel serait l'étonnement de » tout le monde de voir paraître à la tête de » mon livre l'approbation de M. l'archevêque » de Paris et de M. de Chartres sans la sienne? » n'était-ce pas mettre en évidence le signe de » sa désunion d'avec ses confrères, ses consé- » crateurs, ses plus intimes amis? Quel scan- » dale! quelle flétrissure à son nom? de quels » livres voulait-il être le martyr? pourquoi » ôter au public la consolation de voir dans » l'approbation de ce prélat le témoignage so- » lennel de notre unanimité. »

Mécontentement de Bossuet.

Fénélon répondait qu'il n'était point le protecteur des erreurs de madame Guyon, mais son ami; l'interprète de ses véritables sentiments qu'il connaissait, mais non pas l'apologiste de ses expressions qu'il condamnait; que le public était instruit de ses relations d'amitié

avec elle, et ne pouvait être surpris de sa répugnance à flétrir une femme dont il jugeait les intentions pures et innocentes; qu'en refusant d'approuver l'ouvrage de Bossuet, il ne se séparait point de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qui n'exigeaient pas son concours et ne blâmaient point son refus; que sa foi et sa réputation n'étaient point attachées à l'ouvrage de l'un de ses collègues; qu'il en devait compte à l'église seule, et qu'il serait fidèle à remplir ce devoir sacré.

C'était en effet un engagement qu'il avait contracté. Cette obligation était devenue encore plus indispensable depuis son refus d'approuver le livre de Bossuet. L'archevêque de Paris, l'évêque de Chartres et madame de Maintenon n'avaient consenti à excuser son refus, qu'à condition qu'il donnerait une exposition publique de ses véritables sentiments.

Ce ne fut donc point par un élan indiscret que Fénélon provoqua les scandales et les malheurs dont son livre devint l'occasion et l'auteur la victime. Son vœu sincère eût été de continuer à garder le silence qu'il s'était prescrit sur ces matières. Il est possible que le chancelier d'Aguesseau n'ait pas été instruit de tous ces détails, lorsqu'il a écrit que Fénélon *s'était donné à lui-même la mission de*

purger le quiétisme de tout ce que cette secte avait d'odieux.

Fénélon compose son livre des Maximes des Saints.

Fénélon avait pris avec madame de Maintenon l'engagement de ne rendre son ouvrage public, qu'après l'avoir soumis à l'examen du cardinal de Noailles et de M. Tronson. C'est ce qu'il fit (1), « et il remit à ce prélat le manus» crit de *son explication des maximes des » saints sur la vie intérieure*. Cet ouvrage était » dans l'origine beaucoup plus étendu qu'il n'a » paru dans le livre imprimé ; il y avait mis » tous les principaux témoignages de la tradi» tion. Le cardinal de Noailles le trouva trop » long ; par déférence pour lui, Fénélon l'abré» gea ; il le rapporta en cet état au cardinal de » Noailles, qui le relut encore avec lui, et » l'abbé de Beaufort, principal grand vicaire » du diocèse de Paris. Non content de ce pre» mier examen, Fénélon laissa son manuscrit » entre les mains du cardinal de Noailles ». Il lui écrivit même pour provoquer de sa part l'examen le plus rigoureux. « Rien ne presse, » monseigneur, pour donner au public l'ou» vrage que vous lisez. Vous savez mieux que » personne ce qui m'a engagé à le faire.... C'est » de bonne foi que je me suis livré à vous pour » supprimer, retrancher, corriger, ajouter ce

Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles, 17 octobre 1696. (Manuscrits.)

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» que vous croirez nécessaire. Encore une fois, » je ne presse ni ne retarde ; c'est à vous, monseigneur, à décider..... à l'égard du choix » d'un homme qui puisse vous aider dans un » si grand travail, vous savez que je vous ai » donné tout pouvoir sur moi et sur mon ouvrage.

» (1) Le cardinal de Noailles garda le manuscrit de Fénélon environ trois semaines, et » le lui rendit, en lui montrant des coups de » crayon qu'il avait donnés dans tous les endroits qui lui parurent devoir être retouchés » pour une plus grande précaution; Fénélon » retoucha en sa présence tout ce qu'il avait » marqué, et il le fit précisément comme ce » prélat l'avait désiré. Le cardinal de Noailles, » touché de tant de confiance, ne put s'empêcher de dire peu de jours après au duc de » Chevreuse, qu'il ne trouvait à M. de Cambrai qu'un défaut, celui d'être trop docile. »

Fénélon a publié ces faits à la face de toute la France et de toute l'Europe, et le cardinal de Noailles ne les a jamais contredits (2). « Il » a seulement prétendu qu'il avait représenté à » Fénélon que le *projet était hardi ;* mais malgré la *hardiesse du projet*, il en approuva

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

(2) Ibid.

» l'exécution, et jugea le *livre correct et utile.*
» Il refusa à la vérité de lui donner son approbation par écrit, mais ce fut uniquement parce qu'il avait des mesures à garder avec Bossuet, dont il avait promis d'approuver le livre. »

Fénélon fit plus encore (1); « le cardinal de Noailles désira qu'il montrât son ouvrage à quelque théologien de l'école, qui fût plus rigoureux que lui. Fénélon se rendit avec empressement à son vœu; il prévint même sa pensée, en lui proposant pour examinateur M. Pirot, docteur de Sorbonne, homme aussi savant que judicieux, examinateur habituel de tous les livres et de toutes les thèses de théologie, le même qui avait travaillé sous M. de Harlai, à la censure de madame Guyon, qui avait été chargé de l'interroger, qui était peu prévenu pour elle et pour sa doctrine, qui était dévoué depuis long-temps à Bossuet, et qui alors même était occupé à examiner l'ouvrage que ce prélat allait publier.

» L'archevêque de Cambrai se renferma avec M. Pirot, et ils examinèrent ensemble le livre si court *des Maximes des saints*, en trois séances de quatre ou cinq heures chacune. M. Pirot avait un manuscrit devant les

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» yeux, et Fénélon en tenait un autre semblable; ils lisaient ensemble; M. Pirot arrêtait Fénélon sur les moindres difficultés, et Fénélon changeait sans peine tout ce qu'il vou-lait. M. Pirot finit par déclarer *que ce livre était tout d'or;* et le cardinal de Noailles écrivit quelques jours après à Fénélon et à M. Tronson, que M. Pirot *était charmé de cet examen.* »

Nous avons entre les mains un manuscrit de M. Pirot lui-même, qui constate la vérité de tous ces faits.

Fénélon avait également communiqué son ouvrage à M. Tronson, qui l'avait examiné avec une attention particulière (1), avait fait des observations judicieuses, et persistait à penser, avec le cardinal de Noailles, *qu'il était correct et utile.*

Après tant de précautions, après avoir déféré avec tant de docilité à toutes les observations que les hommes les plus vertueux et les plus éclairés du clergé de Paris avaient fait subir à son ouvrage, Fénélon devait naturellement se croire à l'abri de toute censure. Il eut au moins le droit de penser et de dire (2) : « Qui

(1) Lettre de M. Tronson à l'évêque de Chartres, 24 février 1697. Manuscrits.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

» est-ce qui ne voit pas la candeur et la simplicité avec laquelle je ne craignais que de me tromper et d'être flatté. Ne choisissais-je pas tous ceux qui pouvaient être le plus en garde contre moi, et me redresser si je n'établissais pas assez précisément toutes les vérités, et si je ne condamnais pas avec assez de précautions toutes les erreurs? N'était-ce pas vouloir être uni de sentiments avec M. de Meaux, lors même que ses préventions, son procédé, et les discours de ses amis m'avaient mis hors d'état d'agir de concert avec lui. Je ne proposais point à M. l'archevêque de Paris et à M. l'évêque de Chartres d'adoucir leurs censures contre madame Guyon, ni d'ébranler les trente-quatre articles. Je ne voulais point les empêcher d'approuver le livre de M. de Meaux; je voulais seulement pour ma conduite particulière prendre les conseils des autres, ne pouvant plus demander ceux de M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque de Chartres n'avaient-ils pas paru persuadés par les raisons de mon mémoire (1) que je pouvais me dispenser d'approuver son livre? Il est vrai que M. de Meaux aurait pu aider, par ses lumières, M. l'archevêque de Paris et les autres doc-

(1) Du 2 août 1696.

» teurs dans l'examen de mon livre ; mais aussi » il aurait pu les embarrasser par ses préven- » tions. Je n'avais que trop éprouvé combien » ce prélat était préoccupé ; n'y avait-il au » monde que lui seul qui fût capable d'exami- » ner mon livre ? M. l'archevêque de Paris, » M. Tronson, M. Pirot, étaient-ils si faciles » à séduire, eux qui devaient être si bien aver- » tis, et si précautionnés contre mes préven- » tions ? Quand même ils auraient cru avoir » besoin de quelques secours, n'en pouvaient- » ils trouver ailleurs qu'en M. de Meaux ? man- » quait-on dans Paris de théologiens capables » de dire tout ce qui est essentiel au dogme sur » la charité et sur l'espérance ? ce prélat de- » vait-il montrer tant de vivacité sur ce que » je consultais les autres sans le consulter ? y » a-t-il rien de plus libre que la confiance ? Ah ! » qu'importe que je fisse les choses sans lui, » pourvu que je ne les fisse pas mal ? Supposé » même que je me fusse éloigné de lui mal à » propos, il devait ménager ma faiblesse, et » être ravi que les autres me menassent douce- » ment au but. C'est ainsi qu'on est disposé » quand on se compte pour rien, et qu'on ne » recherche que la vérité et la paix. Tout au » contraire, M. de Meaux regarde comme un » outrage que j'ai voulu lui faire, en consul- » tant les autres sans le consulter ; ne le con-

» sidérer pas, c'est rompre l'unité, c'est faire
» un scandale, c'est attaquer les censures;
» c'est éluder les articles, c'est défendre ma-
» dame Guyon. »

Rassuré par toutes les précautions qu'il avait prises, pour donner à l'exposition de ses principes toute l'exactitude qu'on avait droit de lui demander, Fénélon partit pour Cambrai (1); en partant il prévint le cardinal de Noailles qu'il allait livrer son ouvrage à l'impression. Ce prélat, loin de s'y opposer, parut seulement désirer « qu'il ne devînt public qu'après celui » de Bossuet, qu'on était alors occupé d'impri- » mer. » Fénélon y consentit avec empressement, et recommanda de la manière la plus formelle, le jour même de son départ, à son ami le duc de Chevreuse, qui s'était chargé de veiller à l'impression, de ne le publier que de l'aveu du cardinal de Noailles; par malheur, le duc de Chevreuse supposa trop légèrement que Bossuet aurait le crédit d'arrêter la publication du livre de Fénélon, si on la différait plus longtemps; il se hâta de prévenir le cardinal de Noailles de cet incident inattendu, et le pria de le dégager de la promesse que Fénélon lui avait faite. Le cardinal ne crut devoir ni y consentir, ni s'y opposer; il se contenta de

(1) Vers le 15 décembre 1696.

» à éclater l'un contre l'autre (1), comme les » choses paraissaient s'y disposer, cela ferait un » grand scandale, qui retomberait apparem- » ment sur M. de Cambrai. »

On doit voir que les dispositions de Bossuet n'étaient rien moins que pacifiques, et qu'il était à peu près décidé à attaquer Fénélon, avant même que Fénélon se fût expliqué. C'est ainsi que l'archevêque de Cambrai se trouva engagé, malgré lui, dans une longue suite de controverses, aussi opposées à son caractère qu'aux habitudes de sa vie.

On demandera pourquoi il s'était refusé à soumettre son livre à l'examen de Bossuet ; ce qui eût été le véritable moyen de prévenir toutes les discussions ultérieures. Fénélon en a donné les raisons : nous les soumettons au jugement des lecteurs.

» (2) J'aurais souhaité pouvoir faire exami- » ner mon livre par M. de Meaux ; mais quelle » apparence de lui demander son approbation, » pendant que j'étais réduit à lui refuser la » mienne. D'ailleurs je savais, par des voies » certaines, combien il était piqué de mon re- » fus, et qu'il éclatait presque ouvertement. » Il disait à ses amis particuliers : est-ce là cette

(1) Manuscrits.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

» soumission que M. de Cambrai m'avait pro-
» mise pour rétracter toutes ses erreurs ? » Ils étaient d'ailleurs entièrement opposés sur la question principale de toute cette controverse. Fénélon soutenait l'amour entièrement pur et désintéressé ; Bossuet pensait que la charité, comme charité, doit toujours être fondé sur l'espérance de la béatitude surnaturelle.

Fénélon publie le livre des Maximes des saints.

Quoi qu'il en soit, le fameux livre de Fénélon, intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, fut rendu public par les soins peut-être trop empressés de ses amis vers la fin de janvier 1697, et parut avant celui de Bossuet.

Il est assez curieux de connaître la première impression que produisit le livre de Fénélon sur Bossuet, et nous la retrouvons dans une lettre particulière de Bossuet à l'évêque de Chartres, et que l'évêque de Chartres renvoya à M. Tronson.

Lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres, 13 février 1697. (Manuscrits.)

« J'ai vu M. de Pâris, j'ai vu M. de Cam-
» brai, et je n'ai rien appris de nouveau. Le
» *livre* fait grand bruit, et je n'ai pas ouï nom-
» mer une personne qui l'approuve. Les uns
» disent qu'il est mal écrit ; les autres, qu'il y
» a des choses très hardies ; les autres, qu'il y
» en a d'insoutenables ; les autres, qu'il est
» écrit avec toute la délicatesse et toute la pré-

» caution imaginable, mais que le fonds n'en
» est pas bon; les autres, que dans un temps
» où le faux mystique fait tant de mal, il ne
» fallait écrire que pour le condamner, et aban-
» donner le vrai mystique à Dieu; ceux-là
» ajoutent que le vrai est si rare et si peu né-
» cessaire, et que le faux est si commun et si
» dangereux, qu'on ne peut trop s'y opposer.
» Je souhaite de tout mon cœur que Dieu mène
» tout à sa gloire. On se pare fort de M. Tron-
» son, et je ne sais si ce que vous appelez *sa-*
» *gesse* en lui, n'est pas *un trop grand ména-*
» *gement.* »

L'opinion publique ne tarda pas à se prononcer contre le livre *des Maximes des saints* avec une véhémence qui dut singulièrement étonner Fénélon. Sa seule consolation dut être le témoignage qu'il pouvait se rendre de n'avoir rien négligé pour préserver l'exposition de ses sentiments de toute atteinte à la pureté de la doctrine et de la morale.

Ce fut alors que Louis XIV fut instruit pour la première fois de la diversité d'opinions qui existait entre les évêques les plus recommandables de sa cour; car tels étaient ces hommes estimables, qu'au milieu même de leurs controverses, ils s'étaient attachés depuis trois ans, à en dérober le secret à la connaissance du public, et à l'inquiétude du souverain. Mais

enfin madame de Maintenon crut ne pouvoir dissimuler plus long-temps l'éclat fâcheux que faisait dans le public le livre *des Maximes des saints.*

Fénélon n'était point défendu dans le cœur de Louis XIV par aucun sentiment de goût et de préférence ; « soit qu'il craignît naturelle- » ment, comme le soupçonne le chancelier » d'Aguesseau (1), les esprits d'un ordre su- » périeur, soit qu'une certaine singularité, et » quelque chose d'extraordinaire (que ce ma- » gistrat se plaît à supposer dans le caractère » et dans les manières de Fénélon) n'eût pas » plu au roi, dont le goût se portait de lui- » même au simple et à l'uni, soit enfin que Fé- » nélon, voulant paraître se renfermer dans » ses fonctions, eût évité, par une politique » profonde, de s'insinuer dans la familiarité » du roi, ou qu'il eût désespéré peut-être d'y » réussir, il est au moins bien certain que » Louis XIV n'a jamais paru le goûter, et qu'il » n'eut aucune peine à le sacrifier. »

Avec de pareilles dispositions, la prévention de Louis XIV dut encore s'accroître, en voyant Bossuet *venir lui demander pardon de ne lui avoir pas révélé plutôt le fanatisme de son*

(1) Mémoires du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, page 171.

confrère (1). Louis XIV n'était point obligé d'avoir une opinion sur une question de théologie; mais un prince aussi religieux, aussi déclaré contre toutes les nouveautés, devait être justement alarmé, en voyant un évêque du rang, de l'âge et de la considération de Bossuet, un évêque qu'il regardait avec raison comme l'oracle de l'église de France, forcé par un devoir sacré de venir dénoncer lui-même celui de ses confrères qu'il avait paru jusqu'alors le plus affectionner. Louis XIV dut naturellement croire le mal encore plus grand, et Fénélon encore plus coupable qu'il n'était.

Il est inutile d'examiner s'il n'eût pas été plus convenable à Bossuet, comme beaucoup de personnes l'ont pensé avec Fénélon, de dire simplement au roi (2) : « Je crois voir dans le » livre de M. de Cambrai des choses où il se » trompe dangereusement, et auxquelles je » crois qu'il n'a pas fait assez d'attention; mais » il attend des remarques que je lui ai promises. » Nous éclaircirons avec une amitié cordiale » ce qui pourrait nous diviser, et on ne doit » pas craindre qu'il refuse d'avoir égard à mes » remarques, si elles sont bien fondées. Un tel

(1) Réponse à la relation du quiétisme. Vie de Fénélon, par Ramsay et le marquis de Fénélon.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

» discours aurait rassuré le roi, aurait fait » taire tous les critiques, aurait arrêté le scan» dale, et préparé un éclaircissement néces» saire à l'édification de l'église. »

Ce fut au moment de cette effervescence que Fénélon revint à Paris, et il eut lieu de reconnaître qu'elle était encore supérieure à l'idée qu'il avait pu s'en former. Ses amis les plus chers paraissaient eux-mêmes accablés sous le poids de la prévention générale. Madame de Maintenon peint cette disposition de tous les esprits dans une lettre au cardinal de Noailles (1). « J'ai vu nos amis (M. de Beauvilliers » et Fénélon); nous avons été fort embarrassés » les uns des autres. M. l'archevêque de Cam» brai me parla un moment en particulier; il » sait le mauvais effet de son livre, et le défend » par des raisons qui me persuadent de plus en » plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, » qui a peut-être trop compté sur ses propres lu» mières. Il me dit que le P. de la Chaise lui avait » rendu compte d'une conversation qu'il avait » eue avec le roi, après laquelle il ne pouvait » se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord » de tout; mais par les dispositions que je vois » dans le roi, M. de Cambrai aura peu de satis» faction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi

(1) Du 21 février 1697.

» un moment à M. le duc de Beauvilliers, qui » me montra sa peine du silence du roi. J'ai fait » ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le » prévenir; mais on ne veut point, et cette » conversation ne sera pas moins froide que » l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée » par moi; elle est dans le cœur du roi sur » toutes les nouveautés; je vois bien qu'on me » l'imputera; mais je vous dois la vérité, mon- » seigneur, et je vous la dis; du reste, je suis » prête à faire mon devoir dans une occasion si » importante. Je n'ai point vu M. de Meaux, » quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. » J'ai pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire » qu'il ne m'a point vu pendant tout ce va- » carme : on dit qu'il est grand. »

On a peine à comprendre comment on a pu supposer à Fénélon des vues d'ambition dans l'affaire du quiétisme. On a vu que Louis XIV avait naturellement peu de goût pour lui. Ses amis les plus chers et les plus dévoués étaient des hommes paisibles, retirés, étrangers à toutes les intrigues. Tous ses moyens d'ambition, s'il en avait eu, reposaient sur l'amitié de madame de Maintenon, et madame de Maintenon s'était ouvertement déclarée contre ses opinions. Les deux hommes (1) qui influaient le plus sûr ses

(1) L'évêque de Chartres et le cardinal de Noailles.

sentiments dans ces sortes de matières, étaient encore plus prévenus qu'elle-même contre les idées de spiritualité de Fénélon. Il est donc bien évident, qu'en s'obstinant à suivre la marche qu'il s'était tracée, il allait directement au but contraire à celui qu'on a voulu lui supposer. Les ennemis mêmes de Fénélon lui accordent un esprit supérieur, et lui attribuent toute l'adresse et toute la souplesse d'un habile courtisan. Comment peuvent-ils, d'après une pareille opinion, lui prêter des fautes de conduite, dont l'homme le plus médiocre et le plus étranger à la science de la cour, n'aurait jamais pu se rendre coupable.

On est fâché de voir un homme aussi grave et aussi judicieux que le chancelier d'Aguesseau paraître adopter avec trop d'indifférence ces imputations indiscrètes. Nous avons rapporté l'éloge brillant qu'il fait *dans les mémoires de la vie de son père*, de l'esprit et des talents de Fénélon; mais il le termine en se rendant l'interprète trop docile des adversaires de l'archevêque de Cambrai.

« (1) Un naturel si heureux, dit le chancelier d'Aguesseau, en parlant de Fénélon, fut » perverti comme celui du premier homme par » la voix d'une femme, et ses talents, sa for-

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII.

» tune, sa réputation même, furent sacrifiés, » non à l'illusion des sens, mais à celle de l'es- » prit. On vit ce génie si sublime se borner à » devenir le prophète des mystiques et l'oracle » du quiétisme. Ebloui le premier par l'éclat » de ses lumières, et éblouissant ensuite les au- » tres, suppléant au défaut de science par la » beauté de son esprit, fertile en images spé- » cieuses et séduisantes, plutôt qu'en idées » claires et précises, voulant toujours paraître » philosophe ou théologien, et n'étant jamais » qu'orateur, caractère qu'il a conservé dans » tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume » jusqu'à la fin de sa vie; effrayé des excès de » Molinos que son cœur détestait, et que la pu- » reté de ses mœurs ne désavouait pas moins; » mais trompé par la prévention de son esprit, » qui avait saisi fortement une fausse idée de » perfection, il forma le dessein hasardeux de » condamner les conséquences, sans abandon- » ner le principe, et il osa se donner à lui- » même la mission de purger le quiétisme de » tout ce que cette secte avait d'odieux, de le » renfermer dans ses véritables bornes, de faire » le personnage d'interprète, et comme de mé- » diateur entre les mystiques et les autres théo- » logiens, d'apprendre aux uns et aux autres la » force des mots dont ils se servaient, et de se

» rendre par-là comme l'arbitre suprême de la » dévotion.

» Est-il vrai que, voyant le roi se tourner en» tièrement du côté de la religion, les person» nes les plus puissantes à la cour se confor» mer, au moins en apparence, au goût du » souverain, et la dévotion devenir l'instru» ment de la fortune; il ait eu la pensée de join» dre la politique à la mysticité, et de former, » par les liens secrets d'un langage mystérieux, » une puissante cabale, à la tête de laquelle il » serait toujours par l'élévation et l'insinuation » de son esprit, pour tenir dans sa main les res» sorts de la conscience, et devenir le premier » mobile de la cour, ou dès le vivant du roi » même, ou du moins après sa mort, par le » crédit du duc de Bourgogne, qui avait un » goût infini pour lui? c'est le jugement que » bien des gens en ont porté, et qu'il faut re» mettre au souverain scrutateur de l'esprit et » du cœur humain; tout ce que l'on en peut » dire, est que, si ce jugement ne semble pas » téméraire, l'archevêque de Cambrai ne fut » pas plus heureux en politique qu'en théolo» gie, puisque sa doctrine fut condamnée, et » sa fortune détruite par les moyens mêmes » qu'il avait pris pour l'élever. »

Madame de Maintenon, bien plus à portée

de connaître Fénélon par l'habitude de ses relations avec lui, et par la finesse de son tact et de son esprit, en jugeait bien autrement que le chancelier d'Aguesseau, dans le temps même où elle était le plus prévenue contre lui. « Quant » au retour de M. de Cambrai, écrivait-elle au » cardinal de Noailles (1), il n'y a que Dieu » qui puisse le faire. Il croit soutenir la religion » en esprit et en vérité; s'il n'était pas trompé, » il pourrait revenir par des raisons d'intérêt; » je le crois prévenu de bonne foi : il n'y a donc » plus d'espérance. »

On pourrait être étonné de l'espèce de sévérité avec laquelle le chancelier d'Aguesseau juge les pensées les plus secrètes de Fénélon, si ce respectable magistrat n'eût pas révélé lui-même, sans s'en apercevoir, les motifs de cette disposition; tel est au moins l'avantage que l'on peut recueillir des préventions des hommes sincères et vertueux. N'étant point inspirés par un sentiment d'envie ou d'intérêt, ils ne cherchent point à voiler avec art leurs motifs secrets; ils les laissent pénétrer avec candeur, et ils offrent par leur sincérité même le moyen de se prémunir contre l'autorité, que leur vertu donnerait à leur témoignage; ce fut uniquement la piété filiale qui dicta au chancelier

(1) 13 juillet 1697.

d'Aguesseau quelques-uns de ces jugements, dont nous ne craindrions pas d'appeler à son équité naturelle. Il a eu soin de nous y inviter, pour ainsi dire, en déposant dans ses mémoires les griefs que son père croyait avoir contre le duc de Beauvilliers, ami si déclaré de Fénélon. M. d'Aguesseau père était persuadé que M. de Beauvilliers avait contribué à l'écarter de la place de chancelier de France, et il était difficile qu'un fils aussi tendre, et pénétré d'un respect si religieux pour son père, ne conservât pas un peu d'éloignement pour M. de Beauvilliers et ses amis. Ce sentiment, dont le chancelier d'Aguesseau ne se rendait peut-être pas compte à lui-même, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur ce qui a pu lui échapper contre M. de Beauvilliers, Fénélon, l'évêque de Chartres, St.-Sulpice et contre tout ce qui tenait à cette partie de la cour et du clergé. Il y a d'ailleurs une observation générale à faire sur tous les mémoires écrits à cette époque. Les malheureuses divisions, qui existaient au sujet des affaires de la religion, toujours mêlées alors aux affaires du gouvernement, avaient partagé presque tous les hommes de mérite en deux classes, les élèves des jésuites et ceux de Port-Royal. Les amis et les ennemis de ces deux écoles, ceux mêmes d'entre eux qui se rendaient mutuellement justice sur

tout ce qui appartient à la vertu et à l'honneur, n'étaient pas toujours exempts de cette sorte de prévention qu'on puise nécessairement à l'école de ses premiers instituteurs. L'éducation du chancelier d'Aguesseau était l'ouvrage des amis de Port-Royal, et Fénélon devait la sienne à St.-Sulpice, plus attaché aux jésuites. A cette époque, les principes de l'institution, qu'on avait reçue dans sa jeunesse, décidaient assez ordinairement l'opinion à laquelle on se conformait le reste de sa vie sur les questions théologiques, et malheureusement les opinions sur les personnes prenaient la teinte des opinions sur la doctrine. On est assez disposé à être sévère pour ceux qui ne pensent pas comme nous, et indulgent pour ceux qui professent nos principes (1).

(1) Si l'expérience ne nous montrait fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publique est facile à s'exalter sur les questions les moins accessibles à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, on pourrait s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de chaleur avec laquelle les courtisans et les gens du monde prirent parti dans une controverse si abstraite et si étrangère à leurs idées habituelles. Il n'y eut pas jusqu'au célèbre Labruyère qui ne se crut obligé d'écrire sur une question de théologie; il avait composé des *Dialogues sur le quiétisme*, qui ne parurent qu'après sa mort, par les soins de l'abbé Dupin. Labruyère devait à Bossuet sa place chez M. le prince de Condé; et une juste admiration, réunie à la reconnaissance, ne lui permettait pas d'hésiter entre Bossuet et Fénélon.

Nous aurons plus d'une occasion de reconnaître la justesse de cette observation dans la suite de l'histoire de Fénélon. Cependant on doit convenir que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent dès le premier moment contre son livre *des Maximes des saints*, ne parurent tenir à aucun esprit de parti. Ses amis les plus chers et les plus *estimables*, ceux mêmes qui pensaient comme lui sur d'autres points, ne craignirent pas de lui montrer avec sincérité leur chagrin et leur douleur sur une doctrine qui allait l'exposer aux plus violentes contradictions. Nous avons une lettre de l'abbé Brisacier à Fénélon lui-même (1), où la vertu, la vérité, la simplicité, le respect, l'amour et la douleur s'expriment dans le langage le plus touchant. On répandit en même temps dans le public une lettre du célèbre abbé de Rancé à Bossuet, dont les expressions n'étaient pas, à beaucoup près, aussi convenables et aussi mesurées, et qui parurent très déplacées dans la bouche d'un religieux, en parlant d'un archevêque aussi recommandable que Fénélon (2).

Un malheur, d'un genre bien différent, mais

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du deuxième livre, n°. V.

(2) Nous ne rapportons ni la lettre de l'abbé de Rancé, ni celle de Fénélon, quelque intéressantes qu'elles soient, pour ne pas suspendre la suite des faits historiques.

qui aurait pu affecter vivement tout autre que Fénélon, vint se réunir aux orages qui s'élevaient autour de lui, et qui prenaient chaque jour un caractère plus menaçant. Le feu consuma en quelques heures son palais de Cambrai, tous ses meubles, tous ses livres, tous ses papiers. Il en apprit la nouvelle, non avec une indifférence affectée, mais avec la douceur et la sérénité habituelle de son âme. L'abbé de Langeron, instruit de cet évènement, courut à Versailles pour en prévenir Fénélon; il le trouva causant tranquillement avec ses amis; il crut qu'il ignorait encore ce malheur, et il voulut le lui apprendre avec une espèce de ménagement. « Je le savais, mon cher abbé, » répondit Fénélon; il vaut mieux que le feu » ait pris à ma maison qu'à la chaumière d'un » pauvre laboureur, » et il reprit avec la même égalité la conversation que l'abbé de Langeron avait interrompue (1), mais ses amis, les amis de la religion, des sciences et des lettres, déplorèrent la perte d'un grand nombre de manuscrits intéressants, qui avaient servi de ma-

Un incendie consume le palais de Fénélon.

(1) L'auteur des mémoires de madame de Maintenon suppose que Fénélon reçut cette nouvelle le même jour que l'ordre du roi qui le reléguait dans son diocèse. Il se trompe; l'incendie du palais de Cambrai arriva au mois de février 1697, et Fénélon ne reçut l'ordre de quitter la cour qu'au mois d'août suivant.

tériaux à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, ou qui avaient été le travail des plus belles années de sa vie.

Bossuet publie son instruction sur les états d'oraison.

Bossuet avait publié son instruction sur *les Etats d'oraison* environ un mois après que le livre de Fénélon eût paru ; il l'avait appuyé de l'approbation du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, conçue dans les termes les plus magnifiques ; l'ouvrage était en effet digne de la réputation de son illustre auteur. Il avait coûté dix-huit mois de travail à Bossuet, et on doit bien croire qu'un ouvrage, dont Bossuet s'était occupé avec tant de persévérance, devait être, comme il l'était en effet, un modèle d'érudition et de sagacité.

Si Fénélon avait été dans le cas d'observer, pendant les conférences d'Issy, que Bossuet n'avait qu'une notion assez vague et assez superficielle des questions de spiritualité et des auteurs qui en avaient traité ; la lecture de l'instruction de ce prélat *sur les Etats d'oraison* dut lui prouver qu'il n'avait fallu que dix-huit mois à Bossuet pour se rendre maître dans cette science, la saisir dans son origine et dans ses progrès, dans ses principes et dans ses conséquences, la soumettre à des règles fixes et certaines, démêler ce qu'elle peut avoir de vrai et de faux, d'utile et de dangereux, se soutenir invariablement dans cette juste me-

sure, qui lui permettait de respecter dans les auteurs, qui en ont parlé, ce qu'ils ont pu dire d'exact et d'édifiant, excuser en quelques-uns l'irrégularité ou l'exagération des expressions en faveur de leurs intentions, et foudroyer impitoyablement tous ceux qui avaient voulu emprunter le masque de la piété pour propager des maximes dangereuses et des conséquences révoltantes. Cet ouvrage est resté parmi les théologiens comme la véritable règle à laquelle on doit s'attacher pour la croyance, et se conformer pour la pratique. D'ailleurs Bossuet y laisse assez d'aliments à la piété sincère et affectueuse, pour se nourrir sans danger de tout ce qui peut élever l'âme au degré de perfection compatible avec la faiblesse humaine, et se borne à lui interdire ces illusions trompeuses, qui peuvent séduire les imaginations trop vives, ou pervertir les cœurs corrompus.

Il était difficile, qu'en traitant toutes ces questions, et surtout en les traitant dans des circonstances où elles avaient excité des inquiétudes fondées, Bossuet pût se dispenser de parler des auteurs, dont les écrits avaient donné lieu à de justes reproches. Il parlait donc des ouvrages de madame Guyon; il en citait des passages nombreux; il en révélait les conséquences absurdes et condamnables; mais, en même temps, il évitait d'accuser ses intentions,

ou de jeter des soupçons sur sa personne. Il ne faisait à cet égard que ce qu'avait fait l'évêque de Chartres quinze mois auparavant. Mais pourquoi Bossuet exigeait-il de Fénélon ce que l'évêque de Chartres n'avait pas même jugé convenable de lui demander.

Fénélon instruit de la chaleur avec laquelle Bossuet s'élevait contre son livre, en y mêlant des accusations qui tendaient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse dans les procédés, crut que son honneur exigeait d'abord qu'il se justifiât sur des points si faciles à éclaircir, puisqu'il n'était question que de faits. Il prit, pour y parvenir, la voie la plus courte et la plus simple, ce fut de prier madame de Maintenon de vouloir bien l'entendre en présence du cardinal de Noailles. Ce prélat était le seul témoin de tous les faits relatifs au livre de Fénélon, puisqu'il ne l'avait composé, réformé, et fait imprimer que de concert avec lui.

Cette conférence eut lieu à St.-Cyr (1), en présence de madame de Maintenon, du cardinal de Noailles et du duc de Chevreuse. Mais elle ne servit qu'à embarrasser madame de Maintenon, et à dépiter le cardinal de Noailles. Il ne pouvait contester aucun des faits sur les-

(1) A la fin de février 1697. Nous en avons le manuscrit original.

quels Fénélon interpellait son témoignage ; et ces faits rendaient plus sensibles ses variations. D'ailleurs ce prélat, dont la douceur ressemblait un peu à la faiblesse, était entraîné par l'ascendant de Bossuet, et embarrassé de justifier sa propre conduite au sujet du livre de Fénélon, depuis qu'il le voyait si violemment attaqué.

Bossuet avait d'abord paru se borner à faire rectifier par Fénélon lui-même ce qu'il pouvait y avoir d'inexact dans le livre *des Maximes des saints*. C'était dans cette disposition qu'il avait annoncé *qu'il donnerait en secret ses remarques à Fénélon comme à son intime ami ;* mais depuis qu'il se voyait secondé par l'opinion publique, soit qu'il l'eût dirigée, soit qu'elle n'eût fait que se ranger de son côté ; depuis qu'il se sentait appuyé du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres et de madame de Maintenon, il ne dissimulait plus son intention d'arracher à Fénélon une rétractation absolue.

Fénélon soumet au pape le jugement de son livre.

Cependant trois mois s'étaient déjà écoulés, et Bossuet n'avait point encore communiqué à Fénélon ces *remarques* annoncées et attendues depuis si long-temps. Il prit alors le parti de soumettre son livre au jugement du pape par une lettre du 27 avril 1697 ; mais il ne fit cette

démarche qu'avec l'autorisation du roi (1), et après avoir fait mettre sous les yeux de ce prince, par le duc de Beauvilliers, le modèle de la lettre qu'il se proposait d'écrire à sa sainteté.

Cette démarche, qui paraissait devoir saisir le saint-siège du jugement de toute l'affaire, n'avait point ralenti l'activité de Bossuet.

Il semble que Fénélon ayant porté à Rome la décision de tous les points de cette controverse, avec le consentement et l'approbation du roi; ayant en même temps pris l'engagement formel de se soumettre au jugement qui interviendrait, aurait pu se dispenser de répondre à toutes les interpellations de Bossuet. Il aurait évité par cette méthode des discussions personnelles, dont on sut profiter pour achever de le perdre entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. Il est vraisemblable que par cette conduite circonspecte et mesurée, il serait parvenu à n'avoir pour adversaire déclaré que Bossuet seul, et à l'isoler du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres, qui auraient attendu avec respect et en silence le jugement du pape.

(1) Nous avons la lettre manuscrite qui porte cette autorisation.

Mais un désir estimable de conciliation, et la conviction pleine et entière où était Fénélon, qu'il lui suffirait d'expliquer à ses collègues ses véritables sentiments, pour calmer leurs inquiétudes, lui persuadèrent qu'il parviendrait à un but si désirable, en soumettant encore son livre à l'examen des théologiens les plus exacts et les plus éclairés. Ce fut cette disposition qu'il crut devoir communiquer à Louis XIV dans une lettre du 11 mai 1697 (1). « Il y a trois » mois et demi, y disait Fénélon, que M. de » Meaux me fait attendre ses remarques ; il » m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait » qu'à moi, et tout au plus à MM. de Pâris et » de Chartres. Cependant il les a communiquées » à diverses autres personnes : pour moi, je n'ai » pu jusqu'ici les obtenir. »

Fénélon écrit à Louis XIV.

Dans le moment même où Fénélon écrivait cette lettre au roi, il se passait une scène à St.-Cyr, qui dût le confirmer de plus en plus dans l'idée qu'on était parvenu à le décréditer entièrement dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. On renvoya de ce monastère trois des religieuses qu'on soupçonnait être les plus attachées à ses maximes. Louis XIV, pour manifester hautement son opposition à toutes les

On renvoie de St.-Cyr trois religieuses.

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. VI.

nouveautés, se rendit lui-même à St.-Cyr, et déclara devant toute la communauté assemblée, qu'il ne souffrirait jamais qu'elles rentrassent dans cette maison. Il s'exprima même d'une manière qui montra jusqu'à quel point il était prévenu et indisposé contre Mme. Guyon et ses partisans.

Parmi ces religieuses, était madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, et pour qui madame de Maintenon avait eu long-temps une prédilection si particulière. On lui laissa la liberté de choisir le diocèse où elle préférerait de se retirer; elle demanda et obtint d'être placée à Meaux, sous la direction de Bossuet. On a vu qu'elle avait déjà eu une correspondance assez suivie avec lui. Elle n'eut qu'à se louer, sous tous les rapports, de l'intérêt tendre et paternel, de l'indulgence et du zèle qu'il mit à adoucir ses peines. Nous avons un manuscrit de madame de la Maisonfort, où l'on voit qu'après la mort de Bossuet, Fénélon avait désiré d'être instruit en détail de toute la conduite de ce prélat en cette circonstance; et c'est à Fénélon lui-même que madame de la Maisonfort en adresse le récit; ainsi ce témoignage ne peut pas être suspect. On y voit les détails les plus touchants de la bonté assidue avec laquelle Bossuet s'arrachait à ses études et à ses occupations de tous les genres, pour répandre des con-

solations dans le cœur d'une simple religieuse malheureuse et affligée. Elle rapporte que Bossuet lui disait : « C'est la grande mode de trou» ver beaucoup d'esprit à M. de Cambrai : on a » raison ; il brille d'esprit, il est tout esprit; il » en a bien plus que moi. » Mais ce qu'il y a d'assez remarquable, c'est que dans ses pratiques de piété, et dans la direction de sa conscience, Bossuet ne changea rien absolument à la méthode que Fénélon lui avait prescrite.

M. de Beauvilliers est menacé de perdre sa place.

Dans le temps même où on renvoyait de St.-Cyr les religieuses soupçonnées d'être trop prévenues pour la doctrine de Fénélon, le plus cher, le plus respectable de ses amis était exposé à un violent orage; la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles ne permet pas de douter qu'elle n'eût alors le projet de faire renvoyer M. de Beauvilliers. Une lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson ne laisse aucune incertitude à cet égard.

Lettre de M. de Beauvilliers à M. Tronson, 15 avril 1697. (Manuscrits)

Il lui écrivait : « On cherche, monsieur, à me » faire chasser d'ici, et on y parviendra si ma» dame de Maintenon continue dans l'opposi» tion où elle est pour moi. Je ne sens rien qui » la mérite, et je crois que Dieu demande de » moi que je ne sorte point de l'état où il m'a » mis, sans avoir fait de ma part ce qui se peut. » Je vous prie, monsieur, d'engager M. l'évê» que de Chartres à se trouver au séminaire

» mercredi 17 de ce mois, à 4 heures après-
» midi; je m'y rendrai, et l'entretiendrai une
» heure à cœur ouvert, ou devant vous, ou
» seul, comme il l'aimera mieux. On ne peut
» être à vous, monsieur, plus tendrement, ni
» plus absolument que j'y suis.

Le duc DE BEAUVILLIERS.

» *P. S.* Jamais intrigue de cour n'a été plus
» étendue, ni plus forte contre un particulier
» que celle qui est contre moi. On ne va pas
» moins qu'à dire qu'il est terrible de voir les
» princes entre les mains de gens d'une religion
» nouvelle. »

Cette lettre accabla de douleur M. Tronson, moins encore peut-être pour l'intérêt personnel de M. de Beauvilliers, auquel il était si tendrement dévoué, que pour celui de la religion même, dont M. de Beauvilliers offrait à la cour le plus respectable modèle. M. Tronson lui répondit (1): « Que dans l'état où étaient les cho-
» ses, et dans les suites fâcheuses qui étaient à
» craindre, s'il ne s'agissait, pour les prévenir,
» que de condamner les erreurs que les évêques
» avaient condamnées dans les livres de ma-
» dame Guyon; qu'il ne croyait pas que ni lui,
» ni M. l'archevêque de Cambrai en dussent

(1) 16 avril 1697. Manuscrit.

» faire aucune difficulté ; qu'ils ne pouvaient » pas même, en conscience, refuser de faire » cette démarche, qui paraissait nécessaire » pour guérir les soupçons que le public avait » formés. »

M. de Beauvilliers se conforma au sage conseil de M. Tronson, et écrivit à madame de Maintenon une lettre qui se renfermait absolument dans le sens qui lui était tracé (1).

Il ne dépendit pas de M. Tronson que Fénélon ne suivît une marche aussi précautionnée ; il lui écrivit en même temps, et dans le même esprit qu'à M. de Beauvilliers (2), et il ajoutait : « Je prends trop de part à vos véritables inté- » rêts, pour ne pas vous proposer le seul moyen » qui me paraît capable de remédier à tous les » maux que l'on craint. M. l'évêque de Char- » tres a vu votre lettre (au pape) ; quoiqu'il » approuve fort votre soumission au pape, lui » et moi aurions souhaité, pour l'amitié que » nous avons pour vous, et même cru néces- » saire pour le bien de la paix, qu'elle fût ac- » compagnée d'un désaveu, ou d'une explica- » tion des choses qu'on trouve à redire dans » votre livre. »

Le cardinal de Noailles était toujours porté,

(1) Manuscrits.

(2) Manuscrits.

par son caractère, aux voies de douceur et de conciliation; d'ailleurs, sa position était devenue délicate et difficile. Il avait approuvé le livre de Fénélon; il l'avait *jugé correct et utile;* il était au moins certain qu'il n'y avait pas observé les erreurs monstrueuses que Bossuet reprochait à cet ouvrage, puisqu'après l'avoir lu, l'avoir gardé pendant trois semaines, après avoir indiqué et obtenu tous les changements qui lui avaient semblé nécessaires, il en avait autorisé l'impression, en désirant seulement qu'il ne parût qu'après celui de Bossuet : c'est ce qui lui faisait souhaiter vivement de prévenir le scandale d'une controverse publique. Il écrivait à Fénélon : « Je ne vous dis pas de vous livrer entièrement à M. de Meaux, mais seulement de faire usage de *ses remarques.* Je ferai, tant que je pourrai, le personnage de médiateur; mais il faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas présentement affaire seulement à M. de Meaux, mais au public, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de toute espèce de condition ».

Lettre du cardinal de Noailles à Fénélon.

Fénélon ne demandait pas mieux que de se réformer *sur les remarques de Bossuet*, si elles lui paraissaient fondées; mais Bossuet différait

toujours de les lui communiquer; il voulait le forcer à une véritable rétractation.

C'était pour y parvenir qu'il avait proposé au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres de s'assembler tous les trois pour examiner le livre de Fénélon, en extraire les propositions dignes de censure, et attacher à chacune des propositions les qualifications dont elle était susceptible. Ce ne fut que lorsque cet examen et cette espèce de jugement eut été arrêté et conclu entre les trois prélats, dans leurs assemblées particulières, qu'on invita Fénélon à s'y réunir, en leur donnant le nom de *simples conférences* (1).

Sa position devenait chaque jour plus difficile. En refusant de se rendre à l'invitation de ses collègues, il achevait de se perdre dans l'esprit du roi et de madame de Maintenon. D'un autre côté, il ne pouvait reconnaître pour juges d'un livre qu'il avait déjà soumis au jugement du pape, leur supérieur commun, des collègues à qui ni les lois canoniques et civiles, ni la discipline ecclésiastique, établie en France, ne donnaient aucune juridiction sur lui. Mais au lieu de s'en tenir à cette défense générale, il s'abandonna trop facilement au désir et à

(1) Voyez les lettres de Bossuet à son neveu, des 15, 22, 29 avril et 16 mai 1797, tome XIII des OEuvres de Bossuet.

l'espérance d'expliquer ou de justifier ce qui pouvait paraître obscur ou équivoque dans son livre.

Il avait déjà donné, dans sa lettre au pape, quelques explications sur les principales difficultés qu'on lui avait opposées. Il avait écrit à Bossuet lui-même; il lui rappelait tout ce qui s'était passé à l'époque des conférences d'Issy, les raisons de convenance personnelle, qui ne lui avaient pas permis d'approuver son instruction sur les *Etats d'oraison*, et la loi qu'on lui avait imposée de faire connaître au public ses véritables sentiments sur les points controversés. Il finissait sa lettre à Bossuet en ces termes:

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Vous pouvez voir, monseigneur, que je ne » suis capable ni de duplicité, ni de politique » timide : quoique je craigne plus que la mort » tout ce qui ressent la hauteur, j'espère que » Dieu ne m'abandonnera pas, et qu'en gar- » dant les règles d'humilité et de patience avec » celles de fermeté, je ne ferai rien de faible, » ni de bas. Jugez par-là de ma sincérité dans » les assurances que je vous donne; c'est à vous » à régler la manière dons nous vivrons ensem- » ble : celle qui me donnera les moyens de vous » voir, de vous écouter, de vous consulter, et » de vous respecter autant que jamais, est la » plus conforme à mes souhaits et à mes incli- » nations ».

Fénelon s'était flatté de ramener plus facilement l'évêque de Chartres; il savait que ce prélat ne partageait pas toutes les opinions de Bossuet sur le fond même de cette controverse. Mais l'évêque de Chartres croyait que Fénelon, en exaltant la charité, avait trop affaibli l'espérance. Ce fut sur ce point qu'il chercha à rassurer ce prélat par une lettre dont il parut d'abord assez satisfait. Il alla plus loin; il s'engagea à donner une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il ajouterait des explications encore plus détaillées. Mais l'évêque de Chartres pensait qu'un désaveu pur et simple, de sa part, était nécessaire dans les circonstances. « Les » efforts que j'ai faits, mon cher prélat, écrivait-il à Fénelon, pour obtenir de vous ce » que j'avais l'honneur de vous dire hier, n'ont » point été un effort de mon envie de vaincre.... » Le crédit que votre livre donne, contre votre » intention, au quiétisme de nos jours, m'effraie et m'afflige plus que je ne puis vous dire. » Les quiétistes iront plus loin, malgré vos expressions et vos exceptions les plus formelles; » ils sauront bien tirer de votre livre d'étranges » conséquences, et celles même que votre piété » a rejetées avec horreur. Si vous soutenez ce » livre par des explications, on le tiendra bon, » utile, sain dans la doctrine; on le réimprimera; on accusera de peu d'intelligence ou

Lettre de l'évêque de Chartres à Fénelon, 18 mai 1697. (Manuscrits.)

» de mauvaise intention tous ceux qui le con-
» damneront. Ainsi, il aura cours; les ennemis
» de la vérité en triompheront; ils feront par-là
» des dommages infinis. Pardonnez à ma ten-
» dresse, elle est toujours avec mon respect or-
» dinaire, et sans intérêt ».

Cependant l'évêque de Chartres avait souvent de la peine à se défendre de la candeur avec laquelle Fénélon se prêtait à toutes les explications qu'on pouvait désirer de lui. Toutes les fois qu'il discutait avec Fénélon, il revenait à Fénélon; mais son extrême prévention contre madame Guyon et l'ascendant de Bossuet le replongeaient bientôt dans de nouvelles incertitudes.

Fénélon paraissait encore plus redouter les variations de l'évêque de Chartres que toute la véhémence de Bossuet. On peut juger combien il lui était difficile d'arriver à un résultat satisfaisant dans une discussion où il avait à combattre Bossuet, qui se refusait à toute explication; l'évêque de Chartres, qui consentait à des explications, mais qui ne pouvait se fixer entièrement sur celles qu'il jugeait nécessaires; et le cardinal de Noailles, qui redoutait par timidité toutes les discussions, et que sa timidité même ramenait aux discussions, parce qu'il lui était impossible de résister à Bossuet. Nous avons la minute originale d'une lettre de Féné-

lon, qui peut donner une idée de la situation pénible où il se trouvait au milieu de toutes ces contradictions dans les caractères, souvent plus difficiles à concilier que les contradictions mêmes dans les choses.

« Je vous envoie, monsieur, une lettre » que vous pouvez montrer à M. l'évêque de » Chartres, si M. de Beauvilliers et M. Tronson » le jugent à propos. Je ne puis être en peine » que de sa fermeté à demeurer dans un même » projet. Je l'ai vu si souvent changer, que je » ne peux plus m'arrêter à ses propositions. Il » n'a tenu qu'à lui, depuis six mois, que nous » ne fissions dès le premier jour, sans scandale, » ce qu'il propose maintenant; et après l'avoir » souvent proposé, il l'a rejeté toutes les fois » qu'il a été question de conclure. On ne fait » que me tâter pour m'entraîner peu à peu, et » pour m'engager vers les autres, sans engager » jamais les autres vers moi. D'ailleurs, je ne » connais plus M. de Chartres : il n'hésite ja- » mais, il ne doute de rien; il ne défère plus à » ses anciens amis, qui avaient autrefois toute » sa confiance. Il me paraît réservé, mysté- » rieux, livré à des conseils qui l'aigrissent, » qui le remplissent de défiance, et qui lui font » rejeter tous les tempéraments raisonnables » afin qu'il me jette dans les dernières extrémi- » tés. S'il voulait bien prendre M. Tronson pour

Lettre de Fénélon à M. Hébert, curé de Versailles. (Manuscrits.)

» notre véritable et secret médiateur, nous ne » serions bientôt, lui et moi, qu'un cœur et une » âme. Pour mon cœur, il est encore tout en- » tier à son égard, et je me sentirais dès demain » plus tendre et plus ouvert pour lui que je ne » l'ai jamais été. Pour M. de Meaux, je ne sau- » rais m'y fier : il n'y aurait à le faire ni bien- » séance, ni sûreté; mais je n'ai aucun fiel, et, » le lendemain que l'affaire serait finie, je ferais » toutes les avances les plus honnêtes pour bien » vivre avec lui, et pour édifier le public ».

Bossuet, à peu près assuré du concours de l'évêque de Chartres, ne se pressait point d'envoyer à Fénélon ces *remarques* promises depuis si long temps. Il savait qu'elles devaient entrer dans l'examen que l'on devait faire du livre des *Maximes*, et que le cardinal de Noailles, M. Tronson et M. Pirot seraient seuls admis à cet examen. « Car Fénélon avait établi pour » première condition l'exclusion de Bossuet. » Le cardinal de Noailles et le roi lui-même » avaient paru en sentir la justice et la conve- » nance. Elle ne venait pas, ajoutait Fénélon, » d'aucun ressentiment, mais de la fâcheuse » nécessité où il l'avait réduit de n'avoir plus » rien à traiter avec lui, après la conduite » qu'il avait tenue à son égard depuis plusieurs » années ».

Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles. (Manuscrits.)

Mais Bossuet, comme on l'a vu, avait trouvé

le moyen de se rendre maître de cet examen malgré Fénélon. « Il avait d'abord annoncé » qu'il ne communiquerait *ses remarques* qu'à » Fénélon *comme à un ami;* ensuite, il ajouta » qu'il les montrerait au cardinal de Noailles et » à l'évêque de Chartres; et il se servit de ce pré- » texte pour former insensiblement ces assem- » blées (dont nous avons parlé), que le cardi- » nal crut devoir laisser tenir pour avoir égard » à la nécessité du temps, et qui finirent par » donner une étrange scène au public ». Lettre de Fénélon au cardinal de Noailles. (Manuscrits.)

Il en résulta que Fénélon, qui devait d'abord avoir seul connaissance des *remarques* de Bossuet, fut le seul à qui il n'en donna point communication, et que celui que Fénélon avait exclus de l'examen de son livre, l'en avait lui-même exclus.

Mais lorsque Bossuet eut observé que cette forme si peu régulière de prononcer sur la doctrine, pouvait blesser tout le corps épiscopal, il proposa d'inviter Fénélon à assister lui-même à ces assemblées, sous le nom de *conférences*. Mais ce ne fut, comme on le voit par sa correspondance avec son neveu (1), que lorsque les *trois prélats* eurent *arrêté* leur jugement sur les *propositions* dignes de *censure*, sur les *qua-*

(1) Voyez tome XIII dernière édition des OEuvres de Bossuet.

lifications précises qu'elles devaient recevoir, et sur la *satisfaction* que Fénélon devait à *l'église* par une *rétractation* formelle. Il est donc assez sensible qu'on n'avait invité Fénélon à ces conférences, que pour être interrogé sur son livre par des prélats dont l'opinion était déjà *arrêtée;* qui n'avaient aucune jurisdiction sur lui, et qui prétendaient le soumettre à leur *censure*. On ne peut en effet en douter, en lisant le mémoire que Bossuet remit au cardinal de Noailles pour être communiqué à Fénélon. Nous avons la copie originale de ce mémoire, avec des additions et des corrections de la main de Bossuet. Il faut convenir, en le lisant, qu'il n'était pas propre à disposer Fénélon à reconnaître Bossuet pour son juge, quand même il y eût été aussi porté qu'il en était éloigné.

Bossuet y articulait en termes formels (1), « que les trois prélats étaient indispensablement » obligés de parler, à moins de vouloir que toute » l'église ne leur imputât cette *mauvaise doc-* » *trine* (celle du livre de Fénélon), et de se dé- » clarer *prévaricateurs de leur ministère;* que » sans cela, ils seraient exposés à être envelop- » pés dans la condamnation d'un livre *qui a* » *scandalisé toute l'église*... Que c'est par cette » raison qu'ils ont rédigé par écrit les propo-

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» sitions qu'ils ont jugées *dignes de censure*. » (Bossuet les portait à 48), et il les représen- » tait en grande partie *comme autant d'erreurs* » *dans la foi;* et un très grand nombre d'autres » *comme contraires à la foi, induisant tout* » *le quiétisme, des choses abominables, des* » *conséquences affreuses*, désavouées à la vé- » rité par l'auteur, *mais dont il posait le prin-* » *cipe:* qu'on ne pouvait donc *pallier une doc-* » *trine mauvaise par elle-même, odieuse, inex-* » *cusable, et qui faisait horreur.* Il finissait par » accuser Fénélon, d'avoir *supposé, tronqué,* » *altéré*, probablement sans mauvais dessein, » *et pris à contre-sens* plus de dix ou douze » passages de St.-François de Sales, et il con- » cluait que tout le livre des *Maximes n'était,* » *depuis le commencement jusqu'à la fin*, » *qu'une apologie cachée du quiétisme* ».

Toutes les protestations de tendresse que Bossuet mêlait à ce langage hostile, achevèrent de révolter Fénélon, parce qu'il croyait y apercevoir un défaut de sincérité, dont la franchise de son caractère s'indignait. « Il nous est dur, » disait Bossuet (1), de parler ainsi *du cher au-* » *teur* à lui-même, *d'un ami si accoutumé à* » *entendre ma voix, comme j'étais de ma part* » *si accoutumé à entendre la sienne.* Dieu,

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

» sous les yeux de qui j'écris, sait avec quel gé-
» missement je lui ai porté ma triste plainte *sur ce qu'un ami de tant d'années* me juge indigne de traiter avec lui, *moi qui n'ai jamais élevé ma voix contre lui d'un demi-ton seulement*..... J'impute seulement à mes péchés l'éloignement qu'un *tel ami* a marqué de moi; *un ami de toute la vie, un cher auteur, Dieu le sait, que je porte dans mes entrailles.* »

Quant au refus d'admettre les explications que Fénélon prétendait donner, Bossuet disait (1) *qu'elles n'étaient pas recevables, parce qu'elles n'étaient pas sincères.*

Fénélon refuse de conférer avec Bossuet. Ses raisons.

Fénélon a fait connaître lui-même les motifs qui ne lui avaient pas permis d'accepter les conférences proposées par Bossuet.

« (2) Ces conférences auraient renversé le » projet d'examen arrêté avec le cardinal de » Noailles, et dont le roi avait agréé le plan; » elles l'auraient rejeté entre les mains de M. de » Meaux, qui joignait à toutes ses anciennes » préventions une nouvelle hauteur depuis les » éclats qui étaient arrivés. D'ailleurs, obser- » vait Fénélon, s'agissait il de conférences où » M. de Meaux se fût borné à me proposer dou-

(1) Mémoire de Bossuet contre le livre de Fénélon.

(2) Réponse à la relation du quiétisme.

» teusement ses difficultés, en se méfiant de ses » pensées contre mon livre? Non : il déclarait » dès-lors, et il l'a déclaré encore plus solen- » nellement depuis (1), que lui et ses collègues » *ne mettaient point en question la fausseté* » *de la doctrine* (de Fénélon), *qu'ils la te-* » *naient déterminément mauvaise et insoute-* » *nable;* qu'ainsi, supposé qu'il persistât invin- » ciblement *à ne vouloir pas se dédire, il n'y* » *avait de salut pour eux* qu'à déclarer leur » sentiment à toute la terre ».

« Rien n'est plus clair que ces paroles, ob- » servait Fénélon (2); il ne voulait m'attirer » dans l'assemblée que *pour décider, pour par-* » *ler au nom de l'église, pour me faire dédire.* » Quoi! ne pouvait-il pas craindre de se trom- » per en me condamnant? Non. *On ne mettait* » *pas en question que je ne fusse dans l'er-* » *reur, et que je ne dusse me dédire.* Devais-je » tenter ces conférences, ou plutôt subir la » correction de ce tribunal? Dans la situation » où j'étais, me convenait-il d'aller faire une » scène sujète à diverses explications, sur les- » quelles M. de Meaux aurait été cru? S'il a cité » si mal les passages de mes écrits imprimés, » qui sont sous les yeux du public; s'il a expli-

(1) Relation du quiétisme, par Bossuet.

(2) Réponse à la relation du quiétusme.

» que tant de fois mes paroles dans un sens si » contraire au mien; s'il n'a pu se modérer dans » des écrits qui doivent être lus de toute l'é- » glise, que n'aurait-il pas fait dans ces confé- » rences particulières, où il aurait pu s'abandon- » ner librement à sa vivacité et à sa prévention ».

Fénélon ne pouvait pas être soupçonné d'élu- der des conférences par crainte, par embarras, par défaut de talents, de moyens ou de génie pour la discussion. Il a bien su prouver, par toutes les défenses qu'il a publiées dans le cours de ce grand procès, *que des conférences ne devaient pas l'embarrasser.* C'est lui-même qui en a fait l'observation, et il en avait acquis le droit.

Mais on était parvenu à persuader à Mde. de Maintenon qu'il était indispensable que Bossuet assistât à ces conférences, et elle en donnait à madame de la Maisonfort, avant son expulsion de St.-Cyr, une raison assez honorable pour Fénélon. « Admettre M. de Paris et M. de Chartres à ces conférences, disait-elle, et en ex- » clure M. de Meaux, c'est ne rien faire; parce » que, quand il arriverait que M. de Cambrai » amenât les deux premiers à son sentiment, on » en conclurait que c'est par la supériorité de » son génie : au lieu que, si M. de Meaux se » rangeait du côté de M. de Cambrai, on ne » douterait plus que ce prélat n'eût la vérité

» pour lui, M. de Meaux étant le plus grand
» théologien qu'il y eût, et M. de Cambrai le
» plus bel esprit ».

« Mais, disait Bossuet, pourquoi M. de Cambrai veut-il me séparer de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Chartres, qu'il consent à prendre pour examinateurs? Pourquoi? répliquait Fénélon (1), parce qu'ils ne veulent pas, comme M. de Meaux, m'arracher une rétractation sous un titre plus spécieux; parce qu'ils ne m'ont point tendu de pièges pour me réduire à approuver leurs livres; parce qu'il ne me revient point qu'ils parlent de moi à leurs amis comme d'*un fanatique*, comme d'un esprit malade qu'on veut guérir; parce que, loin d'être blessés de mon refus pour l'approbation du livre de M. de Meaux, ils ont cru mes raisons concluantes pour ne le pas approuver ».

Le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres paraissaient sentir la force de toutes ces considérations, ils en étaient quelquefois ébranlés; mais ils étaient bientôt forcés de fléchir sous l'ascendant de Bossuet, qui leur disait avec véhémence: « (2) Prenez le parti qu'il vous plaira; » je vous déclare que j'élèverai ma voix jus-

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

(2) Relation du quiétisme, par l'abbé Phélipeaux.

» qu'au ciel contre des erreurs que vous ne pou-
» vez plus ignorer. J'en porterai mes plaintes
» jusqu'à Rome et par toute la terre, et il ne
» sera pas dit que la cause de Dieu sera ainsi
» lâchement abandonnée; fussé-je seul, j'entre-
» prendrai la chose..... ».

Fénélon consent à conférer avec Bossuet, à certaines conditions.

Fénélon voulut donner au cardinal de Noailles et à l'évêque de Chartres une preuve de sa déférence pour eux, en portant la condescendance aussi loin qu'elle pouvait aller. Il consentit à conférer avec Bossuet; mais il exigea trois conditions, dans la seule vue d'éviter une scène confuse que chacun rapporterait selon ses préventions.

« (1) 1°. Qu'il y aurait des évêques et des
» théologiens présents.

» 2°. Qu'on parlerait tour à tour, et qu'on
» écrirait sur-le-champ les demandes et les ré-
» ponses.

» 3°. Que Bossuet ne se servirait point du pré-
» texte de ces conférences sur les points de doc-
» trine, pour se rendre examinateur du texte
» du livre des *Maximes*, et que cet examen de-
» meurerait suivant le premier projet entre l'ar-
» chevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot.

» Dès que Fénélon eut proposé ces condi-
» tions, on lui répondit qu'elles rendaient, selon

(1) Réponse à la relation du quiétisme.

» les vues de M. de Meaux, les conférences » inutiles, et tout fut irrévocablement rompu. »

Fénélon prit alors le parti d'écrire au roi (1) « que n'ayant pu savoir précisément ce qu'il y » avait à reprendre dans son livre, que bien » des théologiens approuvaient, quoiqu'ils n'o- » sassent s'en expliquer, il ne pouvait faire de » rétractation ni oblique, ni positive; la pre- » mière ne lui convenant en aucune manière, » et ne se sentant coupable d'aucune erreur, ce » que supposerait la seconde. Il osait supplier » sa majesté de lui permettre d'aller lui-même » à Rome pour défendre son livre, promettant » de n'y voir personne que le pape, et ceux que » sa sainteté jugerait à propos de nommer pour » l'examiner; de ne se mêler d'aucune autre af- » faire; d'y vivre encore plus retiré qu'il ne fai- » sait à Versailles, et d'en revenir dès le mo- » ment où le pape aurait prononcé, soumis à » son jugement, justifié ou détrompé, et tou- » jours catholique; que dans tous les cas, il se » trouverait alors en état de détromper lui- » même les théologiens cachés qui recevaient » la doctrine de son livre, en supposant que le » pape prononçât qu'il s'était trompé ».

Lettre de Fénélon au roi, 25 juillet 1697.

Il demande la permission d'aller à Rome.

Quatre jours après (le 29 juillet 1697), Fénélon écrivit à madame de Maintenon pour la

(1) Manuscrit de Pirot.

prier d'appuyer sa demande auprès du roi. Il paraît qu'il était réduit à la nécessité de lui écrire, parce qu'il n'avait plus la liberté d'arriver jusqu'à elle (1). On doit croire qu'en se refusant à voir Fénélon, elle cédait malgré elle à un sentiment de ménagement et de délicatesse. Il lui aurait été sans doute trop pénible de se trouver en présence d'un homme qu'elle avait tant affectionné, dans un moment où elle savait que sa disgrace était décidée, et qu'elle ne devait plus revoir.

Fénélon est renvoyé de la cour.

Ce fut le jeudi 1er. août 1697, que Louis XIV écrivit à Fénélon « qu'il ne jugeait point à propos de lui permettre d'aller à Rome; qu'il lui » enjoignait au contraire de se rendre dans son » diocèse, et lui défendait d'en sortir; qu'il » pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la » justification de son livre ». Le même ordre lui prescrivait de ne s'arrêter à Paris, en se rendant à Cambrai, que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvait y avoir.

Au moment même où Fénélon reçut les ordres du roi, il écrivit à madame de Maintenon la lettre suivante. Nous la transcrivons sur la minute originale, qui est entièrement de sa main.

---

(1) On trouvera cette lettre aux *Pièces justificatives* du deuxième livre, n°. VII.

A Versailles, ce 1er. août.

« Je partirai d'ici, madame, demain vendredi, pour obéir au roi. Je ne passerais point à Paris, si je n'étais dans l'embarras de trouver un homme propre pour aller à Rome, et qui veuille bien faire ce voyage. Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnaissance et d'attachement sans bornes pour le roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire. Je ne cesserai aucun jour de ma vie de prier Dieu qu'il le comble de ses grâces. Je consens à être écrasé de plus en plus. L'unique chose que je demande à sa majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. Je ne demande de protection que pour l'église, et je borne même cette protection à n'être point troublé dans le peu de bonnes œuvres que ma situation présente me permet de faire pour remplir les devoirs de pasteur. Lettre de Fénelon à madame de Maintenon, premier août 1697. (Manuscrits.)

» Il ne me reste, madame, qu'à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées. Dieu sait combien je les ressens; je ne cesserai point de le prier, afin qu'il remplisse lui seul tout votre cœur. Je serai toute ma vie aussi pénétré de vos anciennes bontés, que si je ne les avais point perdues, et mon at-

» tachement respectueux pour vous, madame,
» ne diminuera jamais ».

En lisant cette lettre, dont chaque ligne respire un sentiment si doux et si tendre de calme, de courage et de résignation, on se représente facilement l'effet qu'elle dut produire sur madame de Maintenon. Cette lettre, en lui rappelant tous ses anciens sentiments pour Fénélon, ne lui permettait pas de se dissimuler toute la part qu'elle avait à ses disgraces actuelles. Il était difficile qu'elle n'accordât pas de l'intérêt et de l'estime à un homme, dont le tort le plus grave, au moins dans l'origine, provenait d'une excessive délicatesse en amitié, et qui consentait à sacrifier tous les honneurs et toutes les espérances de la plus brillante fortune à un procédé fidèle et généreux. On ne peut douter, en effet, que cette lettre n'ait laissé pendant longtemps une impression profonde de tristesse dans l'âme de madame de Maintenon. Elle nous apprend elle-même (1) que sa santé en fut affectée, et qu'elle n'en dissimula pas la cause à Louis XIV. Ce prince en parut d'abord blessé; mais il ne put s'empêcher de lui dire, en voyant son affliction : « Eh bien, madame, il faudra » donc que nous vous voyons mourir pour cette affaire-là ? »

(1) Entretiens de madame de Maintenon.

Dès le 26 juillet, six jours avant l'exil de Fénélon, Louis XIV avait écrit de sa propre main, au pape Innocent XII, une lettre rédigée par Bossuet. Cette lettre dénonçait au pape *le livre de l'archevêque de Cambrai comme très mauvais et très dangereux; comme déjà réprouvé par des évêques et un grand nombre de docteurs et de savants religieux; que les explications offertes par l'archevêque de Cambrai n'étaient pas soutenables;* elle finissait *par assurer le pape qu'il emploirait toute son autorité pour faire exécuter la décision du St.-Siége.*

Le 6 août 1697, les trois prélats (le cardinal de Noailles, Bossuet et l'évêque de Chartres) signèrent *une déclaration de leurs sentiments sur le livre des Maximes des Saints*, et la remirent le lendemain 7 août, avec l'autorisation du roi, entre les mains de M. Delphini, nonce du pape.

Cette déclaration, qui avait été extrêmement adoucie par le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, s'exprimait en général avec toutes les formes de la décence et de la modération. On est seulement fâché d'y retrouver, parmi les propositions dénoncées, *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ*, proposition qui n'appartenait pas véritablement au livre de Fénélon, qui n'y avait été insérée en son absence que par

une méprise de l'imprimeur; proposition que Fénélon désavouait hautement, qu'il censurait avec la même sincérité que les trois évêques, et qu'il ne paraissait ni juste, ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeait contre lui.

Fénélon ne s'était arrêté que vingt-quatre heures à Paris, comme il l'avait annoncé à madame de Maintenon. Au moment d'en partir pour se rendre à Cambrai, il jeta un regard d'intérêt et d'attendrissement sur St.-Sulpice, qu'il ne devait plus revoir, et où il avait passé les années les plus heureuses et les plus paisibles de sa jeunesse. Un sentiment délicat lui défendit de s'y montrer lui-même; il craignit d'entraîner dans sa disgrâce le supérieur de cette utile et respectable société. Ce fut par le même motif qu'il évita, pendant toute l'instruction de son procès à Rome, d'entretenir aucune correspondance avec M. Tronson. Voici la lettre qu'il lui écrivit le jour même qu'il partit pour Cambrai.

Lettre de Fénélon à M. Tronson, 2 août 1697. (Manuscrits.)

« Je m'abstiens, monsieur, de vous aller » embrasser pour ne vous commettre en rien. » Je vous révère et vous aime trop, pour ne pas » ménager vos intérêts et ceux de votre com- » munauté plus que les miens. On ne se con- » tente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie » rien pour noircir ma personne. M. l'archevê-

» que de Paris, qui témoignait avoir de si bon-
» nes intentions, parle comme M. de Meaux,
» et assure qu'il travaille inutilement depuis
» quatre ans........ (1) de mes erreurs, et que
» j'en ai eu de beaucoup plus grandes que mon
» livre. On laisse entendre que ce fond d'an-
» ciennes erreurs que je cache sous des termes
» adoucis, est ce qui oblige les évêques à me
» tenir une rigueur qu'on ne tiendrait pas à un
» autre, pour m'obliger à me rétracter, et pour
» rejeter toute explication. Je sais même que
» M. de Paris entre dans cette accusation, et
» qu'il doit écrire au pape, de concert avec
» MM. de Meaux et de Chartres, qu'ils sont
» obligés en conscience de m'accuser devant
» lui comme un homme qu'ils connaissent de-
» puis plusieurs années dans toutes les erreurs
» du quiétisme. Vous savez, monsieur, que j'ai
» déposé entre vos mains mes écrits origi-
» naux du temps où l'on prétend que j'étais si
» égaré; je n'y ai rien changé depuis. S'ils ne
» vous paraissent pas suffisants pour me justi-
» fier, ayez la bonté de me faire savoir ce que
» vous trouvez qui y manque. Les extraits de
» St.-Clément et de Cassien donnèrent ces pré-
» ventions à M. de Meaux, qui n'avait jusqu'à

(1) Il y a un mot d'oublié dans la lettre manuscrite de Fénélon, c'est sans doute *à me désabuser.*

» ce temps-là jamais rien lu de St.-François de
» Sales, ni des autres auteurs de ce genre. Tout
» lui était nouveau, tout le scandalisait; les
» passages que je citais, et qui sont excessifs
» dans St.-Clément et dans Cassien, lui parais-
» saient ma doctrine, quoique j'eusse dit en les
» citant qu'il fallait en rabattre beaucoup selon
» les mystiques raisonnables. Voilà, monsieur,
» la principale affaire du temps présent. M. de
» Meaux dit que mon livre n'est pas conforme
» à mes explications, et que mes vrais senti-
» ments sont encore bien plus mauvais que
» ceux que j'ai exprimés dans mon livre. Ce que
» je souhaiterais, si cela ne vous commet point,
» c'est que vous eussiez la bonté de rendre à
» M. l'évêque de Chartres un témoignage pré-
» cis sur les faits. Je m'en vais à Cambrai, d'où
» j'écrirai à Rome. Je répandrai ma lettre pas-
» torale, et j'écrirai peut-être une lettre douce
» et simple à M. de Meaux pour éclaircir les
» choses de procédé et de doctrine, dans les-
» quelles il me représente comme *un fanatique*
» *et un hypocrite*. Priez Dieu pour moi, mon-
» sieur; j'en ai grand besoin dans mes souf-
» frances, et aimez toujours un homme plein
» de tendresse, de confiance, de reconnaissance
» et de vénération pour vous. »

C'est en ce moment qu'on voit s'établir entre deux grands évêques cette trop mémorable con-

troverse, dont le chancelier d'Aguesseau nous donne une juste idée par un parallèle aussi ingénieux qu'intéressant.

« On vit donc entrer en lice deux adversaires » illustres, plutôt égaux que semblables (1). » L'un, consommé depuis long-temps dans la » science de l'église, couvert des lauriers qu'il » avait remportés, en combattant pour elle con- » tre les hérétiques; athlète infatigable, que son » âge et ses victoires auraient pu dispenser de » s'engager dans un nouveau combat, mais dont » l'esprit encore vigoureux et supérieur au poids » des années, conservait dans sa vieillesse une » grande partie de ce feu qu'il avait eu dans » sa jeunesse. L'autre, plus jeune et dans la » force de l'âge, moins connu par ses écrits, » néanmoins célèbre par la réputation de son » éloquence et de la hauteur de son génie, » nourri et exercé depuis long-temps dans la » matière qui faisait le sujet du combat, possé- » dant parfaitement la langue des mystiques, » capable de tout entendre, de tout expliquer, » et de rendre plausible tout ce qu'il expli- » quait. Tous deux long-temps amis, avant que » d'être devenus également rivaux; tous deux » recommandables par l'innocence de leurs » mœurs, également aimables par la douceur

(1) OEuvres du chancelier d'Aguesseau, tome XIII, p. 176.

» de leur commerce ; ornements de l'église, » de la cour, de l'humanité même; mais l'un » respecté comme un soleil couchant dont les » rayons allaient s'éteindre avec majesté ; l'autre » regardé comme un soleil levant qui remplirait un jour toute la terre de ses lumières, s'il » pouvait sortir de cette espèce d'éclipse dans » laquelle il s'était malheureusement engagé. » On vit couler de ces plumes fécondes une » foule d'écrits qui divertirent le public, et » affligèrent l'église par la division de deux » hommes dont l'union lui aurait été aussi glorieuse qu'utile, s'ils avaient su tourner contre » ses ennemis les armes qu'ils employaient l'un » contre l'autre. »

Douleur du duc de Bourgogne.

Aussitôt que le duc de Bourgogne fut instruit de l'exil de son précepteur, il courut se jeter aux pieds du roi son grand-père, et dans la tendre émotion d'un cœur jeune, sensible et vertueux, il offrit pour garant de la doctrine du maître, la pureté des maximes que le disciple avait puisées à son école. Louis XIV fut touché de ce dévouement naïf et généreux ; mais, toujours conduit par ce sentiment du vrai et du juste qui le caractérisait, il lui répondit : « Mon fils, je ne suis pas maître de » faire de ceci une affaire de faveur ; il s'agit » de la pureté de la foi, et M. de Meaux en » sait plus sur cette partie que vous et moi. »

Cependant, malgré toute la prévention qu'on était parvenu à lui inspirer, il voulut bien accorder aux larmes du duc de Bourgogne, que Fénélon conservât le titre de précepteur des princes ses petits-fils.

Tous les amis de Fénélon lui restèrent attachés dans sa disgrâce; et on vit alors à Versailles un spectacle dont les cours sont rarement témoins : la vertu proscrite et malheureuse défendue, jusqu'au pied du trône, par l'amitié fidèle et courageuse. Nulle considération de crainte ou de faveur ne put arracher au duc de Beauvilliers le désaveu des nobles sentiments qui l'unissaient à Fénélon. En vain Louis XIV, dans un éclaircissement particulier qu'il eut avec lui, voulut lui faire pressentir le sort qui le menaçait lui-même; en vain il lui dit, « qu'étant responsable à Dieu et à » tout son royaume de la foi de M. le duc de » Bourgogne, il ne pouvait s'empêcher de lui » témoigner son inquiétude sur les liaisons qu'il » conservait avec l'archevêque de Cambrai, » dont la doctrine lui était suspecte. » M. de Beauvilliers répondit au roi, « qu'il se rappe» lait avoir engagé sa majesté à nommer Fé» nélon précepteur du duc de Bourgogne, et » qu'il ne pourrait jamais se repentir de l'avoir » fait; qu'il avait toujours été son ami, et » qu'il l'était encore; mais qu'en matière de

Noble procédé du duc de Beauvilliers.

» religion, il pensait comme son pasteur, et » non pas comme son ami; qu'au reste sa ma» jesté pouvait écarter toute inquiétude sur l'é» ducation de M. le duc de Bourgogne; que » loin d'avoir les sentiments des quiétistes, il » en ignorait même le nom. » Il ajouta avec un mélange de calme et d'émotion : « Sire, » je suis l'ouvrage de votre majesté; votre ma» jesté m'a élevé, elle peut m'abattre; dans la » volonté de mon prince, je reconnaîtrai la » volonté de Dieu; je me retirerai de la cour, » sire, avec le regret de vous avoir déplu, et » avec l'espérance de mener une vie plus tran» quille. » Louis XIV parut satisfait de cette explication.

M. de Beauvilliers fit plus encore. Fénélon, en partant pour Cambrai, écrivit (1) à cet ami si cher et si fidèle, une lettre où se peignaient la candeur de son âme et le noble courage qu'il opposait au malheur. M. de Beauvilliers fit imprimer sur-le-champ cette lettre, la présenta lui-même au roi, et la répandit à la cour et dans le public. Les courtisans ne pouvaient comprendre comment on s'exposait à compromettre son rang, ses honneurs et sa fortune, pour se montrer fidèle à un ami disgracié.

Plus M. de Beauvilliers montrait de géné-

(1) Le 3 août 1697.

rosité pour défendre son ami malheureux, plus Fénélon semblait s'opposer lui-même à cet excès de délicatesse. Il se trouvait bien plus fort lorsqu'il n'avait à combattre que ses adversaires; mais tout son courage expirait à la pensée et à la crainte d'associer à ses malheurs le plus vertueux de ses amis.

Lettre de Fénélon à M. de Beauvilliers, 12 août 1697. (Manuscrits.)

« On ne peut être plus sensible que je le suis, » mon bon duc, à la peine que je vous cause. » Le seul désir de vous en soulager suffirait » pour me faire faire les choses les plus amères » et les plus humiliantes. Mais vous savez qu'on » a refusé de me laisser expliquer, et on veut » absolument m'imputer des erreurs que je dé- » teste autant que ceux qui me les imputent.... » Mes principaux adversaires crient, me dé- » chirent, et abusent de l'autorité qu'ils ont. » J'ai affaire à des gens passionnés, et à quel- » ques personnes de bonne intention qui se » sont livrées à ceux qui agissent par passion. » Je tâcherai de faire ici mon devoir, quoique » les opprobres dont on m'a couvert troublent » tous les biens que je pourrais faire dans un » pays où les besoins sont infinis (1). Je ne » respire, Dieu merci, que sincérité et soumis- » sion sans réserve; après avoir représenté au » pape toutes mes raisons, je n'aurai qu'à me

(1) 26 août.

» taire et à obéir. On ne me verra pas, comme » d'autres l'ont fait, chercher des distinctions » pour éluder les censures de Rome. Nous » n'aurions pas eu besoin d'y recourir, si on » avait agi avec moi avec l'équité, la bonne foi » et la charité chrétienne qu'on doit à un con- » frère. Je prie Dieu qu'il me détrompe, si je » me suis trompé; et si je ne le suis pas, qu'il » détrompe ceux qui se sont trop confiés à des » personnes passionnées. Ce qui m'afflige le » plus est de déplaire au roi, *et de vous ex- » poser à ne plus lui être si agréable. Sacrifiez- » moi, et soyez persuadé que mes intérêts ne » me sont rien en comparaison des vôtres. Si » mes prières étaient bonnes, vous sentiriez » bientôt la paix, la confiance et la conso- » lation dont vous avez besoin dans votre » place.* »

Les inquiétudes de l'amitié avaient seules le pouvoir de troubler le calme de cette âme sensible et résignée; mais les grandes pensées de la religion lui rendaient bientôt toute la force dont il avait besoin pour lutter contre les violentes contradictions qui lui étaient encore réservées. C'est dans cette disposition qu'il écrivait à madame de Gamaches, peu de jours après son arrivée à Cambrai : « Encore un » peu (1), et le songe trompeur de cette vie va

(1) Le 20 août 1697. (Manuscrits.)

» se dissiper, et nous serons tous réunis à ja-
» mais dans le royaume de la vérité, où il n'y
» a plus ni erreur, ni division, ni scandale;
» nous n'y respirerons que l'amour de Dieu;
» sa paix éternelle sera la nôtre. En attendant,
» souffrons, taisons-nous, laissons-nous fou-
» ler aux pieds, portant l'opprobre de Jésus-
» Christ : trop heureux si notre ignominie sert
» à sa gloire. »

Louis XIV avait refusé à Fénélon la permission d'aller à Rome, et Fénélon fut réduit à la nécessité et à l'embarras de trouver un défenseur qui pût le suppléer dans l'instruction d'une cause que les circonstances rendaient aussi difficile que délicate. La providence daigna venir à son secours. Il avait besoin d'un homme qui réunît toute la considération de la vertu et de la piété, à la science théologique et à une connaissance particulière de tous les détails de cette controverse; d'un homme qui fût doué en même temps de cet esprit de sagesse et de conduite qui rendît son zèle utile, sans l'exposer à offrir le plus léger prétexte à la malveillance de ses ennemis. Fénélon eut le bonheur de trouver toutes ces qualités si rares réunies dans un parent, dans un ami pénétré pour lui de la plus tendre vénération et d'un dévouement à toute épreuve; car telle fut sa glorieuse destinée, que sa disgrâce et ses malheurs ne ser-

virent qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'avaient uni à ses amis. Cet ami, ee parent était l'abbé de *Chanterac* (1), *homme sage, pacifique, instruit et vertueux*. C'est le témoignage que lui rend un partisan zélé de Bossuet, dans un manuscrit dont nous empruntons les expressions (2).

Fénélon envoie l'abbé de Chanterac à Rome.

La correspondance de l'abbé de Chanterac avec Fénélon, dont nous avons les originaux entre les mains, peut être présentée comme un véritable modèle de la sage modération que l'on doit toujours observer dans les controverses ecclésiastiques; elle offre surtout un contraste remarquable avec celle de l'abbé Bossuet, neveu de l'évêque de Meaux.

Une circonstance particulière, étrangère au livre des *Maximes*, avait conduit à Rome, depuis plus d'un an, cet abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Ce dernier était un habile théologien dont Bossuet estimait la capacité, et qu'il crut devoir donner pour conseil et pour coopérateur à son neveu. Ils étaient l'un et l'autre sur le point de revenir en France, lorsque Fénélon déféra lui-même le jugement de son livre au Saint-Siége. Bossuet se hâta de suspendre leur

(1) N. De Lacropte de Chanterac, d'une ancienne maison de Périgord, proche parent de la mère de Fénélon.

(2) Manuscrits de Pirot.

retour, et les chargea de poursuivre à Rome la condamnation du livre de Fénélon. Ce fut un véritable malheur pour l'évêque de Meaux comme pour l'archevêque de Cambrai. Il suffit, en effet, de lire les lettres de l'abbé Bossuet (1), et la *Relation du Quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, pour juger combien ces deux ecclésiastiques contribuèrent, par leur emportement et leurs relations virulentes, à aigrir Bossuet contre Fénélon (2).

Le cardinal de Bouillon, ambassadeur à Rome.

Le cardinal de Bouillon venait d'être nommé ambassadeur de France à Rome. On ne doit point juger de lui par les portraits odieux qu'en ont fait, dans leurs écrits, l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux. Il eût été, à la vérité, porté à favoriser Fénélon; mais ce ne fut jamais aux dépens de la fidélité qu'il devait au prince qui l'avait honoré de sa confiance et chargé de ses ordres. Il regrettait sans doute que Fénélon se fût imprudemment engagé dans des discussions plus subtiles qu'intéressantes; et eût ainsi trahi la fortune qui semblait l'appeler à gouverner l'église et la cour. Il pouvait bien ne pas attacher la même importance que Bossuet à l'affaire du quiétisme, et la regarder, comme le chan-

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

(2) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. VIII.

celier d'Aguesseau et beaucoup d'autres, *plutôt comme une intrigue de cour, que comme une affaire de religion;* mais il n'en est pas moins vrai que toute sa conduite, en cette affaire, fut celle d'un homme aussi délicat que généreux en amitié, et d'un ambassadeur attentif à se conformer aux intentions de son maître. Il ne dissimula jamais à Fénélon que son livre serait condamné à Rome, s'il était soumis à un jugement rigoureux, il ne s'attacha qu'à tenter d'adoucir tout ce que cette condamnation pouvait avoir de trop amer et de trop flétrissant pour un prélat dont il honorait la piété et les talents, et dont il chérissait tendrement les vertus et les qualités. Un sentiment et un vœu aussi estimables pouvaient très bien se concilier avec ses devoirs et ses fonctions de ministre du roi.

Fenélon, dans sa lettre à M. de Beauvilliers (1), avait annoncé de la manière la plus précise et la plus formelle « que, si le pape condamnait son livre, il serait le premier à le » condamner, et à faire un mandement pour » en défendre la lecture dans le diocèse de » Cambrai. » Il avait, à la vérité, ajouté « qu'il » demanderait seulement au pape qu'il eût la » bonté de lui marquer précisément les endroits » qu'il aurait condamnés, et les sens sur les-

(1) Celle du 3 août 1697.

» quels porterait sa condamnation, afin que sa » souscription fût sans réserve, et qu'il ne cou» rût aucun risque ni de défendre, ni d'excu» ser, ni de tolérer le sens condamné. » Il était assez naturel de n'apercevoir dans ces expressions que la disposition humble et religieuse d'un évêque qui ne voulait pas même conserver au fond de sa pensée l'ombre d'un sentiment équivoque. Mais Bossuet crut y voir de la part de Fénélon « l'intention d'éluder une condam» nation générale, et de préparer des défaites » à son obéissance. Il l'accusait de vouloir faire » renaître les raffinements qui avaient fatigué » les siècles passés, et qui fatiguaient encore » le siècle où il écrivait. » Ce sont ces termes, dans *sa lettre* sous le nom *d'un docteur*.

Ce premier acte d'hostilité, par lequel Bossuet se déclarait ouvertement la partie de Fénélon, engagea ce combat interminable d'écrits qui se succédèrent avec la plus étonnante rapidité. Mais s'ils ajoutèrent à l'opinion que l'on avait déjà des talents, du génie et de la fécondité de ces deux grands évêques, ils affligèrent sincèrement les amis de la religion et de l'église. Ils auraient pu même produire les effets les plus déplorables, si un profond amour de la religion et de l'église n'avait pas toujours prévalu sur toute autre considération dans le cœur de Bossuet et de Fénélon.

Fénélon se hâta de faire tomber une accusation à laquelle il était loin de s'attendre, parce que la pensée en était loin de son cœur. Il rappelle dans sa seconde lettre à M. de Beauvilliers (1), « qu'il n'a point dit qu'il ne se soumettrait à la condamnation du pape, qu'en » cas que l'on exprimât dans sa condamnation » les propositions sur lesquelles le livre serait » condamné ; que sa promesse de souscrire et » de faire un mandement en conformité, était » absolue et sans restriction.... Que plus il voulait sincèrement obéir, plus il désirait savoir » précisément en quoi consiste toute l'étendue » de l'obéissance ; que plus il craignait de se » tromper, ou de ne sortir pas de l'erreur, plus » il demandait qu'on ne le laissât point errer, » et qu'on lui dît tout ce qu'il fallait croire ou » rejeter pour éviter l'erreur...... Qu'en supposant que le pape, par une lumière supérieure » à la sienne, prononçât une simple condamnation générale, il renouvelait l'engagement » qu'il avait déjà pris de souscrire, dans la forme » la plus solennelle, à la censure de son livre sans » équivoque, ni même restriction mentale. » Une déclaration si nette et si tranchante ne permit plus de reproduire les soupçons qu'on

(1) Elle fut imprimée sous le titre de *seconde Lettre à un ami*.

avait prétendu élever sur la sincérité des promesses de Fénélon.

Ce n'est pas seulement dans des écrits destinés au public, c'est dans ses lettres les plus secrètes, c'est dans sa correspondance avec l'abbé de Chanterac qu'on retrouve la même candeur et la même sincérité (1). « Ne regardez que Dieu » dans sa cause, mon cher abbé; je dis souvent » à Dieu, comme Mardochée : *Seigneur, tout* » *vous est connu, et vous savez que ce que j'ai* » *fait, n'est ni par orgueil, ni par mépris, ni* » *par un secret désir de gloire.* Quand Dieu » sera content, nous devons l'être, quelque hu» miliation qui nous vienne de lui. »

Instruction pastorale de Fénélon, du 15 septembre 1697.

A peine Fénélon fut-il arrivé à Cambrai, qu'il publia une instruction pastorale pour expliquer ses véritables sentiments sur le fond de sa doctrine. C'était une espèce d'engagement qu'il avait pris lorsqu'il était encore à la cour, pour désabuser les personnes de bonne foi qui trouvaient de l'obscurité ou de l'embarras dans quelques parties de son système; il la jugea d'ailleurs nécessaire pour l'honneur de son ministère auprès du troupeau qui lui était confié. Il profita même de cette circonstance pour ne laisser subsister aucun prétexte au reproche qu'on lui avait fait sur le silence qu'il avait

(1) Lettre du 3 septembre 1697. (Manuscrits.)

gardé dans son livre, au sujet du quiétisme de Molinos et des trente-quatre articles d'Issy; il plaça ces trente-quatre articles et la bulle d'Innocent XI contre Molinos, à la suite de son instruction pastorale. Il est vraisemblable que s'il eût pris cette précaution en même temps qu'il publia son livre, il aurait mis de son côté un grand nombre de personnes qui le soupçonnaient d'être un peu trop favorable au quiétisme mitigé.

Les trois prélats avaient fait imprimer et répandre, dans toute la France et toute l'Europe, *leur déclaration* contre le livre de Fénélon. Quoique si hautement attaqué, Fénélon avait tant de répugnance à donner au public le spectacle d'une division scandaleuse entre des évêques, qu'il écrivait à l'abbé de Chanterac : « (1) » Je n'ai pas voulu dans mon instruction pasto- » rale faire une réponse directe à tous leurs chefs » d'accusation, pour ne pas donner une scène, » le scandale n'étant déjà que trop grand; mais » ma réponse en forme, à leur *déclaration*, ne » laissera aucun mot sans réponse précise. Je » me bornerai à l'envoyer secrètement au pape, » et je désire autant épargner mes confrères, » qu'ils ont affecté de me traiter indignement. »

(1) Lettres du 15 septembre et du 29 octobre 1697. (Manuscrits.)

Bossuet était si loin de prévoir et de supposer que la condamnation de Fénélon pût éprouver à Rome des lenteurs et des incertitudes, qu'il écrivait à son neveu (1) : « Il faut bien prendre garde de ne faire envisager (à Rome) rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti, et n'osera résister...... Il est regardé dans son diocèse *comme un hérétique*, et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui ».

Mais la cour de Rome n'était ni disposée, ni accoutumée à précipiter son jugement; elle connaissait les justes égards qu'elle devait à deux grands évêques, dont la réputation était également chère à l'église. On a souvent prétendu qu'elle cherchait à attirer à elle le jugement en première instance de toutes les controverses de religion. Nous ne pouvons cependant douter qu'Innocent XII n'eût sincèrement désiré que cette malheureuse contestation eût été étouffée en France par les voies les plus douces et les plus conciliantes; il chargea souvent son nonce d'exprimer au roi son vœu, et ce ne fut que sur les vives instances de Louis XIV, qu'il se vit obligé de procéder à

(1) Lettre du 2 septembre 1697.

l'examen et au jugement du livre de Fénélon. Il nomma huit consulteurs, auxquels il en ajouta deux autres peu de temps après, pour émettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office.

Le pape nomme dix consulteurs.

Le désavantage de la position de Fénélon, même en se renfermant dans les bornes de la plus légitime défense, se faisait sentir dans les plus petits détails; ses adversaires, appuyés de tout le crédit et de tous les moyens du gouvernement, faisaient surveiller sa correspondance, et le privaient de la liberté de transmettre à l'abbé de Chanterac, avec une entière liberté, la connaissance de plusieurs faits intéressants pour diriger sa conduite. Il était obligé de donner à ses lettres différentes directions, qui en retardaient nécessairement l'expédition. L'abbé de Chanterac, son défenseur à Rome, ne pouvait faire un seul pas dont l'abbé Bossuet ne se fît rendre compte par des moyens peu délicats. C'est ce que l'abbé Bossuet nous apprend lui-même dans une lettre à son oncle (1): *Aussitôt que le grand-vicaire sera arrivé, il aura un espion, et nous serons instruits.*

Quoique les adversaires de l'archevêque de Cambrai eussent déjà fait imprimer la plus grande partie de leurs écrits contre son livre,

(1) Du 3 septembre 1697.

Fénélon se refusait toujours à donner la même publicité à ses défenses. Il espérait toujours éviter l'éclat d'un débat scandaleux entre des évêques. Toutes ses lettres à l'abbé de Chanterac expriment ces sentiments de convenance et de modération (1) : « Il ne faut ni faire de » l'éclat, ni agir d'une manière qui puisse ou » mal édifier, ou aigrir la cour. Je veux, sans » politique, par pure religion, respecter jus» qu'au bout mes confrères, et à cause de leur » ministère, et à cause de la confiance du roi » pour eux; je la veux respecter dans leurs » personnes : pour les choses à rendre entière» ment publiques, on ne saurait être trop re» tenu. Le principal est de conserver notre ca» ractère de patience, de simplicité et de can» deur, pour nous expliquer précisément et » sans réserve sur chaque article. »

Peu de jours après (2), Fénélon écrivait encore à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai point » voulu faire imprimer ma réponse à la décla» ration (des trois prélats) à cause du scan» dale et du déshonneur qui pourrait retomber » sur mes confrères, et c'est de quoi je m'af» flige. Je voudrais les épargner; ce n'est point » par ménagement politique pour la cour; car

(1) 12 novembre 1697. (Manuscrits.)

(2) 19 novembre 1697. (Manuscrits.)

» j'aimerais cent fois mieux achever de lui dé-
» plaire, que de demeurer sans justification.
» Ce qui me retient donc est la réputation de
» l'église, et le désir de ménager mes confrè-
» res, quoiqu'ils aient affecté de me couvrir
» d'opprobre. C'est au pape, mon supérieur,
» à me décider là-dessus; je dois ma réputation
» à l'église. »

Fénélon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs; ils lui firent observer par l'abbé de Chanterac que cette cause produisait tous les jours des écrits contradictoires très volumineux et très subtils, dont il leur était souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites, et quelquefois peu exactes. Mais ce que Fénélon avait prévu, arriva. La publicité des écrits respectifs donna une nouvelle activité à la chaleur de cette controverse; et il est très vrai de dire qu'elle aurait été portée jusqu'au scandale, si la haute vertu de Bossuet et de Fénélon n'eût pas commandé le respect à l'opinion publique.

Ce fut alors que Fénélon fit imprimer sa traduction latine du livre *des maximes*, dont l'élégance et la pureté furent généralement admirées (1); la traduction de son instruction pas-

(1) Voyez la lettre de l'abbé Phelippeaux à Bossuet, 19 novembre 1697.

torale du 15 septembre 1697, et de sa réponse à la déclaration des trois prélats.

Non seulement il voulait observer les plus grands ménagements pour ses adversaires, mais il exigeait de ses amis mêmes et de tous ceux qui lui montraient de l'intérêt d'éviter de se compromettre par une bienveillance trop marquée. Personne ne pouvait lui être plus utile à Rome que le cardinal de Bouillon. Malgré cette considération, il voulut s'abstenir par égard pour le caractère de ministre du roi, dont il était revêtu, d'entretenir aucune correspondance avec lui. « Je vous prie de dire à » M. le cardinal de Bouillon que je suis si tou- » ché de ses bontés, que je ne veux, de peur de » le commettre, ni lui écrire, ni recevoir de ses » lettres. Il n'ignore pas tout ce que M. de » Meaux a fait pour rejeter sur lui tous les mau- » vais succès qu'il pourrait avoir à Rome. Je lui » dois de ne lui donner aucun signe de vie, et » de n'en recevoir aucun de lui, afin que ce » que nous dirons de part et d'autre, à sa dé- » charge, soit vrai. »

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 6 novembre 1697. (Manuscrits.)

Le génie remarquable de Bossuet, pour la controverse, fortifié par une longue habitude, le portait à multiplier les écrits polémiques dont cette cause commençait à se surcharger (1).

(1) Il avait déjà fait imprimer son sommaire du livre de

Rome en était déjà un peu importunée ; ses amis mêmes avaient cru devoir le lui représenter, et les deux prélats associés à sa cause n'étaient pas aussi enflammés que lui de l'ardeur d'écrire et de combattre. Bossuet prétendait « qu'on » n'avait à lui reprocher que d'être trop rigou- » reux pour M. de Cambrai ; mais que s'il mol- » lissait dans une querelle où il y va de toute la » religion, ou s'il affectait des délicatesses, on » ne l'entendrait pas, et qu'il trahirait la cause » qu'il devait défendre. »

Lettre de Bossuet, du 19 novembre 1697.

Ce fut sans doute par cette considération que Bossuet engagea le cardinal de Noailles à retrancher de son instruction pastorale du 27 octobre 1697, quelques formules d'égards et de politesses qu'il y avait placées pour Fénélon (1). Le cardinal de Noailles eut la faiblesse de céder à Bossuet ; mais il lui arriva en cette occasion ce qui arrive souvent aux caractères doux et modérés, qui craignent de s'expliquer trop fortement entre des adversaires vivement aigris. Ils parviennent rarement à satisfaire ceux mêmes à qui ils montrent le plus de condescendance, et ils blessent ceux qu'ils auraient voulu ménager, même en leur portant des coups.

---

l'*Explication des Maximes des Saints*, sa *Lettre* sous le nom *d'un docteur*, la *Déclaration des trois évêques*, et la *Préface sur l'instruction pastorale de l'archevéque de Cambrai.*

(1) Lettre de Bossuet au cardinal de Noailles.

Le cardinal de Noailles avait eu à se vaincre, en entrant dans cette guerre d'écrits, par complaisance pour Bossuet, et Bossuet lui reprochait trop de douceur et de mollesse. Il aurait voulu marquer à Fénélon un reste d'égard, en ne prononçant pas son nom dans *cette instruction pastorale*, et en se bornant à condamner sa doctrine; mais Fénélon attachait bien plus de prix à sa réputation sur la foi, qu'à de vains égards pour sa personne.

Aussi fut-il très blessé du procédé du cardinal de Noailles. « M. de Paris, écrit Fénélon à » l'abbé de Chanterac (1), a fait une lettre pas» torale contre moi, qui a quelque modération » apparente, mais dans le fond plus de venin et » d'aigreur que les écrits de M. de Meaux. »

Fénélon avait donc à répondre en même temps aux trois prélats qui écrivaient contre lui; car l'évêque de Chartres ne tarda pas à se montrer sur la scène; ces trois adversaires, indépendamment de tous leurs moyens de crédit, avaient toutes sortes de facilités à Paris pour l'impression et la publication de leurs ouvrages. Il n'en était pas de même pour Fénélon; il lui était bien plus facile de composer que de faire imprimer; quoique placé dans le voisinage de Paris, il ne pouvait se servir des imprimeurs

(1) 3 décembre 1697. (Manuscrits.)

de cette ville. Il était assez fondé à craindre que Bossuet ne fît servir l'autorité du gouvernement à y apporter des obstacles, ou du moins à y mettre des entraves. Il croyait peu décent et peu convenable à un évêque de faire imprimer des écrits de religion en Hollande, pays si fameux par la licence de ses presses, et qui fournissait alors l'Europe de tous les libelles que la haine de la religion et de l'autorité pouvait inspirer à des esprits séditieux. Les bons flamands, qui exerçaient l'art de l'imprimerie, ne savaient pas assez de latin, comme l'observe Fénélon dans ses lettres, pour qu'on pût se con- confier à eux pour des ouvrages où la plus légère méprise pouvait tirer à conséquence, et dénaturer entièrement les idées et les sentiments d'un auteur. On peut dire, en un mot, que la partie mécanique de sa défense lui donnait plus de peine, et lui coûtait plus de temps, que la composition même de cette multitude d'ouvrages qu'il opposa à ses adversaires. Il était obligé de les faire imprimer à Lyon avec le plus grand mystère, loin de ses regards et de sa surveillance, « sans avoir même la » liberté de revoir ses épreuves dans un genre » de controverse, où un simple déplacement » de points ou de virgules pouvait être traduit » en hérésie. »

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 15 janvier 1698. (Manuscrits.)

Fénélon se voyait encore pressé par l'activité

que Bossuet mettait à poursuivre sa condamnation ; ce prélat s'était persuadé que la lettre si pressante de Louis XIV déterminerait la cour de Rome à s'écarter en cette occasion de la marche si grave et si mesurée qu'elle s'est toujours prescrite dans le jugement des questions de doctrine. Il écrivait à son neveu (1) : « Il faut » faire entendre que le livre de M. de Cambrai » est court, la matière bien examinée, déjà » jugée en la personne de Molinos, du P. La- » combe, de madame Guyon, et qu'ainsi l'on » doit être prêt (2). Les politiques répandent » ici (en France) qu'on aura (à Rome) de » grands ménagements pour ne point flétrir un » archevêque ; je ne le puis croire ; ce serait » tout perdre : plus une erreur si pernicieuse » vient de haut, plus il en faut détruire l'au- » torité. »

Bossuet engagea le roi à témoigner au nonce une espèce d'impatience de ce que le pape différait autant de prononcer. Mais Innocent XII répondit : « Que puisque les trois prélats » s'étaient rendus les dénonciateurs de l'arche- » vêque de Cambrai, et avaient donné la plus » grande publicité à leurs accusations, il était » nécessaire en toute justice et en tout tribunal

Lettre de l'abbé de Chanterac, 4 janvier 1698. (Manuscrits.)

(1) 21 octobre 1697.
(2) 27 octobre 1697.

» d'écouter les réponses de l'accusé. » Louis XIV, toujours juste et modéré, lorsqu'il ne suivait que son propre mouvement, sentit la justice et la convenance de cette réponse. Il dit au nonce, dans une seconde conversation : « Qu'il ne sollicitait un jugement que pour la sûreté des » consciences, et qu'il recevrait avec soumission la décision de sa sainteté, telle qu'elle » croirait devoir le prononcer. »

L'abbé Bossuet craignant les reproches de son oncle sur les lenteurs qu'il éprouvait, lui écrivit (1) que les agents de l'archevêque de Cambrai mettaient en jeu tous les ressorts imaginables pour retarder la décision, et suspendre le jugement du St.-Siège. Bossuet crut trop facilement son neveu, et se hâta de représenter au roi combien il était essentiel à sa gloire et à la tranquillité de l'église, d'accélérer la conclusion de cette grande affaire. Il rédigea un mémoire qu'il fit adopter à Louis XIV, et que ce prince remit au nonce. Ce mémoire (2), où il serait facile de reconnaître le cachet de Bossuet, quand même nous n'en trouverions pas l'aveu dans ses lettres, était fait pour convaincre le pape et ses ministres, que le roi attachait la plus haute importance au livre de

(1) 4 février 1698.

(2) On le trouve au tome XIII des OEuvres de Bossuet.

l'archevêque de Cambrai. Louis XIV s'y exprimait comme s'il eût pu avoir une connaissance théologique de tous les points de cette controverse, et un avis personnel sur ces questions si obscures et si abstraites.

Nous ne voyons pas sur quel fondement l'abbé Bossuet avait supposé que l'archevêque de Cambrai cherchait à suspendre ou à éluder le jugement de son livre. Toutes les lettres de Fénélon portent au contraire les témoignages les moins équivoques de son empressement et même de son impatience pour la décision de cette controverse. Il écrivait à l'abbé de Chanterac (1) : « Après que vous aurez produit toutes » mes défenses, ne perdez pas un moment pour » presser la conclusion. C'est sur le texte qu'il » faut juger, et non sur des accusations sans » fin... ; le pape, fort âgé, peut mourir ; de » nouvelles intrigues peuvent nous traverser.... » Si on veut à Rome temporiser, en nous lais- » sant toujours écrire, l'affaire s'envenimera » de plus en plus, et le scandale croîtra tou- » jours. M. de Meaux, à force d'écrire, ne fera » point qu'il y ait dans le texte de mon livre » autre chose que ce qu'il y a déjà attaqué. »

Fénélon ne s'était pas dissimulé un moment qu'il achevait de se perdre à la cour, et de se

(1) Le 27 janvier 1698. (Manuscrits.)

faire une ennemie puissante de madame de Maintenon, en s'engageant dans un combat direct avec le cardinal de Noailles. Un nouveau lien allait unir encore plus étroitement madame de Maintenon avec toute la maison de Noailles. Elle venait de déclarer (1) le mariage de mademoiselle d'Aubigné, sa nièce, avec le jeune comte d'Ayen, fils aîné du maréchal, et neveu du cardinal de Noailles. Cette alliance, si enviée par tout ce qui aspirait aux honneurs, au crédit et à la fortune, avertissait également la cour de Rome et celle de France que les intérêts de tout ce qui portait le nom de Noailles étaient devenus ceux de madame de Maintenon.

Mais de faibles considérations politiques ne pouvaient pas arrêter Fénélon, lorsque la conscience et l'honneur lui ordonnaient de parler ou de se défendre.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 9 déc. 1697. (Manuscrits.)

« On ne manquera pas de faire entendre à » Rome que l'unique ressource pour appaiser » le roi, pour me rapprocher de la cour, et » pour lever le scandale, c'est que je fasse certains pas pour effacer les mauvaises impressions, et pour reconnaître humblement que » j'ai quelque tort. Mais je déclare que je ne » pense ni de près, ni de loin à retourner à la

(1) Le 17 mars 1698.

» cour; que je ne veux que me détromper de » bonne foi, si je suis dans l'erreur, et pour» suivre sans relâche avec patience et humilité » ma justification, si je ne me trompe pas, et » si on me calomuie touchant ma foi. En un » mot, je ne veux jamais retourner à la cour » aux dépens de la vérité, et par un accommo» dement qui ne mette ni la saine doctrine, ni » ma réputation sur la foi en aucun doute.....

» Pour mon retour à la cour, je le mets fort au» dessous d'une syllabe de mon livre. Dieu » m'est témoin que je n'aime point la cour; de » plus, mon retour, avec une réputation dou» teuse sur le quiétisme, est honteux et nuisible » à mon ministère. Tout au contraire, si ma » doctrine est justifiée, je n'ai aucun besoin » pour mon ministère de retourner à la cour, » pendant que mes parties y dominent. Ce qui » est de certain, c'est que si j'étais justifié, et » que je retournasse à Versailles, je vivrais » avec tous les égards les plus édifiants pour » ceux qui ont voulu me perdre. Voilà ce que » vous pouvez assurer fortement. »

Idem, 3 avril 1698. (Manuscrits.)

Il était donc impossible que Fénélon ne répondît pas à l'*Instruction pastorale* du cardinal de Noailles, dans le temps où il se croyait obligé de réfuter avec la plus grande force tous les écrits que Bossuet publiait contre lui. On aurait attribué une si grande différence dans

les procédés et les ménagements à des motifs de crainte ou d'espérance, dont le seul soupçon aurait blessé sa délicatesse. La feinte modération avec laquelle le cardinal de Noailles avait affecté de ne pas prononcer son nom, en le rappelant sans cesse à l'attention et à l'esprit des lecteurs sous le voile transparent d'une charitable réserve, n'était que plus accablante pour un homme comme Fénélon, qui ne voulait laisser subsister aucun nuage sur sa doctrine et sur sa réputation.

Il divisa sa réponse en quatre lettres, qu'il évita de publier d'abord à Paris; nous nous bornerons à en citer quelques fragments:

Ire. Lettre de Fénélon à M. l'archevêque de Paris.

« (1) Monseigneur, j'ai gardé le silence au- » tant que je l'ai pu, et il n'y a rien que je ne » fisse encore pour n'être pas dans la nécessité » affligeante où je me trouve de me plaindre à » vous-même de votre dernière lettre pastorale. » A Dieu ne plaise, monseigneur, que je m'é- » carte jamais de la vénération que vous méri- » tez, et de l'attachement que j'ai pour vous » depuis si long-temps.... Plus votre place vous » donne d'autorité, plus vous êtes responsable » des impressions que vous donnez au public » contre moi. Votre vertu, et la modération » qui paraît dans vos paroles, ne servent qu'à » les rendre plus dangereuses. *Les accusations* » *véhémentes et outrées imposent moins au*

» *public*. Mais quand vous ne montrez que » douceur et patience, en m'imputant les er- » reurs les plus monstrueuses, le public est » tenté de croire que j'ai enseigné toutes ces » erreurs. Voilà le mal que vous me faites, mon- » seigneur, contre votre intention.

» Si les précautions que je proposais pour re- » médier au mal qu'on attribuait à mon livre, » ne paraissaient pas assez grandes; il fallait à » toute extrémité prendre un parti, qui aurait » édifié l'église. Vous n'aviez, monseigneur, » qu'à vous joindre aux deux autres prélats, qui » ont pris part à la déclaration, et qu'à consul- » ter de concert avec moi le pape sur le livre » en question. Il n'était pas juste que je fusse » cru dans ma propre cause; mais était-il juste » aussi que ceux qui m'accusaient voulussent » décider? Je devais sans doute me défier de » mes pensées; peut-être aussi pouvaient-ils se » défier des leurs? Il n'y avait donc qu'à prier » le pape, notre juge commun, de nous don- » ner une décision. Si j'eusse refusé de me sou- » mettre à son jugement, j'eusse été inexcu- » sable devant Dieu et devant les hommes; alors » il aurait été temps de faire ce qu'on a fait sans » attendre la réponse du père commun. Vous » ne deviez pas craindre, monseigneur, que » l'église romaine favorisât le quiétisme, qu'elle » a foudroyé dès sa naissance, ni qu'elle vou-

» lût, pour épargner mon livre, que je n'aurais
» pas voulu épargner moi-même en ce cas, met-
» tre en péril les fondements de la religion.
» Ainsi l'église aurait été édifiée de voir des
» prélats parfaitement unis au milieu même de
» la diversité de leurs sentiments, et la réponse
» du pape aurait fini tout ce différent. Quoi
» qu'il arrive dans la décision, ma soumission
» fera connaître les sentiments de mon cœur
» pour détester toute erreur, et pour me sou-
» mettre à l'église sans restriction. La préven-
» tion où vous êtes, monseigneur, ne diminue
» en rien mon respect et mon attachement. »

IIe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Dans une seconde lettre, Fénélon écrivait au cardinal de Noailles : « Je vous avoue, mon-
» seigneur, que plus j'examine votre instruc-
» tion pastorale, moins je vous reconnais dans
» ce style, où vous ne me ménagez en appa-
» rence, que pour donner un tour plus mo-
» déré et plus persuasif aux plus terribles ac-
» cusations. Vous ne parlez presque jamais de
» moi ; vous n'en parlez qu'en des termes hon-
» nêtes ; mais vous rapportez sans cesse quel-
» ques unes de mes paroles pour les joindre
» dans un même corps de doctrine avec ce qui
» paraît le plus propre à y exciter l'indignation
» publique. Vous savez, monseigneur, que
» rien n'est plus facile et moins concluant en
» matière de dogme, que de faire ainsi un tissu

» de passages détachés de divers auteurs, pour » en tirer toutes les conséquences les plus » odieuses..... Vous dites, monseigneur, *que » le christianisme n'est pas une école de méta- » physiciens;* tous les chrétiens, il est vrai, » ne peuvent pas être des métaphysiciens; mais » les principaux théologiens ont un grand be- » soin de l'être. C'est par une sublime métaphy- » sique, que St.-Augustin a remonté aux pre- » miers principes des vérités de la religion con- » tre les païens et les hérétiques. C'est par la » sublimité de cette science, que St.-Grégoire » de Nazianze a mérité par excellence le nom » de théologien. C'est par la métaphysique que » St.-Anselme et St.-Thomas ont été dans les » derniers siècles de grandes lumières. »

IIIe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

Fénélon termine sa troisième lettre au cardinal de Noailles par le langage le plus touchant. « Pardonnez, monseigneur, tout ce » que l'intérêt de la vérité et la nécessité de me » justifier sur la pureté de ma foi, m'ont obligé » de remarquer sur votre instruction pastorale. » Plût à Dieu que nous pussions dissiper les » nuages qui ont altéré l'amitié dont vous m'a- » vez honoré si long temps; du moins, ils ne » diminueront jamais la vénération et l'atta- » chement que j'ai pour votre personne. Dieu, » qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin, » qu'en pensant autrement que vous, je ne

» laisse pas de vous révérer, de déplorer amè-
» rement cette division, et d'être toujours avec
» le même respect. »

IVe. Lettre de Fénélon à l'archevêque de Paris.

La quatrième lettre est relative à une addition que le cardinal de Noailles avait faite à son instruction pastorale. Elle avait pour objet de réduire à quelques propositions claires et incontestables le système que lui opposait le cardinal de Noailles, et d'en faire ressortir les contradictions avec le système que Bossuet lui opposait d'un autre côté. Il en concluait que ses adversaires ne s'accordaient pas plus entre eux, qu'ils ne s'accordaient avec lui. Cette quatrième lettre rentre dans le fond de la controverse.

Fénélon avait évité de publier ces quatre lettres en France; il s'était borné à les adresser aux examinateurs nommés par le pape, comme le cardinal de Noailles lui-même leur avait adressé son instruction pastorale. Mais on comprend facilement, qu'avec l'extrême avidité qu'on montrait de toutes parts pour connaître toutes les pièces de ce grand procès, on avait dû réimprimer en Italie ces quatre lettres, à l'insu de Fénélon lui-même. Toutes les presses de Hollande étaient également en mouvement pour reproduire des écrits auxquels les circonstances et le mérite des auteurs donnaient un grand intérêt. Il est donc assez singulier que

le cardinal de Noailles parut surpris et blessé que Fénélon eût fait imprimer, pour Rome seulement, sa réponse à une instruction pastorale, que le cardinal de Noailles avait fait imprimer, publier, et répandre dans toute la France et toute l'Europe.

Lettre de l'archevêque de Paris à Fénélon.

Cependant le cardinal s'en plaignit comme d'un procédé offensant. Il écrivit à Fénélon pour lui reprocher « de ne lui avoir point d'a» bord adressé ses réponses imprimées, et de » ce qu'elles ont couru long-temps avant qu'il » les ait reçues. Il l'assure qu'il aura avec lui » un procédé bien différent; qu'il lui adresse » directement sa réponse, et non au public, » *et qu'il voudrait ne la point montrer, mais* » *qu'il y a un très petit nombre de personnes* » *distinguées à qui il ne la peut refuser.* Tandis que le cardinal de Noailles s'exprimait ainsi, on imprimait avec son agrément cette même lettre qu'il annonçait n'être que pour Fénélon et non pour le public. Fénélon reçut en effet (1) des exemplaires *imprimés* de cette lettre *quatre jours seulement* après l'avoir reçue *manuscrite.*

La lettre du cardinal de Noailles à Fénélon concerne entièrement les faits et les procédés.

(1) Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, du 30 mai 1698. (Manuscrits.)

On en a déjà vu dans le cours de cette histoire le récit le plus exact fondé sur les pièces originales; mais on sait assez qu'il est aussi commun que facile de présenter les mêmes faits sous des aspects différents, selon les préventions qui divisent les personnes, et selon l'intérêt qu'elles ont à les tourner à leur avantage. A la fin de cette lettre, le cardinal de Noailles semble sortir un peu de son caractère habituel de modération, et un sentiment involontaire d'amertume vient se mêler à des expressions obligeantes. « Souffrez, monseigneur, écrivait-» il à Fénélon, qu'en finissant je me plaigne à » vous du temps que vous me faites perdre et » de celui que vous perdez. Ne craignez-vous » point, pendant que vous vous occupez tant » à défendre *vos précisions*, dont l'église s'est » passée si long-temps, de manquer à ce que » vous lui devez de plus important? Que fera » le grand diocèse dont vous êtes chargé, et » qui a sans doute besoin de toute votre appli-» cation, tant que vous ne travaillerez qu'à » justifier votre livre? pour moi, qui sens plus » que vous, parce que j'ai moins de forces, la » pesanteur de mon fardeau, je me crois si » obligé d'éviter tout ce qui peut me détourner » de mon ministère, que je ne veux plus em-» ployer mon temps à cette dispute. Vous écri-» rez, tant qu'il vous plaira, contre moi, je

» ne vous répondrai plus.... Vous n'aurez pas
» de peine à demeurer uni avec moi ; je veux
» l'être toujours avec vous, autant que ce que
» je dois à la vérité me le permettra, et conser-
» ver l'amitié sincère et respectueuse avec la-
» quelle je suis depuis si long-temps. »

Avant même que Fénélon se fût engagé dans cette discussion particulière avec le cardinal de Noailles, il s'était engagé dans un combat bien plus terrible et bien plus opiniâtre avec Bossuet.

Les premiers écrits de Bossuet, que nous avons indiqués, avaient été suivis d'un grand nombre d'autres (1). Il est impossible de méconnaître dans ces différents ouvrages, comme dans tous ceux de Bossuet, ce génie unique, qui trouvait toujours le moyen de répandre de la chaleur et de la vie sur les sujets qui paraissaient les plus étrangers aux grands mouvements de l'éloquence. Il s'y élevait avec un noble dédain au-dessus des imputations vaines et calomnieuses, qu'on affectait de répandre sur les motifs qui le faisaient agir. « Quant à
» ceux qui ne peuvent se persuader que le zèle
» de défendre la vérité soit pur et sans vue hu-
» maine, ni qu'elle soit assez belle pour l'ex-

(1) *Mystici in tuto, schola in tuto, quietismus redivivus, quæstiuncula de actibus, à caritate imperatis.*

» citer toute seule; ne nous fâchons point contre eux, s'écriait Bossuet; ne croyons pas » qu'ils nous jugent par une mauvaise volonté; » et après tout, comme dit St.-Augustin, *cessons de nous étonner qu'ils imputent à des* » *hommes des défauts humains.* »

Mais à peine faisait-il paraître un ouvrage, que Fénélon lui opposait les apologies les plus spécieuses. Ces apologies, toujours écrites avec une précision et une clarté qui semblaient initier tous les lecteurs aux secrets de la théologie la plus sublime, se répandaient avec le plus grand succès et inspiraient un intérêt général pour sa cause. Nous n'extrairons des réponses de Fénélon que les seuls traits qui peuvent entrer dans un récit historique.

Ire. Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Monseigneur, en finissant votre dernier livre, je me suis mis devant Dieu, comme je » voudrais y être au moment de ma mort. Je » l'ai prié instamment de ne pas permettre que » je me séduisisse moi même. Je n'ai craint, ce » me semble, que de me flatter, que de tromper les autres, que de ne pas faire valoir assez » contre moi toutes vos raisons. Plût à Dieu » que je n'eusse qu'à m'humilier, selon votre » désir, pour vous appaiser et finir le scandale. » Mais jugez vous-même, monseigneur, si je » puis m'humilier contre le témoignage de ma » conscience, en avouant que j'ai voulu en-

» seigner le désespoir le plus impie sous le nom
» de sacrifice absolu de l'intérêt propre, puis-
» que Dieu, qui sera mon juge, m'est témoin
» que je n'ai fait mon livre que pour confondre
» tout ce qui peut favoriser cette doctrine mons-
» trueuse ».

Fénélon se plaint ensuite de ce que, par des rapprochements forcés, par des altérations dans son texte, par la rigueur avec laquelle on pèse, on juge toutes ses paroles, sans égard à tout ce qui précède et à tout ce qui suit de propre à en déterminer le sens, on dénature ses expressions, on les envenime, on les détourne de leur signification naturelle et raisonnable.

« Plût à Dieu, monseigneur, que vous ne m'eus- Ibid.
» siez pas contraint de sortir du silence que j'ai
» gardé jusqu'à l'extrémité. Dieu, qui sonde les
» cœurs, a vu avec quelle docilité je voulais
» me taire jusqu'à ce que le père commun eût
» parlé, et condamner mon livre au premier
» signal de sa part. Vous pouvez, monseigneur,
» tant qu'il vous plaira, supposer que vous de-
» vez être contre moi le défenseur de l'église,
» comme St.-Augustin le fut contre les héréti-
» ques de son temps. Un évêque qui soumet son
» livre, et qui se taît après l'avoir soumis, ne
» peut être comparé ni à Pélage, ni à Julien.
» Vous pouviez envoyer secrètement à Rome,
» de concert avec moi, toutes vos objections;

» je n'aurais donné au public aucune apologie, » ni imprimée, ni manuscrite; le juge seul » aurait examiné mes défenses; toute l'église » aurait attendu en paix le jugement de Rome; » ce jugement aurait tout fini. La condamna- » tion de mon livre, s'il est mauvais, étant sui- » vie de ma soumission sans réserve, n'eût laissé » aucun péril pour la séduction; nous n'aurions » manqué en rien à la vérité : la charité, la » paix, la bienséance épiscopale auraient été » gardées ».

IIe. Lettre de Fénélon à Bossuet.

La seconde lettre est une discussion théologique sur l'amour propriétaire et mercenaire et sur l'amour pur et désintéressé. Elle est d'un grand intérêt pour ceux qui voudraient se former une idée exacte de cette discussion; mais elle n'est pas susceptible de ce que l'on peut appeler une simple analyse.

IIIe. Lettre de Fénélon à Bossuet.

La troisième lettre est terminée par un des plus beaux mouvements de sensibilité dont aucune langue ait jamais offert le modèle.

« Qu'il m'est dur, monseigneur, d'avoir à » soutenir ces combats de paroles, et de ne pou- » voir plus me justifier sur des accusations si » terribles, qu'en ouvrant le livre aux yeux de » toute l'église, pour montrer combien vous » avez défiguré ma doctrine. Que peut-on pen- » ser de vos intentions? *Je suis ce cher auteur* » *que vous portez dans vos entrailles* pour le

» précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du » quiétisme. Vous allez me pleurer par tout, et » vous me déchirez en me pleurant! Que peut-» on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à » donner plus d'autorité à vos accusations? Vous » me pleurez, et vous supprimez ce qui est es-» sentiel dans mes paroles! Vous joignez, sans » en avertir, celles qui sont séparées! Vous don-» nez vos conséquences les plus outrées comme » mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contra-» dictoires à mon texte formel. Quelque grande » autorité, monseigneur, que vous ayiez juste-» ment acquise jusqu'ici, elle n'a point de pro-» portion avec celle que vous prenez dans le » style de ce dernier livre. Le lecteur sans pas-» sion est étonné de ne trouver, dans un ou-» vrage fait contre un confrère soumis à l'église, » aucune trace de cette modération qu'on avait » louée dans vos écrits contre les ministres pro-» testants. Pour moi, monseigneur, je ne sais si » je me trompe, et ce n'est pas à moi à en juger, » mais il me semble que mon cœur n'est point » ému, que je ne désire que la paix, et que je » suis avec un respect constant pour votre per-» sonne..... »

Fénélon, dans sa quatrième lettre, se plaint à Bossuet des altérations de son texte, qui tendaient à jeter de l'odieux sur sa doctrine. Une pareille infidélité, réelle ou prétendue, devait

changer son style et lui communiquer l'émotion de son âme. On voit qu'il a de la peine à renfermer au fond de son cœur tous les sentiments qui l'oppressent; et une indignation involontaire vient communiquer à son langage et à ses expressions une chaleur et une véhémence qui doivent être attribuées à la situation violente où ses adversaires l'avaient placé.

IVe. Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Est-ce donc ainsi qu'on peut s'arroger le » droit de retrancher des mots essentiels qui » changent toute la signification du texte, pour » convaincre un auteur d'impiété et de blas» phême?..... Je ne puis finir sans vous repré» senter la vivacité de votre style, en parlant » de ma réponse à votre *sommaire*. Voici vos » paroles sur votre confrère, qui vous a tou» jours aimé et respecté singulièrement : *Ses* » *amis répandent partout que c'est un livre* » *victorieux, et qu'il y remporte sur moi de* » *grands avantages; nous verrons*. Non, mon» seigneur, je ne veux rien voir que votre » triomphe et ma confusion, si Dieu en doit » être glorifié. A Dieu ne plaise que je cherche » jamais aucune victoire contre personne, et » encore moins contre vous. Je vous cède tout » pour la science, pour le génie, pour tout ce » qui peut mériter l'estime. Je ne voudrais » qu'être vaincu par vous, en cas que je me » trompe. Je ne voudrais que finir le scandale

» en montrant la pureté de ma foi, si je ne me » trompe pas. Il n'est donc pas question de dire : » *Nous verrons.* Pour moi, je ne veux voir que » la vérité et la paix ; la vérité qui doit éclairer » les pasteurs, et la paix qui doit les réunir. » Vous vous récriez : *Un chrétien, un évêque,* » *un homme a-t-il tant de peine à s'humilier?* » Le lecteur jugera de la véhémence de cette » figure. Quoi! monseigneur, vous trouvez mau- » vais *qu'un évêque* ne veuille point avouer, » contre sa conscience, qu'il n'a point enseigné » l'impiété? Souffrez que je vous dise à mon » tour : *Un chrétien, un évêque, un homme* » a-t-il tant de peine à avouer un zèle précipité, » que l'église nous montre en plusieurs saints, » et même dans des pères de l'église?

» Vous dites : *La nouvelle spiritualité ac-* » *cable l'église de lettres éblouissantes, d'ins-* » *tructions pastorales, de réponses pleines* » *d'erreurs.* De quel droit vous appelez-vous » *l'église?* Elle n'a point parlé jusqu'ici, et c'est » vous qui voulez parler avant elle ; ce n'est » pas la *nouvelle* spiritualité, c'est l'ancienne » que je défends. Mais qui est-ce qui a écrit le » premier? Qui est-ce qui a commencé le scan- » dale? Qui est-ce qui a écrit avec un zèle » amer? Vous vous irritez de ce que je ne me » tais pas, quand vous intentez contre moi les » accusations les plus atroces.... Vous ne cessez

» de me déchirer, sans attendre que l'église » décide ».

Impression des écrits de Fénélon sur l'opinion publique.

Il est difficile de se faire l'idée de l'impression que commençaient à exciter dans le public les écrits de l'archevêque de Cambrai. Quelque opinion que l'on eût déjà des talents et des lumières de Fénélon, personne n'avait prévu et ne pouvait prévoir, que, dans une controverse théologique, il lutterait avec autant de force et de courage contre un rival aussi redoutable que Bossuet; car, parmi les trois prélats, le public s'obstinait à ne voir et à ne considérer que Bossuet. Il faut encore observer que Fénélon se montrait à l'opinion publique avec le lustre que le malheur ajoute toujours à l'éclat du génie et de la vertu.

Bossuet avait été jusqu'alors l'accusateur; souvent même il avait pris dans ses écrits le ton de dignité et de supériorité d'un juge qui prononce. Il croyait avoir réduit Fénélon au rôle toujours pénible et toujours un peu humiliant d'un accusé obligé de se justifier. Mais Fénélon avait su, dans ses dernières lettres, s'élever sans affectation et sans blesser aucunes convenances à la juste mesure que doit observer un évêque qui porte au dedans de lui-même le témoignage d'une conscience pure, d'une foi sincère, et qui croit avoir le droit de défendre ses opinions, contre celles d'un de ses confrères,

au tribunal de leur supérieur commun. Le public, accoutumé depuis si long-temps à considérer l'évêque de Meaux comme l'arbitre suprême de toutes les controverses doctrinales, et le dictateur de l'église de France, s'étonnait de le voir ramené à combattre à armes égales, et avec un succès douteux, dans une carrière qu'il avait toujours parcourue en triomphant.

Bossuet sentit alors qu'il avait besoin de rassembler toutes ses forces pour combattre un adversaire dont il n'avait peut-être pas apprécié tout le génie et toutes les ressources.

Il est facile d'observer, dans sa réponse aux lettres de Fénélon, qu'il déploie avec une nouvelle vigueur tous les ressorts de l'éloquence et de la logique, pour écraser la doctrine et l'auteur qu'il combat. On y voit surtout qu'il s'attache à justifier cette espèce d'âcreté et d'amertume que Fénélon lui avait reprochée, et dont le public même avait paru se scandaliser. Mais ce qui est remarquable, ce qui est surtout conforme au caractère si prononcé de Bossuet, c'est que, bien loin de désavouer les expressions, peut-être un peu trop vives, échappées à l'excès de son zèle dans la chaleur de la dispute, il dit : *qu'il s'est montré sévère et inflexible, parce qu'il a dû l'être, et que les saintes vérités de la religion n'admettent point les mollesses et les vaines complaisances du*

monde. En un mot, Bossuet reprend par la force de la raison et par l'ascendant du génie, ce caractère de supériorité que l'archevêque de Cambrai s'était efforcé de lui contester. Il semble que cet homme extraordinaire était appelé à occuper toujours le premier rang partout où il se montrait, et à exercer, par une espèce de prérogative singulière, un ministère supérieur au rang même qu'il occupait dans l'église. C'est avec ce ton imposant qu'il dit à Fénélon :

Lettre de Bossuet à Fénélon.

« Je le dis avec douleur, Dieu le sait : vous » avez voulu raffiner sur la piété; vous n'avez » trouvé digne de vous que Dieu beau en soi. » La bonté, par laquelle il descend à nous et » nous fait remonter à lui, vous a paru un ob- » jet peu convenable aux parfaits. Sous le nom » d'amour pur, vous avez établi le désespoir » comme le plus parfait des sacrifices; c'est » du moins de cette erreur qu'on vous accuse... » Et vous venez me dire : prouvez-moi que je » suis un insensé; prouvez-moi que je suis de » mauvaise-foi, sinon, ma seule réputation me » met à couvert. Non, monseigneur, la vérité » ne le souffre pas; vous serez en votre cœur » ce que vous voudrez; mais nous ne pouvons » vous juger que par vos paroles. Vous me re- » prochez de m'être récrié : *Un chrétien, un* » *évêque, un homme a-t-il tant de peine à* » *s'humilier? Vous trouvez mauvais qu'un*

» *évêque ne veuille pas avouer contre sa cons-*
» *cience qu'il a enseigné l'impiété.* Oui, mon-
» seigneur, sans rien déguiser, je trouve mau-
» vais, et tout le monde avec moi, que vous
» vouliez nous persuader qu'on a mis ce qu'on
» a voulu dans votre livre sans votre participa-
» tion; que, sans vous en être plaint dans vos
» *errata*, vous ayiez laissé impunément *cette*
» *impiété*, comme vous l'appelez vous-même;
» qu'au lieu de vous humilier d'une telle faute,
» vous la rejetiez sur un autre; que vous ayiez
» tant travaillé à y trouver de vaines excuses.

» Vous vous plaignez de la force de mes expres-
» sions! Il s'agit de dogmes nouveaux qu'on voit
» introduire dans l'église, sous prétexte de piété,
» par la bouche d'un archevêque. Si, en effet, il
» est vrai que ces dogmes renouvellent les erreurs
» de Molinos, sera-t-il permis de le taire? Voilà
» pourtant ce que le monde appelle excessif,
» aigre, rigoureux, emporté, si vous le voulez.
» Il voudrait qu'on laissât passer un dogme
» naissant doucement, et sans l'appeler de son
» nom, sans exciter l'horreur des fidèles par des
» paroles qui ne sont rudes qu'à cause qu'elles
» sont propres, et qui ne sont employées qu'à
» cause que l'expression est nécessaire........ Si
» l'auteur de ces nouveaux dogmes les cache,
» les enveloppe, les mitige, si vous voulez, par
» certains endroits, et par-là ne fait autre chose

» que les rendre plus coulants, plus insinuants, » plus dangereux, faudra-t il par des bienséan» ces du monde les laisser glisser sous l'herbe, » et relâcher les saintes rigueurs du langage » théologique? Si j'ai fait autre chose que cela, » qu'on me le montre. Si c'est là ce que j'ai fait, » Dieu sera mon protecteur contre les molles» ses du monde et ses vaines complaisances ».

Fénélon s'était expliqué en ces termes: *Quoiqu'on ne puisse pas s'arracher l'amour de la béatitude*, *on peut le sacrifier*, *comme on peut sacrifier l'amour de la vie*, *sans pouvoir se l'arracher tout-à-fait* ». Il faut convenir que Bossuet réfute ce raisonnement de la manière la plus victorieuse.

Lettre de Bossuet à Fénélon.

« Avouez la vérité, monseigneur, écrit-il à » Fénélon: vous ne croyez pas avoir rien à dire » ou avoir rien proposé de plus spécieux que » cet argument; mais il tombe par ce seul mot. » On peut bien sacrifier la vie mortelle à quel» que chose de meilleur, qui est la vie bien» heureuse; mais lorsque vous supposez qu'on » puisse sacrifier la vie bienheureuse, il faut » que vous ayiez dans l'esprit quelque chose de » meilleur à quoi on la sacrifie; et toujours on » deviendra, ou heureux en la possédant, ou » malheureux si on la perd.

» Après cela, monseigneur, je n'ai plus rien » à vous dire. S'il se trouve dans vos écrits quel-

» que chose de considérable qui n'ait pas en-
» core été repoussé, j'y répondrai par d'autres
» moyens. Pour des lettres, composez-en tant
» qu'il vous plaira ; divertissez la cour et la
» ville ; faites admirer votre esprit et votre élo-
» quence, et ramenez les grâces des *Lettres*
» *provinciales*, je ne veux plus avoir de part au
» spectacle que vous semblez vouloir donner au
» public. »

Ces dernières lignes laissent assez apercevoir que Bossuet ne se dissimulait pas à lui-même que le public avait accueilli avec une faveur marquée les derniers écrits de Fénélon ; elles font également sentir qu'il aurait desiré de n'avoir plus à rentrer dans une discussion directe avec lui.

Il paraît que les adversaires de Fénélon, un peu déconcertés par le succès et l'énergie de ses défenses, firent intervenir le nonce du pape pour l'engager à garder désormais le silence. Fénélon répondit au nonce du pape « que c'était
» toujours à l'accusé à parler le dernier, sur-
» tout quand il s'agissait d'accusations horribles
» sur la foi, et que l'accusé était un archevê-
» que, dont la réputation importait à son mi-
» nistère ; qu'il ne demandait lui-même que la
» paix et le silence, à être jugé et à obéir ; que
» la réponse qu'il se voyait obligé de faire à la
» dernière attaque de M. de Meaux serait sa

Lettre de Fénélon au nonce du pape. (Manuscrits.)

» dernière défense, si ce prélat ne reproduisait » pas quelque nouvelle accusation ».

Fénélon répondit en effet aux derniers écrits de Bossuet par trois nouvelles lettres. Elles offrent de nouvelles preuves de toute la fécondité et de toute la subtilité de son esprit dans un genre de controverse, dont on ne lui avait pas plus soupçonné le goût qu'il n'en avait contracté l'habitude. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant : « M. de » Cambrai a de l'esprit à faire peur ».

Lettre de Fénélon à Bossuet.

« Quand voulez-vous donc que nous finis- » sions, écrivait Fénélon? Si je pouvais me don- » ner le tort et vous laisser un plein triomphe, » pour finir le scandale et pour rendre la paix à » l'église, je le ferais avec joie; mais en voulant » m'y réduire avec tant de véhémence, vous » avez fait précisément tout ce qu'il fallait pour » m'en ôter les moyens..... Vous m'attribuez les » impiétés les plus abominables, *cachées sous » des subterfuges déguisés en correctifs*. Mal- » heur à moi, si je me taisais! Mes lèvres se- » raient souillées par ce lâche silence, qui se- » rait un aveu tacite de l'impiété... Que le pape » condamne mon livre, que ma personne de- » meure à jamais flétrie et odieuse dans toute » l'église, j'espère que Dieu me fera la grâce de » me taire, d'obéir et de porter ma croix jus- » qu'à la mort. Mais tandis que le St.-Siége me

» permettra de montrer mon innocence, et qu'il
» me restera un souffle de vie, je ne cesserai de
» prendre le ciel et la terre à témoin de l'injus-
» tice de vos accusations.

» Il m'est impossible de vous suivre dans
» toutes les objections que vous semez sur votre
» chemin; les difficultés naissent sous vos pas.
» Tout ce que vous touchez de plus pur dans
» mon texte se convertit aussitôt en erreur
» et en blasphème; mais il ne faut pas s'en
» étonner; vous exténuez et vous grossissez cha-
» que objet selon vos besoins, sans vous mettre
» en peine de concilier vos expressions. Voulez-
» vous me faciliter une rétractation, vous ap-
» planissez la voie; elle est si douce, qu'elle
» n'effraie plus. *Ce n'est*, dites-vous, *qu'un*
» *éblouissement de peu de durée.* Mais si l'on
» va chercher ce que vous dites ailleurs pour
» alarmer toute l'église, pendant que vous me
» flattez ainsi, on trouvera que *ce court éblouis-*
» *sement est un malheureux mystère et un*
» *prodige de séduction.*

» Tout de même, s'agit-il de me faire avouer
» des livres et des visions de madame Guyon?
» vous rendez la chose si excusable, qu'on est
» tout étonné que je ne veuille point la con-
» fesser pour vous appaiser. *Est-ce un si grand*
» *malheur*, dites-vous, *d'avoir été trompé par*
» *une amie?* Mais quelle est cette amie? C'est

» une *Priscille* dont je suis le *Montan*. Ainsi, » vous donnez, comme il vous plaît, aux mêmes » objets les formes les plus douces et les plus » affreuses.

» Je ne veux pas me juger moi-même. En » effet, je dois craindre que mon esprit ne s'ai- » grisse dans une affaire si capable d'user la » patience d'un homme qui serait moins impar- » fait que moi. Quoi qu'il en soit, si j'ai dit » quelque chose qui ne soit pas vrai et essentiel » à ma justification ; ou bien, si je l'ai dit » en des termes qui ne fussent pas nécessaires » pour exprimer toute la force de mes raisons, » j'en demande pardon à Dieu, à toute l'église » et à vous. Mais où sont-ils ces termes que » j'eusse pu vous épargner? du moins, mar- » quez-les moi ; mais en les marquant, défiez- » vous de votre délicatesse. *Après m'avoir » donné si souvent des injures pour des rai- » sons, n'avez-vous point pris mes raisons » pour des injures?*

» Cette douceur, dont vous me dites que je » m'étais paré, on la tournait contre moi ; on » dit que je parlais d'un ton si radouci, parce » que ceux qui se sentent coupables sont tou- » jours timides et hésitants. Peut-être ai-je en- » suite un peu trop élevé la voix ; mais le lec- » teur pourra observer que j'ai évité beaucoup » de termes durs, qui vous sont les plus fami-

» liers. Nous sommes, vous et moi, l'objet de la » dérision des impies, et nous faisons gémir » tous les gens de bien : que tous les autres » hommes soient hommes, c'est ce qui ne doit » pas surprendre; mais que les ministres de » Jésus-Christ, ces anges des églises, donnent » au monde profane et incrédule de telles » scènes, c'est ce qui demande des larmes de » sang. Trop heureux si, au lieu de ces guerres » d'écrits, nous avions toujours fait notre ca- » téchisme dans nos diocèses, pour apprendre » aux pauvres villageois à craindre et à aimer » Dieu! »

En lisant ces dernières lignes, ne serait-on pas tenté de croire qu'elles sont de Bossuet, par le mouvement oratoire qui les anime, et par la noblesse de l'idée jointe à la simplicité de l'expression?

Impartialité du saint-siége dans l'examen du livre de Fénélon.

Tandis que la France entière, spectatrice de ce violent combat entre les deux membres les plus illustres de son église, attendait avec un intérêt mêlé d'incertitude, de quel côté la victoire se déclarerait, Rome procédait à l'instruction du jugement avec une sagesse et une impartialité dignes des plus grands éloges.

Le Saint-Siége voulut mettre dans l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, un appareil et une solennité qui attestaient les égards

dus à deux grands évêques et à l'intervention de Louis XIV.

Quoique la forme dans laquelle ce prince avait exprimé l'importance qu'il attachait à cette affaire, laissât assez entrevoir la faveur qu'il accordait à l'une des parties, et sa prevention contre l'autre, Innocent XII ne crut point qu'il convînt à la dignité de l'église romaine, à la gloire de la religion ni aux intérêts de la vérité de s'abandonner aux mouvements variables et irréguliers d'une politique profane. Une année entière fut employée au seul examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et des divers écrits publiés pour sa défense et pour sa condamnation. Soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, furent consacrées par les examinateurs à l'analyse du livre des *Maximes*. Les seuls examinateurs assistèrent aux douze premières ; mais comme l'on crut remarquer parmi eux une opposition très vive et très animée, le pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari, deux des membres les plus instruits du sacré collège, pour présider aux congrégations.

On commença par extraire du livre de l'archevêque de Cambrai, trente-sept propositions qui parurent devoir être l'objet de l'examen des consulteurs. L'examen de ces trente-sept

propositions occupa les soixante-quatre séances qui eurent lieu depuis le 12 octobre 1697, jusqu'au 25 septembre 1698. On est autorisé à présumer que le sujet de cette controverse devait être nécessairement obscur et très subtil, ou que les explications offertes par Fénélon avaient éclairci ce que sa doctrine renfermait d'équivoque et de hasardé, puisque sur les dix examinateurs qui la discutèrent pendant une année entière, cinq votèrent constamment en faveur de son livre : il est vrai que leur opinion était fondée en grande partie sur les explications fournies par l'auteur.

L'abbé Bossuet fut violemment affecté de ce partage entre les dix examinateurs. Il ne manqua pas, d'après son propre caractère, de l'attribuer aux intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, et à l'influence du cardinal de Bouillon.

La correspondance de Bossuet avec son neveu (1), laisse malheureusement appercevoir qu'il adopta trop facilement les préventions de ce dernier. Lui-même s'était si fortement prévenu que la doctrine de Fénélon renfermait les erreurs les plus monstrueuses ; il avait annoncé avec tant d'assurance au roi, à madame de

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

Maintenon, au public, à toute l'église, que ces erreurs seraient foudroyées par le Saint-Siége, aussitôt qu'elles auraient frappé l'oreille du vicaire de Jésus-Christ, qu'il fut aussi surpris que déconcerté du partage des examinateurs. Il fut surtout effrayé de ce que lui mandait son neveu, en ces termes : « Le pape, ces jours » passés, a dit que l'affaire n'était pas si » claire. »

Lettre de l'abbé Bossuet, du premier avril 1698.

Dans cette disposition, il crut devoir se prêter aux vues de son neveu, et les proposer à Louis XIV et à madame de Maintenon. C'était d'opposer des coups de force et d'autorité aux prétendues intrigues des partisans de l'archevêque de Cambrai, de frapper ses parents et ses amis les plus chers, pour intimider tous ceux qui auraient été portés à lui accorder leur appui, et d'annoncer à toute l'Europe que la disgrâce de ce prélat était irrévocablement prononcée.

Lettre de l'abbé Bossuet, 20 mai 1698.

L'abbé Bossuet consacrait toutes ses lettres à provoquer ces mesures violentes. « Qu'est-ce » que le roi attend, écrivait-il à son oncle, » pour ôter à M. de Cambrai le préceptorat ? » Vous ne sauriez trop dépêcher ce que vous » avez à faire contre M. de Cambrai. »

Il mettait le même acharnement à diffamer la personne de l'archevêque de Cambrai, qu'à détruire son crédit. « Il ne faut pas hésiter

» d'envoyer tout ce qui fait connaître l'attache de M. de Cambrai pour madame Guyon et le P. Lacombe, et leur doctrine sur les mœurs. » Cela est de la dernière conséquence. »

Lettre de l'abbé Bossuet, 18 mars 1698.

La passion des ennemis de Fénélon les porta jusqu'à fouiller dans les livres les plus obscurs et les plus ignorés, pour lui chercher des crimes. Le fameux Burnet, depuis évêque de Salisbury, avait fait imprimer à Amsterdam, en 1688, un petit livre où il disait : « Les quiétistes » ont en horreur les superstitions romaines ; et » ils veulent les ensevelir dans l'oubli, en ne » les enseignant et en ne les pratiquant point, » aussi bien que l'abbé de Fénélon. » C'était au sujet d'un chapitre du *Traité de l'Éducation des Filles*, publié cette même année 1688, par l'abbé de Fénélon, et qui n'avait aucun rapport à la doctrine des quiétistes. On se hâta d'envoyer à Rome ce petit livre, comme pièce de conviction contre l'auteur du livre des *Maximes des Saints ;* et l'abbé Bossuet enchanté, écrivait à son oncle (1) : « J'ai été ravi du petit » livre touchant M. de Cambrai ; il y est nommé, et bien nommé, et cela fera ici *un effet* » *terrible contre lui.* »

Imputation ridicule contre Fénélon.

On sera peut-être curieux de savoir à quoi aboutit *le terrible effet* de cette ridicule accu-

(1) 11 février 1698.

sation. Fénélon répondit (1) : « Qu'en 1688 il » ne connaissait pas seulement Mme. Gyon, » qu'il était même alors prévenu contre elle sur » des bruits confus ; que lui-même n'était » connu à cette époque dans le public, que » par ses deux traités *de l'Éducation des Filles* » et *du Ministère des Pasteurs* ; que ces deux » ouvrages, bien loin d'élever des soupçons sur » la pureté de sa doctrine, avaient contribué à » fixer le choix du roi sur lui pour la place de » précepteur. » Choix qui avait été applaudi de la manière la plus forte par Bossuet.

Mais une réponse bien plus tranchante, et qu'il est assez singulier que Bossuet n'eût pas prévue, c'est que dans ce même livre, le docteur Burnet signalait (2) « *le cardinal le Camus, le célèbre » abbé Fleury, et Bossuet lui-même, comme » aussi opposés que Fénélon et les quiétistes, » aux superstitions romaines.* Vous voilà donc, » écrivait Fénélon à Bossuet, quiétiste comme » moi. Dieu voit, et les hommes verront un » jour à quoi vous avez recours pour me noir- » cir. » Une réponse aussi péremptoire fit écrouler subitement cette grande machine dont l'abbé Bossuet avait attendu un si terrible effet ; et Bossuet lui-même, déconcerté par une

(1) Réponse aux remarques de M. l'évêque de Meaux.
(2) Ibid.

réplique si concluante, ne se permit plus de revenir sur ce chef d'accusation.

Il en fut de même de toutes les scandaleuses imputations que l'abbé Bossuet recherchait avec tant d'avidité, pour noircir la réputation de l'archevêque de Cambrai. Sa volumineuse correspondance (1) n'offre que trop de preuves de la déplorable animosité avec laquelle il s'efforçait d'aigrir l'esprit de son oncle. Nous sommes fermement persuadés que si Bossuet, au lieu d'un neveu passionné, avait eu à Rome un agent aussi sage et aussi vertueux que l'abbé de Chanterac, on n'aurait jamais vu se mêler à cette controverse des débats scandaleux et des personnalités choquantes.

On imagina donc tout à coup de faire revivre les anciennes relations de madame Guyon et du père Lacombe, d'en tirer des inductions aussi peu favorables à leurs mœurs qu'à leur doctrine, et de flétrir Fénélon, en flétrissant madame Guyon.

Accusations calomnieuses contre Fénélon.

Le père Lacombe était enfermé depuis neuf ou dix ans dans le château de Lourdes, au pied des Pyrénées. Il est certain que ses écrits annoncent une imagination exaltée et disposée à se nourrir des illusions les plus extravagantes.

(1) Voyez les tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des OEuvres de Bossuet.

Une longue captivité avait achevé d'égarer cette tête naturellement faible. Il avait adressé à l'évêque de Tarbes (1) une lettre, dont quelques expressions semblaient avouer des excès honteux. Cette pièce parut un moyen victorieux de convaincre madame Guyon d'avoir partagé ses égarements.

Pour parvenir plus facilement à cette conviction, on transféra le P. Lacombe du château de Lourdes à celui de Vincennes. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui fit écrire à madame Guyon une lettre, où il l'exhortait à avouer leurs égarements mutuels, et à s'en repentir. Le cardinal de Noailles et le curé de St.-Sulpice (2) se rendirent à Vaugirard, où madame Guyon était encore détenue, pour lui communiquer cette lettre. Ils la conjurèrent par les motifs les plus saints et les plus sacrés de rendre hommage à la vérité, et de mériter son pardon par un sincère aveu de ses fautes. Madame Guyon ne dissimula point son étonnement lorsqu'elle entendit lire la singulière lettre du P. Lacombe, qu'on ne voulut pas même laisser entre ses mains. Elle conserva cependant assez de présence d'esprit pour soupçonner la vérité, et répondit tranquillement « qu'il fallait que le père

(1) François de Poudeux.

(2) Lachétardie.

» Lacombe fût devenu fou ». Le cardinal de Noailles se persuada que cette tranquillité apparente annonçait l'opiniâtreté d'une femme qui ne peut consentir à se reconnaître coupable, et il la fit transférer à la Bastille pour procéder plus facilement aux interrogatoires et aux confrontations. En attendant, on s'empressa de faire passer à Rome les deux lettres du P. Lacombe à l'évêque de Tarbes et à Mme. Guyon. On se flatta qu'elles feraient impression sur l'esprit du pape et des cardinaux, et qu'elles ébranleraient les examinateurs favorables à Fénélon. On ne peut douter par les lettres du cardinal de Noailles et de Bossuet, qu'ils ne fussent persuadés de très bonne foi que le directeur et la pénitente étaient réellement coupables, et on voit par une lettre de madame de Maintenon, du 9 septembre 1668, qu'elle partageait la même opinion.

L'abbé Bossuet promettait de si merveilleux effets de toutes ces honteuses dénonciations, si peu dignes de figurer dans une cause où de grands évêques étaient intéressés, qu'on ne crut avoir rien de mieux à faire que de suivre ses inspirations (1). « Ces deux pièces, écrivait-il, feront plus d'impression que *vingt démonstrations théologiques*. Voilà les arguments dont » nous avons le plus de besoin ». On est un peu

(1) Lettres de l'abbé Bossuet.

étonné d'entendre ce langage dans la bouche d'un neveu de Bossuet, adressé à Bossuet lui-même.

Mais tout ce misérable échafaudage s'écroula subitement. On ne tarda pas à s'apercevoir que le P. Lacombe était totalement fou, et on fut obligé de le placer en cette qualité à Charenton, où il mourut l'année suivante dans un état de démence absolue. On eut soin de retenir cette nouvelle secrette pendant plusieurs mois; on était embarrassé de tout l'éclat qu'on avait donné aux déclarations d'un pareil personnage. Quant à Fénélon, il fut constaté « *qu'il » n'avait jamais vu le P. Lacombe, qu'il ne » lui avait jamais écrit, qu'il n'avait jamais » reçu de ses lettres; en un mot, qu'il n'avait » jamais eu aucun rapport direct ou indirect » avec lui.* »

Mais l'abbé Bossuet fut plus heureux dans le succès d'un projet qu'il proposait depuis longtemps à son oncle. Il ne cessait de l'inviter, ainsi que le cardinal de Noailles, à obtenir du du roi quelque acte éclatant, qui montrât à la France et à Rome que l'archevêque de Cambrai était entièrement perdu dans son esprit.

Bossuet et le cardinal de Noailles n'étaient que trop disposés à accueillir cette idée. Leur controverse avec Fénélon avait pris un caractère si passionné, et leur honneur se trouvait si

fortement engagé au succès de ce combat, qu'ils crurent devoir se prêter à tous les moyens qui devaient le décider en leur faveur. D'un côté, l'abbé Bossuet leur annonçait assez indiscrètement qu'il ne pouvait plus répondre de la condamnation de Fénélon; et de l'autre, ces deux prélats ne pouvaient s'accoutumer à l'idée de se retrouver, avec l'archevêque de Cambrai, dans une cour où il n'aurait reparu qu'avec un avantage marqué sur ses rivaux.

Il ne leur fut pas difficile de faire entrer madame de Maintenon dans leurs vues; elle avait elle-même trop aimé et trop maltraité Fénélon, pour que la confiance et l'amitié pussent jamais renaître entr'eux. Les sentiments opposés qu'elle avait éprouvés pour lui n'avaient si long-temps combattu dans son cœur, que pour laisser prévaloir l'humeur et l'irritation. Louis XIV avait plutôt de l'éloignement que du goût pour Fénélon, et on obtint aisément de lui un sacrifice qui n'exigeait aucun effort de sa part.

Les parents et les amis de Fénélon sont renvoyés de la cour.

Le 2 juin (1698), le roi ôta le titre de sous-précepteurs à l'abbé de Beaumont et à l'abbé de Langeron. Le premier était propre neveu de Fénélon; le second, son ami le plus tendre et le plus fidèle. MM. Dupuy et de Leschelle, faisant les fonctions de sous-gouverneurs, sous le titre de gentilshommes de la Manche, eurent ordre le même jour de quitter la cour, et perdirent

leurs places. Le prétexte de leur renvoi fut leur goût pour les maximes de spiritualité de l'archevêque de Cambrai; et le véritable motif, leur tendre et inviolable fidélité pour lui. Les uns et les autres étaient attachés depuis neuf ans à l'éducation de M. le duc de Bourgogne, et on a vu quelle avait été cette éducation; ils furent renvoyés sans recevoir la plus faible récompense de leurs services. On punit aussi sévèrement les hommes estimables qui avaient changé en vertus les vices du duc de Bourgogne, que s'ils lui eussent donné des vices et étouffé ses vertus. On a de la peine à reconnaître dans une pareille conduite la grandeur et la générosité de Louis XIV; mais on lui avait représenté sous des couleurs si odieuses la doctrine de Fénélon et le danger de ses maximes, qu'il crut voir la religion des princes ses petits-fils, exposée au péril le plus imminent.

Peu s'en fallut que le célèbre abbé Fleuri, alors sous-précepteur, ne fût enveloppé dans la disgrâce de tous les amis de Fénélon. Il lui devait sa place, et c'était sur lui que Fénélon se reposait pour instruire M. le duc de Bourgogne dans tout ce qui concernait la science et l'histoire de la religion. L'abbé Fleuri, étranger à tous les partis et à toutes les intrigues, se bornait à remplir ses devoirs. Sa modestie et sa méfiance de lui-même ne lui permirent de prendre

aucune part à l'affaire du quiétisme; mais sa reconnaissance et sa vénération pour Fénélon pouvaient être traduites comme un tort auprès des personnes prévenues. Cependant, Bossuet eut la générosité de le *sauver;* c'est l'expression dont il se sert dans une lettre à son neveu, du 30 juin 1698. Il ajoute : « L'abbé Fleuri n'a été » conservé que parce que j'en ai répondu ». On peut dire qu'en cette occasion Bossuet veilla à sa propre gloire. Rien n'eût fait un plus mauvais effet dans le public et dans l'opinion de la postérité, que d'étendre la persécution sur un homme tel que l'abbé Fleuri, qui était assez défendu par sa vertu et par le respect public.

Rien n'égale les transports de joie qu'éprouvèrent à Rome l'abbé Bossuet et l'abbé Phelippeaux en apprenant ces nouvelles (1). « On ne » pouvait nous envoyer, écrivait ce dernier à » Bossuet, de meilleures pièces et plus persua- » sives que la nouvelle de la disgrâce des pa- » rents et des amis de M. de Cambrai, et que » celle qu'on reçut hier, par un courier extra- » ordinaire, que le roi lui avait ôté la charge » et la pension de précepteur (2); cela seul » pourra convaincre cette cour que le mal est » grand et réel ».

(1) 24 juin 1698.

(2) La nouvelle était encore prématurée; Fénélon ne perdit le titre de précepteur qu'au mois de janvier 1699.

Les adversaires de Fénélon ne trouvaient pas qu'on eût encore sacrifié assez de victimes. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle (1) : « Ne » fera-t-on rien à la cour contre le P. Valois (2)? » Il est plus méchant que les quatre autres qu'on » a renvoyés. Le P. Lachaise et le P. Dez méri- » teraient bien qu'on ne les oubliât pas. Ils » veulent à présent tout le mal possible au roi, » à madame de Maintenon, à M. l'archevêque » de Paris, à vous, à tout ce qui vous appar- » tient. »

C'était avec la même indiscrétion qu'il disait publiquement à Rome, « que le renvoi des » amis et des parents de Fénélon n'était encore » qu'un commencement de tout ce que le roi » se proposait de faire contre l'archevêque de » Cambrai. »

Calomnies contre Fénélon.

A ces menaces, capables de faire impression sur les esprits faibles et timides, il osait ajouter des imputations du genre le plus odieux et le plus propre à enlever à Fénélon l'estime de toutes les personnes vertueuses. A peine peut-on se permettre de rappeler des calomnies aussi révoltantes ; mais elles peuvent donner une idée des excès où la passion peut porter certains caractères, et des épreuves où la vertu

(1) 8 juillet 1698.

(2) Confesseur des jeunes princes.

la plus pure se trouve quelquefois exposée. On ne sait si la candeur, avec laquelle l'abbé de Chanterac rend compte à Fénélon lui-même de ces horribles imputations, n'est pas aussi honorable pour l'un que pour l'autre. Il n'y a que la vertu qui puisse parler à la vertu un langage si simple et si calme.

« On tâche ici de faire croire que vous avez » eu une société fort étroite avec cette femme » (madame Guyon), et qu'il y a du moins un » grand sujet de craindre que votre spiritualité » et vos maximes étant les mêmes, vous ne » l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien » que dans ses erreurs. Pour faire des impres- » sions plus fortes sur les esprits, on promet » chaque courrier de nouvelles confessions de » cette femme, et de nouvelles découvertes de » ses abominations; et en même temps, on pu- » blie qu'on a ici beaucoup de lettres originales » que vous lui écriviez, qu'on ne veut montrer » que dans l'extrémité, pour sauver, autant » qu'on peut, votre réputation. »

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 12 juillet 1698. (Manuscrits.)

Justement fatigué de tant de passions haineuses, on aimera sans doute à se reposer, en portant ses regards sur un tableau plus doux et plus attachant. A peine ce même abbé de Chanterac, dont nous ne nous lassons point d'admirer l'amitié fidèle et courageuse, eût appris le renvoi de l'abbé de Beaumont qu'il écrivit à

Fénélon (1)! « Je crois que l'abbé de Beaumont » est actuellement auprès de vous, et par-là je » le trouve heureux; mais que je suis occupé » des suites qu'aura cette affaire par rapport à » lui (2). Permettez-moi, je vous supplie, » monseigneur, de vous faire faire attention » que je suis titulaire du prieuré de Carenac et » d'un canonicat de Cambrai; il mériterait as- » surément mieux que moi de posséder ces bé- » néfices; ô que de bon cœur je l'en rendrais le » maître, si vous le jugiez à propos, et je vous » supplie de vouloir bien y penser devant notre » seigneur! J'espère toujours qu'il vous proté- » gera jusqu'à la fin, lui qui est la vérité et la » vie; il n'y a que lui seul qui vous puisse sou- » tenir au milieu de tant de combats et de si » rudes épreuves. Que j'ai de consolation de » pouvoir prendre quelque part à vos peines, » et de m'attacher toujours plus fortement à » vous pour le temps et pour l'éternité; car il » me semble que c'est ainsi qu'on doit être uni » devant Dieu. » Tels étaient les amis de Fénélon, tels ils se montrèrent pour lui jusqu'au dernier moment. On se doute bien comment

(1) 21 juillet 1698. (Manuscrits.)

(2) L'abbé de Beaumont, en perdant sa place de sous-précepteur et les appointements qui y étaient attachés, perdait le seul revenu dont il jouissait.

Fénélon accueillit une offre aussi délicate; sa réponse porte le même caractère de simplicité qui avait dicté ce vœu généreux. (1) « Votre » zèle pour porter ma croix, me l'adoucit beau- » coup, mon cher abbé; mais le prieuré de » Carenac est en bonnes mains. Je ne souhaite » rien tant que votre conservation; je voudrais » que vous eussiez Cambrai au lieu de Carenac ».

Fénélon n'avait pas besoin de toute sa pénétration pour démêler les véritables motifs de l'acte de rigueur qu'on venait d'exercer contre ses parents et ses amis. « Vous savez, écrivait-il » à l'abbé de Chanterac (2), que MM. de Paris » et de Meaux ont fait chasser, d'auprès des » princes, les deux abbés de Langeron et de » Beaumont; ils l'ont fait pour deux raisons: la » première, pour montrer à Rome combien le » roi est déclaré contre moi, et pour changer » par-là les dispositions de cette cour, qui pa- » raissaient m'être favorables; la seconde, pour » m'ôter l'espérance de retourner à Versailles, » si Rome ne me condamne point, afin de me ré- » duire à quelque lâche accommodement avec » mes parties pour y retourner. Je serais bien » fâché d'acheter mon retour par quelque ex- » pédient douteux; vous ne sauriez le dire trop

(1) 11 juillet 1698. (Manuscrits.)

(2) 6 juin 1698. (Manuscrits.)

» fortement, plus ils augmentent le scandale, » plus il faut parler et tenir ferme jusqu'au » bout. Elevez modestement votre voix ; on fait » les derniers efforts pour entraîner le pape par » autorité. Mes adversaires ont voulu un coup » d'éclat qui intimidât les théologiens, soulevés » ouvertement contre eux, et qui imposât si- » lence au public indigné ».

Mais ce coup d'autorité ne fit point à Rome tout l'effet que les adversaires de Fénélon en avaient attendu. On y fut scandalisé de cet abus du crédit et de la faveur, dans un moment où la cause était encore soumise au tribunal du juge supérieur, où les examinateurs étaient partagés de sentiments sur le livre dénoncé, où rien ne pouvait encore faire préjuger légalement si la doctrine de l'archevêque de Cambrai serait approuvée ou condamnée. Dans une audience particulière que le pape accorda à l'abbé de Chanterac, ce bon et vertueux pontife ne put s'empêcher de lui en témoigner son étonnement et sa douleur. Dans cet entretien (1), il parut souvent s'interrompre et se parler à lui-même, et alors ces seuls mots, répétés plusieurs fois, échappaient de sa bouche : *expulerunt nepotem*, *expulerunt consanguineum*, *expu-*

(1) Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 24 juin 1698. (Manuscrits.)

lerunt amicos; ils ont chassé son neveu, ses parents, ses amis.

Les examinateurs favorables à Fénélon, bien loin de se laisser intimider, élevèrent encore plus hautement la voix pour vanter sa piété et la pureté de sa doctrine. Rien ne prouve mieux peut-être avec quelle impartialité l'instruction de ce grand procès fut suivie à Rome, et avec quelle équité on prononça le jugement. Bossuet se disposait alors à porter un coup bien plus sensible à Fénélon; nous voulons parler de sa fameuse *Relation du Quiétisme*, le monument le plus affligeant de cette controverse. Mais nous devons cette justice à Bossuet; rien n'était plus contraire au caractère et aux principes de ce grand homme que de transformer une question de doctrine en une question de faits et de personnalités indécentes, contre un confrère et un ancien ami. Rien ne prouve mieux combien un pareil rôle blessait tous ses sentiments et toutes ses idées, que l'espèce de répugnance avec laquelle il s'était rendu aux premières instances de son neveu. Dès l'origine du procès, l'abbé Bossuet avait demandé à son oncle un précis historique des faits qui avaient donné naissance à cette querelle. Bossuet les avait réunis dans une relation très succincte, qu'il avait adressée à son neveu pour son instruction par-

Bossuet publie sa Relation du quiétisme.

ticulière (1); il l'avait rédigée en latin; il la lui avait envoyée manuscrite. Il était alors si éloigné de lui donner aucune publicité, qu'il lui avait formellement défendu d'en laisser prendre copie à qui que ce fût; il avait même porté les ménagements si loin, qu'il avait exigé de son neveu de n'en donner communication qu'à un très petit nombre de personnes, parmi celles qu'il était le plus important d'instruire et d'éclairer. C'est dans ces attentions scrupuleuses et délicates qu'on aime à retrouver Bossuet tel qu'il était.

Mais depuis, les esprits s'étaient aigris; les écrits s'étaient multipliés et avaient pris des deux côtés un caractère plus passionné. Bossuet avait éprouvé de la part de Fénélon une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Les examinateurs du livre de Fénélon, à Rome, étaient partagés d'opinion; Fénélon s'était défendu avec tant d'art et d'éloquence; ses apologies étaient écrites d'un style si séduisant; il avait su balancer par des raisonnements si spécieux la logique irrésistible de Bossuet, que le public en France commençait à flotter indécis

(1) On la trouve à la tête du treizième volume de la dernière édition in-4°. des Œuvres de Bossuet, sous le titre : *de Quiestismo in galliis refutato.*

entre Bossuet, appuyé de sa gloire et de la faveur de Louis XIV, et Fénélon qui n'avait à lui opposer que la beauté de son génie et la réputation de sa vertu. En un mot, Bossuet prétendait (1) « qu'on était arrivé à ces temps de » tentation où les cabales, les factions se re- » muent, où les passions, les intérêts partagent » le monde, où de grands corps et de grandes » puissances s'émeuvent, où l'éloquence éblouit » les simples, la dialectique leur tend des la- » cets, une métaphysique outrée jette les esprits » en des pays inconnus; plusieurs ne sachant » plus ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'in- » différence, sans entendre, sans discerner, » prennent parti par humeur ».

Bossuet, inquiet de voir ainsi l'opinion publique flottante et indécise, excité par son neveu qui lui mandait sans cesse que tout était perdu si on n'achevait de perdre Fénélon, se détermina enfin à changer la nature de cette controverse, en y introduisant une discussion de faits personnels qui pouvaient donner à Fénélon un tort réel ou apparent dans les procédés.

Ce fut ainsi que Bossuet se vit entraîné par l'emportement de son neveu dans un plan d'attaque qui avait paru d'abord répugner à la no-

(1) Relation du quiétisme.

blesse de sa grande âme, et il publia sa *Relation du Quiétisme.*

Cette fameuse *Relation* était appuyée toute entière sur les manuscrits que madame Guyon lui avait confiés, sur les lettres pleines de tendresse, de respect et de déférence que Fénélon lui avait écrites dans un temps où il le regardait comme son père, son ami, son maître dans la science ecclésiastique, et son supérieur dans l'ordre de la hiérarchie; elle était enfin terminée par un commentaire de Bossuet sur cette lettre de Fénélon à madame de Maintenon (1), où il s'était ouvert à elle avec tout l'abandon de la confiance et de l'estime. Il faut le dire; madame de Maintenon avait eu la faiblesse de livrer cette lettre à Bossuet, et de l'autoriser à en faire usage contre Fénélon.

Bossuet avait lié ces pièces principales par le récit de quelques faits historiques plus ou moins essentiels, plus ou moins indifférents; mais il avait mis tant d'art dans cet exposé, il avait trouvé le moyen de répandre tant de charme et d'intérêt dans un sujet si grave et si sérieux, il avait fait ressortir avec tant de finesse et sous une forme si piquante les singu-

(1) Du 2 août 1696. On la trouve aux *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. IV.

larités, les visions et les prétentions de madame Guyon; il avait su mêler d'une manière si naturelle à ces scènes ridicules des mouvements d'une éloquence noble et épiscopale, il y paraissait déplorer avec tant d'onction *l'éblouissement* de l'archevêque de Cambrai, il présentait avec des circonstances si spécieuses le récit de leurs premières discussions; en un mot, cet écrit si court par sa précision, et si plein de choses et de faits par la rapidité avec laquelle ils se succèdent sans mélange et sans confusion, réunissait, pour le style et pour le raisonnement, tous les genres de mérite qu'on ne pouvait guère espérer de rencontrer dans une composition de cette nature. Il peut encore être regardé comme un des morceaux les plus accomplis dans le genre polémique.

Rien aussi ne peut être comparé au succès qu'il eut aussitôt qu'il fut devenu public. On peut s'en former une idée par une lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles, du 29 juin 1698. « Le livre de M. de Meaux fait » un grand fracas ici; on ne parle d'autre chose. » Les faits sont à la portée de tout le monde; les » folies de madame Guyon divertissent; le livre » est court, vif et bien fait: on se le prête, on » se l'arrache, on le dévore; il réveille la colère » du roi sur ce que nous l'avons laissé faire un

» tel archevêque; il m'en fait de grands repro-
» ches; il faut que toute la peine de cette af-
» faire tombe sur moi..... Je ne doute point que
» M. le duc de Beauvilliers ne soit fâché de me
» perdre; mon amitié pour lui était très sin-
» cère; je crois qu'il en avait pour moi ».

La cour était à Marly lorsque Bossuet y vint présenter lui-même, au roi, aux princes, à madame de Maintenon, et à tous les seigneurs qui s'y trouvaient, sa *Relation du Quiétisme*. Madame de Maintenon vient de nous peindre l'enthousiasme général avec lequel elle fut accueillie; c'était le sujet de tous les entretiens du salon de Marly, et des allusions perfides ou piquantes des courtisans qui cherchaient à plaire aux heureux du jour, ou qui s'abandonnaient au torrent qui les entraînait. On doit bien croire que cette disposition fut un peu secondée par l'affectation singulière que madame de Maintenon mit à faire elle-même les honneurs du livre de l'évêque de Meaux. Il en était sans doute parmi eux qui, en se rappelant l'époque encore bien peu éloignée où madame de Maintenon professait une amitié si déclarée pour Fénélon, s'étonnaient de voir une femme de tant d'esprit, et toujours si attentive aux égards et aux convenances, distribuer elle-même avec une satisfaction insultante un écrit

où son ancien ami était si cruellement déchiré (1).

Cet ouvrage de Bossuet arriva à Rome dans le temps où les amis et les défenseurs de l'archevêque de Cambrai étaient encore étourdis de tous les coups qu'on venait de lui porter; c'était au moment où l'abbé Bossuet annonçait, avec la plus intrépide assurance, des preuves juridiques des désordres de madame Guyon, et qu'il mêlait à des déclarations publiques des demi-confidences plus perfides encore, dans la vue de faire remonter jusqu'à Fénélon la trace honteuse de ces horribles imputations. La nouvelle de la disgrâce des parents et des amis de Fénélon avait été un nouveau triomphe pour ses ennemis, et la *Relation du Quiétisme* acheva de consterner et d'attérer tous ceux qui s'intéressaient à lui; on ne savait plus que croire et que penser. Cette *Relation* paraissait dire tant de choses; elle paraissait en supprimer tant d'autres par égard et par ménagement; Louis XIV et madame de Maintenon donnaient par leurs discours et leur approbation un tel caractère d'authenticité à toutes les accusations; Bossuet s'y était exprimé au sujet du P. Lacombe et de madame Guyon d'une manière si sombre et si

Consternation des amis de Fénélon.

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre deuxième, n°. IX.

mystérieuse en disant : *Le temps est venu où Dieu veut que cette union soit entièrement découverte ;* et ce peu de mots annonçait de si terribles révélations, qu'une profonde et religieuse tristesse parut s'être emparée de tous les cœurs et de tous les esprits. Il semblait qu'on dût cesser de croire à la vertu, si Fénélon n'était pas vertueux.

Au milieu de cette violente tempête, Fénélon restait calme et tranquille. C'est dans les lettres qu'il écrivit alors à l'abbé de Chanterac, qu'on admire, avec un nouveau mélange de respect et d'attendrissement, cette douce sérénité de la paix et de l'innocence; c'est même avec un esprit de gaîté qu'il relève le courage abattu de l'abbé de Chanterac.

Fénélon était même décidé à ne point répondre à la *Relation* de Bossuet; il faisait plus encore : il venait d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse était embarrassante pour le cardinal; elle le mettait en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénélon ordonna à l'abbé de Chanterac d'en retirer tous les exemplaires.

Quelle considération pouvait donc commander le silence à Fénélon, et le faire consentir à

laisser son honneur, sa réputation et la dignité de son caractère exposés à tous les outrages de la calomnie? C'est ici le plus beau trait peut-être de la vie de Fénélon, et ses lettres à l'abbé de Chanterac vont nous apprendre que c'était encore à l'héroïsme de l'amitié qu'il consentait à sacrifier ce qui lui était plus cher que la vie, son honneur. Elles nous feront connaître la cruelle perplexité et les combats qui agitèrent son cœur dans cette pénible circonstance.

Lettre de Fénélon à l'abbé de Chanterac, 13 juin 1698. (Manuscrits.)

« J'avais préparé, mon cher abbé, une ré» ponse à la lettre de M. de Paris pour la faire » imprimer; mais des amis très sages, et qui » n'ont rien de faible, m'ont mandé que, dans » l'extrême prévention où on a mis le roi, *le* » *reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus* » *précieux au monde, ne tenait plus qu'à un* » *cheveu;* c'est le terme dont on s'est servi, » m'assurant que c'était les perdre que de con» tinuer à écrire publiquement contre M. de » Paris. On a déjà sacrifié quatre personnes » pour me punir d'avoir répondu à mes adver» saires et pour m'imposer silence, sans vouloir » me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on » me l'a imposé. Le public voit assez que je dois » enfin me taire par profond respect pour le » roi, et par ménagement pour mes amis. Il est » capital néanmoins de bien observer deux cho-

» ses; 1°. les causes de mon silence sont si déli-
» cates, qu'il faut bien se garder de les divul-
» guer. On me ferait un grand crime si on pou-
» vait me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé
» mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est
» pas l'intention du roi, mais c'est celle de mes
» parties, et il faut que cela soit remarqué par
» le public sans que je le dise moi-même; 2°. si
» on explique mal à Rome mon silence, je suis
» prêt à hasarder tout, plutôt que de lui laisser
» aucun soupçon sur ma conduite et sur mes
» sentiments. C'est à eux à peser ce que je puis
» et ce que je dois faire dans l'extrémité où l'on
» me met. Je sens mon innocence, je ne crains
» rien du fond; mais je vois par expérience que
» plus je montre l'évidence de mes raisons, plus
» on s'aigrit pour perdre mes amis..... Je n'ose-
» rai plus imprimer, à moins que je ne voie plus
» de liberté et moins d'inconvénients à craindre
» pour ceux qui me sont plus chers que moi-
» même ».

Fénélon se détermina quelques jours après à envoyer à l'abbé de Chanterac sa réponse à la lettre du cardinal de Noailles; mais il avait eu l'attention de ne la composer qu'en latin, d'en retrancher tout ce qui pouvait blesser ce prélat, et de la réduire à la seule discussion des faits les plus essentiels; il s'était même encore

abstenu de la faire imprimer. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait (1) : « Je » vous ai mandé les tristes raisons qui font que » je n'ose la faire imprimer ; elle explique tout » dans la plus exacte vérité. Montrez la, mais » ne la livrez point, à moins qu'on ne le veuille » absolument, et, en ce cas, représentez secrè- » tement le danger des suites ».

On jugera encore mieux la cruelle situation de Fénélon par une autre de ses lettres (2). « L'unique chose qui m'afflige et me perce le » cœur, c'est de n'oser publier ma réponse à » M. de Paris, sur les faits, de peur de perdre » mes plus précieux amis ; mais il faut mourir » à tout, même à la consolation de justifier son » innocence sur la foi. J'attends humblement » les moments de Dieu ».

Les inquiétudes de Fénélon pour les deux seuls amis qui lui restaient à la cour, n'étaient en effet que trop fondées ; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse étaient alors menacés de perdre leurs places et d'essuyer une honteuse disgrâce. C'est ce que nous apprenons par des lettres manuscrites de M. de Beauvilliers à M. Tronson ; car, dans toutes les crises fâcheu-

(1) 20 juin 1698. (Manuscrits.)
(2) 27 juin 1698. (Manuscrits.)

ses où il se trouvait réduit, c'était toujours à ses sages inspirations qu'il avait recours. C'était un homme étranger au monde et à la cour, un ecclésiastique enseveli dans l'obscurité d'un séminaire, qu'un courtisan de Louis XIV, un des hommes les plus sages et les plus éclairés de son temps, allait interroger; et il avait toujours le bonheur de n'en recevoir que des conseils aussi conformes aux règles du devoir, qu'utiles à ses véritables intérêts. Les lettres de M. de Beauvilliers (1) à M. Tronson ne permettent pas de douter que madame de Maintenon ne fût alors très-décidée à faire renvoyer M. de Beauvilliers, et que, pour y parvenir plus sûrement, elle en exigeait des aveux et des déclarations qui lui paraissaient incompatibles avec la justice et l'honneur.

Lettre de M. Tronson à M. de Beauvilliers, 26 juin 1698. (Manuscrits.)

M. Tronson pensait « que, quoique M. de » Beauvilliers n'eût aucun empressement à rester à la cour, il était cependant obligé de faire » toutes choses possibles (*salvâ conscientiâ*), » pour se maintenir dans le poste où la providence l'avait mis, eu égard aux circonstances » particulières et au bien de la religion et de » l'Etat ». Il traça en conséquence à M. de Beauvilliers un projet de déclaration qui déconcer-

(1) Du 10 juin 1698. (Manuscrits.)

tait tous les projets de la malveillance, en le dispensant de s'exprimer contre son propre sentiment.

Ceux mêmes qui seraient disposés à trouver un excès de scrupule dans la conduite si désintéressée de M. de Beauvilliers, ne pourront certainement se défendre d'un sentiment d'estime et de respect pour l'homme qui consentait à renoncer à la faveur de Louis XIV, et à perdre la première place de la cour, plutôt que de prononcer une seule expression équivoque ou contraire à sa pensée.

Mais il est douteux que dans la disposition où se trouvait alors madame de Maintenon, elle se fût contentée de cette déclaration de M. de Beauvilliers, quelque raisonnable qu'elle fût. Heureusement le cardinal de Noailles devint en cette occasion son appui et son défenseur. Ce prélat était doux et modéré; il avait été plutôt entraîné dans cette malheureuse affaire, par l'ascendant de Bossuet, qu'il ne s'y était lui-même engagé. En lui supposant même une secrette satisfaction d'avoir vu Fénélon décheoir de la faveur où il était auprès de madame de Maintenon, et qui avait long-temps balancé celle dont il jouissait lui-même, Fénélon ne pouvait plus lui donner aucun ombrage; il ne pouvait même plus redouter l'embarras de se re-

trouver en sa présence à la cour. Le sort de Fénélon était irrévocablement décidé; M. de Beauvilliers, déjà décrédité dans l'esprit de madame de Maintenon, qui revenait aussi difficilement de ses préventions qu'elle se détachait facilement de ses sentiments les plus vifs, ne pouvait plus troubler le cours paisible de la faveur dont il était en possession; peut-être même ne fut-il pas fâché de ménager Fénélon en la personne de M. de Beauvilliers. Il avait déjà éprouvé que l'archevêque de Cambrai pouvait le ramener à des discussions fâcheuses et désagréables, en révélant au public l'histoire de toutes ses variations dans le cours de cette controverse.

Procédé généreux du cardinal de Noailles.

Toutes ces considérations, qui se prêtaient un mutuel appui, déterminèrent probablement le cardinal de Noailles à adoucir madame de Maintenon pour M. de Beauvilliers, et à l'empêcher de consommer sa disgrâce. On observe même que ce ne fut pas sans peine qu'il y réussit (1). Cependant il parvint peu à peu à la calmer et à la satisfaire, en se montrant lui-même satisfait de la sincérité avec laquelle M. de Beauvilliers s'était expliqué, et de la soumission qu'il lui avait montrée. Ramenée à des sen-

(1) Lettre de madame de Maintenon, 29 juin 1698.

timents plus justes et plus modérés, madame de Maintenon chercha à excuser l'espèce de vivacité qu'elle avait mise à vouloir éloigner de la cour M. de Beauvilliers. « Si j'ai parlé plus » fortement que je ne vous l'ai montré sur l'af- » faire de M. de Cambrai, c'est que je voyais » le mauvais effet que la mollesse faisait dans le » public; mais en même temps je comprenais » vos raisons, et je voyais votre charité. De » plus, je sais combien je dois soumettre mes » vues aux vôtres, et je n'aurai jamais de peine » à cette déférence ». Elle s'exprime sur M. de Beauvilliers avec plus de ménagement encore, et même avec une sorte d'intérêt, dans une lettre qu'elle écrit au cardinal de Noailles, environ six semaines après cette espèce de crise (1). « J'ai voulu voir M. de Beauvilliers pour nous » affliger ensemble. Je suis très édifiée de tout » ce que je vis en lui; mais M. l'abbé de Lan- » geron et M. Dupuy ne lui tiennent guère » moins au cœur que M. de Cambrai ».

Lettre de madame de Maintenon au cardinal de Noailles.

Le chancelier d'Aguesseau rapporte dans ses Mémoires (2), que ce fut son père que le cardinal de Noailles consulta pour se déterminer sur le parti qu'il avait à prendre au sujet de

(1) Le 7 août 1698.

(2) Tome XIII, page 75

M. de Beauvilliers, dont le sort était remis entre ses mains. « Le cardinal de Noailles pouvait » perdre le duc de Beauvilliers d'un seul mot; » mais il fut plus chrétien que politique; et, se » défiant de lui-même, il ne voulut se détermi» ner que par l'avis de mon père, capable par » son esprit de sentir toutes les vues de la plus » profonde politique, incapable par son cœur de » suivre jamais d'autres mouvements que ceux » de la conscience la plus éclairée. Mon père » honorait sincèrement dans M. de Beauvilliers » un esprit de religion, de modération et de jus» tice qui éclatait dans toute sa conduite. Il ne » regardait sa prévention pour les mystiques » modernes que comme une illusion passagère, » et comme un éblouissement de piété, que » l'exemple et l'autorité de l'archevêque de Cam» brai aurait causé, mais que la condamnation » ou la rétraction de ce prélat dissiperait entiè» rement. La qualité d'homme de bien, qu'il » respectait dans la personne de ce ministre, » était pour lui un si grand titre, qu'il ne croyait » pas qu'on dût le sacrifier sur de simples soup» çons, ni punir sans retour la faiblesse excu» sable d'avoir trop déféré aux sentiments d'un » génie aussi supérieur et aussi séduisant que » celui de l'archevêque de Cambrai. Il se faisait » même un véritable scrupule de contribuer à

» bannir de la cour l'homme qui y donnait le » plus grand exemple de religion, et à ôter d'au» près du roi le plus vertueux de tous ceux que » ce prince honorait de sa confiance. L'archevê» que de Paris, fixé par un avis d'un si grand » poids, conseilla au roi de conserver M. de » Beauvilliers dans tous ses emplois ». On voit par quelques lettres du cardinal de Noailles, qu'il se crut obligé de faire un mystère à Bossuet de l'appui secret qu'il accorda en cette circonstance à M. de Beauvilliers.

Telle était la position de M. de Beauvilliers; tels étaient les motifs puissants qui semblaient interdire à Fénélon la liberté de se défendre lui-même, dans la crainte d'entraîner un ami si cher dans sa disgrâce. Il considérait peut-être moins encore l'intérêt de M. de Beauvilliers que celui de la France entière. Il croyait voir le bonheur de plusieurs générations dans l'avantage de conserver au duc de Bourgogne un gouverneur que, dans son opinion, nul autre n'aurait pu remplacer.

Tous ces ménagements firent craindre à l'abbé de Chanterac que Fénélon ne consentît à sacrifier trop facilement son nom, sa gloire et l'honneur de son ministère à une excessive délicatesse en amitié. Il voyait où ce même excès de délicatesse, pour la réputation de Mme. Guyon,

Fermeté et franchise de l'abbé de Chanterac.

avait conduit Fénélon. Il était tous les jours témoin, à Rome, des impressions fâcheuses que laissaient dans les esprits la lettre du cardinal de Noailles, la *Relation* de Bossuet, et les soupçons odieux que l'abbé Bossuet cherchait à faire rejaillir contre la vertu même de Fénélon.

Dans une occasion aussi essentielle, l'abbé de Chanterac remplit avec courage les devoirs les plus austères de l'amitié. Il écrivit à Fénélon avec une franchise et une fermeté qui donnent la plus haute idée de son caractère.

Lettre de l'abbé de Chanterac à Fénélon, 12 juillet 1698. (Manuscrits.)

« Pour faire ici (à Rome) des impressions » plus fortes sur les esprits, les agents de M. de » Meaux promettent toutes les semaines de nou- » velles confessions de madame Guyon, et de » nouvelles découvertes de ses abominations. » Ils publient en même temps qu'on a ici beau- » coup de lettres originales que vous lui écri- » viez, qu'on ne veut montrer qu'à la dernière » extrémité pour sauver votre réputation. Jugez » quelle est ma douleur de vous voir exposé à » une conduite si injuste, et même quelle est » ma peine d'être obligé à vous apprendre moi- » même des choses si affligeantes. Je ne vous » les dis aussi que pour vous faire voir la né- » cessité absolue et indispensable où vous vous » trouvez de répondre promptement et publi- » quement sur tous les faits, et de les éclaircir

» si nettement, qu'on ne puisse plus vous confondre avec madame Guyon, et qu'on voie » même les injustices de vos parties, d'avoir » voulu rendre votre réputation suspecte, pour » fortifier leurs fausses accusations contre votre » doctrine. Tous vos amis, ou plutôt toutes les » personnes de piété, sont dans l'affliction du » retardement que vous apportez à faire imprimer vos réponses. Il s'agit de tout pour vous, » et pour la bonne doctrine, de votre foi, de » votre réputation, de l'honneur de votre ministère. Le jugement de votre livre dépend » absolument de la vérité ou de la fausseté » des faits qu'on vous oppose. Si vos mœurs » sont suspectes, on ne doit plus douter que » vous n'ayiez abusé des expressions des saints » et des bons mystiques, et que vous n'ayiez » cherché à cacher sous leurs paroles un sens » tout contraire au leur, pour autoriser les plus » damnables maximes des quiétistes. Mais dès » lors qu'en vous justifiant pleinement sur tous » ces faits vous ôterez tout sujet de douter ou » de votre piété sincère, ou de votre bonne intention en faisant votre livre, on ne pourra » plus l'entendre que dans le sens où les saints » ont entendu ce que vous leur faites dire, ou » ce que vous dites après eux.

» Vous ne pouvez point espérer que l'on veuille

» se persuader ici que votre respect pour la cour » de France, ou pour les personnes qui en ont » la faveur, vous empêche de répondre publi» quement et d'imprimer. Non; car on dit déjà » fort hautement que c'est la seule crainte qui » vous retient; que vous voulez ménager ma» dame Guyon de peur qu'elle ne parle de vous, » et qu'elle ne découvre tous vos secrets. Il ne » peut point y avoir, disent-ils, de considérations » humaines qui vous retiennent dans une occa» sion si essentielle, et où il y va de tout pour » vous. Voilà l'extrémité où votre silence vous » réduit, et je dois avoir cette fidélité de vous » dire, quoi qu'il m'en coûte, que votre perte » est infaillible, et pour le livre, et pour la ré» putation, et peut-être même pour la doctrine, » si l'on ne vous entend pas parler hautement, » et avec la même liberté et la même assurance » que vous avez fait jusqu'ici.

» Souffrez, monseigneur, que je vous le dise; » vous le devez encore plus sur les faits que sur » la doctrine. Le juge peut suppléer le droit » d'une partie qui ne sait pas l'expliquer ou le » défendre; mais il ne peut jamais, sous quel» que prétexte que ce puisse être, suppléer les » faits; et ce n'est point assez que vous les pro» posiez en particulier et en secret, il faut les » rendre publics, afin qu'ils puissent servir

» de preuve. Le juge n'y doit avoir égard que » quand ils sont certains, et ils ne sont certains » et avérés que lorsqu'ils ont été communiqués » à la partie, et qu'elle n'a pas pu les convaincre » de faux. Tout ce que je dirais dans des conver- » sations particulières, ou même tous les écrits » que je ferais lire en secret, seraient inutiles » et ne prouveraient rien. Il faut que ce soit » vous-même qui parliez, et qui parliez à vos » parties, en exposant la vérité des faits dans » des circonstances si exactes, qu'eux-mêmes » soient obligés d'en convenir de bonne foi, ou » du moins qu'ils ne puissent pas les contredire. » C'est à vous à les faire taire et à leur fermer » la bouche. Encore une fois, votre silence dans » cette occasion serait regardé ici comme une » pleine et entière conviction de tout ce qu'on » vous impute, ou de tout ce qu'on veut faire » entendre contre vous. Ne pensez pas, je vous » supplie, que quand je parle ainsi, je suive en » cela mes seules lumières; c'est le sentiment » universel, non-seulement de nos amis, mais » même des cardinaux. Ils s'en sont assez ex- » pliqués; et ceux-mêmes qui voudraient vous » être les plus favorables, ne pourront plus s'em- » pêcher de regarder votre livre comme très dan- » gereux, lorsqu'ils ne pourraient douter que » vous l'ayiez écrit, comme vos parties le disent,

» pour favoriser madame Guyon ou sa doc-
» trine ».

» Je réserve pour le dernier article celui de
» votre réponse à M. de Paris. Ce que vous me
» dites de la disposition de la cour à l'égard de
» vos amis, dont les intérêts vous sont bien plus
» chers que les vôtres, me touche et me pénè-
» tre tout comme vous; mais je ne sais s'il n'y
» a pas encore plus à craindre pour eux, dans
» un silence qui vous condamne sans ressource
» à la face de toute l'église, que dans une ré-
» ponse douce et honnête qui justifiera en
» même temps votre doctrine et votre per-
» sonne. Plus on veut les rendre responsa-
» bles de toutes vos démarches, plus il est cer-
» tain que vous les entraînerez avec vous dans
» votre chute, lorsque vous vous laisserez con-
» vaincre, par votre silence, de tous les éga-
» rements dont on veut vous rendre suspect.
» La honte et la confusion d'une mauvaise con-
» duite, à laquelle on persuadera le public
» qu'ils ont eu part, n'est-ce pas une disgrâce
» certaine et sans ressource dans l'esprit du
» roi, et celle qui pourrait davantage les affli-
» ger..... Tous nos amis jugent vos réponses, à
» tous les faits, si nécessaires, que je les vois
» déjà bien alarmés et tous affligés de ce qu'elles
» retardent si long-temps; et vous voyez bien

» que nos partis ne manqueront pas d'en tirer » tous les plus cruels avantages qu'ils pourront. » Vous vous êtes soutenus dans la doctrine, » mais vous succomberez dans les faits. Ils ont » déjà dit ces propres termes: *Nous le verrons » ce grand archevêque, ce prélat si pieux. On » va découvrir sa conduite ; son bel esprit ne » le tirera pas de cet embarras.*

» Voilà l'état des choses que je vous expose » simplement ; vous en pénétrerez mieux que » moi toutes les conséquences, et vos amis mê» mes s'en laisseront persuader. Que j'aurais » souhaité vous pouvoir cacher des détails si » affligeants ! Mais dans une occasion où il y » va de tout pour vous, ne dois-je pas vous être » fidèle jusqu'à la mort (1). Au milieu de toutes » nos craintes et de ces profondes ténèbres dans » lesquelles nous marchons depuis quelque » temps, nous voulons toujours être fermes et » constants à résister à la tempête. On nous » avertit de toutes parts que notre cause est dé» sespérée, et je dis avec confiance à notre Sei» gneur : *Domine, salva nos, perimus ; Sei» gneur, sauvez-nous, nous périssons.* J'espère » pourtant : le juste peut être opprimé, mais la » vérité ne saurait l'être. La bonne doctrine

(1) 19 juillet 1698.

» sera défendue, et pourvu qu'on la soutienne
» on ne saurait vous faire tomber. Plus je vous
» vois en danger, plus je me hâte de vous se-
» courir, et je sens réveiller dans mon cœur tout
» mon zèle et toute ma tendresse : du moins je
» veux prendre part à votre affliction comme
» les disciples de Jésus-Christ : *allons et mou-*
» *rons avec lui.* »

Des motifs aussi impérieux ne permirent plus à Fénélon de se renfermer dans le silence qu'il s'était prescrit; mais il lui était plus facile de se justifier que de publier sa justification. Il peint lui-même son embarras à ce sujet, dans une lettre à l'abbé de Chanterac (1). « Vous
» comprenez bien qu'après le coup qui a chassé
» quatre de mes amis, je n'ai plus personne
» pour faire répandre mes réponses à Paris,
» supposé même qu'elles fussent imprimées :
» on trouve mauvais que j'imprime hors du
» royaume; au-dedans je suis exposé à d'étran-
» ges inconvénients : je n'ose écrire à personne
» à Paris, de peur de commettre ceux à qui j'é-
» crirais. Peut-être même ne pourrais-je plus
» vous écrire dans la pleine liberté d'un secret
» entièrement assuré. De votre part, prenez
» toutes sortes de précautions pour ne m'écrire

(1) 18 juillet 1698. (Manuscrits.)

» que ce qui pourrait être surpris. Nous n'a-
» vons, dieu merci, aucun secret qui ne soit
» très innocent et convenable à des gens qui
» sont très bons catholiques et très bons Fran-
» çais. Au reste, quoi qu'il arrive, plus vous
» verrez l'orage croître, plus il faut élever votre
» voix avec une fermeté douce et modeste, pour
» demander exacte et prompte justice dans une
» vexation aussi longue et aussi manifeste. »

Il lui ajoutait dans une autre lettre (1) : « Il
» ne faut pas s'étonner des lettres qui viendront
» de Paris. On ne peut que me condamner
» quand on allègue une suite de faits atroces,
» rendus vraisemblables par des lettres de moi
» et que je ne réponds rien. Vous recevrez cette
» semaine *ma réponse à la relation de M. de*
» *Meaux*. Le travail est très long; je n'ai pu
» avoir les ouvriers; il m'a fallu ramasser des
» pièces et transcrire exactement mot pour mot
» de peur des chicanes. J'attends encore un
» éclaircissement important de Paris : pourvu
» qu'on attende ma réponse, on verra si clair
» sur les faits, que j'espérerai justice. Quoi qu'il
» arrive, j'adorerai Dieu, et je le bénirai mille
» et mille fois de m'avoir donné en vous un ami
» selon son cœur, qui console le mien de tou-

(1) Du 2 août 1698. (Manuscrits.)

» tes ses croix. Je vous reverrai avec le même » attendrissement que si vous reveniez victo- » rieux. »

Fénélon répond à la Relation du quiétisme.

Fénélon n'avait eu connaissance de la fameuse *Relation de Bossuet* que le 8 juillet; et sa réponse fut composée, imprimée, et était parvenue à Rome le 30 août. En l'adressant à l'abbé de Chanterac, il lui écrivait (1) : « J'ai » taché de faire ma *Réponse* avec sincérité, et » vous pourrez remarquer que je tire mes prin- » cipales preuves de la *Relation* même de M. de » Meaux. Je remercie Dieu de ce qu'il met dans » votre cœur et dans votre bouche pour moi : » s'il veut que je succombe, il faut adorer ses » desseins : une de mes plus sensibles douleurs, » c'est de penser à l'état violent et amer où votre » amitié pour moi vous a mis. »

Ce fut donc dans l'intervalle de cinq semaines, dans un moment où ses adversaires venaient de publier quatre écrits très-importants contre lui (2), dans un temps où son cœur était brisé par le sentiment cruel de la disgrâce de ses amis, et par l'inquiétude encore plus cruelle

(1) Manuscrits.

(2) La Lettre de l'archevêque de Paris, une Lettre de Bossuet, la Relation du quiétisme par le même, une Instruction pastorale de l'évêque de Chartres.

d'entraîner dans sa chute le seul qui lui restait à la cour, que Fénélon conserva assez de facultés et d'énergie pour composer ce chef-d'œuvre de discussion et d'éloquence. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *réponse à la Relation du quiétisme* parvint en même temps que la *Relation* elle-même. On ne savait ce qu'on devait le plus admirer dans cette *réponse*. La clarté dans l'exposition des faits; l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle; chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles; le mérite si rare de mettre plus de précision dans la justification que n'en offraient les accusations mêmes; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style; l'art admirable avec lequel Fénélon avait su, sans faiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le roi et M[me]. de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul qui l'avait si cruellement offensé: en un mot, cette profonde indignation d'une âme vertueuse, qui se fait plutôt sentir qu'apercevoir, parce qu'elle conserve encore

assez d'empire sur elle-même pour respecter, dans son adversaire, la dignité de son propre caractère. Telles sont les faibles nuances qui peuvent offrir une image imparfaite de cette admirable composition.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

N°. Ier.

La maison de Salignac ou Salagnac prenait son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre était la première des chatellenies de Périgord, et elle fut érigée en baronie en 1460.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant dans un acte de famille de 1276; avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminge en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'église de Bordeaux, en 1361, en la personne d'*Elie de Salagnac*, qui avait été auparavant évêque de Sarlat.

Le *Gallia christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier : *Ex vetustâ et nobili baronum de Salignaco in petrocoriis oriundus.* Et du second : *Hic archiepiscopus cognominabatur de Salignac, quæ gens in pago petrocoriensi est antiquissima et nobilissima.*

On sait assez que les savants éditeurs du *Gallia christiana*,

aussi versés dans la connaissance des monuments de l'histoire, que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étaient pas accoutumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches par des adulations bannales.

Les mêmes auteurs rapportent dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite de six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de Lamothe-Fénélon, qui occupèrent ce siège à différents intervalles, jusqu'à François de Salignac de Lamothe-Fénélon, propre oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on était assez dans l'usage de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs, qui sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, depuis Charles VII, au-delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de Lamothe-Fénélon, sénéchal de Quercy et de Périgord, et lieutenant-général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac, épousa N. de Talleyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin germain; et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portait que les enfants qui naîtraient de ce mariage, prendraient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur dans sa jeunesse, Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac-Lamothe-Fénelon, dont était l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talents et leurs services.

Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénelon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter avec une foule de jeunes seigneurs dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposait à en faire le siège. Il a même laissé un journal manuscrit des évènements mémorables de ce siège; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d'écrivain et de militaire, à la gloire d'un évènement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ces prospérités était arrivé, et qu'il était temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida long-temps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Elisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avait négocié le mariage du duc d'Alençon, frère d'Henri III, avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion, la cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, étant en route pour se rendre à sa destination.

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta après la perte de la bataille de Coutras dans la ville de Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étaient venu attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siège fut levé. La ville de Sarlat était dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un événement qui l'avait préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisait toujours entrer dans le sermon qui se prononçait le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénélon, pour attester éternellement la reconnaissance des habitants de la ville de Sarlat. Ce même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siège de la ville de Dôme, qu'il était venu remettre sous l'obéissance du roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénélon avait contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissait. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle dans un temps où les convenances d'opinion s'opposaient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémouille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre Buffière, Descars, Daydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montauzier, de Crussol, de Thémines, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lauta, d'Esparbès, d'Ébrard-St.-Sulpice, de Montberon, de Montmorency-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle. Mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux mêmes de la Grèce et de Rome dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage

n'est point un préjugé, comme on pourrait affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les descendants d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont contracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées.

N°. II.

La religion, l'église, et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénélon des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenait d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénélon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissaient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénélon, ainsi que le maréchal de Fabert, avaient eu le tort de se rendre trop célèbres par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que Saint-Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le pape, l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions « M. le marquis de Fénélon, écrivait Saint-Vincent » de Paul, est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les » moyens de détruire l'usage du duel. Il a été autrefois un fa- » meux duelliste; mais comme Dieu le toucha, il se convertit si

» bien, qu'il jura de ne plus se battre. Il était à monseigneur le » duc d'Orléans, comme il y est encore; et en ayant parlé à » un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution, » et tous deux en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en » les engageant de parole, et même par écrit. Ces commence- » ments ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire » ci-joint. »

Cette lettre de Saint-Vincent de Paul est de 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, était du jour de la Pentecôte 1651; ce qui prouve que cette association prenait tous les jours plus de faveur, puisque Saint-Vincent de Paul s'occupait à la faire approuver par une bulle du pape. On ne doit pas être étonné de voir Saint-Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissait, il suffisait qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que Saint-Vincent de Paul fît servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès; en considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avait créées en France, on peut dire qu'il fut dans son pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénélon et les autres gentilhommes de la même association avaient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle était conçue en ces termes :

« Les soussignés font par le présent écrit déclaration pu- » blique et protestation solennelle de refuser toutes sortes d'ap- » pel, et de ne se battre jamais en duel, pour quelque cause » que ce puisse être, et de rendre toute sorte de témoignage » de la détestation qu'ils font du duel, comme d'une chose » tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'état, » et incompatible avec le salut et la religion chrétienne, sans

» pourtant renoncer au droit de repousser par toutes les voies » légitimes les injures qui leur seront faites, autant que leur » profession et leur naissance les y obligent : étant aussi toujours » prêts de leur part d'éclairer de bonne foi ceux qui croiraient » avoir lieu de ressentiment contre eux, et de n'en donner » sujet à personne. »

Cet acte signé de tous ceux qui avaient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénélon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il était gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentaient appuyés du vœu de la reine, et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avait conçue pour le marquis de Fénélon dans le cours des entretiens qu'elle avait eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit (1); mais cet grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changements qui survinrent à la cour.

N°. III.

« Il ne faut que comparer, dit l'abbé Gédoyn, l'état présent » de la ville de Paris, avec ce qu'elle était au commencement » du règne de Louis XIII, pour comprendre qu'il devait y

---

(1) Manuscrits.

» avoir alors plus de gens appliqués aux lettres, qu'il n'y en » a de nos jours. Paris, alors mal policé, bâti à l'antique, » moins grand et moins peuplé de moitié, qu'il l'est aujourd'hui, n'avait rien de fort séduisant. Les rues mal pavées, » sales à l'excès; jamais éclairées; nulle sûreté la nuit; le jour, » pour tout spectacle, quelques mauvaises comédies courues » du peuple, et méprisées des honnêtes gens. Les tables, frugales, comme elles l'étaient, et sans délicatesse, attiraient » peu de convives; outre que chaque particulier, n'ayant » qu'une fortune très bornée, était obligé de mettre sa richesse » dans son économie. De carosses, il y en avait fort peu; l'invention en était trop récente; on allait à pied avec des galoches, ou avec des bottines, qu'on laissait dans l'antichambre, » quand on rendait quelque visite. J'ai vu, moi enfant, un » reste de cet ancien usage. L'homme de robe allait au palais, » monté sur une mule, et en revenait de même. Rentré chez » lui, il n'était guères tenté d'en sortir pour aller se crotter. Il » se renfermait donc dans son cabinet, où ses livres faisaient » toute sa compagnie; il avait fait de bonnes études au collège, » parce qu'il y avait été mis dans un âge plus mûr et plus raisonnable; il y avait pris du goût pour les belles-lettres. Ce goût, » il le cultivait dans toute la suite de sa vie, soit pour le plaisir » qu'il y prenait, soit pour faire, comme on dit, de nécessité » vertu. C'est à cette ancienne sévérité de mœurs, que nous » avons été redevables d'un chancelier de l'Hôpital, d'un président de Thou, d'un Brisson, d'un Morvilliers, d'un Pasquier, d'un Loysel, de ces deux illustres frères, messieurs » Pithou, et d'une infinité d'autres savants personnages. Car il » ne faut que lire les poésies du chancelier de l'Hôpital, pour » voir que le parlement était alors plein de magistrats fort versés dans les lettres. Ce temps n'est plus; et la raison en est » que présentement à Paris, la dissipation est extrême. A » peine un jeune homme a-t-il atteint l'âge de dix-huit à vingt

» ans, qu'on le met en charge, et qu'on lui donne un équi-
» page; avec cette facilité d'aller et de venir, comment peut-on
» espérer qu'il résiste à l'envie de courir. Il n'est pas imagi-
» nable, ajoute l'abbé Gédoyn, à quel point la musique seule,
» dont le goût s'est si fort répandu, et ce spectacle enchanteur
» que nous appelons du nom d'*opéra*, ont tourné l'esprit de
» la nation au frivole, et lui ont entièrement ôté le goût du
» sérieux, et de tout ce qui est solidement bon. *Malarum re-*
» *rum industriâ invasit animos*, disait Sénèque, *cantandi sal-*
» *tandique nunc obscœna studia effeminatos tenent*. Sénèque
» eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de
» l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. »

Mais que penseraient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presqu'extravagant qu'on rend aujourd'hui à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet exclusif de l'éducation des jeunes personnes.

N°. IV.

François, duc de St.-Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut auprès de Louis XIV un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il était né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom de duc de St.-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille, ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de St.-Aignan avait eu de son premier mariage deux

fils, outre le duc de Beauvilliers, qui n'était que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnait les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de St.-Aignan, eut le malheur en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc de Noirmoutier, MM. d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de St.-Aignan, son père, ni la considération de son nom, ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses serments et à la ferme résolution de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité pour soustraire les coupables à la sévérité des lois; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de St.-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avait entraîné. Il offrit ses services à l'empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs; il fut tué au passage du Raab, en 1664, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.



N°. V.

Version latine de Fénélon, pour M. le duc de Bourgogne, sur la mort de Lafontaine. (1693, manuscrits.)

« Heu! fuit vir ille facetus; Æsopus alter, nugarum ludo » Phædro superior, per quem brutæ animantes, vocales factæ, » humanum genus edocuere sapientiam. Heu! *fontanus* inte- » riit. Proh dolor! interiere simul joci dicaces; lascivi risus; » gratiæ decentes; doctæ camænæ. Lugete ô quibus cordi est

» ingenuus lepo natura nuda et simplex, incompta et sine fuco
» elegantia. Illi, illi uni per omnes doctos licuit esse negligen-
» tem. Politiori stilo quantùm præstitit aurea negligentia. Tàm
» caro capiti quantùm debetur desiderium. Lugete musarum
» alumni; vivunt tamen, æternumque vivent carmini jocoso
» commissæ veneres, dulces nugæ, sales attici, suadela blanda
» atque parabilis; neque *fontanum* recentioribus juxtà tempo-
» rum seriem, sed antiquis, ob amænitates ingenii adscribimus
» tu verò, lector, si fidem deneges codicem aperi; quid sen-
» tiis ludit Anacreon; sive vacuus, et sive quid usitur flaccus,
» hic fidibus canit. Mores hominum atque ingenia fabulis te-
» rentius ad vivum depingit. Maronis molle et facetum spirat
» hoc in opusculo. Heu! quandònam mercuriales viri quadru-
» pedum facundiam æquiparabunt. »



N°. VI.

Nous avons déjà dit que Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, fille unique d'Antoine, marquis de Fénélon, et de Catherine de Montberon, avait épousé en premières nôces, en 1681, Pierre de Montmorenci-Laval, de la branche de Lézai. Elle eut de ce premier mariage un fils unique, Guy-André de Laval, marquis de Lézai et de Magnac, qui n'avait que huit mois à la mort de son père, en 1686. Ce marquis de Laval épousa Marie-Anne de Turménies, veuve du marquis de la Rochefoucaud-Bayers, et il eut de ce mariage le dernier maréchal de Laval, et le cardinal de Montmorenci, encore existant en 1807, la marquise de Laval, à qui s'adressent les lettres de Fénélon, se maria en secondes nôces, en 1694, à Joseph-François de Salignac, comte de Fénélon, son cousin-germain,

et frère de l'archevêque de Cambrai. Ce mariage resta secret pendant quelque temps, sans que nous ayons pu en découvrir la raison. Elle mourut en 1726, et le comte de Fénelon en 1735, sans laisser de postérité. C'est ici le lieu de rectifier une erreur échappée à l'estimable auteur de la vie de Fénelon, placée à la tête de la dernière édition de ses œuvres. Il suppose que le marquis de Fénelon, chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Hollande, tué à la bataille de Rancoux, en 1746, était petit-fils de ce comte de Fénelon et de madame de Laval. Mais ce marquis de Fénelon, dont il sera souvent question dans cette histoire, était petit-fils d'un autre frère aîné de l'archevêque de Cambrai.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

N°. 1er.

M. d'Alembert a publié dans ses notes sur l'éloge de Fénélon, au tome 3 de son histoire des membres de l'académie française, *page* 351, une lettre remarquable adressée à Louis XIV, et il l'attribue à Fénélon. Il annonce *que cette lettre est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon.* Il doute *qu'elle ait été présentée au roi.*

Cette manière de s'exprimer pourrait faire entendre que M. d'Alembert a eu sous les yeux *l'original, écrit de la main de Fénélon;* Mais ce manuscrit original n'existe point. M. d'Alembert n'a eu connaissance que de la même copie *qui est entre nos mains*, et qui lui fut communiquée, il y a vingt-neuf ans, par celui qui était alors dépositaire des manuscrits de Fénélon, et nous pouvons assurer qu'elle n'est point de la main de Fénélon.

Il est vrai que cette copie porte *qu'elle est fidèlement transcrite sur l'original, qui est de la propre main de Fénélon; qu'on y remarque plusieurs ratures et corrections, qui prouvent évidemment qu'il en est l'auteur.*

Malgré l'espèce d'authenticité que cette *note* semble donner à la copie, comme nous ignorons de qui elle est, nous n'avons pas cru devoir attribuer indiscrètement à Fénélon une lettre aussi singulière.

Ce qui pourrait affaiblir la confiance que l'on prétendrait accorder à l'auteur de cette *note*, et par conséquent à l'authenticité de la lettre, est la contradiction grossière dans laquelle il est tombé. Il ajoute à la suite de sa *note* : *Minute d'une lettre de M. l'abbé de Fénélon au roi, à qui elle fut remise dans le temps par M. le duc de Beauvilliers, et qui, loin de s'en indisposer, choisit au contraire, quelque temps après, cet abbé pour précepteur des princes ses petits-enfants.*

Fénélon avait été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, dès le mois d'août 1689, et la lettre dont il est question, fait mention d'évènements qui n'eurent lieu qu'en 1693 et 1694. Cet anachronisme de l'auteur de la *note*, invite naturellement à se méfier de son témoignage sur l'authenticité de la lettre même.

Tels sont les motifs qui, au défaut du manuscrit original de la lettre, ne nous permettent pas de l'attribuer à Fénélon, avec autant d'assurance que l'a fait M. d'Alembert.

Nous devons ajouter une raison encore plus décisive, et qui n'admet aucune réplique. Il est évident que la lettre dont il est question, n'a pu être écrite que vers la fin de 1694, ou dans les sept premiers mois de 1695, puisque M. de Harlai, archevêque de Paris, vivait encore. Or, Fénélon était déjà précepteur des princes, et parfaitement *connu* de Louis XIV. Cependant l'auteur de la lettre réelle ou supposée se sert des expressions suivantes : *La personne, sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre..... vous aime sans être connue de vous.* Prétendra-t-on que Fénélon n'a eu recours à cette fausseté, que pour détourner les soupçons de Louis XIV ; et ceux qui veulent lui faire un mérite d'une lettre qui paraît répréhensible à beaucoup d'égards, peuvent-ils proposer une lettre *anonyme*, comme un trait de courage honorable à la mémoire de Fénélon ?

N°. II.

On lit dans la *notice* placée à la suite de l'éloge de Fénélon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant : *M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, M. de Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à Issy, pour examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites de l'explication des Maximes des saints. Fénélon refusa constamment les conférences que lui offrait Bossuet, et il dénonça lui-même son ouvrage au pape.*

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1°. M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres, ne fut point des conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite M. de Fénélon, qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai dans le cours de ces conférences.

2°. Les trente-quatre articles signés à Issy, ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux les manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de M. Bossuet, de M. de Noailles, de M. de Fénélon et de M. Tronson.

3°. Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvaient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des saints* de Fénélon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695 ; et le livre des *Maximes des saints* ne parut qu'en 1697.

4°. M. Bossuet, M. Godet-des-Marais, évêque de Chartres,

et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même dans la suite aucunes propositions extraites du livre *des Maximes des saints*. Ils connaissaient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avait porté lui-même sa cause au tribunal du saint-siège. Ils se bornèrent à une simple *déclaration* de leurs sentiments, et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils prétendirent que l'archevêque de Cambrai avait appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5°. Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénélon refusa de conférer avec Bossuet de vive voix. Fénélon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paraître son livre *des Maximes des saints*, qu'il refusa de conférer *de vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces légères inexactitudes, qui pouvaient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury.

N°. III.

Le premier voyage de Fénélon à Cambrai fut marqué par un de ces traits de noblesse et de désintéressement qu'on aurait peut-être toujours ignoré, si nous n'avions pas retrouvé la réponse du ministre, qui en offre le témoignage. Les besoins de l'état et les dépenses de la guerre venaient de forcer Louis XIV à établir pour la première fois une capitation générale sur tous ses sujets. L'archevêque de Cambrai ne se borna point à contribuer à ce subside dans la proportion de ses revenus. Il écrivit à M. de Pont-Chartrain, alors contrôleur-général des

finances, et depuis chancelier de France, pour le prier d'obtenir de sa majesté qu'elle daignât lui permettre d'ajouter à sa taxe personnelle la totalité de la pension, qu'elle voulait bien lui accorder en qualité de précepteur des princes ses petits-fils. Louis XIV sentit tout le mérite d'un procédé aussi délicat, mais ne voulut pas en profiter. C'est ce que nous apprend la réponse de M. de Pont-Chartrain.

A Fontainebleau, ce 23 octobre 1695.

MONSIEUR,

« J'ai rendu compte au roi des lettres (1) que vous m'avez fait » l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, et du mémoire » qui était joint à la première. Sa majesté est si persuadée de » votre zèle pour le bien de son service, qu'elle ne doute point » que vous n'ayez fait tout ce qui a dépendu de vous pour porter » le clergé de la partie de votre diocèse, située dans les intendances de MM. de Bagnols et de Bignon, à lui accorder à » titre de capitation une somme, dont elle puisse être satisfaite... » Sa majesté a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites d'augmenter votre cote de la capitation de la pension entière qu'elle » vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs les enfants de France; mais elle n'a pas besoin de ce nouveau témoignage de votre zèle, pour être bien persuadée de votre » attachement à sa personne et au bien de son état. »

On a déjà vu que Fénélon, en acceptant l'archevêché de Cambrai, s'était empressé de remettre au roi son abbaye de Saint-Valery.

Ce caractère de noblesse et de désintéressement était si naturel à Fénélon, qu'il le laissait involontairement apercevoir dans les occasions les plus indifférentes. Madame de Maintenon en

(1) Manuscrit.

rapporte un trait de ce genre. Il était question de distraire une portion assez considérable du diocèse de Chartres, pour en former le nouveau diocèse de Blois, et on se proposait, selon l'usage, d'unir une abbaye à l'évêché de Chartres, pour le dédommager des droits et des revenus qu'il allait perdre. Madame de Maintenon (1) en parlait devant Fénélon, « qui observa qu'il » serait utile que les évêchés eussent peu d'étendue, et que si » on voulait diviser Cambrai, bien loin de prétendre un dé- » dommagement, il donnerait une partie de son revenu. »

Plusieurs années après, et dans un temps où Fénélon pouvait juger par douze années d'exil et de disgrâce, combien Louis XIV était ulcéré contre lui ; il n'était occupé qu'à donner au roi et à sa patrie de nouvelles preuves de son zèle par tous les genres de sacrifices qui étaient en son pouvoir. C'est encore à madame de Maintenon que nous devons la connaissance de ce fait particulier ; car il est assez remarquable que nous ne soyons instruits des preuves de son désintéressement que par le témoignage des personnes dont il eut le plus à se plaindre. Madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles, le 13 octobre 1708 : « Le père de la Chaise disait hier au roi, que » M. l'archevêque de Cambrai, ayant taxé son clergé, et devant » être taxé lui-même à mille écus, par proportion à son revenu, » il avait déclaré qu'il donnerait quinze mille francs pour sou- » lager les curés de son diocèse. Le père de la Chaise accom- » pagna ce récit de toutes les louanges que la chose mérite. Je » crois devoir vous tenir instruit de tout. Si je vais trop loin, » monseigneur, il ne tiendra qu'à vous de me modérer. Souve- » nez-vous que ce que je vous écris n'est uniquement que pour » vous. »

Nous aurons à rendre compte dans la suite de sacrifices bien plus importants, que Fénélon fit pendant son séjour à Cam-

(1) Lettres de madame de Maintenon.

drai, pour le service du roi, le salut des armées, et le soulagement de tous les malheureux, qui venaient chercher un asile dans son palais, et implorer sa bienfaisance.

N°. IV.

Voici ce fameux mémoire de Fénélon à madame de Maintenon, dont Bossuet fit un usage si extraordinaire dans sa *Relation du quiétisme;* nous ne l'avons point inséré dans le corps de l'histoire, pour ne pas interrompre le récit des faits. Mais cette pièce est si importante, elle fit tant d'éclat dans le temps, que nous croyons devoir la mettre en entier sous les yeux des lecteurs.

On doit se rappeler que Fénélon avait lu ce mémoire à Issy, en présence de MM. de Beauvilliers, de Chevreuse, du cardinal de Noailles, de l'évêque de Chartres, et de M. Tronson, et que le cardinal de Noailles l'avait approuvé et fait approuver à madame de Maintenon.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, du 2 août 1696.

« Quand M. de Meaux, madame, m'a proposé d'approuver » son livre, je lui ai témoigné avec attendrissement que je se» rais ravi de donner cette marque publique de la conformité » de mes sentiments avec un prélat, que j'ai regardé dès ma » jeunesse comme mon maître dans la science de la religion. Je » lui ai même offert d'aller à Germigny, pour dresser de con» cert avec lui mon approbation. J'ai dit en même temps à » MM. de Paris et de Chartres, et à M. Tronson, que je ne » voyais absolument aucune ombre de difficulté entre M. de » Meaux et moi sur le fond de la doctrine; mais que s'il vou-

» lait attaquer personnellement dans son livre madame de » Guyon, je ne pourrais pas l'approuver. Voilà ce que j'ai » déclaré il y a six mois. M. de Meaux vient de me donner son » livre à examiner; à l'ouverture des cahiers, j'ai trouvé qu'ils » sont pleins d'une réfutation personnelle. Aussitôt j'ai averti » MM. de Paris et de Chartres, et M. Tronson, de l'embarras » où M. l'évêque de Meaux me mettait.

» On n'a pas manqué de me dire que je pouvais condamner » les livres de madame Guyon, sans diffamer sa personne, et » sans me faire aucun tort. Mais je conjure ceux qui me parlent » ainsi, de peser devant Dieu les raisons que je vais leur re- » présenter.

» Les erreurs qu'on impute à madame Guyon ne sont point » excusables par l'ignorance de son sexe. Il n'est point de vil- » lageoise grossière, qui n'eût d'abord horreur de ce qu'on veut » qu'elle ait enseigné; il ne s'agit pas de quelques conséquences » subtiles et éloignées, qu'on pourrait contre son intention, » tirer de ses principes spéculatifs, et de quelques-unes de ses » expressions; il s'agit de tout un dessein diabolique, qui est, » dit-on, l'âme de tous ses livres; c'est un système monstrueux, » qui est lié dans toutes ses parties, et qui se soutient avec » beaucoup d'art d'un bout à l'autre. Ce ne sont point des con- » séquences obscures qui puissent avoir échappé à l'attention » de l'auteur. Au contraire, elles sont le formel et unique but » de tout son système. Il est évident, dit-on, et il y aurait de » la mauvaise foi à le nier, que madame Guyon n'a écrit que » pour détruire comme une imperfection toute la foi explicite » des personnes divines, des mystères de Jésus-Christ, et de » son humanité. Elle veut dispenser les chrétiens de tout culte » sensible, de toute invocation distincte de notre unique média- » teur. Elle prétend éteindre dans les fidèles toute vie inté- » rieure et toute oraison réelle, en supprimant tous les actes » distincts que Jésus-Christ et ses apôtres ont commandés,

» et en réduisant pour toujours les âmes à une quiétude oi-
» sive, qui exclut toute pensée de l'entendement, et tout mou-
» vement de la volonté. Elle soutient que quand on a fait
» d'abord un acte de foi et d'amour, cet acte subsiste perpé-
» tuellement pendant toute la vie, sans avoir jamais besoin
» d'être renouvelé; qu'on est toujours en Dieu, sans penser à
» lui, et qu'il faut bien se garder de réitérer cet acte; elle ne
» laisse aux chrétiens qu'une indifférence impie et brutale entre
» le vice et la vertu, entre la haine éternelle de Dieu et son
» amour éternel, pour lequel il est de foi que chacun de nous
» a été créé; elle défend comme une infidélité toute résistance
» réelle aux tentations les plus abominables; elle veut que l'on
» suppose que dans un certain état de perfection où elle élève
» les âmes, on n'a plus besoin de concupiscence: qu'on est
» impeccable, infaillible, et jouissant de la même paix que
» les bienheureux; et qu'enfin tout ce qu'on fait sans réflexion,
» avec facilité, et par la pente de son cœur, est fait passive-
» ment et par une pure inspiration. Cette inspiration, qu'elle
» attribue à elle et aux siens, n'est pas l'inspiration commune
» des justes; elle est prophétique; elle renferme une autorité
» apostolique, au-dessus de toute loi écrite; elle établit une
» tradition secrète sur cette voie, qui renverse la tradition
» universelle de l'église.

» Voilà ce qu'on dit; je soutiens qu'il n'y a point d'igno-
» rance assez grossière pour pouvoir excuser une personne
» qui avance tant de maximes monstrueuses. Cependant on
» assure que madame Guyon n'a rien écrit que pour accréditer
» cette damnable spiritualité, et pour la faire pratiquer; et
» que c'est-là l'unique but de ses ouvrages. Otez-en cela, vous
» dit-on, vous ôtez tout; elle n'a pu penser autre chose. L'abo-
» mination évidente de ses écrits rend donc évidemment sa
» personne abominable. Je ne puis donc séparer sa personne
» d'avec ses écrits.

» Pour moi, j'avoue que je ne comprends rien à la conduite
» de M. de Meaux. D'un côté, il s'enflamme avec indignation,
» pour peu qu'on révoque en doute l'évidence de ce système
» impie de madame Guyon; mais de l'autre, il la communie
» de sa propre main; il l'autorise dans l'usage continuel des
» sacrements, et il lui donne, quand elle part du couvent de
» Meaux, une attestation complète, sans avoir exigé d'elle
» aucun acte, où elle ait rétracté formellement aucune erreur.
» D'où viennent, d'un côté tant de rigueur, et de l'autre tant
» de relâchement. Pour moi, si je croyais ce que croit M. de
» Meaux, des livres de madame Guyon, et par une conséquence
» nécessaire de sa personne même, j'aurais cru, malgré mon
» amitié pour elle, être obligé en conscience à lui faire avouer
» et rétracter formellement à la face de toute l'église, les erreurs
» qu'elle aurait évidemment enseignées dans tous ses écrits.

» Je croirais même que la puissance séculière devrait aller
» plus loin; car qu'y a-t-il de plus digne du feu qu'un monstre,
» qui sous une apparence de spiritualité, ne tend qu'à établir
» et le fanatisme et l'impiété, qui renverse la loi divine, qui
» traite d'imperfections toutes les vertus; qui tourne en
» épreuves et en perfections tous les vices; qui ne laisse ni
» subordination, ni règle dans la société des hommes; qui,
» par le principe du secret autorise toutes sortes d'hypocrisies
» et de mensonges; enfin, qui ne laisse aucun remède assuré
» contre tant de maux? Toute religion à part, la seule police
» suffit pour punir du dernier supplice une personne si empes-
» tée. S'il est donc vrai que cette femme ait voulu manifeste-
» ment établir ce système damnable, il fallait la brûler, au lieu
» de la congédier, comme il est certain que M. l'évêque de
» Meaux l'a fait, après lui avoir donné la communion et une
» attestation authentique, sans qu'elle ait rétracté ses erreurs.
» Pour moi, je ne pourrais approuver le livre, où M. de Meaux
» impute à cette femme un système si horrible dans toutes ses

» parties, sans me diffâmer moi-même, et sans lui faire une » injustice irréparable.

» En voici la raison, je l'ai vue souvent; tout le monde le » sait; je l'ai estimée; je l'ai laissée estimer par des personnes » illustres, dont la réputation est chère à l'église, et qui avaient » de la confiance en moi. Je n'ai pu ni dû ignorer ses écrits, » quoique je ne les aie pas tous examinés à fond dans le temps; » du moins, j'en ai su assez pour devoir me défier d'elle, et » et pour l'examiner en toute rigueur, je l'ai fait avec plus » d'exactitude que ses ennemis et ses examinateurs ne le sau- » raient faire; car elle était bien plus libre, bien plus dans » son naturel, bien plus ouverte avec moi dans des temps où » elle n'en avait rien à craindre. Je lui ai fait expliquer sou- » vent ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite : je l'ai » obligée à m'expliquer la valeur de chacun des termes de ce » langage mystique, dont elle se servait dans ses écrits. J'ai vu » clairement en toute occasion qu'elle les entendait dans un » sens très innocent et très catholique. J'ai même voulu suivre » en détail et sa pratique, et les conseils qu'elle donnait aux » gens les plus ignorants et les moins précautionnés. Jamais » je n'ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on » lui impute. Pourrais-je donc, en conscience, les lui imputer » par mon approbation, et lui donner le dernier coup pour sa » diffamation, après avoir vu de près si clairement son in- » nocence.

» Que les autres, qui ne connaissent que ses écrits, les » prennent dans un sens rigoureux, et les censurent, je les » laisse faire; je ne défends, ni n'excuse ni sa personne, ni » ses écrits. N'est-ce pas beaucoup faire, sachant ce que je » sais? Pour moi, je dois, selon la justice, juger du sens de » ses écrits par ses sentiments que je sais à fond, et non pas » de ses sentiments par le sens rigoureux qu'on donne à ses » expressions, et auquel elle n'a jamais pensé. Si je faisais au-

» trement, j'achèverais de convaincre le public qu'elle mérite
» le feu. Voilà ma règle pour la justice et la vérité.

» Venons à la bienséance; je l'ai connue; je n'ai pu ignorer
» ses écrits; j'ai dû m'assurer de ses sentiments : moi prêtre,
» moi précepteur des princes, moi appliqué depuis ma jeu-
» nesse à une étude continuelle de la doctrine, j'ai dû voir ce
» qui est évident; il faut donc que j'aie tout au moins toléré
» l'évidence de ce système impie; ce qui fait horreur, et qui
» me couvre d'une éternelle confusion. Tout notre commerce
» n'a donc roulé que sur cette abominable spiritualité, dont
» on prétend qu'elle a rempli ses livres, et qui est l'âme de
» tous ses discours. En reconnaissant toutes ces choses par mon
» approbation, je me rends infiniment plus coupable que ma-
» dame Guyon même. Ce qui paraîtra du premier coup-d'œil au
» lecteur, c'est qu'on m'aura réduit à souscrire à la diffamation
» de mon amie, dont je n'ai pu ignorer le système monstrueux,
» qui est évident dans ses ouvrages, et évident de mon propre
» aveu; voilà ma sentence prononcée et signée par moi-même,
» à la tête du livre de M. de Meaux, où ce système est étalé
» dans toutes ses horreurs. Je soutiens que ce coup de plume,
» donné contre ma conscience par une lâche politique, me ren-
» drait à jamais infâme, et indigne de mon ministère et de ma
» place.

» Voilà néanmoins ce que les personnes les plus sages et les
» plus affectionnées pour moi, ont souhaité et préparé de loin.
» C'est donc pour assurer ma réputation, qu'on veut que je
» signe que mon amie mérite évidemment d'être brûlée avec
» ses écrits pour une spiritualité exécrable, qui fait l'unique
» lien de notre amitié! Mais encore, comment est-ce que je
» m'expliquerai là-dessus. Sera-ce librement, selon mes pen-
» sées, et dans un livre où je pourrai parler avec une pleine
» étendue? Non : j'aurai l'air d'un homme muet et confondu;
» on tiendra ma plume; on me fera expliquer dans l'ouvrage

» d'autrui par une simple approbation : j'avouerai que mon
» amie est évidemment un monstre sur la terre, et que le ve-
» nin de ses écrits ne peut être sorti que de son cœur ; voilà ce
» que mes meilleurs amis ont pensé pour mon honneur. Eh !
» si mes plus cruels ennemis voulaient me dresser un piège
» pour me prendre, n'est-ce pas là précisément ce qu'ils me
» devraient demander?

» On ne manquera pas de dire que je dois aimer l'église
» plus que mon amie, et plus que moi-même ; comme s'il s'a-
» gissait de l'église dans une affaire où la doctrine est en sûreté,
» et où il ne s'agit plus que d'une femme que je veux bien lais-
» ser diffamer sans ressource, pourvu que je n'y prenne aucune
» part contre ma conscience.

» Oui, madame, je brûlerais mon amie de mes propres
» mains, et je me brûlerais moi-même avec joie, plutôt que
» de laisser l'église en péril. C'est une pauvre femme captive,
» accablée de douleurs et d'opprobres ; personne ne la défend,
» ni ne l'excuse, et l'on a toujours peur.

» Après tout, lequel est le plus à propos, où que je réveille
» dans le monde le souvenir de ma liaison passée avec elle, et
» que je me reconnaisse ou le plus insensé des hommes pour
» n'avoir pas vu des infamies évidentes ou exécrables, pour les
» avoir du moins tolérées ; ou bien que je garde jusqu'au bout
» un profond silence sur les écrits et sur la personne de ma-
» dame Guyon, comme un homme qui l'excuse intérieurement
» sur ce qu'elle n'a peut-être pas assez connu la valeur théolo-
» gique de ses expressions, ni la rigueur avec laquelle on exa-
» minerait le langage des mystiques dans la suite des temps
» sur l'expérience de l'abus, que quelques hypocrites en ont
» fait ? En vérité, lequel est le plus sage de ces deux partis ?

» On ne cesse de dire tous les jours que les mystiques mêmes
» les plus approuvés, ont beaucoup exagéré. On soutient même
» que St.-Clément et plusieurs autres des principaux pères ont

» parlé en des termes qui demandent beaucoup de correctifs.
» Pourquoi veut-on qu'un femme soit la seule qui n'ait pu exa-
» gérer ? Pourquoi faut-il que tout ce qu'elle a dit tende à for-
» mer un système qui fait frémir ? Si elle a pu exagérer inno-
» cemment, si j'ai connu à fond l'innocence de ses exagéra-
» tions, si je sais ce qu'elle a voulu dire mieux que ses livres
» ne l'ont expliqué, si j'en suis convaincu par des preuves
» aussi décisives que les termes qu'on reprend dans ses livres
» sont équivoques, puis-je la diffamer contre ma conscience,
» et me diffamer avec elle ? Qu'on observe de près toute ma
» conduite. A-t-il été question du fond de la doctrine ? J'ai
» d'abord dit à M. de Meaux, que je signerais de mon sang
» les trente-quatre propositions qui avaient été dressées, pourvu
» qu'il y expliquât certaines choses. M. l'archevêque de Paris
» pressa très fort M. de Meaux sur ces choses, qu lui parurent
» justes et nécessaires ; M. de Meaux se rendit, et je n'hésitai
» pas un seul moment à signer. Maintenant qu'il s'agit de flétrir
» par contre-coup mon ministère avec ma personne, en flé-
» trissant madame Guyon avec ses écrits, on trouve en moi
» une résistance invincible. D'où vient cette différence de con-
» duite ? Est-ce que j'ai été faible et timide quand j'ai signé les
» trente-quatre propositions ? on en peut juger par ma fermeté
» présente ; est-ce que je refuse maintenant d'approuver le
» livre de M. de Meaux par entêtement et avec un esprit de
» cabale ? on en peut juger par ma facilité à signer les trente-
» quatre propositions. Si j'étais entêté, je le serais bien plus du
» fond de la doctrine de madame Guyon que de sa personne.
» Je ne pourrais même dans mon entêtement le plus dange-
» reux, me soucier de sa personne, qu'autant que je la croirais
» nécessaire pour l'avancement de la doctrine. Tout ceci est
» assez évident par la conduite que j'ai tenue ; on l'a condamnée,
» renfermée, chargée d'ignominies ; je n'ai jamais dit un mot
» pour la justifier, ni pour l'excuser, ni pour adoucir son état.

» Pour le fond de la doctrine, je n'ai cessé d'écrire et de citer » les auteurs approuvés par l'église. Ceux qui ont vu notre » discussion, doivent avouer que M. de Meaux, qui voulait » d'abord foudroyer, a été contraint d'admettre pied à pied » des choses qu'il avait cent fois rejetées comme très mavaises. » Ce n'est donc pas de la personne de madame Guyon, dont » j'ai été en peine, ni de ses écrits; c'est du fond de la doctrine » des saints, trop inconnue à la plupart des docteurs scholas- » tiques. Dès que la doctrine a été sauvée, sans épargner les » erreurs de ceux qui sont dans l'illusion, j'ai vu tranquille- » ment madame Guyon flétrie et captive. Si je refuse mainte- » nant d'approuver ce que M. de Meaux en dit, c'est que je ne » veux ni achever de la déshonorer contre ma conscience, ni » me déshonorer, en lui imputant des blasphèmes qui retom- » bent inévitablement sur moi.

» Depuis que j'ai signé les trente-quatre propositions, j'ai » déclaré dans toutes les occasions qui se sont présentées na- » turellement, que je les avais signées, et que je ne croyais » pas qu'il fût jamais permis d'aller au-delà de cette borne.

» Ensuite j'ai montré à M. l'archevêque de Paris une expli- » cation très ample et très exacte de tout le système des voies » intérieures à la marge des trente-quatre propositions. Ce » prélat n'y a pas remarqué la moindre erreur, ni le moindre » excès. M. Tronson à qui j'ai aussi montré cet ouvrage, n'y » a rien repris.

» Il y a environ six mois qu'une carmelite du faubourg Saint- » Jacques me demanda des éclaircissements sur cette matière. » Aussitôt je lui écrivis une grande lettre, que je fis examiner » par M. de Meaux. Il me proposa seulement d'éviter un mot » indifférent en lui-même, mais que ce prélat remarqua qu'on » avait quelquefois mal employé. Je l'ôtai aussitôt, et j'ajoutai » encore des explications pleines de préservatif, qu'il ne de- » mandait pas. Le faubourg Saint-Jacques, d'où est sortie la

» plus implacable critique des mystiques, n'a pas eu un seul
» mot à dire contre ma lettre. M. Pirot a dit hautement qu'elle
» pouvait servir de règle assurée de la doctrine sur ces matières.
» En effet, j'y ai condamné toutes les erreurs qui ont alarmé
» quelques gens de bien dans ces derniers temps. Je ne trouve
» pourtant pas que ce soit assez pour dissiper tous les vains
» ombrages, et je crois qu'il est nécessaire que je me déclare
» d'une manière encore plus authentique. J'ai fait un ouvrage
» où j'explique à fond tout le système des voies intérieures,
» où je marque d'une part tout ce qui est conforme à la foi,
» et fondé sur la tradition des saints, et de l'autre tout ce qui
» va plus loin, et qui doit être censuré vigoureusement. Plus
» je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre
» de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en
» même temps d'une façon plus forte et plus précise. L'ouvrage
» est déjà tout prêt; on ne doit pas craindre que j'y contredise
» M. l'évêque de Meaux. J'aimerais mieux mourir que de don-
» ner au public une scène si scandaleuse. Je ne parlerai de lui
» que pour le louer, et que pour me servir de ses paroles.
» Je sais parfaitement ses pensées, et je puis répondre qu'il
» sera content de mon ouvrage, quand il le verra avec le
» public.

» D'ailleurs, je ne prétends pas le faire imprimer sans con-
» sulter personne. Je vais le confier avec le dernier secret à
» M. l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Dès qu'ils auront
» achevé de le lire, je le donnerai suivant leurs corrections;
» ils seront les juges de ma doctine, et on imprimera que ce
» qu'ils auront approuvé; ainsi, l'on n'en doit pas être en
» peine. J'aurais la même confiance pour M. de Meaux, si je
» n'étais pas dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ou-
» vrage, dont il voudrait apparemment empêcher l'impression
» par rapport au sien. J'exhorterai dans cet ouvrage tous les
» mystiques qui se sont trompés sur la doctrine, à avouer

» leurs erreurs. J'ajouterai que ceux qui, sans tomber dans au-
» cune erreur, se sont mal expliqués, sont obligés en con-
» science à condamner sans restriction leurs expressions, à ne
» plus s'en servir, et à lever toute équivoque par une explica-
» tion publique de leurs vrais sentiments. Peut-on aller plus
» loin pour réprimer l'erreur.

» Dieu sait à quel point je souffre de faire souffrir en cette occa-
» sion la personne du monde pour qui j'ai le respect et l'atta-
» chement le plus constant et le plus sincère. »

N°. V.

Lettre de M. Brisacier supérieur des missions étrangères, sur l'incendie de son palais, et sur son livre des Maximes des saints.

28 février 1697.

« Je n'ai appris que ce matin (1), monseigneur, l'accident
» qui est arrivé à votre palais de Cambrai, où l'on assure que
» l'on n'a rien pu sauver dans votre appartement, et où le feu
» n'a épargné ni votre bibliothèque, ni vos propres papiers et ma-
» nuscrits, que je regrette plus que tout le reste, parce que leur
» perte est comme irréparable. Quelque fermeté que vous inspire
» en cette occasion votre vertu, monseigneur, je vous supplie
» de ne pas condamner ma sensibilité; et si vous ne me per-
» mettez pas de m'affliger d'un incendie qui vous incommodera
» long-temps, et dont les pauvres souffriront, agréez du moins
» que je bénisse Dieu avec vous, de vous avoir si fort élevé

(1) Manuscrit.

» au-dessus du sentiment des pertes de la vie présente, qu'il
» semble que vous ne soyez plus touché que de ce qui regarde
» l'autre vie. »

Fénélon dut sans doute être touché de l'intérêt si affectueux et si vrai d'un ecclésiastique, dont l'affection et la vertu lui étaient connues. Mais combien dut-il l'être encore davantage de tout ce que M. Brisacier lui ajoutait dans cette même lettre sur un sujet plus délicat :

« Je ne me console pas ainsi, monseigneur, de tout ce que
» j'entends dire tous les jours à toutes sortes de gens, de toutes
» sortes d'états, contre un ouvrage qui porte votre nom, et
» qui, dès que j'en sus le titre et le dessein, aussi bien que la
» manière dont il avait été rendu public, me jeta sur-le-champ,
» par l'attachement sincère que je vous ai voué, dans une ex-
» trême consternation; prévoyant bien dès-lors les dange-
» reuses suites où ce livre allait vous exposer, indépendamment
» même de l'examen des critiques sur la doctrine qu'il peut
» contenir. Ma frayeur n'a point été vaine; je vois chaque jour
» ce que j'avais appréhendé. Comme j'ai passé jusqu'ici pour
» un de vos plus fidèles serviteurs, et qu'on m'a vu, avant la
» publication de votre livre, vous défendre de bonne foi sur
» les soupçons qui se répandaient contre vous, monseigneur,
» bien des gens croient être en droit de me demander com-
» ment vous avez pu vous résoudre à écrire sur un sujet si
» délicat, et comment vos plus intimes amis ne vous en ont
» pas détourné. On prend plaisir à me dire une infinité de
» choses sur lesquelles j'ai fait moi-même de fâcheuses ré-
» flexions; et on me rapporte de toute part, sans ce que je vois
» de mes yeux, que les prélats les moins suspects de préoccu-
» pation contre vous, des ecclésiastiques très sensés, des curés
» zélés, des docteurs habiles, des supérieurs de communautés
» séculières et régulières, des laïques très recommandables et
» très intelligents dans les matières spirituelles, quelque pré-

» venus qu'ils ayent eté jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent » s'empêcher de dire ou en secret, ou tout haut, que vous » avez peu de partisans dans cette affaire. Comme en effet, il » est vrai qu'il ne se trouve presque personne qui ose vous » soutenir ni dans la forme, ni dans le fond. Vos meilleurs » amis, sans vous le témoigner, sont désolés de vous voir » engagé dans une carrière, dont vous ne sauriez sortir avec » un entier agrément, et où certainement vous n'aviez nulle » obligation d'entrer pour la gloire de Dieu, qui en souffrira. » Tel est, monseigneur, le jugement anticipé du public, que » je recueille, malgré moi, de toutes les bouches à chaque pas » que je fais. Des gens dignes de foi, qui ont été à la cour, » m'assurent qu'on y est aussi révolté qu'à Paris, quoiqu'on » garde encore quelques mesures de respect, en ne s'expli- » quant qu'à demi, et avec peu d'éclat. Il est visible qu'il y a » peu de chemin à faire encore pour éclater tout à fait; ce qu'on » ne pourrait assez déplorer pour toutes sortes de raisons, et » surtout à cause des grandes places que vous occupez dans » l'église et dans l'état.

» Pour moi, monseigneur, je n'en parle qu'en particulier, » qu'à quelques amis intimes, dont la plupart me préviennent, » et qui ont l'honneur d'être des vôtres. Ils sont tous aussi » alarmés que je le suis, et leur juste inquiétude augmente la » mienne. Vous n'êtes pas un auteur indifférent, monseigneur, » et quand vous le seriez pour les autres, vous ne pouvez ja- » mais l'être pour moi; mais par malheur, vous ne le sauriez » être pour personne, et tout ce qui vous regardera, fera né- » cessairement grand bruit. Ce serait trop pour un homme de » votre rang d'être le moins du monde soupçonné en ce qui » regarde les sentiments; que serait-ce donc s'il arrivait quel- » que chose de pis; et pouvez-vous user de trop de précaution » pour ne vous y pas exposer? Je vous proteste avec respect

» et avec douleur, monseigneur, que je n'écris ceci ni par
» aucun entêtement particulier, ni par l'instigation de qui que
» ce soit. Personne sous le ciel ne sait que j'ai l'honneur de
» vous écrire, ni la manière dont je le fais. Personne ne m'a
» prévenu; personne ne m'a animé; personne ne croit que
» je pense à prendre, ni que j'ose prendre la liberté que je
» prends. Je n'ai pour confidents que quelques moments de la
» nuit. Je n'ai nul motif que d'épancher sincèrement et respec-
» tueusement mon cœur dans celui d'un prélat estimé par lui-
» même, et aimé de tout le monde, et qui tout grand qu'il est,
» a daigné jusqu'à présent s'abaisser souvent jusqu'à me donner
» des marques de son amitié, que je respecte autant qu'elle
» m'honore. Je ne veux nullement m'ériger en censeur, ni en
» juge. Je n'ai nul dessein que cette lettre que j'écris à la hâte
» dans les ténèbres, et dont je ne retiens nulle copie, soit ja-
» mais vue d'autre que de vous seul. Ce n'est point un esprit
» critique qui conduit ma main; c'est un cœur qui vous est
» parfaitement dévoué, et qui gémit chaque jour devant Dieu
» dans l'attente de tout ce qui peut arriver. Il me semble que je
» n'ai rien laissé volontairement échapper dans le style qui
» blesse le moins du monde la profonde vénération que j'ai pour
» vous, monseigneur; si vous en jugez autrement, je vous ré-
» ponds de la droiture de ma volonté, et je vous demande par-
» don de ma faute, si vous en trouvez quelqu'une dans la dé-
» marche secrète de votre très humble..... »

Nous devons regretter de n'avoir pas retrouvé la réponse de Fénélon à cette lettre, où le respect, l'amour et la douleur s'expriment avec tant de vérité et de simplicité.

N°. VI.

Lettre de Fénélon à Louis XIV, 11 mai 1697.

SIRE,

« M. de Beauvilliers m'a parlé de la part de votre majesté(1),
» sur mon livre. Je prends la liberté de lui confirmer ce que
» j'ai déjà eu l'honneur de lui dire; c'est que je veux de tout
» mon cœur recommencer l'examen de mon livre avec M. l'ar-
» chevêque de Paris, M. Tronson et M. Pirot, qui l'avaient
» d'abord examiné. C'est avec plaisir, sire, que je profiterai
» de leurs lumières pour changer, ou pour expliquer les choses
» que je reconnaîtrai avec eux avoir besoin de changement ou
» d'explication. Je crois, sire, en voir déjà assez, pour pou-
» voir dire à votre majesté, qu'on ne me fera que des difficul-
» tés faciles à lever. Pour le faire, je n'aurais qu'à ajouter sim-
» plement à mon livre diverses choses que j'avais déjà mises
» dans un ouvrage plus ample, et que j'ai retranchées dans
» l'imprimé pour abréger. L'expérience me persuade qu'elles
» sont nécessaires pour contenter beaucoup de lecteurs, aux-
» quels tout est nouveau en ces matières. Quoique le pape soit
» mon seul juge, et que M. l'archevêque de Paris ne puisse agir
» avec moi que par persuasion, je crois voir de plus en plus,
» sire, et avec une espèce de certitude, que nous n'aurons
» aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout
» de quelques conférences, pleinement d'accord, même sur les
» termes. Si j'ai écrit au pape, votre majesté sait que je ne l'ai
» fait que par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse
» dû le faire dès le commencement; car un évêque ne peut

(1) Manuscrit.

» voir sa foi suspecte, sans en rendre compte au plutôt au saint
» siège. J'avais même un intérêt pressant de ne pas me laisser
» prévenir par des gens qui ont de grandes liaisons à Rome.

» Cette affaire n'aurait pas tant duré, sire, si chacun avait
» cherché, comme moi, à la finir. Il y a trois mois et demi
» qu'on me fait attendre les remarques de M. de Meaux; il
» m'avait fait promettre qu'il ne les montrerait qu'à moi, et
» tout au plus à MM. de Paris et de Chartres. Cependant il les
» a communiquées à diverses autres personnes; pour moi, je
» n'ai pu jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait, sire, que l'exa-
» men que je dois faire à M. l'archevêque de Paris, M. Tronson
» et M. Pirot, n'est pas encore commencé. Il m'est revenu par
» plusieurs bons endroits diverses choses, qui me persuadent
» que ces remarques ne contiennent aucune difficulté qui
» doive nous arrêter. Tout roule sur de pures équivoques,
» qu'il sera très facile et très naturel de lever par des explica-
» tions tirées de mon livre même; de ma part, je n'y perdrai
» pas un moment. Je suis bien honteux et bien affligé, sire,
» d'un si long retardement qui fait durer l'éclat. C'est un acca-
» blement de voir qu'il importune un maître, des bontés et des
» bienfaits duquel je suis comblé. Mais en vérité, sire, j'ose
» dire que je suis à plaindre, et non pas à blâmer dans toutes
» les circonstances de ce mécompte, auquel je n'ai aucune part,
» et que j'espère de finir très promptement. Rien ne surpassera
» jamais le très profond respect, la soumission et le zèle avec
» lequel..... »

N°. VII.

Lettre de Fénélon à madame de Maintenon, 29 *juillet* 1697.

« Puisque vous jugez, madame, qu'il serait inutile que vous

(1) Manuscrit.

» eussiez la bonté de m'honorer d'une audience, je n'ai garde
» de vous importuner là dessus. Je m'en abstiens par respect,
» et je m'adresse à Dieu, afin qu'il vous fasse entendre ce que
» je ne puis plus espérer de vous représenter. Je vous supplie
» très humblement, madame, de croire qu'il n'y a aucun mot
» dans les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire au roi et à vous,
» qui tende à me plaindre de M. l'archevêque de Paris, ni à
» mettre en doute ses bonnes intentions sur la paix. Je n'ai
» qu'à me louer de lui sur les peines que je lui ai causées, et
» sur les services effectifs qu'il a tâché de me rendre; mais on
» ne lui a permis de suivre aucun des projets qu'il avait arrêtés
» avec moi pour l'explication de mon livre. Toutes les mesures
» prises entre nous, ont toujours été renversées depuis six
» mois; enfin, il n'a pas été libre de discuter avec moi le détail
» de mon livre, et de m'aboucher avec les théologiens qu'il a
» consultés, avant que de rendre ma dernière réponse au roi.
» Après une telle expérience, j'ai cru lui devoir demander
» deux choses; la première, est un projet par écrit des paroles
» précises qu'on voudrait que je donnasse au public sur mon
» livre, pour examiner si je dois les accepter; la seconde, est
» d'être assuré qu'il ait un plein pouvoir pour finir avec moi,
» en prenant le conseil des plus habiles docteurs. Il n'est pas
» juste qu'on tire de moi par M. l'archevêque de Paris, toutes
» les paroles qu'on en pourra tirer, sans s'engager réciproque-
» ment. Après avoir fini avec lui, je serais à recommencer
» avec M. de Meaux. M. l'archevêque de Paris n'a pas jugé à
» propos de me donner par écrit un projet des paroles précises
» qu'on me demande, il m'a déclaré d'abord de vive voix, et
» puis par écrit, qu'il n'avait aucun pouvoir pour me répondre
» d'aucune décision. Loin de me plaindre de lui, je le plains,
» mais je suis encore plus à plaindre; dans cette situation, je
» ne sais plus à qui parler. Il ne me reste, madame, qu'à

» demander la liberté de partir pour Rome : je le fais avec un
» extrême regret ; mais on prend soin de faire tout ce qu'il faut
» pour me jeter malgré moi dans cette extrémité. Je ne puis
» donc cesser de faire au roi les plus humbles, les plus res-
» pectueuses et les plus fortes instances. Je ferai ce voyage avec
» défiance de moi-même, sans contention, pour me détrom-
» per, si je me trompe, et pour trouver ce que je ne puis
» trouver en France ; je veux dire quelqu'un avec qui je puisse
» finir. Il ne s'agit pas seulement de mon livre, il s'agit de
» moi qu'il faut détromper à fond du livre, s'il est mauvais.
» Pour le livre même, personne ne peut en défendre la cause
» que moi seul ; je n'ai, ni ne saurais trouver personne, qui
» voulût aller en ma place défendre une cause qu'on a rendue
» si odieuse et si dangereuse à soutenir. Voudrait-on rassem-
» bler toutes choses contre moi, et m'ôter la liberté de me jus-
» tifier ? Si on veut supposer sans preuve que ma doctrine n'est
» que nouveauté et qu'erreur, avant que l'autorité légitime l'ait
» décidé, on suppose ce qui est en question, pour engager le
» zèle du roi à m'accabler. En ce cas, je n'ai qu'à adorer Dieu,
» et à porter ma croix. Mais ceux qui veulent finir ainsi l'affaire
» par pure autorité, prennent le chemin de la commencer au
» lieu de la finir. Pour moi, madame, j'espère, non de mes
» forces, mais de la grâce de Dieu, que je ne montrerai, quoi
» qu'on en fasse, que patience et fermeté à l'égard de ceux
» qui m'attaquent, que docilité et soumission sans réserve
» pour l'église, que zèle et attachement pour le roi, que recon-
» naissance et respect pour vous jusqu'au dernier soupir. »

N°. VIII.

Sur l'abbé Bossuet et sur l'abbé Phelippeaux.

Nous nous abstiendrons de manifester notre opinion sur l'abbé Bossuet, par respect pour le nom qu'il portait, et pour le caractère dont il fut revêtu après la mort de Louis XIV. Quelques fragments de ses lettres, que nous n'avons pu nous dispenser de rapporter, suffisent pour donner une idée de sa violence et de ses emportements; si on veut en prendre une connaissance plus détaillée, il faudra qu'on ait la patience de lire sa volumineuse correspondance (1), qui dépare d'une si étrange manière la dernière édition de Bossuet. On ne concevra jamais comment les éditeurs ont eu l'inconvenance de mêler aux œuvres d'un si grand homme des lettres aussi peu intéressantes pour la postérité, que peu honorables pour celui qui les a écrites.

L'abbé Phelippeaux achevait ses études en Sorbonne, lorsque Bossuet, présidant à une thèse qu'on y soutenait, entendit cet ecclésiastique disputer avec une sagacité et un talent qui le frappèrent. Il lui fit proposer de s'attacher à lui. L'abbé Phelippeaux accepta avec autant d'empressement que de reconnaissance une proposition aussi flatteuse. Bossuet le donna à son neveu, pour le diriger dans ses études théologiques. L'abbé Phelippeaux se trouvait à Rome avec l'abbé Bossuet, à l'époque où l'affaire du livre *des Maximes des saints* y fut portée. Bossuet désira de les y retenir, pour y suivre en son nom la

---

(1) Tomes XIII, XIV et XV de la dernière édition des Œuvres de Bossuet, in-4°.

controverse qui allait s'ouvrir entre Fénélon et lui au tribunal du saint siège. Les connaissances théologiques de l'abbé Phelippeaux lui furent d'un grand secours auprès des examinateurs et des cardinaux de la congrégation du saint office ; mais il paraît que cet ecclésiastique, malgré l'attachement et la reconnaissance qu'il devait à Bossuet, s'était permis d'entretenir, à son insu, une correspondance secrète avec le cardinal de Noailles, dont il recherchait le crédit et la protection. L'abbé Bossuet découvrit cette infidélité de l'abbé Phelippeaux, en décachetant une de ses lettres (1). On voit que ni l'un ni l'autre ne se piquaient pas d'une extrême délicatesse.

A son retour en France, l'abbé Phelippeaux composa sa *Relation du quiétisme*, ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée, et l'acharnement le plus odieux contre Fénélon. Mais il ne le fit point imprimer ; il ordonna même, en mourant, à la personne dépositaire de son manuscrit, de ne le publier que vingt ans après sa mort. On se conforma à ses intentions ; l'abbé Phelippeaux mourut en 1713, et on fit imprimer sa *Relation du Quiétisme* en 1732. On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambrai, en posant les fondements d'une fausse tradition ; il osait espérer qu'à mesure que le temps aurait fait disparaître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvaient aider à éclaircir la vérité, on serait plus disposé à accueillir ses odieuses imputations.

Cet ouvrage imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du conseil, qui ordonnèrent qu'il serait brûlé par la main du bourreau ; trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés à être mis et attachés au carcan.

(1) Voyez les lettres de l'abbé Bossuet, tome XV.

L'abbé de la Bletterie fit paraître dès 1732 et 1733, trois lettres, où il réfute avec autant de modération que d'évidence, les calomnies que l'abbé Phelippeaux avait avancées contre Fénélon et madame Guyon. Le témoignage de l'abbé de la Bletterie est d'autant plus remarquable, qu'on l'avait accusé, peut-être injustement, d'être attaché à un parti qui a toujours affecté de déprimer Fénélon. Ces lettres de l'abbé de la Bletterie sont très curieuses, et sont devenues très rares. Nous avons fait long-temps d'inutiles recherches pour nous en procurer la lecture, et ce n'a été qu'après avoir achevé la vie de Fénélon que nous en avons eu communication. Mais nous avons observé avec satisfaction qu'elles confirmaient entièrement tous les faits et tous les jugements que nous avons exposés sur Fénélon et sur madame Guyon.

N°. IX.

Sur les motifs de la disgrâce de Fénélon auprès de madame de Maintenon.

On a prétendu dans un grand nombre de mémoires manuscrits et imprimés, que l'une des principales causes qui contribuèrent le plus à aigrir madame de Maintenon contre Fénélon, fut l'opposition qu'il avait apportée à la déclaration publique de son mariage. Il est certain que beaucoup de personnes en France et dans les pays étrangers, parurent adopter cette conjecture dès les premiers temps de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. On en trouve des traces dans les lettres de l'abbé Bossuet et de l'abbé de Chanterac. Elle fut même propagée par ses ennemis, pour le rendre encore plus odieux à madame de

Maintenon, et adoptée peut-être trop légèrement par des amis imprudents de Fénélon, qui crurent rendre Rome plus favorable à sa cause, en le représentant comme une victime sacrifiée au ressentiment d'une femme puissante. On était si étonné de voir madame de Maintenon devenue l'ennemie la plus ardente de Fénélon, après en avoir été l'amie la plus déclarée, qu'on s'obstinait à attribuer un si grand changement à un motif plus impérieux que celui d'une simple différence d'opinion sur un point obscur de théologie. Mais cette anecdote ne nous paraît appuyée sur aucune observation qui puisse même lui donner de la vraisemblance. Elle contrarie toutes les notions historiques que les mémoires du temps nous offrent sur le caractère et la conduite soutenue de madame de Maintenon, jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est surtout par sa modestie, son désintéressement et sa modération qu'elle a toujours mérité les plus grands éloges. La femme qui a apporté une attention suivie et presque minutieuse, à détruire toutes les preuves qui auraient pu constater son état après sa mort, ne peut être soupçonnée d'avoir ambitionné un titre et des honneurs, dont elle n'avait ni le désir, ni le besoin. La femme que son goût et son caractère avaient portée à se concentrer dans la retraite, au milieu même de la cour, et qui se trouvait encore importunée des assujétissements auxquels sa position la condamnait, devait bien plus redouter que rechercher la représentation extérieure attachée au titre de reine. Le véritable goût de madame de Maintenon eût été celui d'une vie indépendante, et elle n'a jamais pu en jouir : son véritable attrait eût été pour une société intime entre un petit nombre d'amis, telle qu'elle en avait connu le charme dans quelques courts intervalles de sa première jeunesse. Elle avait d'ailleurs trop d'esprit et de tact pour ne pas sentir que le vain titre de reine n'aurait rien ajouté à son crédit réel, ni à la confiance de Louis XIV, et qu'une

ambition aussi déplacée aurait blessé toutes les idées de dignité et de convenance auxquelles ce monarque était si attaché.

Enfin, si un pareil projet avait jamais été mis en délibération, ce n'eût point été Fénélon que Louis XIV aurait consulté sur un sujet si délicat, et qui supposait la confiance la plus intime. Ce prince n'eût jamais ce genre de confiance pour Fénélon, et si on s'en rapporte à quelques témoignages, on serait fondé à croire que Louis XIV avait su pendant quelque temps mauvais gré à madame de Maintenon de la prévention et de la faveur si marquée qu'elle accordait à Fénélon.

L'abbé de Saint-Pierre attribue (1) la prétendue intention de madame de Maintenon de se faire déclarer reine, *aux conseils de la maréchale de Noailles, dont le fils avait épousé sa nièce;* mais l'abbé de Saint-Pierre paraît avoir oublié que Fénélon était déchu dans la faveur de madame de Maintenon long-temps avant le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, et que ce prélat était même exilé depuis huit mois dans son diocèse, lorsque ce mariage fut arrêté.

Si quelqu'un avait pu être exactement instruit de la vérité de cette anecdote, c'eût été le marquis de Fénélon, qui avait passé sa jeunesse auprès de l'archevêque de Cambrai, et qui s'était occupé avec tant de soin à rassembler tous les matériaux de l'histoire de son oncle. Nous avons une lettre de lui écrite à ce sujet à M. Dupuy, qui avait vécu dans la plus grande intimité avec M. de Beauvilliers et Fénélon. Il était même, comme on l'a vu, employé dans l'éducation de M. le duc de Bourgogne, sous le titre de gentilhomme de la Manche. Nous avons une lettre du marquis de Fénélon, où il interroge

(1) Annales Politiques, tome II, page 659, année 1719.

M. Dupuy sur cette prétendue déclaration du mariage, et de l'influence qu'on lui avait supposée sur la disgrâce de l'archevêque de Cambrai. M. Dupuy lui répond en détail sur plusieurs autres faits; et quant à cette dernière anecdote, il se borne à rapporter *qu'on l'a dit dans le temps; mais qu'on n'en a aucune preuve.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

